

NOTE METHODOLOGIQUE

TRAME VERTE ET BLEUE

SOMMAIRE

I. Elaboration de la sous-trame forestière	3
II. Elaboration de la sous-trame prairiale	6
III. Elaboration de la sous-trame des vergers.....	8
IV. Elaboration de la sous-trame des milieux thermophiles	10
V. Elaboration de la sous-trame de nature urbaine.....	12
VI. Elaboration de la sous-trame aquatique	14
VII. Elaboration de la sous-trame humide.....	15

Afin de réaliser la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP), une base a été établie à partir des données suivantes :

- La TVB du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Lorraine (2015) ;
- La TVB du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud 54 (2013) ;
- La TVB du Parc Naturel Régional de Lorraine (2013).

L'élaboration de la TVB sur le territoire a été réalisée suivant un cheminement en 5 étapes :

- **Etape 1 : Préciser l'occupation du sol en réalisant une cartographie au 1/5000^e ;**
- **Etape 2 : Localiser les réservoirs de biodiversité**
Ceux-ci présentent différents intérêts :
 - Réservoirs de biodiversité d'intérêt régional (SRCE) et d'intérêt SCoT (zones humides, petites mares, vergers et coteaux thermophiles).
Ces réservoirs sont à préciser à l'échelle de la CCBP à partir de l'occupation du sol affinée ;
 - Réservoirs de biodiversité d'intérêt local ;
 - Identifier les zones humides potentielles ;
- **Etape 3 : Identifier les corridors**
Les corridors d'intérêt SCoT ont été étudiés et les corridors locaux ont été recherchés et repérés, au même titre que les obstacles aux continuités ;
- **Etape 4 : Hiérarchiser les enjeux par sous-trame et proposer une notice d'actions-types ;**
- **Etape 5 : Identifier des sites prioritaires d'actions par sous-trame.**

Ainsi, 7 sous-trames ont été déclinées à l'échelle de la CCBP :

- La sous-trame forestière ;
- La sous-trame prairiale ;
- La sous-trame des vergers ;
- La sous-trame des milieux thermophiles ;
- La sous-trame de nature urbaine.
- La sous-trame aquatique ;
- La sous-trame des milieux humides ;

Pour élaborer chaque sous trame, les éléments constitutifs ont été identifiés (occupation du sol) sur la base des données existantes (cartes IGN, RPG...) et grâce à la photo-

interprétation (et ponctuellement à des vérifications de terrain), les réservoirs de biodiversité ont également été identifiés, et les corridors écologiques potentiels ont été définis par analyse visuelle, en prenant en compte l'occupation du sol entre les différents réservoirs.

I. Elaboration de la sous-trame forestière

Pour la trame forestière, les éléments constitutifs retenus sont les grands boisements (feuillus, conifères, mixtes) issus de la Base de Données (BD) Forêt de l'IFN (Inventaire Forestier National), les petits boisements et bosquets identifiés par photo-interprétation, et les différents types de lisières identifiés par photo-interprétation et vérifications de terrain.

Une typologie des boisements a été réalisée en fonction de la nature des peuplements, en distinguant les forêts de feuillus, les forêts de conifères et les forêts mixtes, et en identifiant les peuplements jeunes à l'aide de la BD Forêt – version 2 de l'IFN.

Les forêts publiques et les forêts privées dotée d'un Plan Simple de Gestion (PSG) ont été recensées.

Concernant les réservoirs d'intérêt régional, seuls les réservoirs de biodiversité du SRCE Lorraine situés au moins en partie en forêt ont été sélectionnés pour établir la sous-trame forestière, tandis que pour les réservoirs d'intérêt SCoT, les réservoirs retenus dans le DOO ont été découpés selon les contours des milieux forestiers et les entités de surface inférieure ou égale à 0,5 ha ont été supprimées.

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Réservoir forestier d'intérêt national ou régional	réservoirs forestiers du SRCE réservoirs forestiers du SCoT Sud54	Milieux forestiers protégés ou ayant fait l'objet d'inventaires Massifs de grande taille	
Réservoir forestier d'intérêt local supérieur	Autres massifs boisés isolés de plus de 50ha Peuplements feuillus et mixtes	Massifs forestiers de taille moyenne, présentant un intérêt	
Réservoir forestier d'intérêt élevé	Massifs boisés isolés de taille moyenne (10 à 50ha) Peuplements feuillus + Boqueteaux isolés au milieu des terrains agricoles	Éléments boisés jouant un rôle intéressant en terme de relai	
Réservoir forestier d'intérêt moyen	Boisements linéaires, peuplements résineux Zones enrichies (anciens vergers)		

Tableau 1 : Définition et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame forestière

La synthèse de ces données, complétée par le périmètre du projet de forêt de protection du massif de Haye, a permis d'établir une cartographie au 1/2500^e.

Cependant, les données collectées présentaient quelques imprécisions. En effet, la BD Forêt-version 1 de l'IFN s'est avérée plus précise que la version 2. Les limites des forêts publiques présentaient un problème de calage, lesquelles ont été reprises pour coller aux limites cadastrales. Enfin, beaucoup de petits bosquets, ripisylves de ruisseaux et autres éléments du paysage n'étaient pas inclus dans la BD Forêt de l'IFN (V1 ou V2), ce qui a nécessité une cartographie manuelle de ces secteurs afin de compléter l'analyse de l'occupation du sol.

Pour approfondir l'étude, les îlots ont été identifiés et hiérarchisés selon leur importance écologique et en fonction de leur rôle fonctionnel dans les flux faunistiques et floristiques. Les zones de lisières ont été recensées et l'ensemble des linéaires de lisières ont été caractérisés en fonction des types de milieux en contact.

Type de lisière	Localisation type	Intérêt	Représentation
Lisière bien étagée, large, avec les 3 étages : arborescent, arbustif et herbacé	Dans les secteurs de colonisation de l'espace forestier sur les secteurs d'anciens vergers. Des vergers enrichis, sont souvent bordés par des vergers plus ou moins entretenus	Intérêt très élevé Grande diversité végétale, milieu accueillant pour la faune, source de nourriture. Intérêt paysager élevé	
Lisière avec deux strates : Strate arborescente + strate arbustive ou Strate arborescente + strate herbacée	En bordure de route, en limite de prairies, dans les trouvées liées aux réseaux d'énergie	Intérêt assez élevé Diversité végétale	
Lisière bordée d'un chemin, avec strate herbacée	En bordure d'un chemin cadastré ou non, qui permet d'éloigner la culture de la partie arborée	Intérêt moyen	
Lisière franche, bordée par un terrain agricole à vocation céréalière	Bordure des grands massifs forestiers, quand ceux-ci ne sont pas entourés de zones de vergers. La parcelle agricole, vient souvent frôler le fossé de limite de propriété.	Intérêt faible Limite brutale, sans strate arbustive ou herbacée	
Lisière "bâtie"	La forêt de production est très proche des habitations	Situation de conflit : risque de chute d'arbres, humidité, ombrage, dégâts du gibier	

Tableau 2 : Caractérisation des linéaires de lisières en fonction des types de milieux en contact

Les espaces à enjeux ont été cartographiés et les choix de classement ont fait l'objet d'une justification.

Enfin, une analyse par interprétation visuelle de l'occupation du sol a été réalisée, en tenant compte de la perméabilité des différents types de milieux pour les espèces cibles de la sous-trame forestière, afin d'identifier les principaux corridors écologiques.

Modes d'occupation du sol structurant la sous-trame	Niveaux de perméabilité / attractivité	Classe de milieux
Forêts de feuillus	5	Milieux de vie des espèces des milieux forestiers
Ripisylves ou autres boisements rivulaires	5	
Jeunes peuplements (Forêts claires et végétation arbustive en mutation)	4	
Forêts mélangées	4	
Vergers en cours d'embroussaillage	3	Milieux favorables aux déplacements des espèces des milieux forestiers
Vergers familiaux	2	
Forêts de conifères	2	
Aires aménagées pour le camping	1	Milieux permettant le déplacement des espèces des milieux forestiers
Espaces verts urbains	1	
Parcs et aires de loisirs	1	
Peupleraies	1	

Tableau 3 : Définition des corridors écologiques pour la sous-trame forestière

II. Elaboration de la sous-trame prairiale

Les éléments constitutifs retenus pour la trame prairiale sont les prairies agricoles, permanentes ou temporaires issues du RPG 2017 et les autres milieux ouverts herbacés comme les friches ou autres prairies, identifiées par photo-interprétation.

Les prairies permanentes et temporaires ont été recensées grâce au RPG 2016 (puisque le RPG 2017 n'était pas encore téléchargeable).

Parmi les prairies permanentes, les prairies thermophiles ont été distinguées des prairies alluviales en reprenant les couches du SCoT.

La liste des réservoirs d'intérêt régional a été établie en sélectionnant les réservoirs du SRCE situés en dehors des boisements. Pour cela, un découpage a été réalisé selon la sous-trame forestière.

Pour les réservoirs d'intérêt SCoT, seuls ceux retenus dans le DOO et situés en dehors des réservoirs forestiers ont été sélectionnés.

Afin d'identifier les prairies potentiellement humides, les zones humides potentielles (ZHP) de niveau « fort » et « moyen », issues de la couche ZHP de Lorraine provenant de l'étude du CEREMA, ont été affichées et découpées selon les contours de la couche totale « sous-trame prairiale ».

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Réservoir prairial du SRCE	Réservoirs prairiaux du SRCE	Secteurs de prairies inclus dans des milieux ouverts et semi-ouverts protégés ou ayant fait l'objet d'inventaires	
Réservoir prairial du SCoT	Réservoirs prairiaux du SCoT Sud54	Prairies permanentes thermophiles et alluviales recensées par le SCoT	
Réservoir prairial d'intérêt local	Prairies permanentes	Prairies présentant un intérêt écologique potentiellement élevé	

Tableau 4 : Définition et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame prairiale

Les limites des données collectées et de leur utilisation étaient notamment liées à leur précision. En effet, les données du RPG ont été utilisées pour recenser les prairies, mais après vérification par photo-interprétation, plusieurs prairies permanentes n'étaient pas recensées dans le RPG. Une cartographie manuelle des secteurs concernés a permis de compléter l'analyse de l'occupation du sol.

De plus, les entités « prairies thermophiles » du SCoT se superposaient avec les ZHP de l'étude ONEMA. Cela a nécessité une reprise des données afin de les affiner à l'échelle du territoire et avoir une précision au 1/2500^e.

Les principaux corridors ont été identifiés de la même manière que les corridors forestiers, c'est-à-dire par interprétation visuelle de l'occupation du sol en tenant compte de la perméabilité des différents types de milieux pour les espèces cibles de la sous-trame prairiale.

Modes d'occupation du sol structurant la sous-trame	Niveaux de contribution	Types de composante
Prairies humides	5	Milieux de vie des espèces des milieux prairiaux
Prairies permanentes/temporaire à rotation longue	5	
Prairies thermophiles	4	
Friches herbacées	3	Milieux favorables aux déplacements des espèces prairiales
Vergers familiaux	2	
Prairies temporaires à rotation courte	1	Milieux permettant le déplacement des espèces des prairies
Vergers en cours d'embroussaillage	1	
Aire aménagée pour le camping et le caravanning	1	
Parcs et aires de loisirs	1	

Tableau 5 : Définition des corridors écologiques pour la sous-trame prairiale

III. Elaboration de la sous-trame des vergers

Pour la sous-trame des vergers, les éléments constitutifs retenus sont les vergers familiaux (identifiés par photo-interprétation), en prenant soin de distinguer les vergers inclus dans des parcelles de prairies permanentes (selon RPG 2017), sous le libellé « pré-vergers », les vergers en cours d'embroussaillage (identifiés par photo-interprétation avec comparaison de l'occupation du sol sur les 20 dernières années), et les vergers de production intensives (RPG 2017).

Toutefois, les parcelles très embroussaillées suite à l'abandon sur les coteaux de Frouard, Pompey, Champigneulle et Marbach sont incluses dans la sous-trame forestière (source BD Forêt).

Afin d'établir une cartographie synthétique au 1/5000^e, les vergers de production ont été recensés à l'aide du RPG 2016 (RPG 2017 pas encore téléchargeable), en plus des vergers identifiés dans la couche « vergers » du SCoT Sud 54 et de ceux issus des couches « vergers de production », « vergers en cours d'enfrichement » et « autres vergers » issues du Plan de Paysage.

Les réservoirs de biodiversité du SRCE situés en dehors des boisements (découpage selon la sous-trame forestière) ont été identifiés comme réservoirs d'intérêt national. Les réservoirs d'intérêt SCoT identifiés sont ceux retenus dans le DOO, en dehors des « réservoirs forestiers ».

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Réservoir de vergers d'intérêt national ou régional	réservoirs du SRCE correspondant à des parcelles de vergers réservoirs du SCoT Sud54 correspondant à des parcelles de vergers	Secteurs de vergers inclus dans des milieux ouverts et semi-ouverts protégés ou ayant fait l'objet d'inventaires Vergers situés en zones thermophiles recensées par le SCoT	
Réservoir de vergers d'intérêt local supérieur	Vergers familiaux	Vergers présentant un grand intérêt écologique	
Réservoir de vergers d'intérêt local élevé	Vergers en cours d'embroussaillage et anciens vergers	Vergers présentant un intérêt écologique potentiellement élevé	
Autres éléments de la sous-trame des vergers	Vergers de production intensive	Vergers jouant un rôle en terme de relais	

Tableau 6 : Définition et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame des vergers

Les données collectées présentaient certaines limites. En effet, celles-ci présentaient des différences avec les parcelles de vergers identifiées par photo-interprétation. Ainsi, une cartographie manuelle des principaux secteurs de vergers a dû être réalisée afin de compléter et d'actualiser l'occupation du sol.

De plus, les couches « vergers » du Plan de Paysage se superposaient avec la couche des boisements issue de la BD Forêt. Les zones de superposition correspondaient majoritairement à des vergers embroussaillés et anciens vergers. Ces données ont été reprises afin de les affiner à l'échelle du territoire et d'obtenir une précision au 1/5000^e.

Les principaux corridors écologiques ont également été identifiés par interprétation visuelle de l'occupation du sol, en tenant compte de la perméabilité des différents types des milieux pour les espèces cibles de la sous-trame des vergers.

Modes d'occupation du sol structurant la sous-trame	Niveaux de perméabilité / attractivité	Classe de milieux
Vergers familiaux	5	Milieux de vie des espèces des vergers
Landes et broussailles	4	
Coupes forestières	3	Milieux favorables aux déplacements des espèces des vergers
Vergers en cours d'embroussaillage	3	
Prairies	3	
Lisières	2	
Aire aménagée pour le camping et le caravanning	1	Milieux permettant le déplacement des espèces des vergers
Espaces verts urbains	1	

Tableau 7 : Définition des corridors écologiques pour la sous-trame des vergers

IV. Elaboration de la sous-trame des milieux thermophiles

La sous-trame thermophile a été élaborée à partir de milieux potentiellement thermophiles. Seules les entités avec expositions favorable (Sud, Sud-Est, Ouest et Sud-Ouest) ont été retenus comme éléments constitutifs. Les vallons étroits ont été exclus car potentiellement « frais ».

La couche des milieux thermophiles, identifiés dans le SCoT Sud 54 sur la base de l'étude régionale de la trame thermophile, a été reprise, en distinguant les prairies thermophiles des forêts thermophiles (suppression des entités < 5 ha) et des vergers thermophiles.

Les zones nodales de l'étude TVB régionale 2011 ont été retenues comme réservoirs d'intérêt régional. Pour les réservoirs d'intérêt SCoT, seuls ceux retenus dans le DOO, hors « réservoirs forestiers » ont été conservés.

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Réservoir thermophile d'intérêt national ou régional	zones nodales thermophiles de l'étude régionale réservoirs du SCoT Sud54 correspondant à des zones thermophiles	Secteurs inclus dans des milieux protégés ou ayant fait l'objet d'inventaires	
Réservoir thermophile d'intérêt local supérieur	Milieux ouverts thermophiles	Prairies et pelouse présentant un grand intérêt écologique (faune et flore)	
Réservoir thermophile d'intérêt élevé	Milieux semi-ouverts thermophiles extensifs	Vergers familiaux et pelouses embroussaillées présentant un intérêt écologique potentiellement élevé	
Réservoir thermophile d'intérêt moyen	Boisements thermophiles et milieux semi-ouverts intensifs	Milieux jouant un rôle intéressant en terme de relai	

Tableau 8 : Définition et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame des milieux thermophiles

Les limites des données collectées étaient essentiellement liées à l'utilisation de celles-ci. En effet, il s'agissait d'appliquer une réflexion sur la taille des entités à prendre en compte, c'est-à-dire savoir si on considère qu'une parcelle peut être redécoupée ou si on considère, à l'échelle du Bassin de Pompey, que si plus de la moitié d'une parcelle de verger ou de boisement est située en zone thermophile, on classe toute la parcelle en thermophile.

Suite à la correction des couches des sous-trames forestières, prairiales et des vergers, la couche thermophile a été reprise et corrigée.

De même que pour les sous-trames précédentes, les corridors écologiques ont été identifiés par interprétation visuelle de l'occupation du sol en tenant compte de la perméabilité des différents types de milieux pour les espèces cibles de la sous-trame des milieux thermophiles.

Modes d'occupation du sol structurant la sous-trame	Niveaux de contribution	Types de composante
Prairies permanentes thermophiles	5	Milieux de vie des espèces des milieux thermophiles
Prairies temporaires thermophiles à rotation longue	5	
Vergers thermophiles	3	Milieux favorables aux déplacements des espèces des milieux thermophiles
Lisières forestières et boisements thermophiles	2	
Prairies temporaires mésophiles	1	Milieux permettant le déplacement des espèces des milieux thermophiles
Landes et broussailles	1	
Jachères	1	

Tableau 9 : Définition des corridors écologiques pour la sous-trame des milieux thermophiles

V. Elaboration de la sous-trame de nature urbaine

Différents types de milieux, recensés par photo-interprétation et vérifications ponctuelles sur le terrain, ont été identifiés comme éléments constitutifs de la sous-trame de nature urbaine :

- L'ensemble des jardins (jardins en cœurs d'îlots, jardins ouvriers, « bande » de jardins mitoyens, ...) ,
- Les vergers en cœurs d'îlots (souvent en mosaïque avec des jardins) ,
- Les parcs urbains arborés,
- Les espaces verts urbains et ainsi que ceux des zones d'activités et des zones commerciales,
- Les dépendances vertes des autoroutes et les friches en bordure des voies ferrées,
- Les friches urbaines.

A noter que dans les zones urbaines et industrielles, les friches sont les milieux qui intègrent la plus grande biodiversité en faune et en flore sauvages.

Aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique spécifique n'était connu pour cette sous-trame car ces milieux constituent des zones relais.

La notion d'ensembles potentiellement connectés (groupes d'îlots peu distants et non séparés par de grandes infrastructures) a plutôt été appliquée dans ce cas.

Pour établir une cartographie au 1/5000^e, la couche des « espaces verts et zones arborées en milieu urbain » et la couche des « dépendances vertes des zones artificialisées » identifiées dans le SCoT Sud 54 ont été utilisées.

Plusieurs difficultés se sont présentées pour établir la sous-trame de nature urbaine. En effet, très peu de données étaient disponibles, ce qui a nécessité une cartographie manuelle sur de nombreux secteurs afin de compléter l'occupation du sol.

Certains boisements, recensés dans la BD Forêts de l'IFN, et certaines zones de vergers se trouvaient dans des secteurs d'urbanisation diffuse. Il s'agissait donc de savoir si ces milieux devaient contribuer à la sous-trame de nature urbaine ou non.

Il a été également nécessaire de définir une surface minimale pour un îlot de nature urbaine afin de ne pas recenser toutes les parcelles de jardins individuels.

Afin de pouvoir identifier des « réservoirs » de biodiversité pour cette sous-trame, un recensement des « espaces de nature urbaine » à partir de la photo-interprétation et de l'analyse des cartes d'occupation des sols, réalisées dans le cadre des PLU communaux, a été effectué.

Ensuite, un travail par îlots a été réalisé en distinguant les secteurs de jardins, les vergers en cœurs d'îlots, les parcs et espaces verts, les berges de cours d'eau...

Ainsi, pour cette sous-trame, les réservoirs d'intérêt national ou régional correspondent aux réservoirs du SRCE, ainsi qu'aux réservoirs du SCoT Sud 54, de milieux ouverts et semi-ouverts.

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Réservoir de nature urbaine d'intérêt local supérieur	Ilots de nature urbaine d'1 ha ou plus	Secteurs présentant un intérêt écologique potentiellement très élevé	
Réservoir de nature urbaine d'intérêt élevé	Ilots de nature urbaine d'une surface comprise entre 5 000 m2 et 1 ha traversés par un cours d'eau	Secteurs présentant un intérêt écologique potentiellement élevé	
Réservoir de nature urbaine d'intérêt moyen	Autres îlots de nature urbaine d'une surface comprise entre 5 000 m2 et 1 ha	Secteurs présentant un intérêt écologique potentiel moyen	
Autres éléments de la sous-trame de nature urbaine	Ilots de nature urbaine de moins 5 000 m2	Milieus jouant un rôle intéressant en terme de relai	

Tableau 10 : Définition et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame de nature urbaine

VI. Elaboration de la sous-trame aquatique

Les éléments constitutifs retenus pour la sous-trame aquatique sont les cours d'eau (permanents et intermittents) et plans d'eau issus de la base de données de l'IGN (Institut National de l'information Géographique et Forestière), les mares recensées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine, les obstacles à l'écoulement (barrages, écluses et seuils) issus du Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE), ainsi que la largeur de la ripisylve par tronçon de cours d'eau (SYRAH-CE et photo-interprétation).

Une cartographie au 1/5000^e a été réalisée à l'aide des cours d'eau et mares issus de l'IGN, en distinguant les cours d'eau permanents des cours d'eau intermittents), et de diverses couches issues du SCoT Sud 54 :

- Couche des zones humides et points d'eau < 1 ha en zone alluviale,
- Couche des mares et points d'eau < 1 ha,
- Couche des plans d'eau > 1 ha,
- Couche des plans d'eau > 10 ha.

Certaines données présentaient des limites, notamment concernant leur utilisation. En effet, l'état écologique des cours d'eau était visualisable sur la carte interactive du SIEM, mais la couche n'était pas téléchargeable. De ce fait, les cours d'eau ont été découpés manuellement en tronçons afin de leur associer un niveau d'état écologique.

De plus, la couche des mares fournies par le CEN Lorraine est un recensement des mares par photo-interprétation, et toutes les mares n'ont pas été vérifiées par le CEN sur le terrain.

Ces données ont ensuite été complétées par l'ajout des boisements alluviaux après complément de la sous-trame forestière.

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Réservoir aquatique d'intérêt local supérieur	Cours d'eau possédant une ripisylve large et continue	Milieus présentant un grand intérêt écologique	
Réservoir aquatique d'intérêt élevé	Cours d'eau possédant une ripisylve continue de largeur modérée	Secteurs présentant un intérêt écologique potentiellement élevé	
Autres éléments de la sous-trame aquatique	Autres cours d'eau, plans d'eau et mares	Milieus jouant un rôle intéressant en terme de relai	

Tableau 11 : Définition et hiérarchisation des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame aquatique

VII. Elaboration de la sous-trame humide

La sous-trame humide a été élaborée en identifiant les zones potentiellement humides sur le territoire. Pour cela, les données utilisées ont été :

- La couche des ZPH de Lorraine (niveau fort et moyen) issue de l'étude du CEREMA,
- Les zones inondables (TRI, carte des aléas du PPRi),
- Les cartes géologiques afin d'identifier les formations géologiques favorables à la présence de zones humides, c'est-à-dire à la stagnation d'eau dans le sol (alluvions et couches marneuses),
- Les données topographiques afin d'identifier les courbes de niveaux avec un pas de 5m. Les zones de fortes pentes ont été exclues,
- Les zones humides historiques (zones bleues de la carte de l'Etat Major),
- Les couches des ZH et des prairies et forêts alluviales du SCoT Sud 54,
- Les couches des zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse.

Trois niveaux de probabilité ont été définis :

- **Fort** : probabilité de présence de ZH forte selon l'étude du CEREMA et présence d'une **topographie favorable et d'une zone inondable et/ou fond de vallon avec cours d'eau et/ou zone humide historique** (zone bleue de la carte d'Etat Major) ;
- **Assez fort** : probabilité de présence de ZH forte selon l'étude du CEREMA et **topographie et formation géologique favorables** ;
- **Moyen** : probabilité de présence de ZH forte selon l'étude du CEREMA mais topographie défavorable OU probabilité de présence de ZH moyenne selon l'étude du CEREMA mais topographie et formation géologique favorables.

Les ZH à potentialité moyenne du CEREMA hors zones favorables. Les zones déjà urbanisées, les grandes infrastructures et les cours d'eau (milieux aquatiques différents des zones humides) ont été exclus.

Type de réservoir	Éléments pris en compte	Intérêt	Représentation
Zones humides remarquables du SDAGE	Zones humides remarquables du SDAGE	Milieux présentant un intérêt écologique majeur	
Réservoir humide du SRCE	Réservoirs du SRCE	Zones humides, avérées ou potentielles, incluses dans des zones protégées ou ayant fait l'objet d'inventaires	
Réservoir humide d'intérêt local supérieur	Prairies humides et alluviales	Milieux en régression et présentant un grand intérêt écologique	
Réservoir humide d'intérêt élevé	Autres humides potentielles (probabilités fortes et assez fortes) occupées par une végétation permanente ou prairie temporaire	Secteurs présentant un intérêt écologique potentiellement élevé	
Autres éléments de la sous-trame humide	Autres humides potentielles (probabilités fortes et assez fortes) occupées par des cultures annuelles	Milieux jouant un rôle intéressant en terme de relai	

Tableau 12 : Définition et hiérarchisation des corridors écologiques pour la sous-trame humide

Une cartographie au 1/5000^e a été réalisée à l'aide des couches ZPH de Lorraine (niveau fort et moyen) issue de l'étude du CEREMA, de la couche des zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse et de la couche des forêts alluviales et prairies alluviales recensées par le SCoT Sud 54.

Ces données présentaient quelques limites : la couche des ZPH du CEREMA recouvrait des zones urbaines et artificialisées, ce qui a nécessité un découpage manuel afin d'exclure ces zones. De plus, la couche des ZPH du CEREMA a dû être affinée en intégrant les données topographiques, les données géologiques, les zones de sources et la localisation des mares, ainsi que les études locales de la vallée de la Mauchère et du Ruisseau de Marbach.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

SOMMAIRE

Cartes de synthèse 2

Cartes sous-trame forestière 6

Cartes sous-trame prairiale 11

Cartes sous-trame aquatique 15

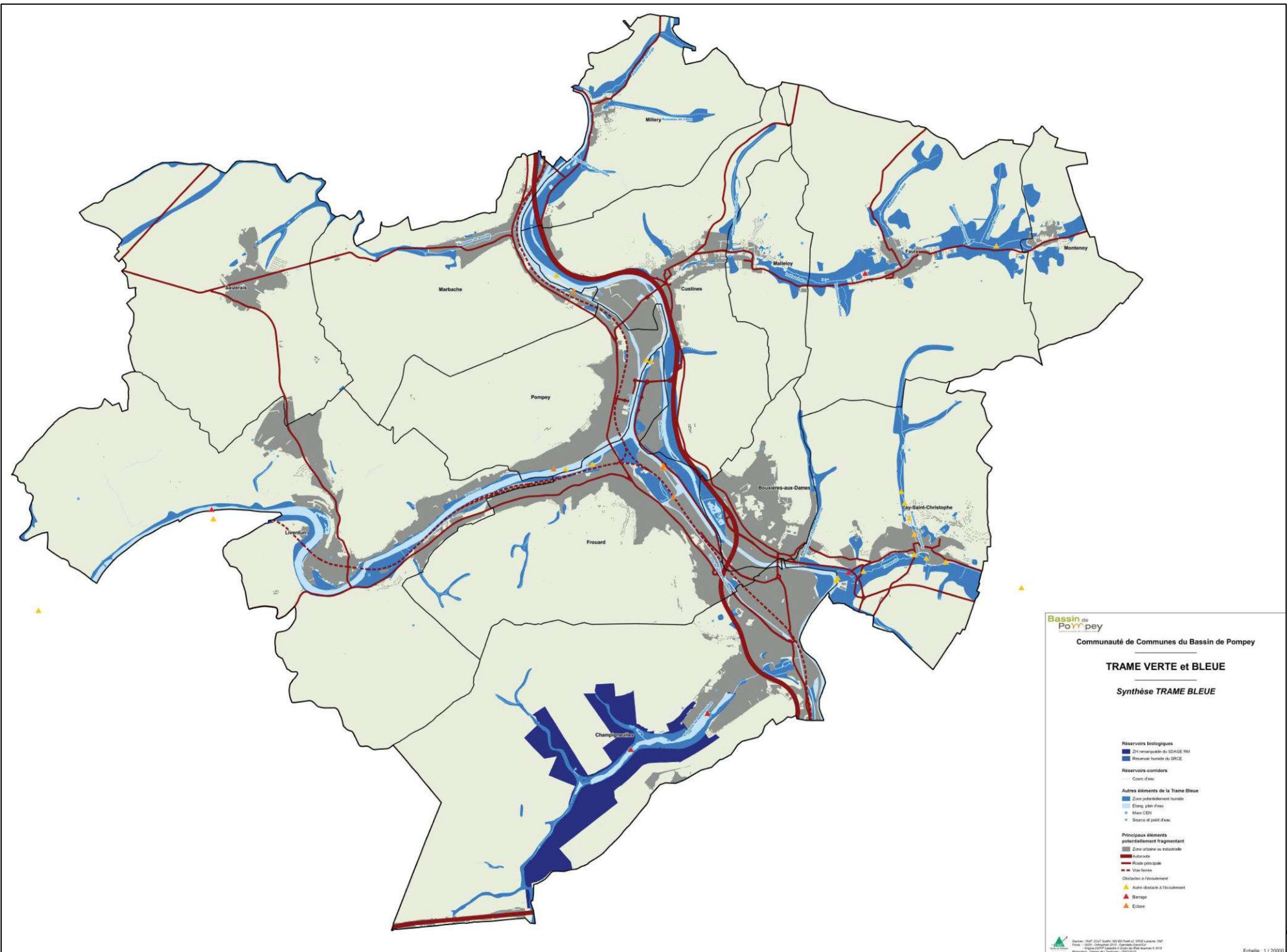
Cartes sous-trame humide 19

Cartes sous-trame vergers 23

Cartes sous-trame thermophile 27

Cartes sous-trame nature urbaine 30

CARTES DE SYNTHESE



Bassin de Pompey
Communauté de Communes du Bassin de Pompey

TRAME VERTE et BLEUE
Synthèse TRAME BLEUE

Réservoirs biologiques
■ ZHI remarquable du SDAGE RM
■ Réservoir humide du SRCE

Réservoirs-corradors
— Cours d'eau

Autres éléments de la Trame Bleue
■ Zone potentiellement humide
■ Étang, plan d'eau
■ Mare GEN
■ Source et point d'eau

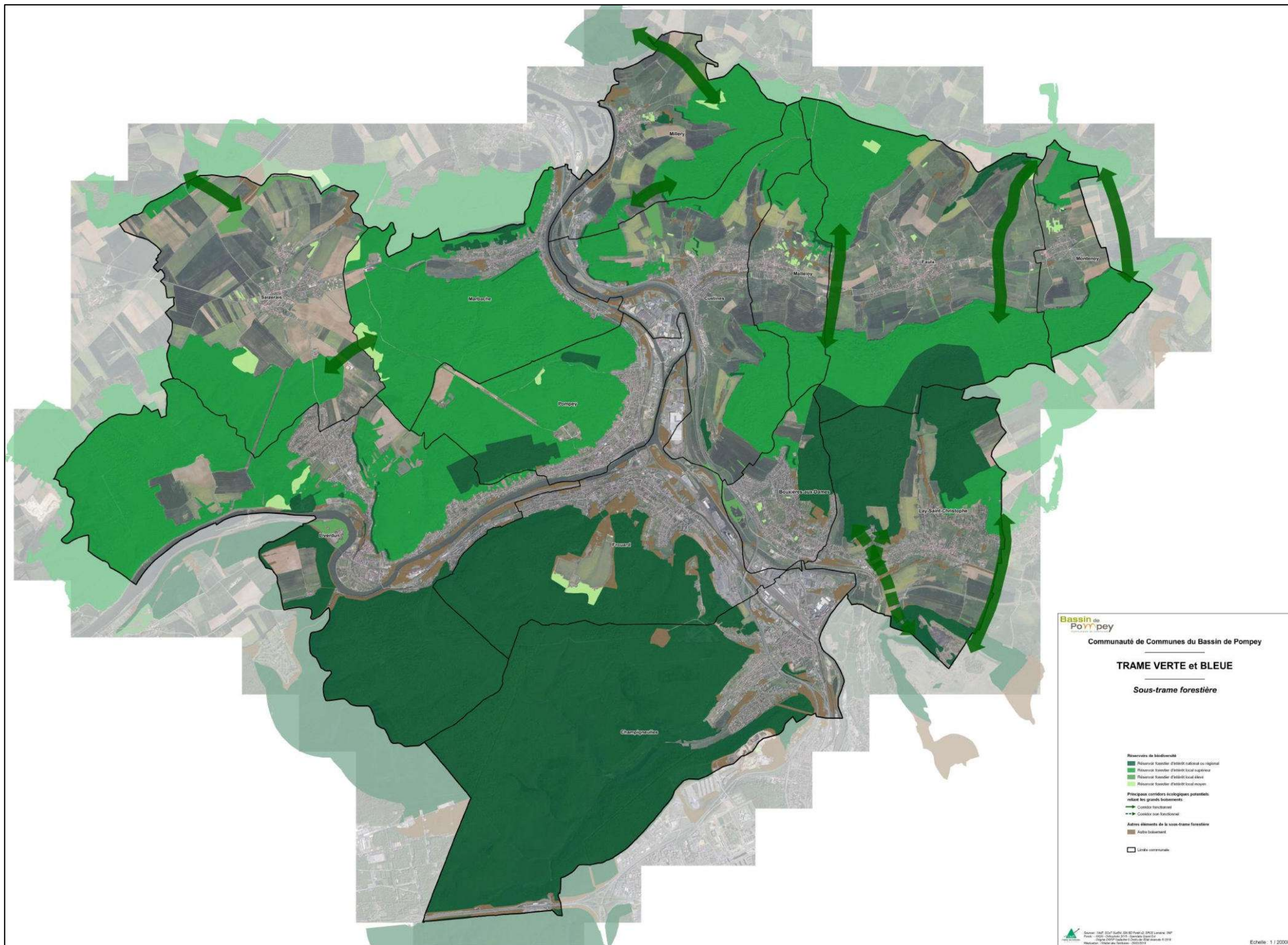
Principaux éléments potentiellement fragmentant
■ Zone urbaine ou industrielle
■ Autoroute
■ Route principale
■ Voie ferrée

Obstacles à l'écoulement
▲ Autre obstacle à l'écoulement
▲ Barrage
▲ Écluse

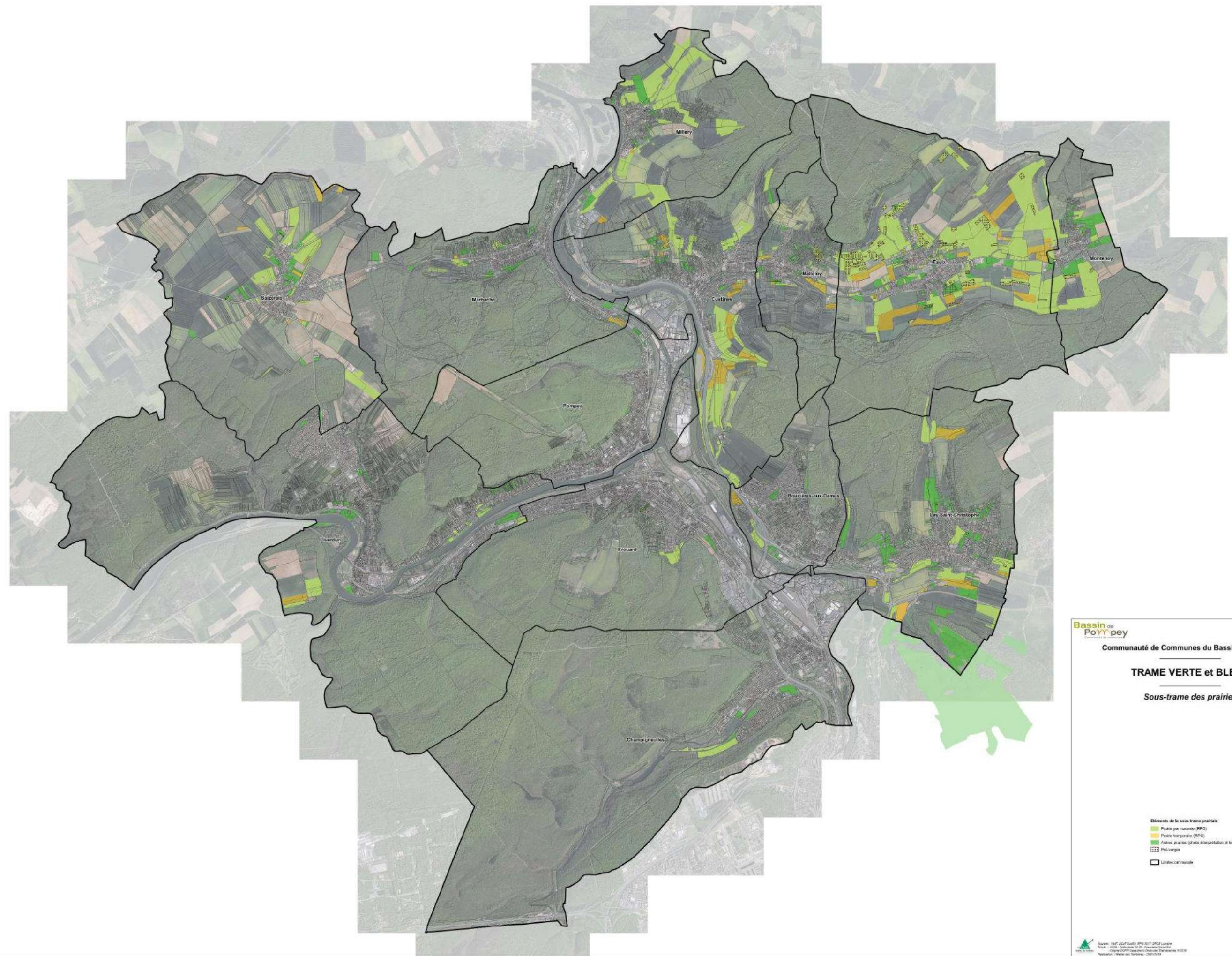
Source : DRIE, SDAGE, SDAGE RM, SRCE, Lorraine, ONP
Fonds : IGN, IGN 2010, IGN 2010, IGN 2010, IGN 2010
Origine : DRIE, Lorraine, IGN 2010, IGN 2010, IGN 2010
Mise à jour : 10/01/2010

Echelle : 1 / 20000

CARTES SOUS-TRAME FORESTIERE



CARTES SOUS-TRAME PRAIRIALE



Bassin de Pompey
Communauté de Communes du Bassin de Pompey

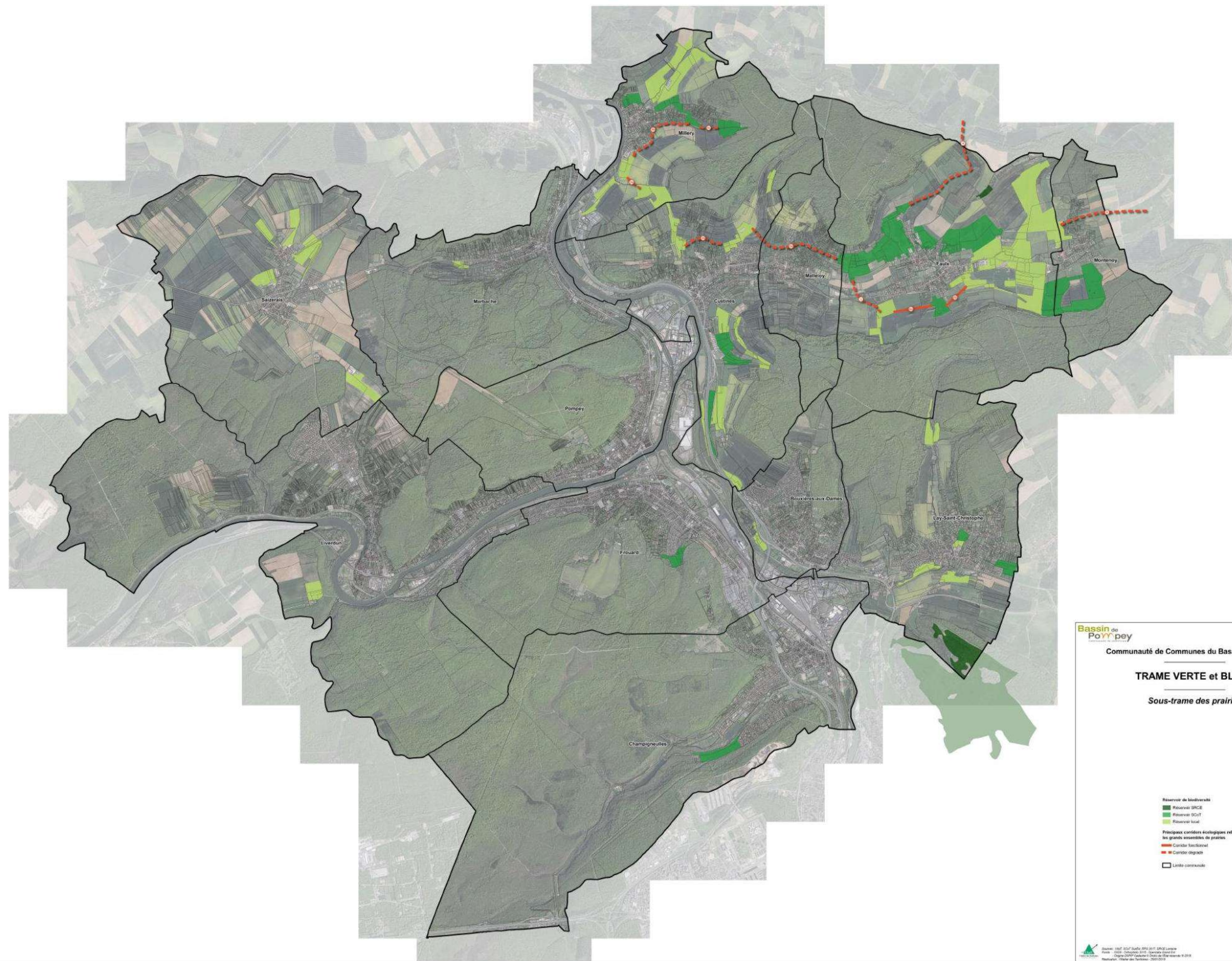
TRAME VERTE et BLEUE
Sous-trame des prairies

Éléments de la sous-trame prairiale

- Prairie permanente (RPG)
- Prairie temporaire (RPG)
- Autres prairies (photo-interprétation de terrain)
- Pré-verger
- Limite communale

Source : IGN, SDOT, Google, ARD 2011, BRIS Lorraine
Fiche : 1024 - Copie de 2014 - Dernière mise à jour
Dossier : DDPF Lorraine 0.02 de l'Échelle 1:2000
Réalisation : Atelier des Territoires - 2020/2021

Echelle : 1 / 20000



Bassin de Pompey
Communauté de Communes du Bassin de Pompey

TRAME VERTE et BLEUE
Sous-trame des prairies

Réserve de biodiversité
Réserve SRCE
Réserve SCUT
Réserve locale

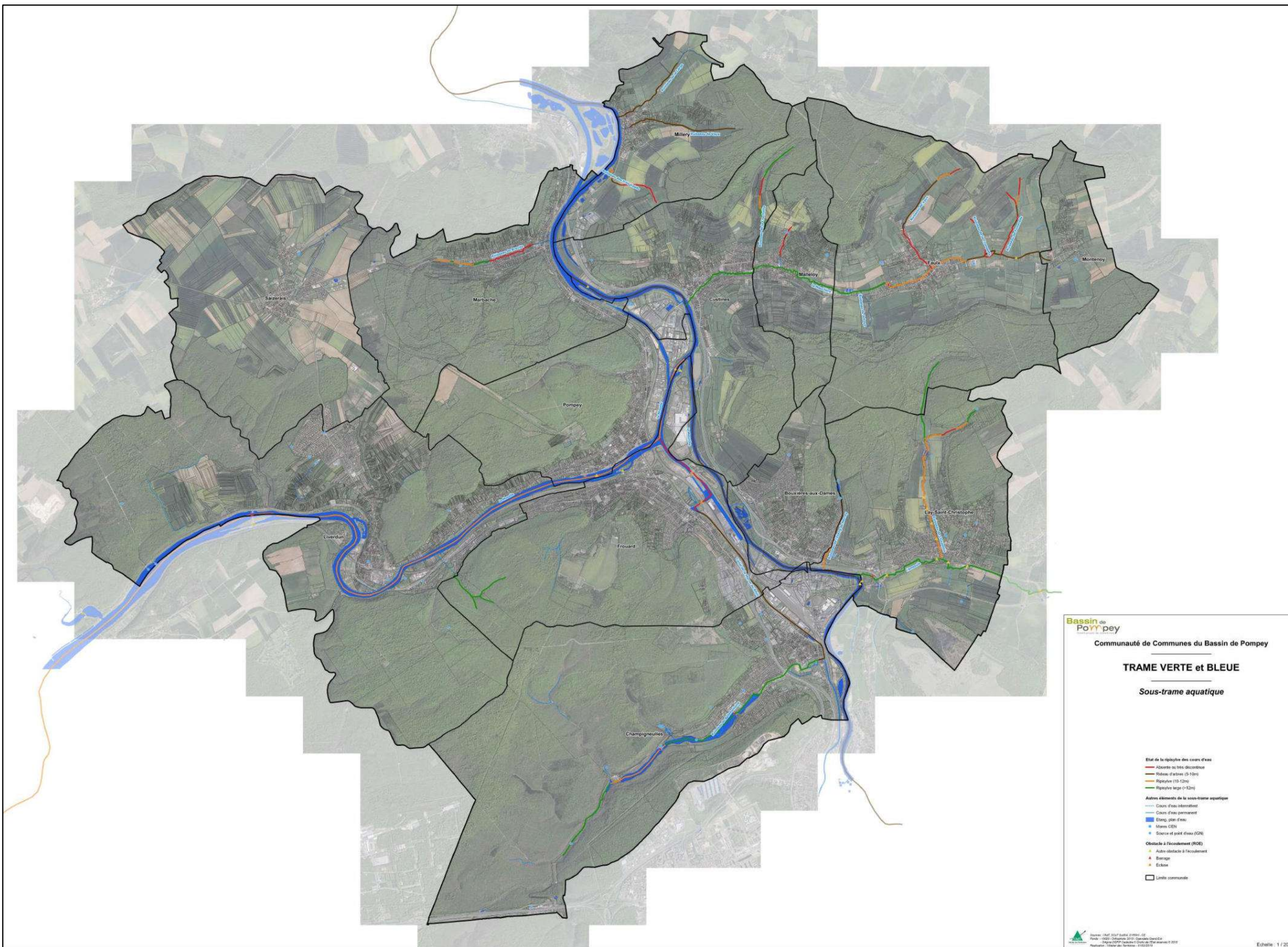
Principaux corridors écologiques relient les grands ensembles de prairies
Corridor fonctionnel
Corridor dégradé

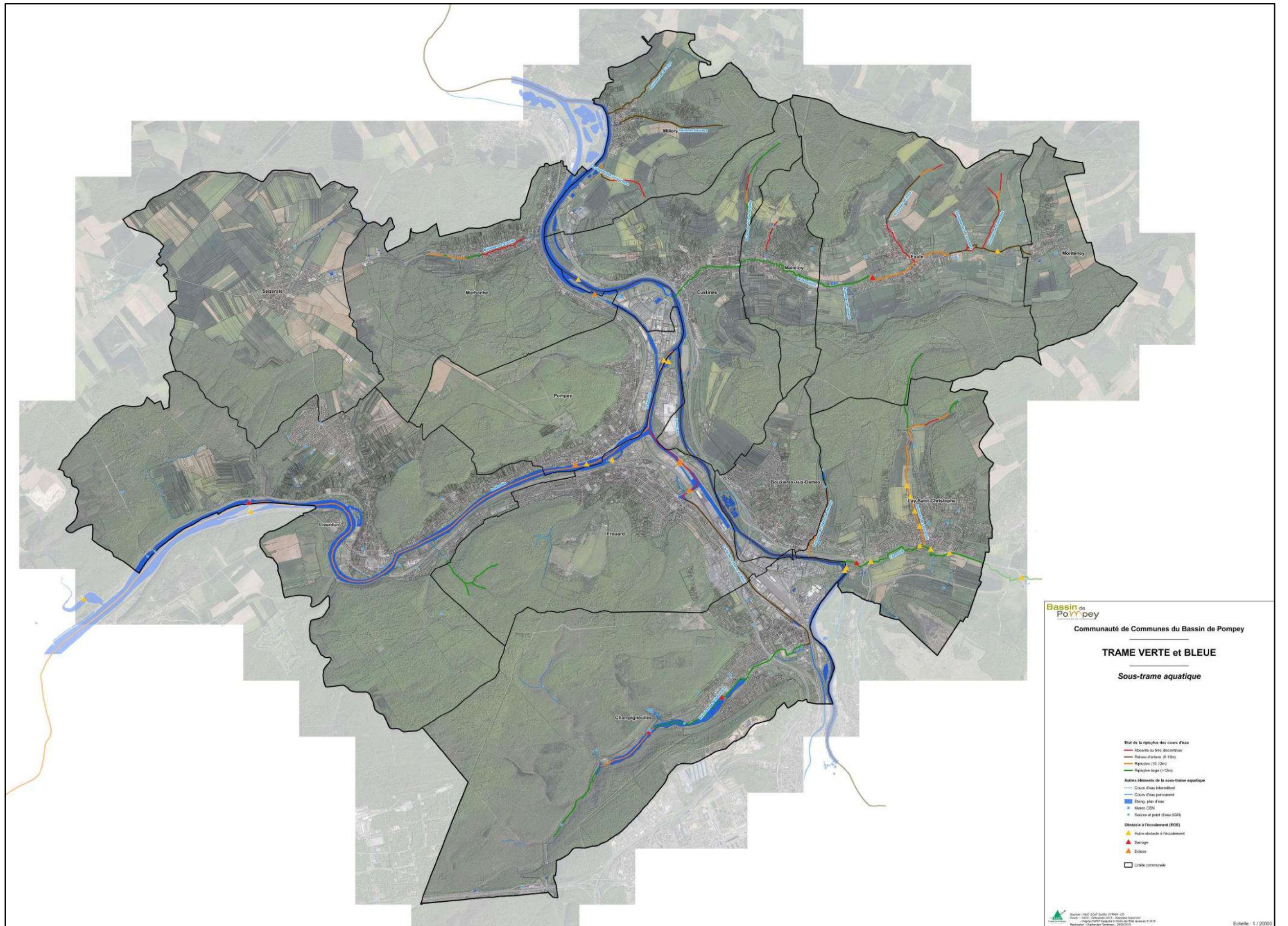
Limite communale

Données : IGN, SCUT, SUDIS, 2010, 2011, SRCE Lorraine
Rédigé : 2010 - Octobre 2011 - Opération Grand Est
Cartographie : 2011 - Octobre 2011 - Opération Grand Est
Mise à jour : 2011 - Octobre 2011 - Opération Grand Est

Echelle : 1 / 20000

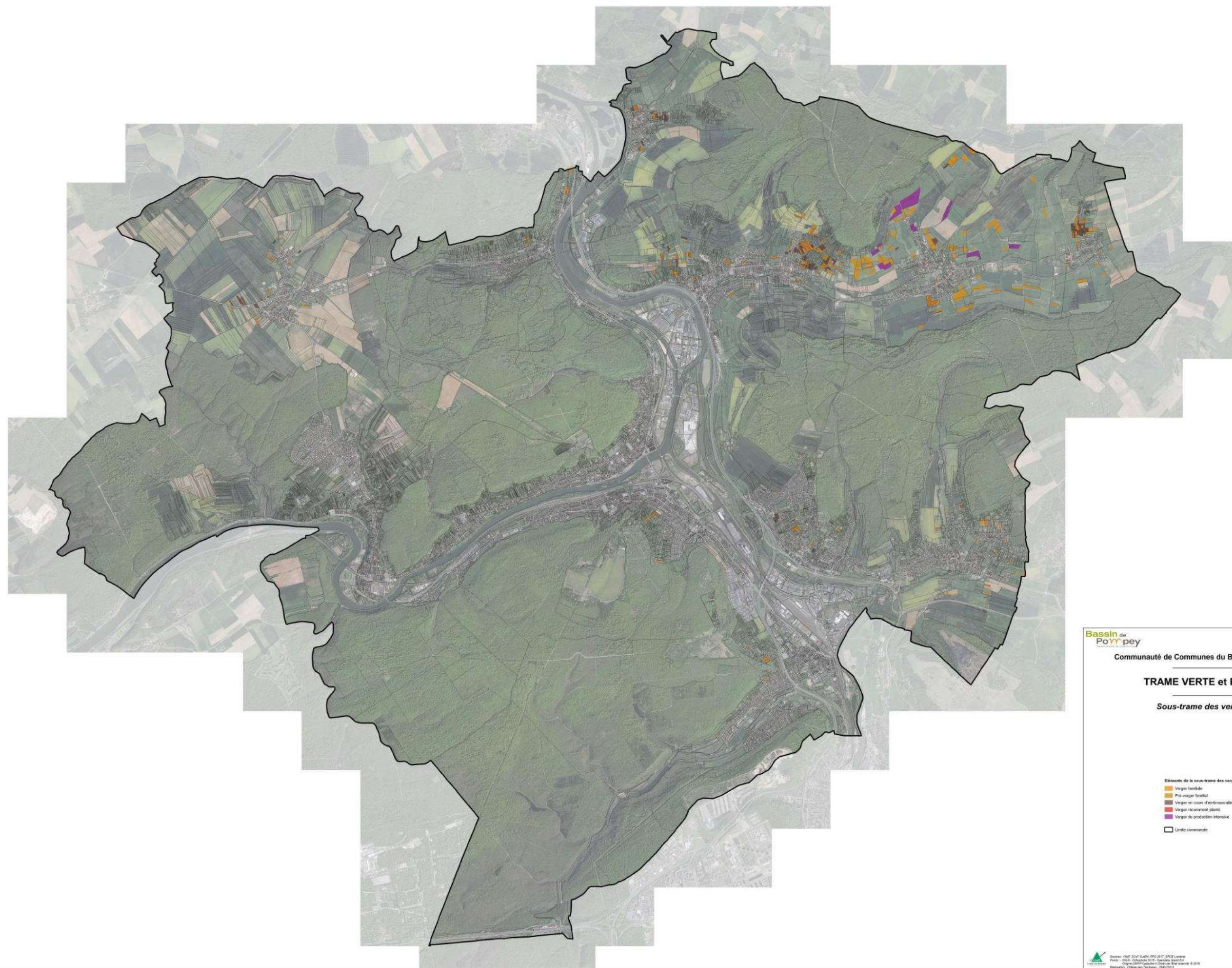
CARTES SOUS-TRAME AQUATIQUE





CARTES SOUS-TRAME HUMIDE

CARTES SOUS-TRAME VERGERS

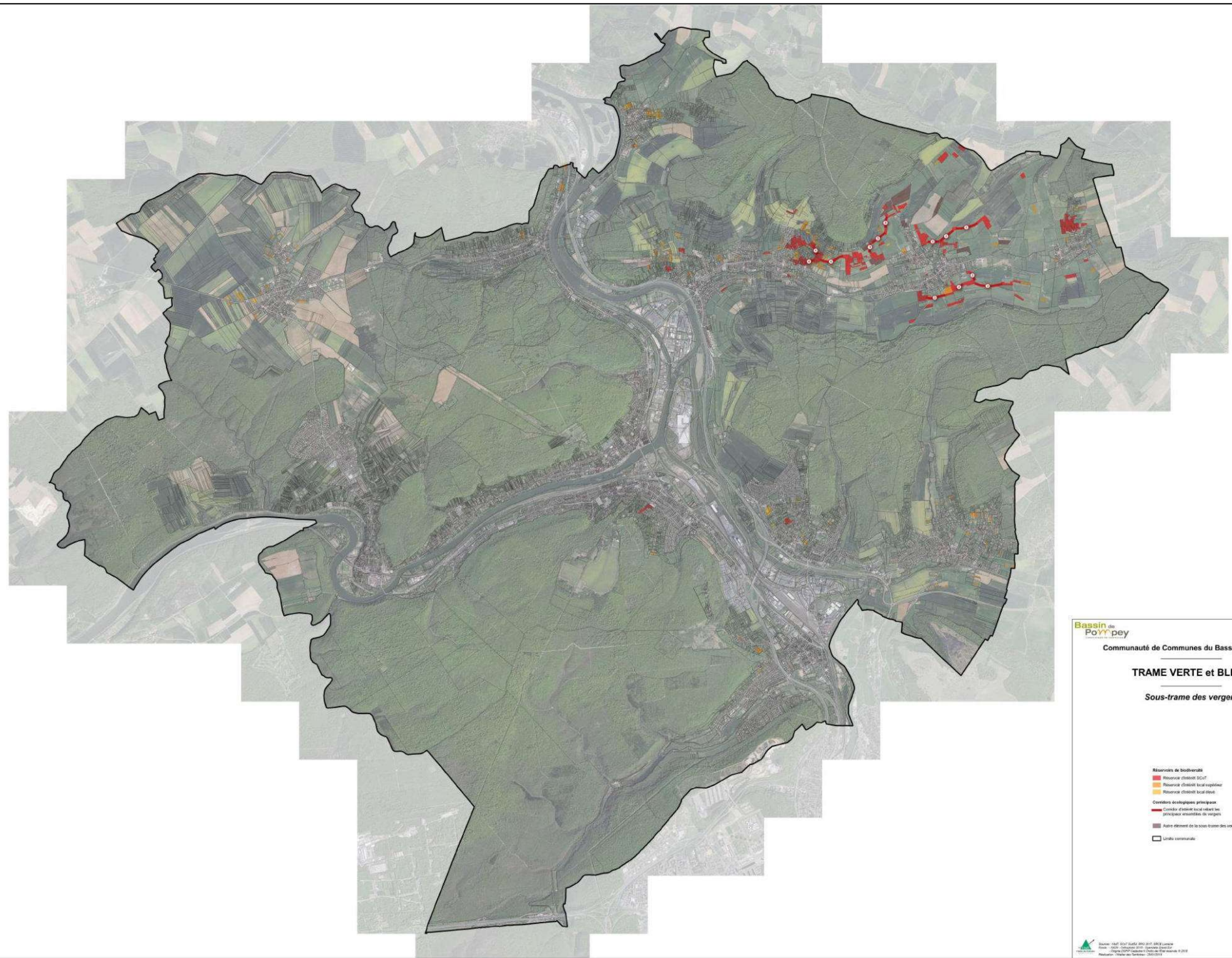


TRAME VERTE et BLEUE

Sous-trame des vergers

Éléments de la sous-trame des vergers

- Verger familial
 Pré-verger familial
 Verger en cours d'entrepossement
 Verger récemment planté
 Verger de production intensive
 Limite communale



Bassin de Pompey
Communauté de Communes du Bassin de Pompey

TRAME VERTE et BLEUE
Sous-trame des vergers

Réservoirs de biodiversité

- Réserve d'intérêt SCOT
- Réserve d'intérêt local supérieur
- Réserve d'intérêt local élevé

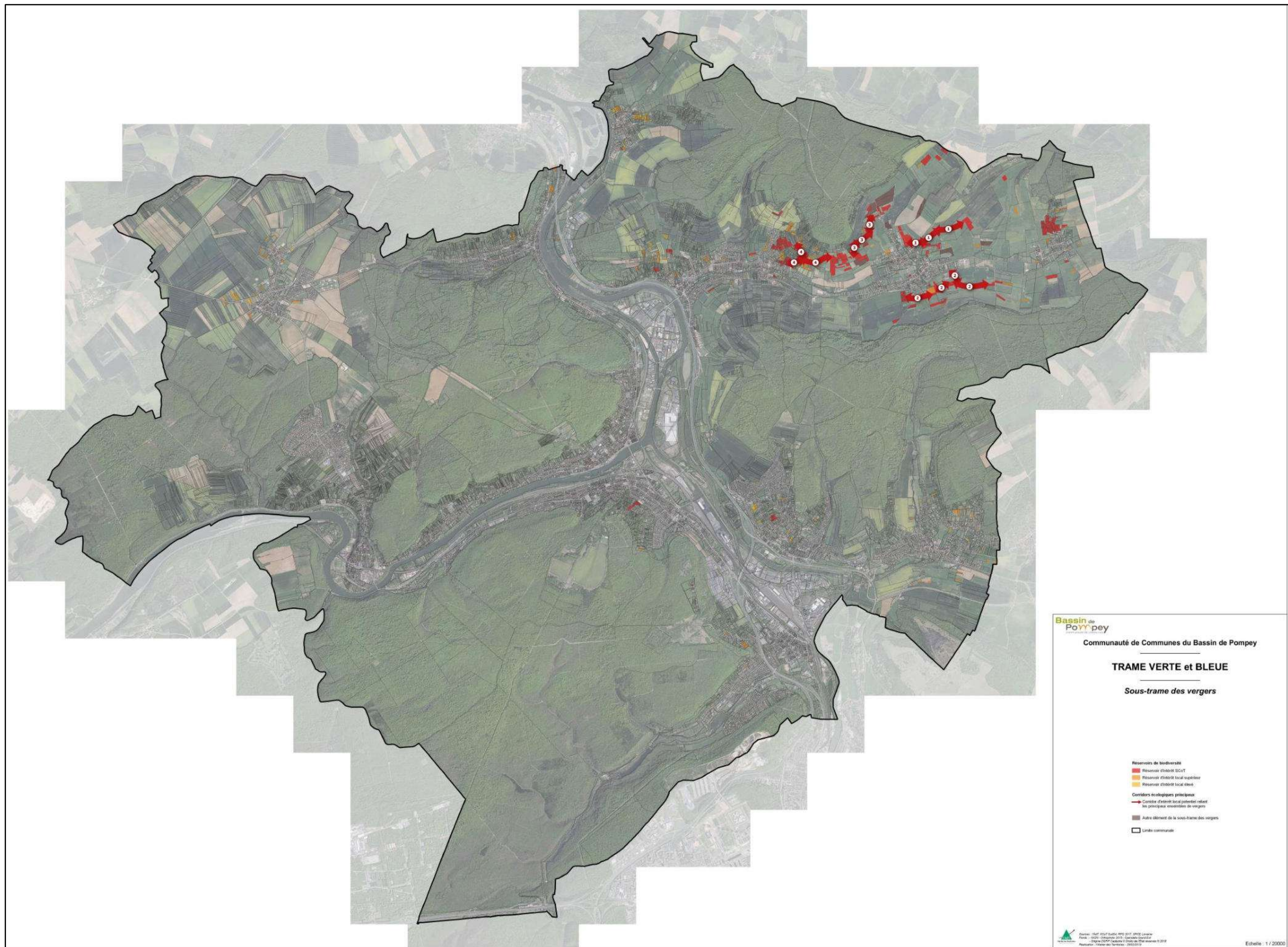
Corridors écologiques principaux

- Corridor d'intérêt local reliant les principaux ensembles de vergers
- Autre élément de la sous-trame des vergers

Unité communale

Source : VAEI SCOT 2010-2020 (V.C. SIREL Lorraine)
Règles : Article 10 du Règlement SCOT - Document d'élaboration
Dossier 2010/2011 (Document d'élaboration du SCOT)
Rédaction : l'Atelier des Territoires - 2010/2011

Echelle : 1 / 20000



CARTES SOUS-TRAME THERMOPHILE

CARTES SOUS-TRAME NATURE URBAINE



- lit de nature urbaine
- Occupation du sol
- Ensemble de jardins et/ou vergers
- Autre friche et délaissés
- Bouquet au cœur d'îlot
- Courtois paysager
- Dépendance boisée
- Espace vert public ou de zone industrielle ou commerciale
- Friche industrielle
- Parc privé
- Parc urbain
- Sens ouvert
- Végétation urbaine de bord de cours d'eau
- Limite communale

Fiches OAP

Description des Orientations d'Aménagement et de Programmation

SOMMAIRE

Bouxières-aux-dames	3	Liverdun.....	51
OAP 1	3	OAP 1	51
OAP 2	5	OAP 3	53
OAP 3	7	OAP 5	55
OAP 4	9	OAP 6	57
Champigneules	11	OAP 7	59
OAP 1	11	OAP 8	61
OAP 3	13	OAP 9	63
OAP 4	15	OAP 10.....	65
OAP 5	17	OAP 11.....	67
Custines.....	19	Malleloy.....	69
OAP 1	19	OAP 1	69
OAP 3	22	Marbach.....	71
OAP 4	24	OAP 3	71
OAP 5	26	Millery.....	73
Faulx.....	28	OAP 1	73
OAP 1	28	OAP 2	75
OAP 2	30	OAP 3	77
OAP 4	32	OAP 4	79
OAP 5	35	OAP 5	81
Frouard	37	Montenoy.....	83
OAP 1	37	OAP 1	83
OAP 2	39	Pompey.....	85
Lay-Saint-Christophe.....	41	OAP 1	85
OAP 1	41	Saizerais.....	87
OAP 2	43	OAP 1	87
OAP 3	45	OAP 2	89
OAP 4	47	OAP 4	91
OAP 5	49		

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

BOUXIERES-AUX-DAMES– OAP 1



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 1 sur BOUXIERES-AUX-DAMES

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé
- Gabarit de construction type maison mitoyennes
- Gabarit de construction type habitat collectif

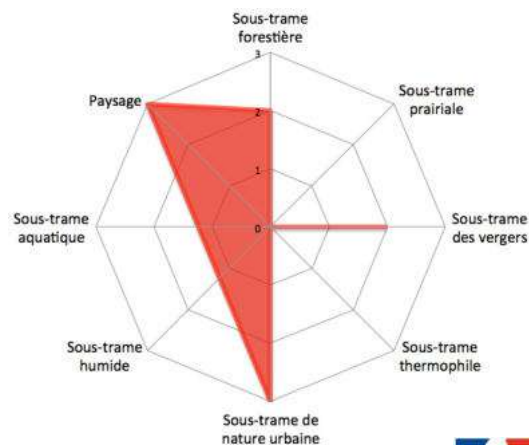
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : un petit bosquet est présent au Sud-Est de l'OAP
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : un petit verger en cours d'embroussaillage est présent au Sud-Est de l'OAP (réservoir d'intérêt local élevé)
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : la majorité de l'OAP est occupée par des zones de nature urbaine, constituées de milieux semi-ouverts et d'ensembles de vergers et jardins
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

-

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation du verger et de la haie arbustive
- Transition écologique avec les vergers et jardins conservés à l'est de l'OAP : plantation de fruitiers au niveau de la zone d'aménagement paysager qui doit traverser la zone d'Est en Ouest en bordant la voie pour mode actif, en la prolongeant jusqu'à l'entrée de la zone (le long de la route d'accès)
- Gestion des eaux de ruissellement : création d'une noue végétalisée en partie basse (à l'Ouest)

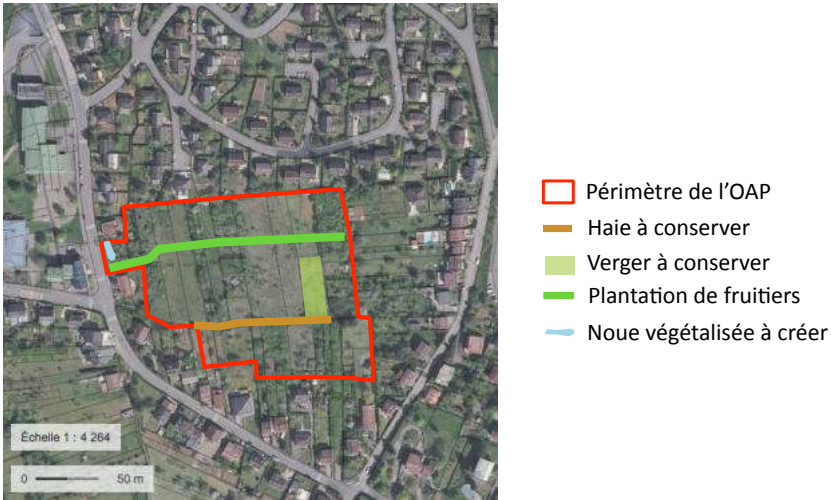


Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

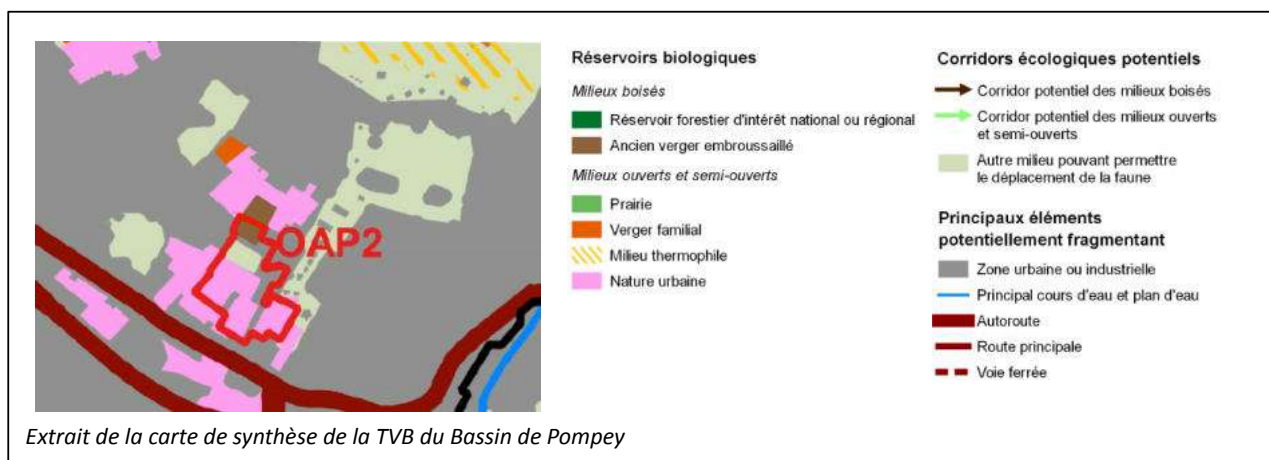
- Accompagnement paysager réduisant les impacts des bâtiments vis-à-vis de la topographie du site

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

BOUXIERES-AUX-DAMES– OAP 2 modifiée



Légende

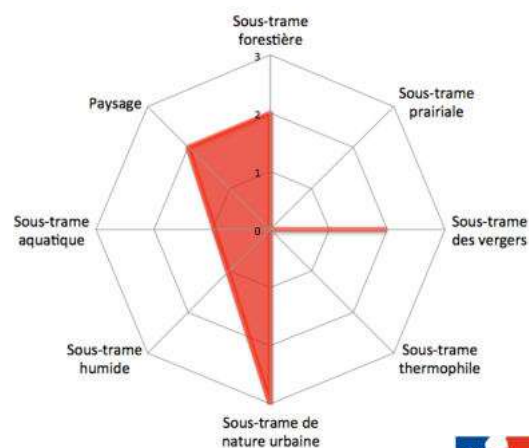
- Perimetre_OAP
- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire
- 1) Mobilité**
 - Disque de valorisation des axes de transports
 - Station de mobilité: bus
 - Aire de covoiturage
 - Liaison pour mode actif
 - Principe de desserte par la route et modes actifs
 - Principe de desserte par voie douce
- 2) Environnement et Paysage**
 - Bord à eau urbain d'interface ville/eau
 - alignement d'arbre
 - Aménagement paysager
 - Coeur d'îlot vert
 - Lisière ville/agriculture
 - Lisière ville/forêt
 - Verger ou jardin
- 3) Aménagement et forme urbaine**
 - Espace public
 - Emplacement réservé
 - Gabarit de construction type maison mitoyennes
 - Gabarit de construction type habitat collectif
- 4) Affectation**
 - Habitat principalement
 - Equipement principalement

Plan de l'OAP 2 *modifiée* sur BOUXIERES-AUX-DAMES

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : un bosquet est présent dans la partie Nord de l'OAP
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : quelques parcelles d'anciens vergers embroussaillés sont présentes dans la partie Nord de l'OAP
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est majoritairement occupée par des zones de nature urbaines correspondant à un bosquet et des ensembles de vergers et jardins, plus ou moins entretenus.
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver le petit patrimoine et les structure paysagères (cheminement piétons, vue sur le paysage lointain)



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Transition écologique avec les vergers et jardins conservés à l'est de l'OAP : plantation de fruitiers au niveau de l'aménagement paysager qui traverse la zone d'Est en Ouest
- Gestion des eaux de ruissellement : création d'une noue végétalisée en partie basse



- Périmètre de l'OAP
- Noue végétalisée à créer
- o Point de vue à valoriser
- Cheminement piéton

Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de la vue depuis l'église sur le relief et structurer les aménagements pour valoriser cette vue sur l'église
- Conservation du sentier des Feux Follets et intégrer celui-ci au futur projet

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

BOUXIERES-AUX-DAMES– OAP 3



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 3 sur BOUXIERES-AUX-DAMES

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

Station de mobilité: bus

Aire de covoiturage

Liaison pour mode actif

Principe de desserte par la route et modes actifs

Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

Bord à eau urbain d'interface ville/eau

alignement d'arbre

Aménagement paysager

Coeur d'îlot vert

Lisière ville/agriculture

Lisière ville/forêt

Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

Espace public

Emplacement réservé

Gabarit de construction type maison mitoyennes

Gabarit de construction type habitat collectif

4) Affectation

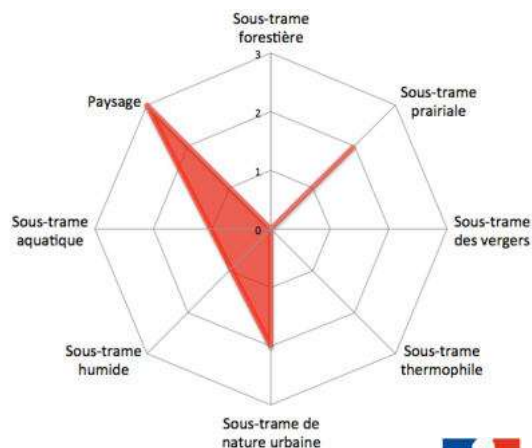
Habitat principalement

Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : l'OAP est occupée principalement par une prairie urbaine appartenant à la sous-trame prairiale
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP accueille une zone d'espace vert, identifiée comme appartenant à la trame de nature urbaine
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver le petit patrimoine et les structure paysagères (cheminement piétons, vue sur le paysage lointain)



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Gestion des eaux de ruissellement : création d'une noue végétalisée en partie basse



- Périmètre de l'OAP
- Noue végétalisée à créer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Gestion des vues et de la topographie via des aménagements paysagers s'appuyant sur la pente

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

BOUXIERES-AUX-DAMES– OAP 4 (nouvelle)



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Légende

- Perimetre_OAP
- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé
- Gabarit de construction type maison mitoyennes
- Gabarit de construction type habitat collectif

4) Affectation

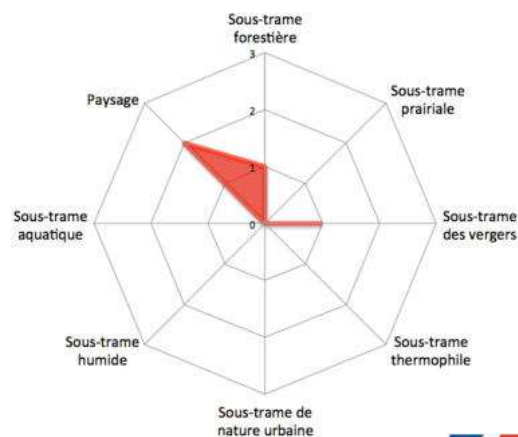
- Habitat principalement
- Equipement principalement

Plan de l'OAP 4 (nouvelle) sur BOUXIERES-AUX-DAMES

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : un bosquet est présent en limite est de l'OAP
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : quelques parcelles d'anciens vergers embroussaillés sont présentes dans la partie Nord de l'OAP
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver le petit patrimoine et les structure paysagères (cheminement piétons, vue sur le paysage lointain)



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Gestion des eaux de ruissellement > limitation des surfaces imperméabilisées
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation ou accentuation des perspectives vers le grand paysage

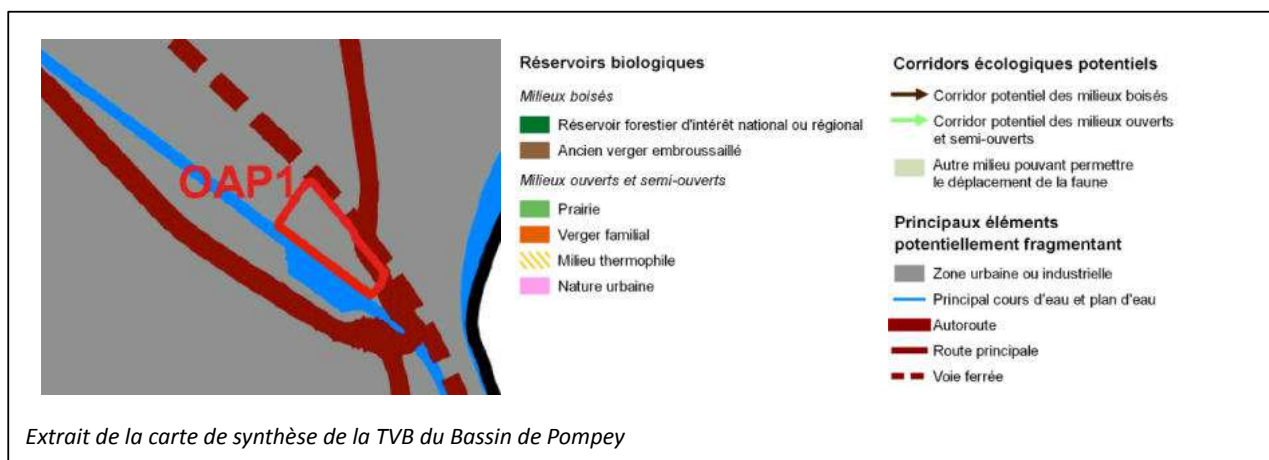
Action 28 du Plan paysage :
« Valorisation des balcons paysagers »

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CHAMPIGNEULLES – OAP 1 modifiée



Légende

Perimetre OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

- Disque de valorisation des axes de transports
- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Parking deux roues
- Borne libre service
- Aire de stationnement
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'ilot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes
- Gabarit de construction type habitat collectif

4) Affectation

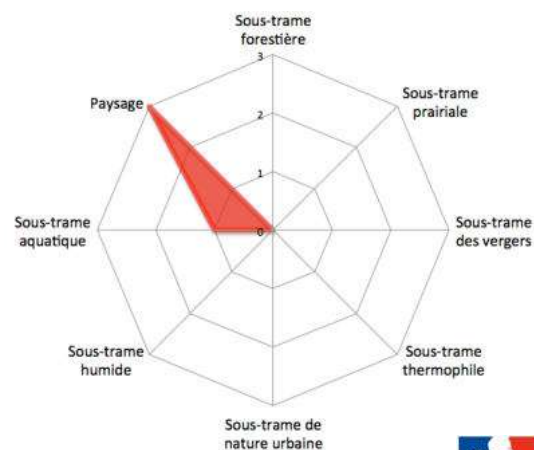
- Habitat principalement
- Equipement principalement

Plan de l'OAP 1 *modifiée* sur CHAMPIGNEULLES

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : l'OAP se trouve au bord du canal (en face de la halte fluviale)

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver l'ouverture sur le canal et valoriser les modes actifs le long de celui-ci
- **Valoriser les axes de découverte** (D40, canal) **et les points de vues** (balcon de Bouxières-aux-Dames et Champigneulle)



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Démolition des bâtiments en mars-avril ou septembre-octobre (en dehors de périodes d'hibernation et de reproduction des chauves-souris) sauf en cas d'absence avérée de chiroptères (après passage d'un écologue)

Pour la prise en compte du paysage

- Traitement qualitatif adapté afin de recréer du lien avec la frange urbaine au Sud-Ouest

Cf. Annexe Fiche 11 : Bord de canal, Moselle/Meurthe

Action 28 du Plan paysage :
« Valorisation des balcons paysagers »

Action 6a du Plan paysage :
Retournement vers l'eau des communes riveraines de la Moselle et du canal « Projets d'aménagements urbains de certaines berges stratégiques »



- Périmètre de l'OAP
- ↔ Redonner des liens

Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CHAMPIGNEULLES – OAP 3



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Vergeur familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Vergeur ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

4) Affectation

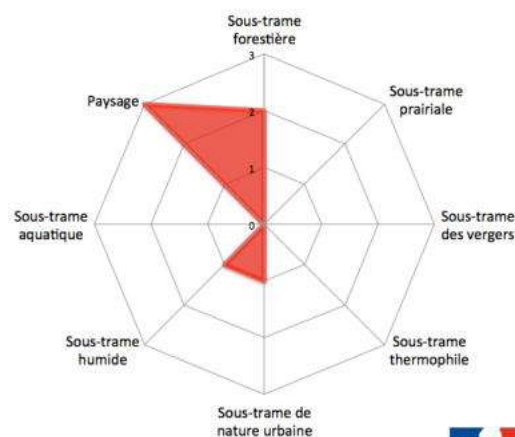
- Habitat principalement
- Equipement principalement
- Activité principalement

Plan de l'OAP 3 *modifiée* sur CHAMPIGNEULLES

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est occupée en partie par des boisements, dont certains correspondent à des anciens vergers et jardins
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est située en bordure de parcelles de vergers et jardins identifiées comme zones de nature urbaine
- Sous-trame humide** : quelques zones de l'OAP sont situées en ZPH
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Valoriser les axes de découverte (Autoroute et balcon paysager)
- Traiter l'interface forestier/commercial pour une meilleure intégration



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Lisière zone commerciale/forêt et ancien vergers à maintenir/préserver avec étagement
- Nécessité d'inventaire réglementaire zones humides (ZPH) pour vérifier la présence/absence de zones humides en dehors du corridor central qui sera préservé

Remarque : Une étude d'impact a été réalisée en 2017 pour l'opération « Les vergers » qui intègre les OAP 2, 4 et 5. L'OAP prend en compte les mesures proposées.



Schéma des préconisations écologiques

- Périmètre de l'OAP
- Lisière étagée à restaurer

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la limite urbaine / forestière, agricole > Accompagnement végétal
- Aménagement paysager accompagnant la topographie du site

Cf. Annexe Fiche 1 et 2 : Traitement de la limite agricole – urbaine / limite forestière – urbaine

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CHAMPIGNEULLES – OAP 4



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verge familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

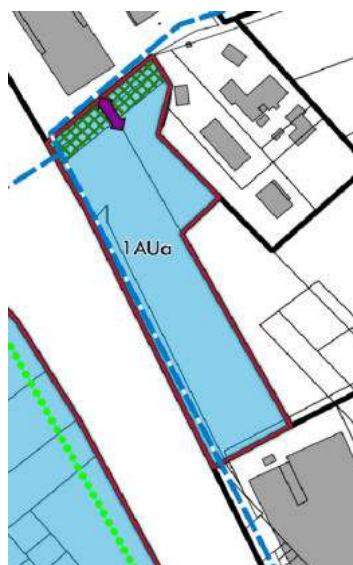
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 4 sur CHAMPIGNEULLES

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'ilot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verge ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

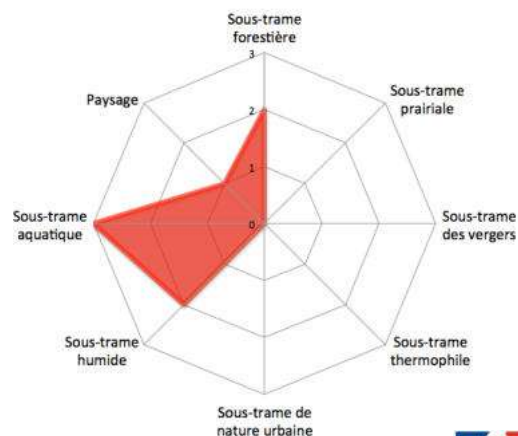
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement
- Activité principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est occupée au Nord par des fourrés et bosquets rudéraux
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : la partie Nord de l'OAP correspond à une ZPH
- Sous-trame aquatique** : présence d'une mare au Nord de l'OAP

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le réseau de chemins, assurer le dégagement des vues
- Assurer la pérennité des arbres isolés, les haies bocagères qui structurent le paysage du coteau



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation d'une zone tampon végétalisée (choix d'espèces locales uniquement) en bordure de la mare (« pièce d'eau Notre Dame »)
- Nécessité d'inventaire réglementaire zones humides (ZPH)

Remarque : Une étude d'impact a été réalisée en 2017 pour l'opération « Les vergers » qui intègre les OAP 2, 4 et 5. L'OAP prend en compte les mesures proposées.



- Périmètre de l'OAP
- Zone tampon végétalisée (espèces locales) à conserver ou recréer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Hauteur des bâtiments à modérer > réduire la visibilité depuis l'Autoroute

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CHAMPIGNEULLES – OAP 5



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 5 sur CHAMPIGNEULLES

Légende

- Perimetre_OAP
- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

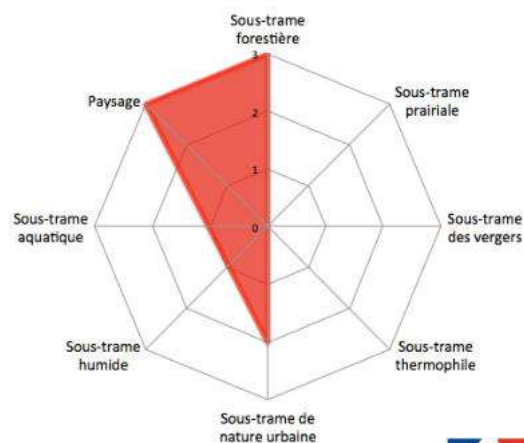
4) Affectation

- Habitat principalement
- Équipement principalement
- Activité principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est occupée principalement par des boisements, dont certains correspondent à des anciens vergers et jardins
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : quelques parcelles de vergers et jardins identifiées comme zones de nature urbaine sont présentes dans la partie Ouest de l'OAP
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le réseau de chemins, assurer le dégagement des vues
- Assurer la pérennité des arbres isolés, les haies bocagères qui structurent le paysage du coteau



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Lisière zone urbaine/forêt et ancien vergers à maintenir/préserver avec étagement
- Plantation de fruitiers dans les zones d'aménagement paysager → ancien secteur de vergers

Remarque : Une étude d'impact a été réalisée en 2017 pour l'opération « Les vergers » qui intègre les OAP 2, 4 et 5. L'OAP prend en compte les mesures proposées.



- Périmètre de l'OAP
- Lisière étagée à restaurer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la limite urbaine / forestière
- Prescription paysagère d'accompagnement de voirie

Action 28 du Plan paysage :
« Valorisation des balcons paysagers »

Cf. Annexe Fiche 2 : Traitement de la limite forestière – urbaine

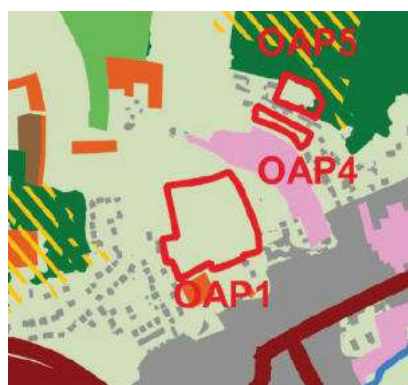
Fiche 5 : Accompagnement paysager d'accompagnement de voirie

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CUSTINES - OAP 1



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

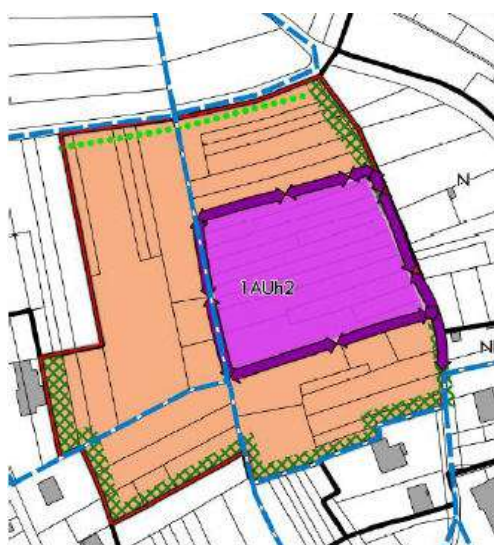
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 1 sur CUSTINES

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Cœur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

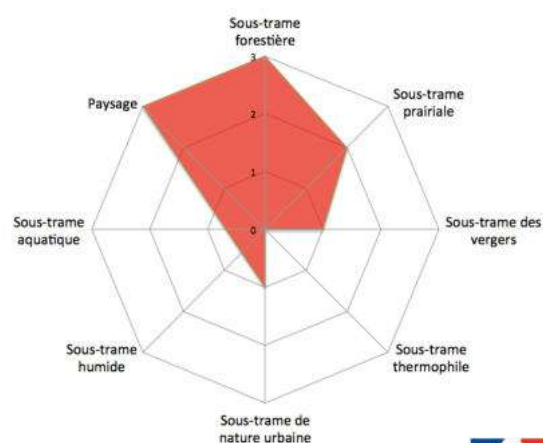
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

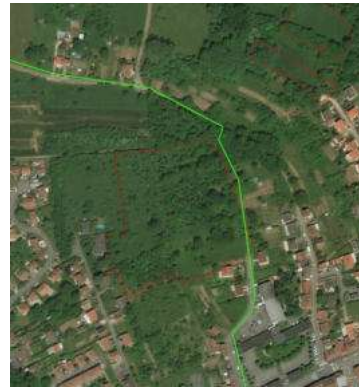
- **Sous-trame forestière** : la majeure partie de l'OAP correspond à des fourrés issus de l'abandon d'anciennes parcelles de vergers, qui ont un intérêt fort pour le continuum forestier
- **Sous-trame prairiale** : l'OAP est en partie occupée par une prairie identifiée comme élément de la sous-trame prairiale
- **Sous-trame vergers** : des vergers sont présents en bordure de l'OAP
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : présence d'une zone de nature urbaine des jardins et vergers en bordure de l'OAP
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- **Soigner l'occupation des coteaux** : préserver le petit parcellaire, chemin, gestion des pentes
- **Préserver les éléments de structure paysagère** (trame bocagère, topographie) **afin de valoriser les points de vue et belvédères**



— Circuit du bois du Chapitre

Cf. Annexe Fiche 12 : Palette végétale locale

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Les vergers (vieux arbres) et la haie sont à préserver
 - Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)
 - Maintien/rétablissement d'un continuum des milieux boisés : Création d'une large haie d'essence locale le long de la future liaison pour mode actif et à l'Est et Sud de la zone, en évitant un effet trop linéaire > l'objectif est de maintenir un lien entre la parcelle naturelle préservée au sud (futur cœur d'ilot) et les parcelles à maintenir en zone naturelle au Nord, et à l'Est
- ➔ Classement des parcelles boisées au nord de l'OAP en zone N pour un maintien des boisements ou une restauration de vergers
- ➔ Classement des parcelles de milieu semi-ouvert au nord de l'OAP en zone N pour un maintien d'un milieu semi-ouvert (prairie arborée, parc...)
- Gestion des eaux de ruissellement : plantation de haies parallèles aux courbes de niveau, limitation des zones imperméabilisées



- Périmètre de l'OAP
- Haie à préserver
- Haie large à créer
- Milieu semi-ouvert à préserver
- Milieu boisé à préserver (ou restauration de vergers)
- Réservoir biologique forestier identifié dans la TVB
- - - Liaisons écologiques à maintenir

Schéma des préconisations écologiques

Préconisations (suite)

Pour la prise en compte du paysage

- Insertion paysagère difficile > Conserver l'aspect « forestier »

Prescriptions possibles :

- le réseau viaire de la parcelle devra être accompagné d'un aménagement paysager afin d'intégrer le futur bâtiment dans son environnement proche (essences locales et libres) (Cf. annexe paysager)
- les limites au Nord et au Sud de la parcelle de l'OAP seront plantées afin de structurer le site et requalifier les limites
- Prise en compte du passage du circuit de randonnée (Circuit du Bois du Chapitre) à l'Est de la parcelle > Conservation / Implantation d'une trame arborée le long du cheminement

Action 28 du Plan Paysage : Valorisation des balcons paysagers

Action 13a du Plan Paysage : Opération d'amélioration des lisières (qualités et reculs)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations et préservation des milieux naturels situés au nord, nord-est et nord-ouest de l'OAP.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CUSTINES - OAP 3



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 3 sur CUSTINES

Légende

- Perimètre OAP
- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

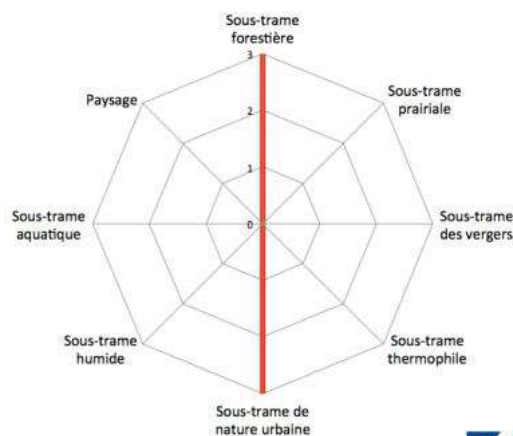
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : la majeure partie de l'OAP est occupée par des vergers, appartenant à un réservoir d'intérêt local supérieur
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est entièrement située dans une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver les arbres fruitiers



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation des arbres en limite Nord de la zone
- Conservation/confortement de l'alignement de fruitiers en bordure Ouest de la zone (secteur prévu pour un aménagement paysager)
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)



- Périmètre de l'OAP
- Arbres à conserver
- Alignement de fruitiers à conserver

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la limite urbaine / forestière

Cf. Annexe Fiche 2 : Traitement de la limite forestière – urbaine

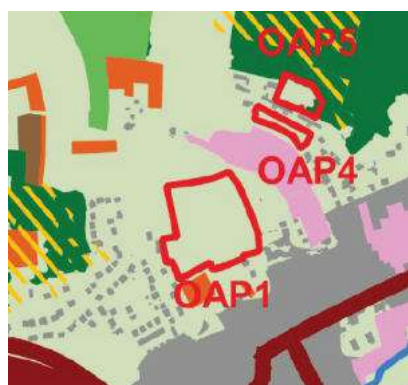
Action 13a du Plan Paysage : Opération d'amélioration des lisières (qualités et reculs)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CUSTINES - OAP 4



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

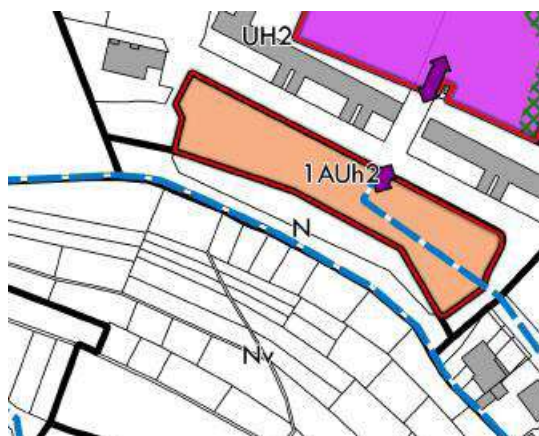
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 4 sur CUSTINES

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

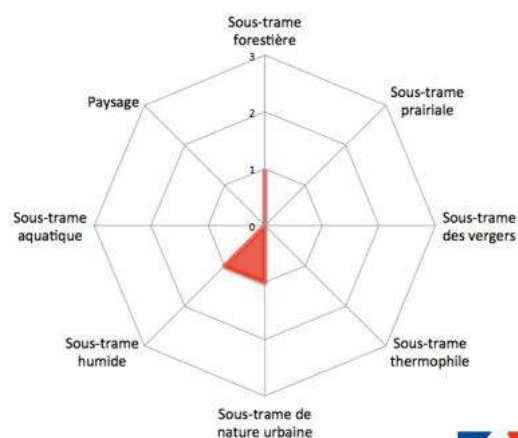
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée
- **Sous-trame prairiale** : non concernée
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : zone de nature urbaine des milieux semi-ouverts en bordure de l'OAP
- **Sous-trame humide** : ZPH en bordure Sud de l'OAP au niveau d'un vallon qui accueille un petit écoulement
- **Sous-trame aquatique** : non concernée mais présence d'un petit écoulement à proximité de la limite Sud de l'OAP

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Gestion des eaux (présence d'un fossé avec écoulement en contre-bas de la zone) : mise en place d'une zone tampon type noue végétalisée en aval de l'OAP

Remarque : La zone est déjà terrassée



□ Périmètre de l'OAP

— Noue végétalisée à créer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CUSTINES - OAP 5



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

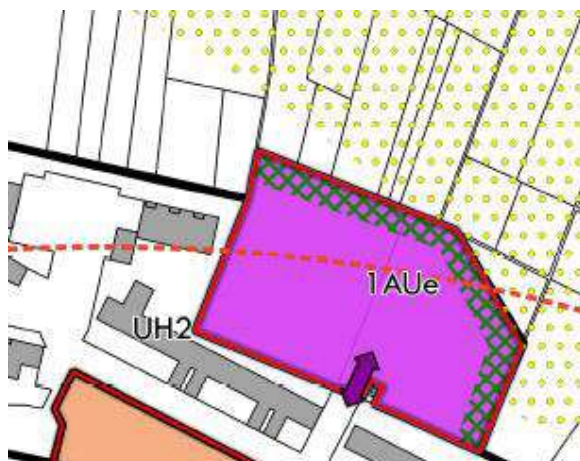
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 5 sur CUSTINES

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

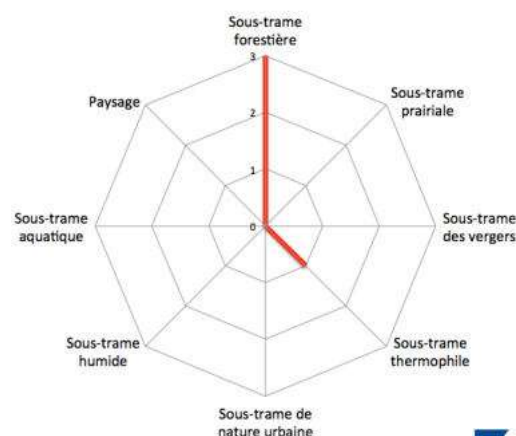
4) Affectation

- Habitat principalement
- Équipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : la partie Nord de l'OAP se situe au niveau d'un réservoir de biodiversité d'intérêt local de niveau élevé
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : réservoir de biodiversité des milieux thermophiles sur le coteau boisé au-dessus de l'OAP
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation du coteau : assurer le dégagement des points de vues, chercher à limiter l'impact visuel



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Lisière avec le boisement maintenu au nord et à l'est de la zone à maintenir/préserver avec étagement > Maintien d'une bande enherbée



 Périmètre de l'OAP

 Lisière étagée à maintenir/restaurer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la limite urbaine / forestière

Cf. Annexe Fiche 2 : Traitement de la limite forestière – urbaine

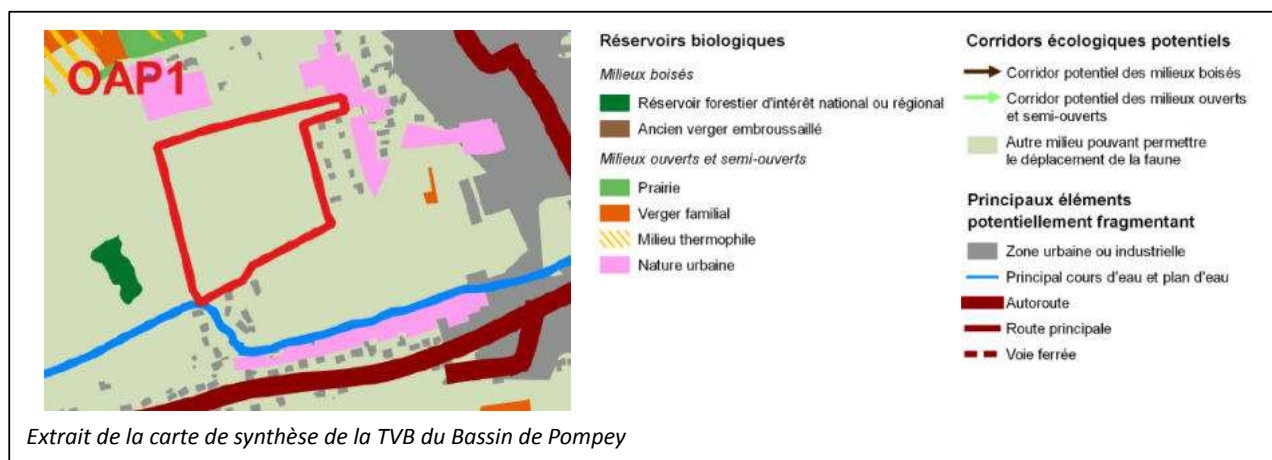
Action 13a du Plan Paysage : Opération d'amélioration des lisières (qualités et reculs)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX - OAP 1



Plan de l'OAP 1 sur FAULX

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

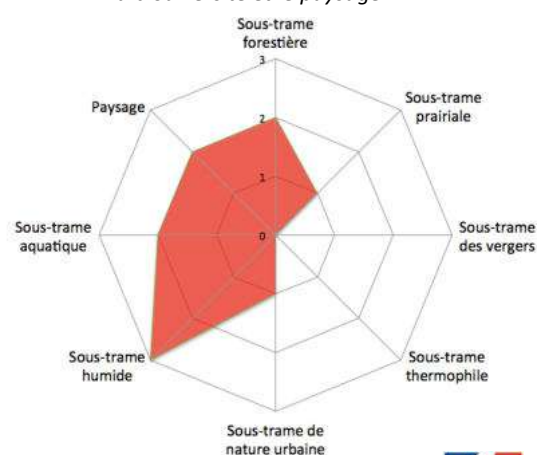
4) Affectation

- Habitat principalement
- Équipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : présence d'un alignement de Frêne le long du chemin bordant l'OAP à l'ouest.
- Sous-trame prairiale** : une parcelle de prairie est présente au nord de l'OAP.
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée.
- Sous-trame de nature urbaine** : OAP en bordure d'une zone de jardins identifiée dans la sous-trame de nature urbaine
- Sous-trame humide** : l'OAP est située entièrement en ZPH et il y a présence d'un fossé colonisé par les roseaux le long du chemin à l'ouest de l'OAP
- Sous-trame aquatique** : proximité de la Mauchère, en aval de l'OAP (de l'autre côté du chemin)

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traitement de l'interface et de la co visibilité agricole, verger / frange urbaine pour **valoriser la silhouette du village**
- Préserver les continuités piétonnes et cyclables et les accompagner d'une trame végétale.



Cf. Fiche 5 : Aménagement paysager d'accompagnement de voirie ; Fiche 8 : Haie bocagère et Fiche 1 : Traitement de la limite agricole – urbaine pour l'implantation de noue

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides (ZPH) : forte probabilité de présence de zone humide en bas de parcelle
- Gestion des eaux : création d'une noue végétalisée en partie basse qui peut être aménagée en limite Nord de la zone d'aménagement paysager.
- Conservation/renforcement de la haie au nord de l'OAP : cette haie est parallèle aux courbes de niveau donc limite l'érosion des sols > Classement de la haie en « élément remarquable du paysage »
- Conservation/renforcement de la ripisylve de la Mauchère au sud de l'OAP



- Périmètre de l'OAP
- Haie à conserver/renforcer (classement en ERP)
- Ripisylve de la Mauchère à conserver
- Zone d'aménagement paysager
- Noue végétalisée à créer
- ↔ Principe d'accès défini par l'OAP

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Traitement de l'interface et de la covisibilité agricole, verger / frange urbaine pour valoriser la silhouette du village
- Préservation des continuités piétonnes et cyclables et les accompagner d'une trame végétale

Action 13b du Plan Paysage
Reconstruction d'espaces « tampon »
entre les nouvelles zones bâties et les
milieux agricoles péri-urbains

Avis sur l'aménagement de l'OAP

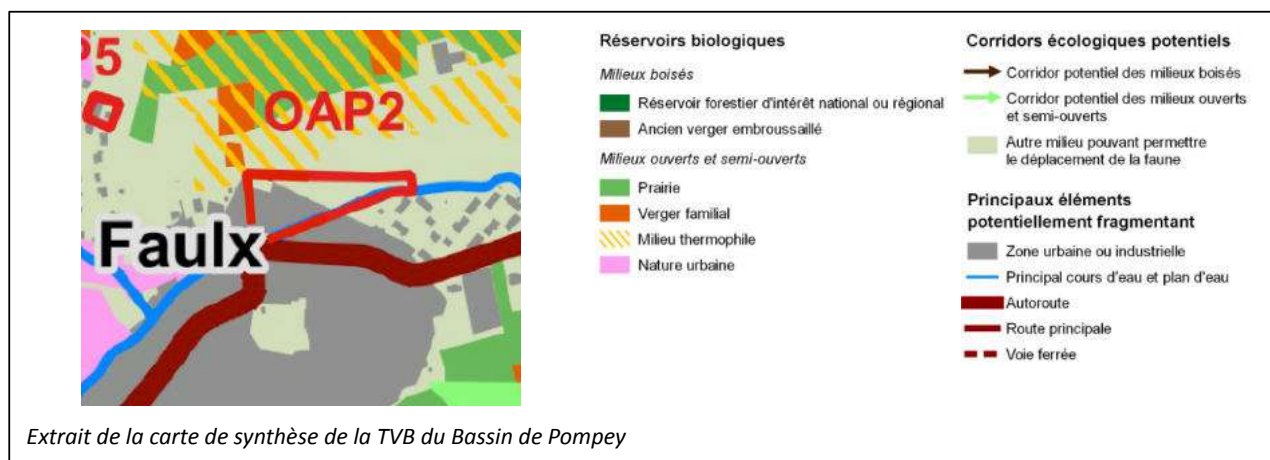
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX - OAP 2 modifiée



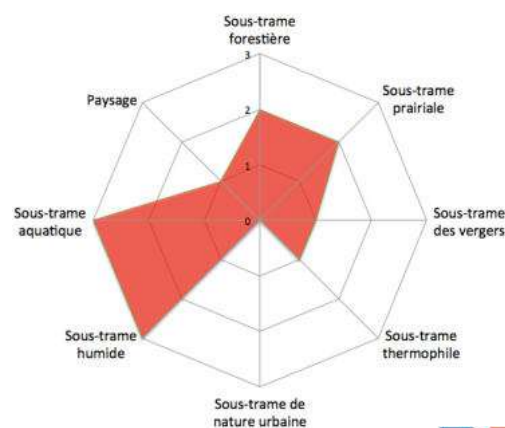
Plan de l'OAP 2 *modifiée* sur FAULX



Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : présence de la ripisylve de la Mauchère au sud, d'un boisement dans la pointe Est et en bordure Ouest
- Sous-trame prairiale** : la majeure partie de l'OAP correspond à une prairie permanente (pâturée)
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concerné, mais un réservoir de biodiversité des milieux thermophiles est présent sur les coteaux au-dessus de l'OAP
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : la moitié Est de l'OAP est identifiée comme ZPH
- Sous-trame aquatique** : l'OAP est bordée au sud par la Mauchère

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Travailler l'interface entre lisière et espace urbanisé pour ne pas qu'il soit brutal
- Veiller à l'intégration des constructions dans la pente > sens d'implantation qui respecte les courbes de niveau



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides (ZPH) : forte probabilité de présence de zone humide en bas de parcelle
- Gestion des eaux : création d'une noue végétalisée en partie basse de l'OAP
- Conservation/renforcement de la ripisylve de la Mauchère au sud de l'OAP > Proposition de classement en « élément remarquable du paysage »
- Recul de 15 m par rapport au cours d'eau pour les zones imperméabilisées (notamment la voie pour mode actif à réaliser avec revêtement perméable)
- Conservation d'une partie des arbres des bosquets en limites Est et Ouest



- Périmètre de l'OAP
- Zone de jardin (boisée) à conserver
- Boisement à conserver
- Ripisylve à conserver/restaurer (classement en ERP)
- Recul par rapport à la Mauchère

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation du caractère forestier > Conservation d'une trouée au nord de la parcelle pour dégager une perspective vers le paysage
- Les aménagements paysagers au Sud de la parcelle devront prendre en compte le passage de la Mauchère et de sa ripisylve

Avis sur l'aménagement de l'OAP

En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis DEFAVORABLE sauf si absence de consommation de zones humides réglementaires.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX - OAP 4



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

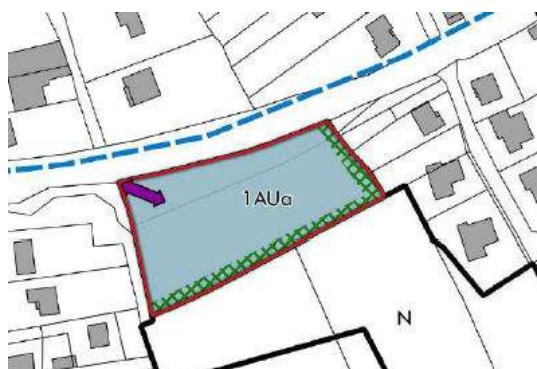
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 4 sur FAULX

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

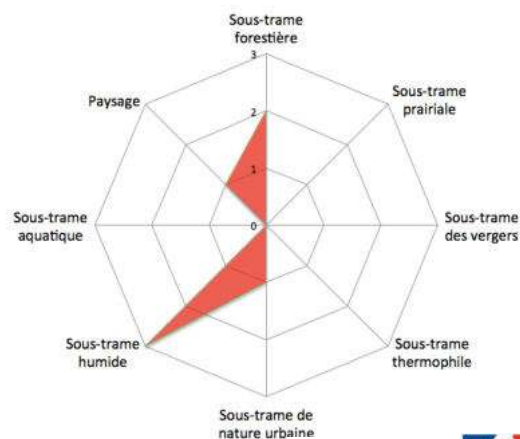
4) Affectation

- Activité principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est principalement occupée par un fourré, avec une partie de boisement en bordure Est (appartenant à la sous-trame forestière)
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : l'OAP est située entièrement en ZPH
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver les éléments de structure paysagère (trame bocagère, bâti vernaculaire)
- Maintenir le maillage des chemins ruraux



Cf. Annexe Fiche 1 : Traitement de la limite agricole - urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides (ZPH) et gestion des eaux de ruissellement (talweg)
- Traitement de la Renouée du Japon (espèce exotique envahissante) en entrée de site : fauche avant la floraison et isolement des terres « contaminées » lors des terrassements (multiplication végétative par les rhizomes avec risque de bouturage spontané).
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)
- Création d'une haie d'essence locale en bordures est et sud-est de la zone pour faire le lien avec la parcelle boisée adjacente



Schéma des préconisations écologiques

- Périmètre de l'OAP
- Création d'une haie d'essence locale
- Traitement de la Renouée du Japon avec précautions lors des mouvements de terres

Pour la prise en compte du paysage

- Accompagnement de la lisière entre le bâti via une trame végétale diversifiée (haie libre, haie taillée, bosquets, arbres fruitiers)
- Conservation de la vue vers le coteau
- Prise en compte de la limite urbaine / agricole



Schéma des préconisations paysagères

- Trame végétale
- Cheminement
- ☀ Vue vers le coteau

Action 10b du Plan Paysage « Préservation / Renforcement des haies, des haies talus et des autres « noyaux » de nature ordinaire »

Action 13a du Plan Paysage « Opération d'amélioration des lisières (qualités et reculs) »

Implantation / entretien : Au vue de la parcelle de l'OAP 4 de Faulx, l'implantation et la gestion des éléments paysagers sont à la charge des propriétaires de la parcelle,

Avis sur l'aménagement de l'OAP

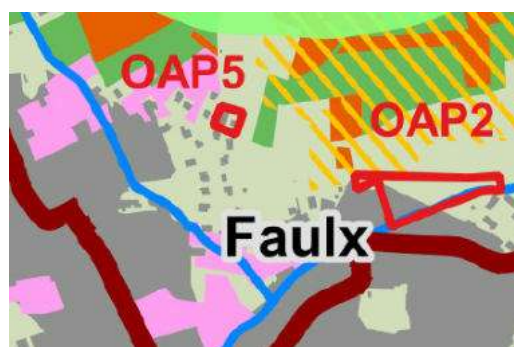
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX - OAP 5



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

■ Réservoir forestier d'intérêt national ou régional

■ Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

■ Prairie

■ Verger familial

■ Milieu thermophile

■ Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

→ Corridor potentiel des milieux boisés

→ Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts

■ Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

■ Zone urbaine ou industrielle

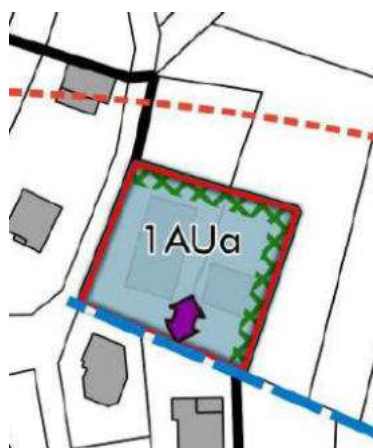
■ Principal cours d'eau et plan d'eau

■ Autoroute

■ Route principale

■ Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 5 sur FAULX

Légende

Périmètre OAP

■ Périmètre OAP confirmée

■ en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

■ Station de mobilité: bus

■ Aire de covoiturage

■ Liaison pour mode actif

■ Principe de desserte par la route et modes actifs

■ Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

■ Bord à eau urbain d'interface ville/eau

■ alignement d'arbre

■ Aménagement paysager

■ Cœur d'îlot vert

■ Lisière ville/agriculture

■ Lisière ville/forêt

■ Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

■ Espace public

■ Emplacement réservé

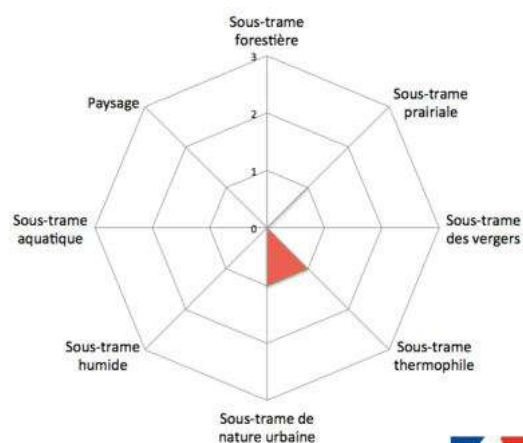
4) Affectation

■ Activité principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée
- **Sous-trame prairiale** : non concernée (mais présence d'un réservoir SRCE à proximité)
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : présence d'un vaste réservoir de biodiversité des milieux thermophiles à proximité directe de l'OAP
- **Sous-trame de nature urbaine** : OAP en bordure d'une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- **Sous-trame humide** non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation du coteau : préserver le réseau de chemins, assurer le dégagement des vues



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

Zone déjà aménagée : Pas de préconisations particulières

Pour la prise en compte du paysage

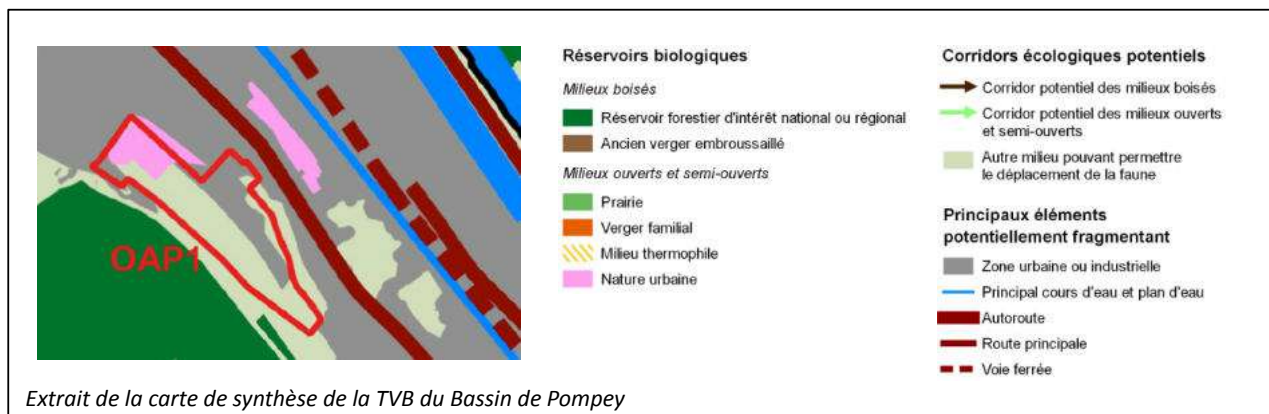
- Prise en compte de l'harmonie du quartier : Accompagnement de la limite de propriété par la plantation d'une haie

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD - OAP 1

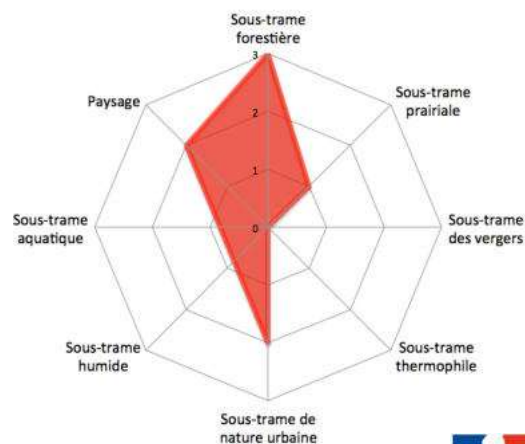


Plan de l'OAP 1 sur FROUARD

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est occupée en partie Est/Nord-Est par des fourrés et boisements et est située à moins de 20 m de la lisière d'un réservoir de biodiversité d'intérêt régional
- Sous-trame prairiale** : présence de prairie en friche en partie basse du site
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : la partie Nord de l'OAP est occupée par une friche identifiée comme zone de nature urbaine
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface forestier/urbaine pour valoriser la silhouette et l'intégration du bâti dans le paysage lointain (depuis les balcons de Bouxières-aux-Dames)
- Soigner l'occupation des coteaux



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Restauration de la lisière forestière à l'Ouest
- Maintien/restauration d'une lisière en bon état en limite de la zone naturelle préservée
- Gestion des eaux : Limiter l'imperméabilisation

Remarque : Une étude d'impact a été réalisée en 2013. L'OAP prend en compte les mesures proposées.

Pour la prise en compte du paysage

- Intégration d'une trame végétale s'appuyant sur la topographie du site
- Conservation de la vue ouverte sur les coteaux

Action 28 du Plan paysage :
« Valorisation des balcons paysagers »



- Périmètre de l'OAP
- Vue à conserver
- Lisière à restaurer

Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD - OAP 2



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

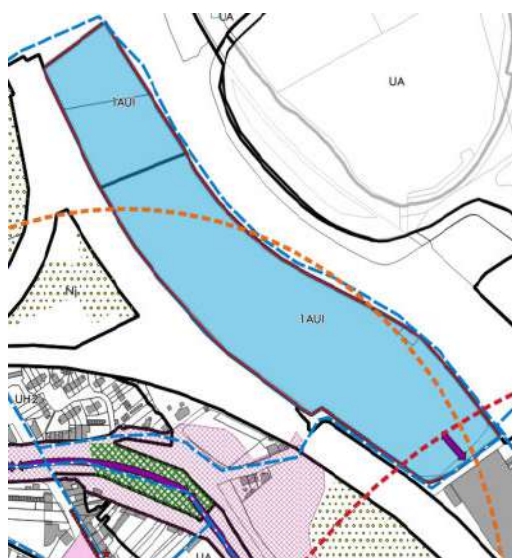
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 2 sur FROUARD

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

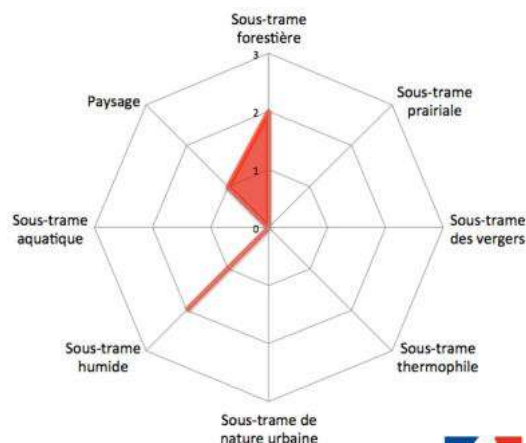
4) Affectation

- Activité principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est occupée presque entièrement par des fourrés rudéraux
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame humide** : la partie Nord de l'OAP est située en ZPH
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver l'ouverture sur le paysage
- Veiller à la qualité architecturale du bâti des futures activités afin de valoriser les points de vues (balcon de Bouxières-aux-Dames)



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides (OAP en ZPH).
- Conservation de l'alignement d'arbres en bordure du canal
- Gestion des espèces invasives :
 - Solidage : fauche avant fin juillet pour éviter la dissémination par les graines et, en cas de déblais, les terres extraites ne devront pas être étalées sur le site
 - Buddleia (Arbre à papillons) : arrachage ou, à défaut, coupe, en juillet-août avant la fructification et la formation des graines

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation ou accentuation des perspectives vers le grand paysage

Action 28 du Plan paysage :
« Valorisation des balcons paysagers »

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

LAY-ST-CHRISTOPHE – OAP 1

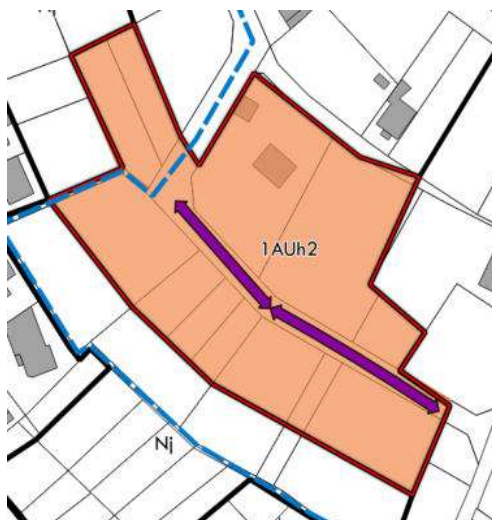


 Prairie
 Verger familial
 Milieu thermophile
 Nature urbaine

Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

■ ■ Voie ferrée

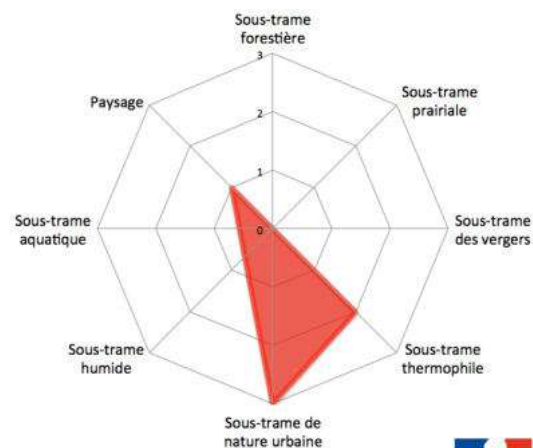
Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 1 sur LAY-SAINT-CHRISTOPHE

■ Habitat principalement
■ Equipement principalement

- **Sous-trame forestière** : non concernée
- **Sous-trame prairiale** : non concernée
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : une partie de l'OAP est située au niveau d'un réservoir thermophile d'intérêt local moyen
- **Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est occupée en grande partie par des bosquets et ensembles de jardins et vergers identifiés comme appartenant à la trame de nature urbaine
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation des coteaux, assurer le dégagement des vues
- S'appuyer sur les trames bocagères et boisements existants



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Gestion des eaux de ruissellement : création d'une noue végétalisée au niveau du point bas



- Périmètre de l'OAP
- Noue végétalisée à créer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de la vue sur le clocher d'église
- Conservation de la trame arborée tant que possible

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CRISTOPHE – OAP 2



Réservoirs biologiques

- Milieux boisés**
 - Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
 - Ancien verger embroussaillé
- Milieux ouverts et semi-ouverts**
 - Prairie
 - Verger familial
 - Milieu thermophile
 - Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 2 sur LAY-SAINT-CRISTOPHE

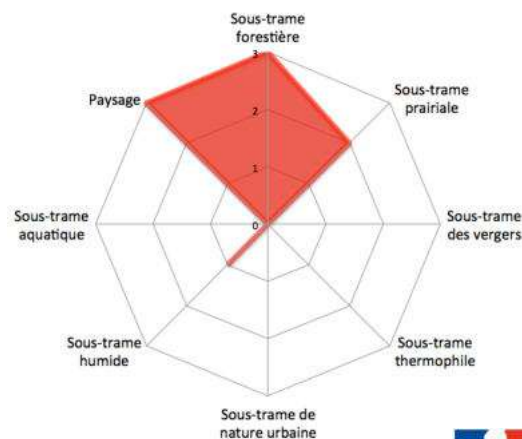
Légende

- Perimetre_OAP**
 - Périmètre OAP confirmée
 - en attente d'information supplémentaire
- 1) Mobilité**
 - Disque de valorisation des axes de transports
 - Station de mobilité: bus
 - Aire de covoiturage
 - Liaison pour mode actif
 - Principe de desserte par la route et modes actifs
 - Principe de desserte par voie douce
- 2) Environnement et Paysage**
 - Bord à eau urbain d'interface ville/eau
 - alignement d'arbre
 - Aménagement paysager
 - Cœur d'îlot vert
 - Lisière ville/agriculture
 - Lisière ville/forêt
 - Verger ou jardin
- 3) Aménagement et forme urbaine**
 - Espace public
 - Emplacement réservé
 - Gabarit de construction type maison mitoyennes
 - Gabarit de construction type habitat collectif
 - Gabarit de construction type maison individuelle
- 4) Affectation**
 - Habitat principalement
 - Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est située en lisière d'un réservoir de biodiversité d'intérêt régional et est occupée en partie par des fourrés
- Sous-trame prairiale** : l'OAP est occupée principalement par une prairie en friche
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : un secteur au sud de l'OAP se trouve en ZPH
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation des coteaux : valoriser les perceptions



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Dans la zone Sud de l'OAP, des zones d'aménagements paysagers sont prévues dans les secteurs de fortes pentes : les arbres et arbustes déjà présents sont à conserver autant que possible (sauf les thuyas et lauriers)
- Maintien/restauration des lisières en bordures de boisements



- Périmètre de l'OAP
- Lisière à restaurer
- Arbres et arbustes à préserver (zones prévues pour les aménagements paysagers)

Schéma des recommandations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation et prolongation du double alignement d'arbres le long de l'allée Paul Spillmann (trait paysager marquant du site)
- La couleur du bâti devra être en harmonie avec les teintes de son environnement

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des recommandations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CRISTOPHE – OAP 3



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 3 sur LAY-SAINT-CRISTOPHE

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

- Disque de valorisation des axes de transports
- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'ilot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé
- Bâtiments destinés à être démolis

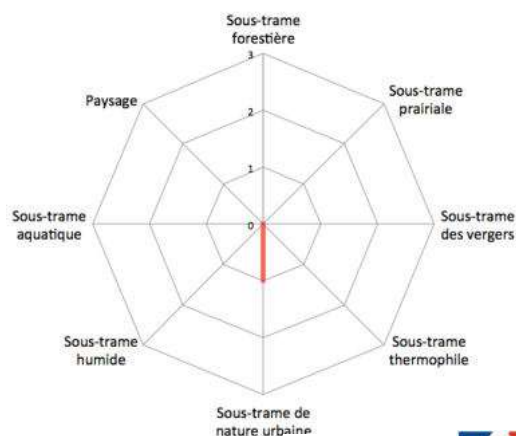
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : présence de zones enherbées
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver les vues sur le patrimoine et les structures paysagères



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

Pas d'enjeux pour la TVB : zone déjà urbanisée (à requalifier) en cœur de village

Pour la prise en compte du paysage

Pas de préconisations particulières

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CRISTOPHE – OAP 4



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 4 sur LAY-SAINT-CRISTOPHE

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Cœur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

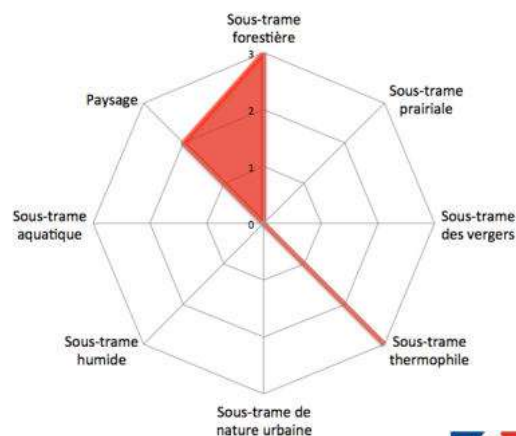
4) Affectation

- Activité principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : un bosquet, appartenant à un réservoir de biodiversité d'intérêt régional est présent en bordure Nord-Est de l'OAP et quelques fourrés sont présents dans la partie centrale, traversant l'OAP d'Ouest en Est.
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : le bosquet présent au nord-est de l'OAP est un boisement potentiellement thermophile (réservoir d'intérêt local moyen)
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation des coteaux : valoriser les perceptions

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Maintien/restauration de la lisière en bordure de boisement thermophile au Nord-Est



- Périmètre de l'OAP
- Lisière à restaurer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la proximité entre les zones artisanales et l'entrée de ville > les aménagements au bord de la rue du Professeur Montaut devront être qualitatifs afin de donner une image valorisante pour la ville

Cf. Annexe Fiche 3 : Traitement des entrées d'agglomération

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CRISTOPHE – OAP 5



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 5 sur LAY-SAINT-CRISTOPHE

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé
- Gabarit de construction type maison mitoyennes
- Gabarit de construction type habitat collectif
- Gabarit de construction type maison individuelle

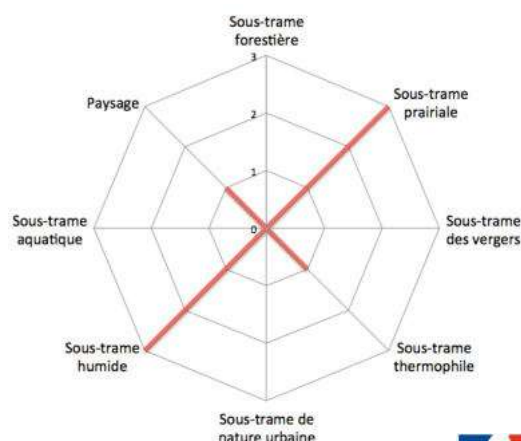
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : l'OAP est occupée par une prairie identifiée comme réservoir d'intérêt local
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : l'OAP se trouve en limite d'une zone potentiellement thermophile (réservoir d'intérêt SCoT)
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : l'OAP est située en ZPH
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface agricole/frange urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Surface imperméabilisée à limiter
- Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts (par exemple, maintien d'une bande de prairie avec fauche tardive en bordure Ouest de la parcelle).



- Périmètre de l'OAP
- Maintien d'une bande de prairie gérée par fauche tardive

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage :

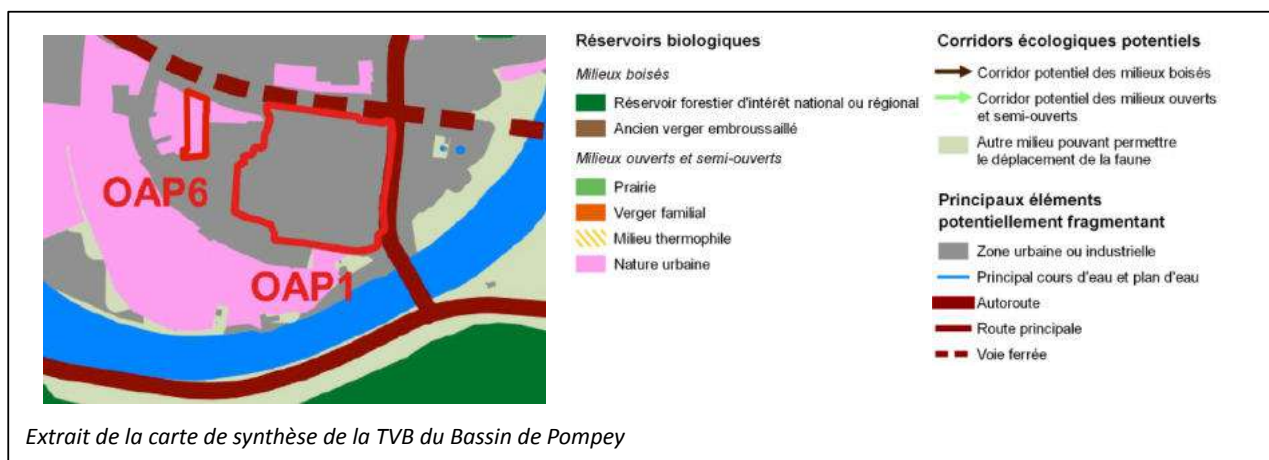
- Conservation des arbres isolés dans la zone d'éloignement
- Conservation des vues sur le grand paysage

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 1

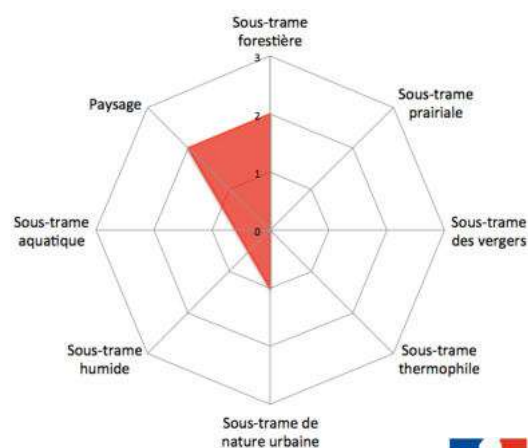


Vue de l'OAP 1 sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : bosquet rudéral au Nord-Est du site, au pied du talus de la voie ferrée
- **Sous-trame prairiale** : non concernée
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : présence d'une zone de nature urbaine des jardins et vergers à proximité de l'OAP
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver la mémoire industrielle
- S'appuyer sur la trame des boucles de Moselle existante pour valoriser les liens entre les bâtiments / habitations et les bords de Moselle
- Recomposer l'entrée du site



Cf. Annexe Fiche 12 : Palette végétale locale

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Démolition des bâtiments en mars-avril ou septembre-octobre (en dehors de périodes d'hivernation et de reproduction des chauves-souris) sauf en cas d'absence avérée de chiroptères (après passage d'un écologue)

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de la mémoire industrielle (matériaux symboliques, signalétique pédagogique par exemple)
- Traitement de manière paysagère de la limite parcelle/voie ferrée > Plantation d'essences locales
- Prise en compte de la visibilité du centre ancien de Liverdun depuis la rue du Bac (clocher d'église) et le site Saint-Gobain
- Création d'une transition progressive entre le projet et les bords/rives de la Moselle > Mise en place d'une haie ou d'arbres d'alignement si les édifices sont à l'Est

Action 23a du Plan Paysage :
« Préservation / Valorisation des patrimoines industriels passés et futurs » :
Campagne de valorisation des mémoires industrielles communautaires : cités, parcs, usines,...



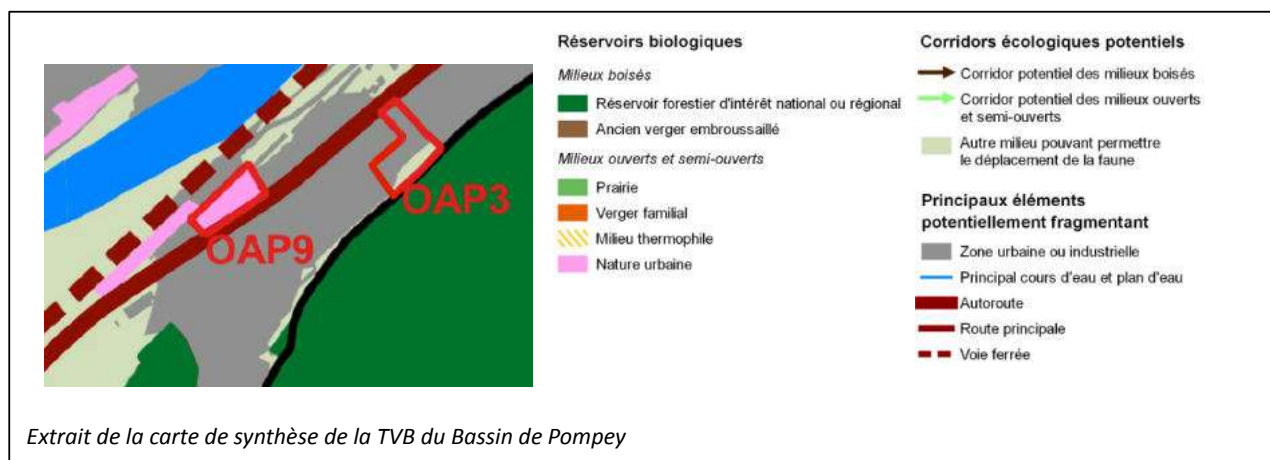
- Périmètre de l'OAP
- ↔ Recréer du lien

Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

LIVERDUN - OAP 3 modifiée



Légende

Perimetre_OAP
 Périmètre OAP confirmée
 en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

4) Affectation

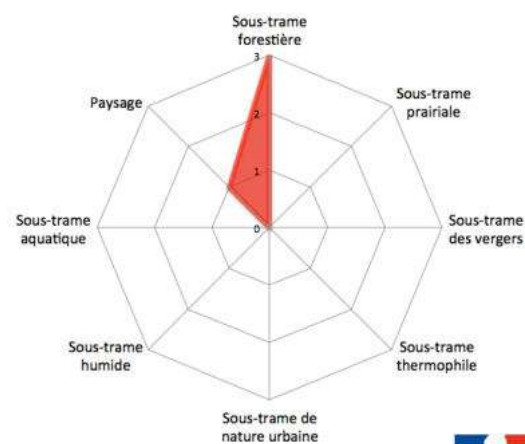
- Habitat principalement
- Equipement principalement

Plan de l'OAP 3 *modifiée* sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : OAP en lisière d'un réservoir de biodiversité d'intérêt régional
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

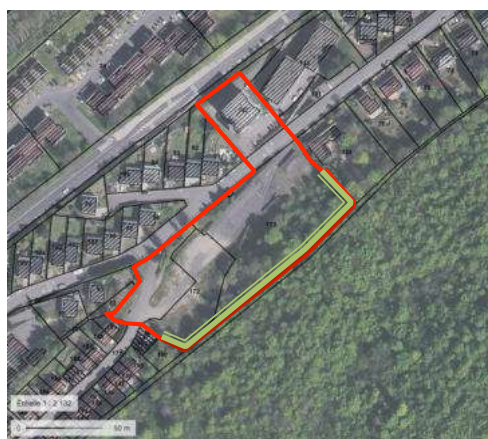
- Intégrer la parcelle par la qualité de composition urbaine ou paysagère dans le quartier et l'aménagement réalisé au Nord



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Lisière ville/forêt à maintenir/préserver avec étagement



-  Périmètre de l'OAP
-  Lisière étagée à maintenir/restaurer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

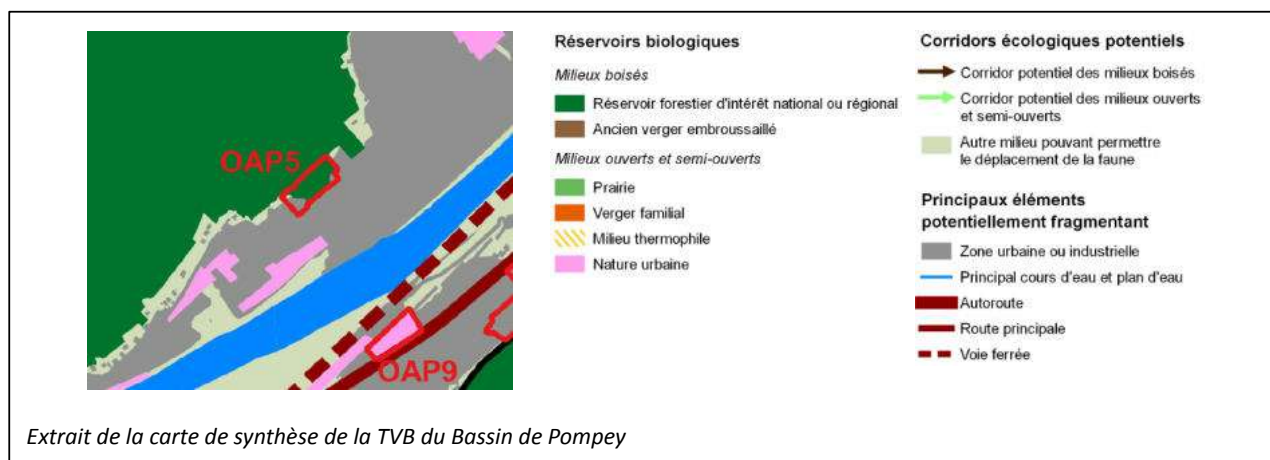
- Recréation d'un lien entre les différents espaces → Aménagement qualitatif en adéquation avec le reste du quartier

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 5



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 5 sur LIVERDUN

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

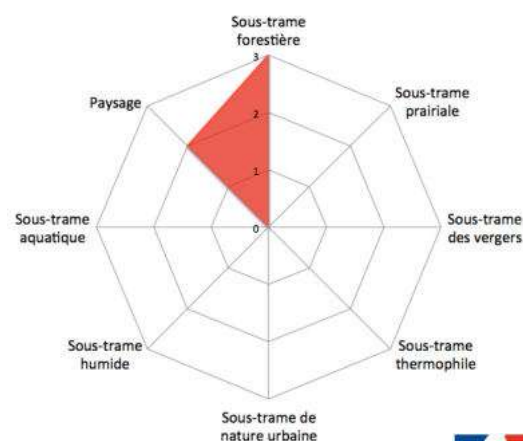
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : OAP en bordure d'un réservoir de biodiversité d'intérêt local supérieur
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface forestier/frange urbaine pour la perception du site

Cf. Annexe Fiche 2 : Traitement de la limite forestière – urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Débroussaillage si possible entre mi-août et mars des bosquets au Nord-Ouest, en dehors de période de reproduction des oiseaux
- Lisière ville/forêt à maintenir/préserver avec étagement



- Périmètre de l'OAP
- Lisière étagée à restaurer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

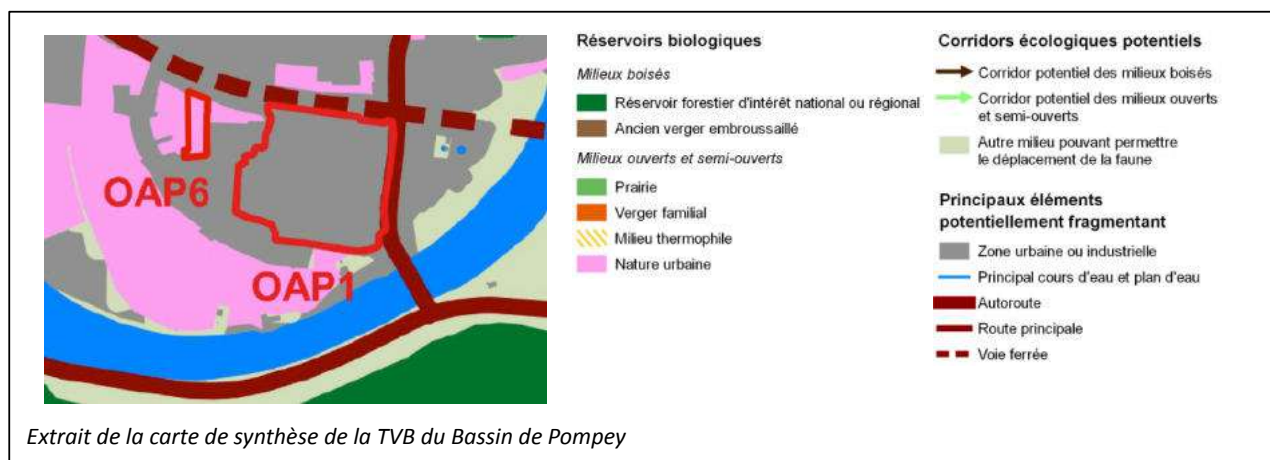
- Limite urbaine/forestière à traiter via un gradient végétal (cf. annexe des prescriptions paysagères)
- Gestion des vues depuis le Châtillon

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 6 modifiée



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Légende

Perimetre_OAP
 Périmètre OAP confirmée
 en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

4) Affectation

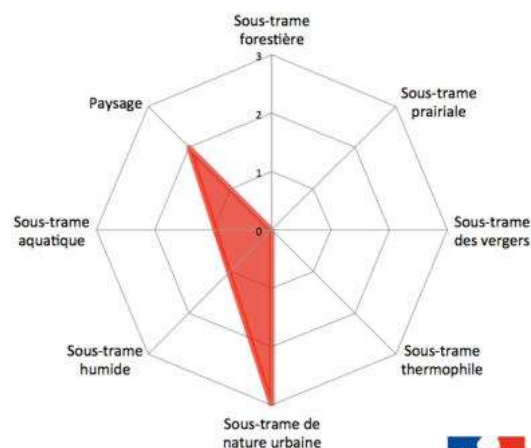
- Habitat principalement
- Equipement principalement

Plan de l'OAP 6 modifiée sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est occupée presque entièrement par une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traitement des limites de propriété



Cf. Annexe Fiche 9 : Gestion des limites de propriété avec accès

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Le zonage prévoit la préservation d'un îlot de jardins et vergers (classement en zone N)
- Plantation d'une haie composée d'essence arbustives locales en bordure de la nouvelle voirie



- Périmètre de l'OAP
- Haie d'essence locale à planter
- Ilot de jardins et vergers préservé

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- La limite des habitations doit être traitée de telle sorte que l'îlot vert composé de jardins et de vergers puisse être entretenu facilement

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 7 modifiée



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

4) Affectation

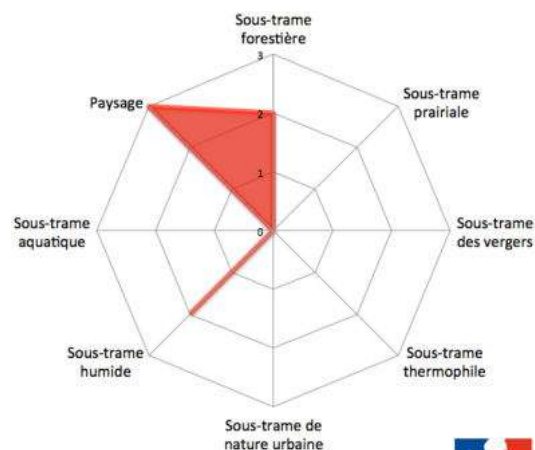
- Habitat principalement
- Equipement principalement

Plan de l'OAP 7 modifiée sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : boisement rudéral sur la moitié Sud de l'OAP
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : ZPH sur une petite partie Nord-Ouest de l'OAP
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Valoriser l'axe de découverte depuis la D90 via un traitement de qualité urbaine et paysagère (entrée d'agglomération)



Cf. Annexe Fiche 4 : Traitement des intersections

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Le zonage du PLUi prévoit la préservation du boisement sur la pente le long de la rue de Châtillon
- L'OAP prévoit la limitation de l'imperméabilisation des sols



- Périmètre de l'OAP
- Boisement préservé
- Aménagement paysager

Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Pour la prise en compte du paysage

- Valorisation de l'entrée de ville → Traitement paysager

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 8



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 8 sur LIVERDUN

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

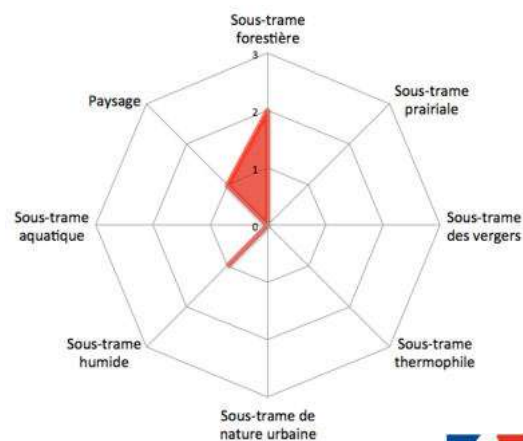
4) Affectation

- Habitat principallement
- Équipement principallement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : boisement rudéral dans les parties Sud et centrale de l'OAP, se poursuivant au Nord-Est de la zone
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : vaste ZPH en limite de l'OAP
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- S'appuyer sur la trame arborée existante



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Débroussaillage entre mi-août et mars des bosquets, en dehors de la période de reproduction des oiseaux

Pour la prise en compte du paysage

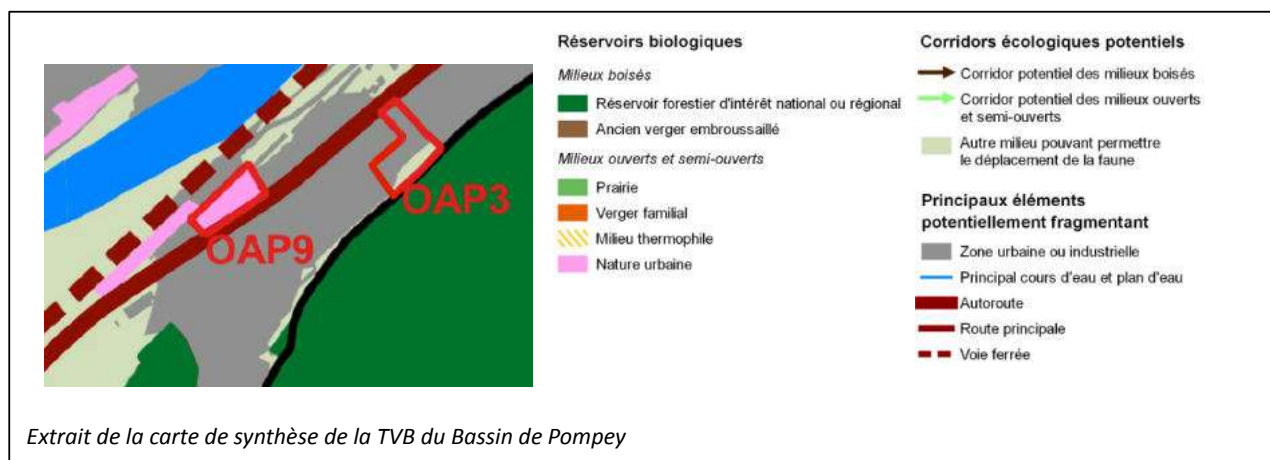
- Gestion des limites de la parcelle via un traitement paysager composé de plusieurs strates

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 9



Plan de l'OAP 9 sur LIVERDUN

Légende

Perimetre_OAP
 Périmètre OAP confirmée
 en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

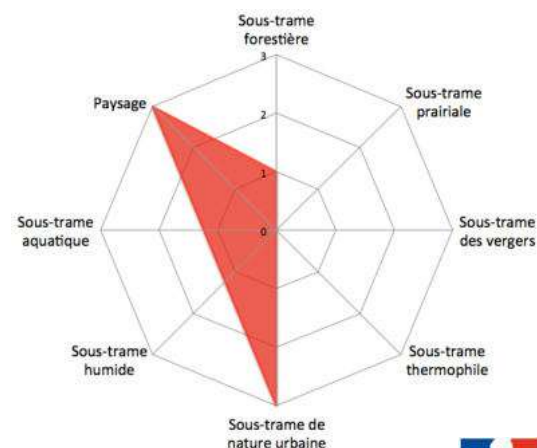
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : boisement rudéral en bordure Nord/Nord-Ouest de l'OAP
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est occupée par une friche identifiée comme zone de nature urbaine
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Valoriser les vues (depuis la départementale D90)
- Traiter l'interface « services »/ habitation pour homogénéiser la perception



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Gestion du Solidage (espèce végétale invasive) : fauche avant fin juillet pour éviter la dissémination par les graines et, en cas de déblais, les terres extraites ne devront pas être étalées sur le site

Pour la prise en compte du paysage

- Accompagnement de la lisière via une trame végétale diversifiée (haie libre, haie taillée, bosquets, arbres fruitiers)
- Intégration paysagère s'appuyant sur le bâti existant à proximité



- Périmètre de l'OAP
- ◊ Espace tampon à prévoir

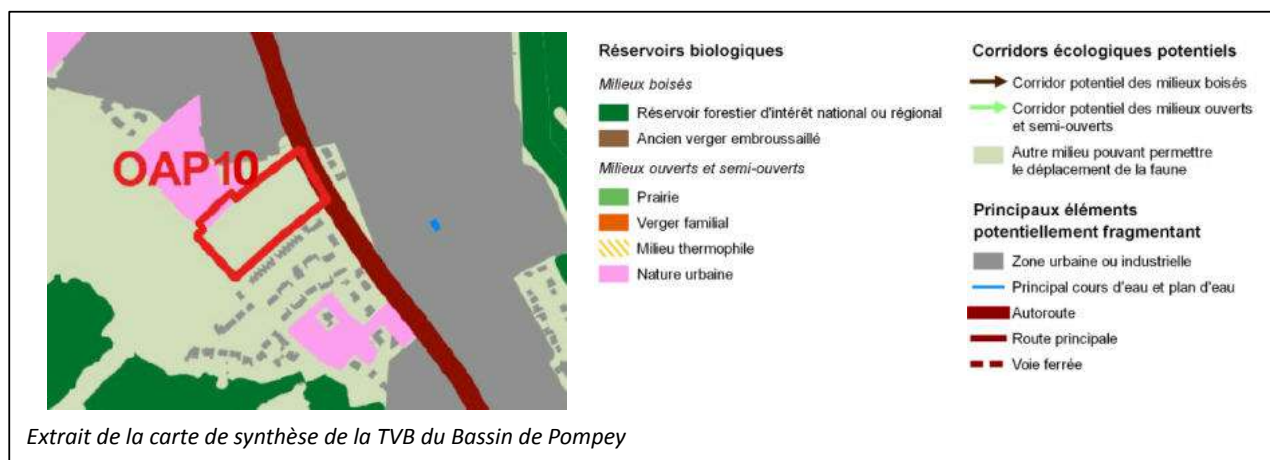
Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 10 modifiée



Légende

Perimetre_OAP
 Périmètre OAP confirmée
 en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

4) Affectation

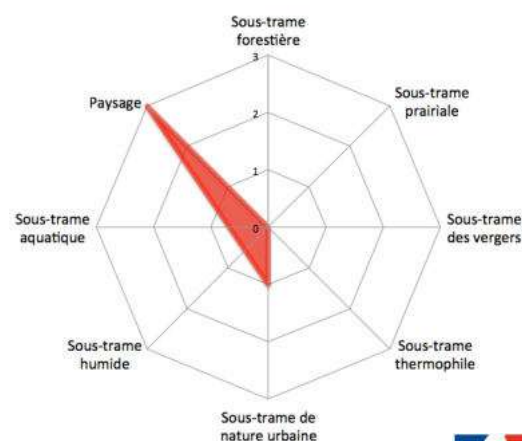
- Habitat principalement
- Equipement principalement

Plan de l'OAP 10 *modifiée* sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est située en bordure d'un espace vert d'accompagnement du centre Bianchi
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Valoriser les vues (depuis la départementale D90B)
- Traiter l'interface « services »/ habitation pour homogénéiser la perception



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

L'OAP est actuellement occupée par une jachère (en culture jusqu'en 2017) : pas d'enjeu notable pour la TVB

Pour la prise en compte du paysage

- Accompagnement des limites Est et Sud via une trame végétale diversifiée (haie libre, haie taillée, bosquets, arbres fruitiers)
- Conservation d'une trouée afin d'intégrer le site dans le paysage lointain
- Aménagement paysager du merlon projeté

Cf. Annexe Fiche 10 : Merlon paysager



- Périmètre de l'OAP
- ▢ Traitement des limites
- Conservation de la vue sur le grand paysage

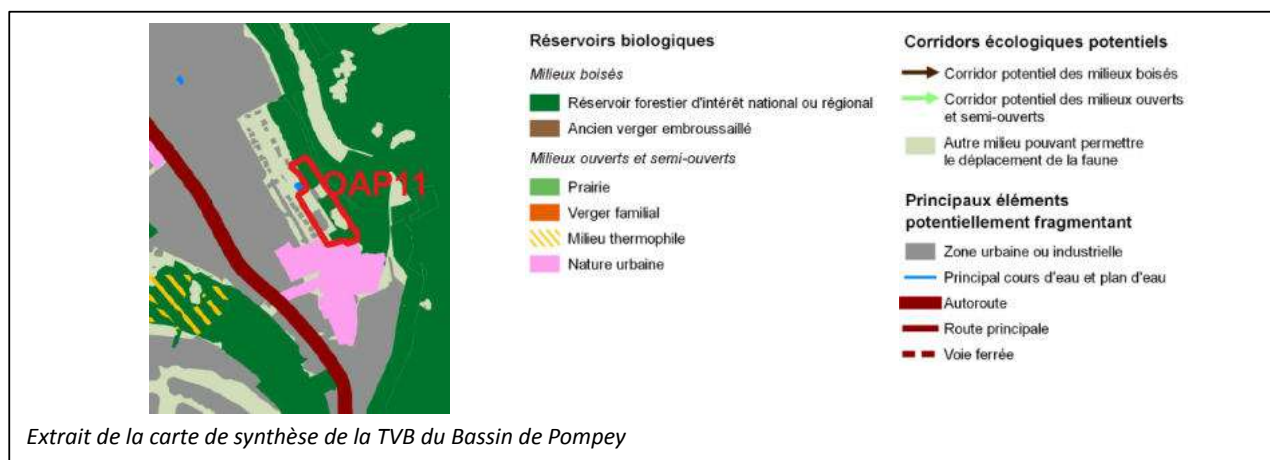
Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN - OAP 11



Plan de l'OAP 11 sur LIVERDUN

Légende

Perimetre_OAP
 Périmètre OAP confirmée
 en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

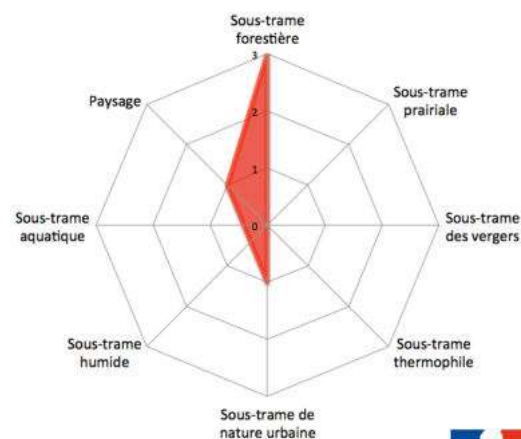
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est occupée en partie par des boisements et est située en lisière d'un réservoir de biodiversité d'intérêt local supérieur
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est située en bordure d'une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface forestier/frange urbaine pour la perception du site



Cf. Annexe Fiche 2 : Traitement de la limite forestière – urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Lisière ville/forêt à maintenir/préserver avec étagement



-  Périmètre de l'OAP
-  Lisière étagée à restaurer

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

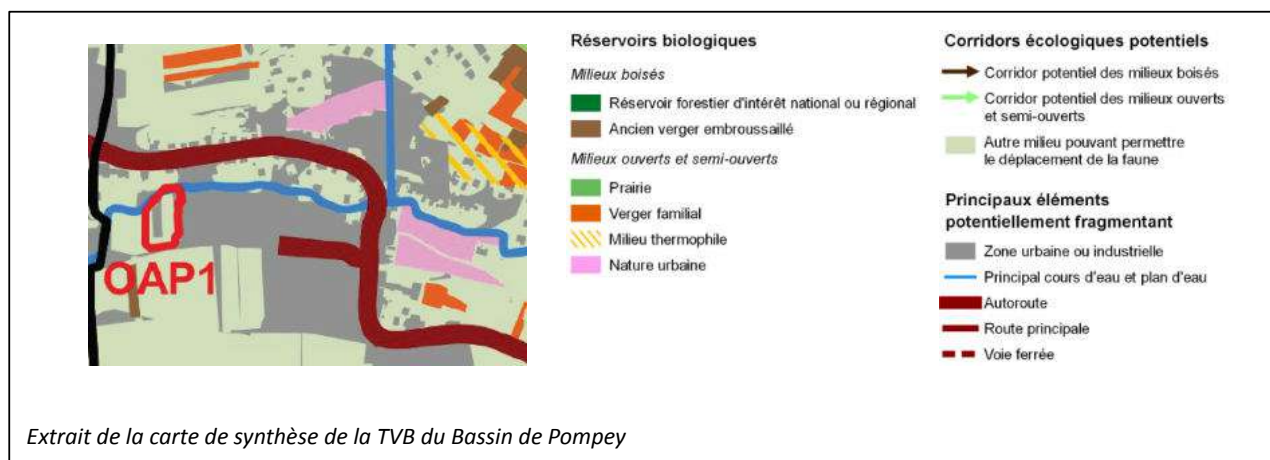
- Limite urbaine/forestière à traiter via un gradient végétal (cf. annexe des prescriptions paysagères)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MALLELOY - OAP 1



Plan de l'OAP 1 sur MALLELOY

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

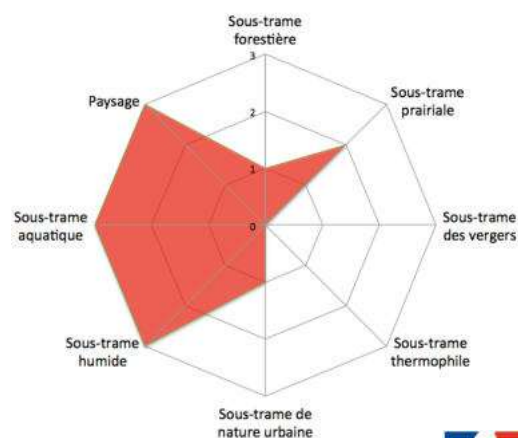
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : l'OAP est bordée au nord par la ripisylve de la Mauchère
- Sous-trame prairiale** : l'OAP correspond à une prairie identifiée comme éléments de la sous-trame prairiale
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : l'OAP est située en ZPH
- Sous-trame aquatique** : l'OAP est située en bordure de la Mauchère

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Assurer la pérennité des arbres d'alignement qui ponctuent le paysage
- Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception de la frange urbaine



Cf. Annexe Fiche 1 : Traitement de la limite agricole – urbaine ; Fiche 8 : Haie bocagère et Fiche 12 : Palette végétale locale

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides (ZPH): forte probabilité de présence de zone humide en bas de parcelle (prairie humide)
- Préservation/renforcement de la ripisylve de la Mauchère > Classement en « élément remarquable du paysage »
- Recul de zones imperméabilisées d'au moins 15 m par rapport au cours d'eau (maintien d'une zone tampon enherbée)
- Gestion des eaux de ruissellement : mise en place d'une noue végétalisée en bas de parcelle, en bordure de la zone tampon



Schéma des préconisations écologiques

- Maintien/renforcement de la ripisylve avec bande enherbée (zone tampon)
- Noue végétalisée à créer

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la limite urbaine / agricole
- Amélioration de la perception de l'entrée du site et respect de sa proximité avec la Mauchère et sa ripisylve
- Conservation tant que possible des arbres d'alignement au sud de la parcelle
→ En cas d'abattage un principe de compensation se doit d'être mis en place pour motif paysager, les espèces replantées devront être locales et d'essence identique
- Intégration des équipements parallèles aux maisons mitoyennes par une végétation locale choisie et réduire ainsi l'imperméabilité des sols

Action 7a du Plan Paysage :
Qualification des traverses d'eau dans les villages.

Implantation / entretien : Au vue de la parcelle de l'OAP 1 de Malleloy, l'implantation et la gestion des éléments paysagers sont à la charge des propriétaires de la parcelle,

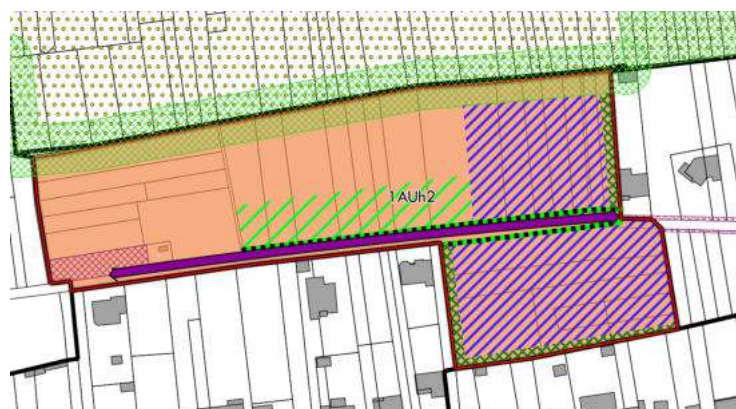
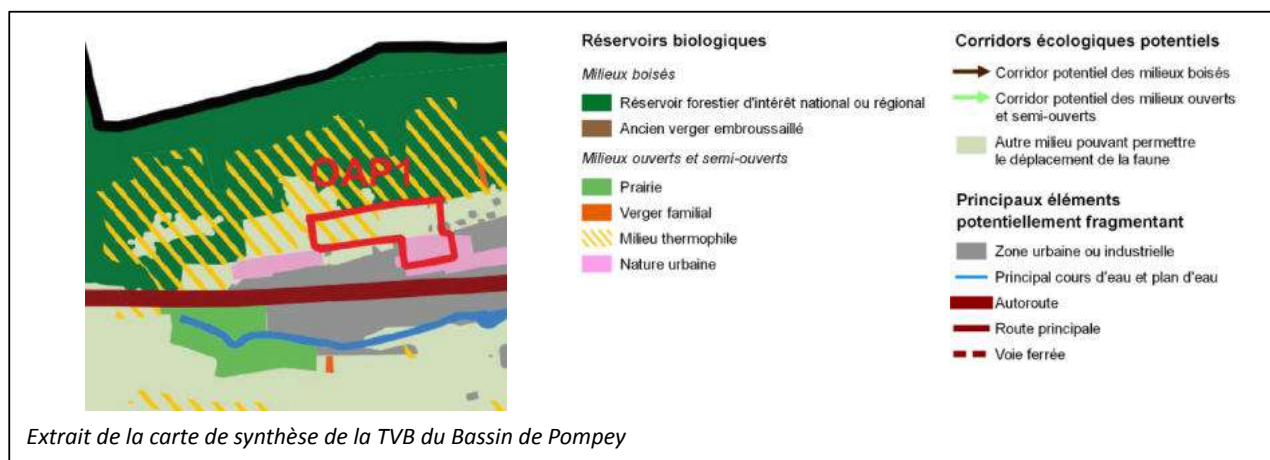
Avis sur l'aménagement de l'OAP

En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MARBACHE - OAP 1



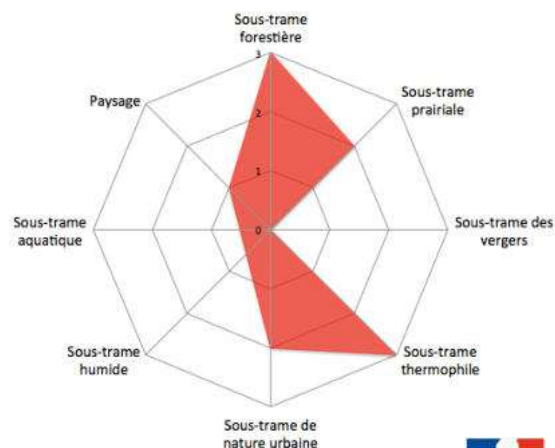
Légende

- Perimetre_OAP**
- Périmètre OAP confirmé
 - en attente d'information supplémentaire
- 1) Mobilité**
- Disque de valorisation des axes de transports
 - Station de mobilité: bus
 - Aire de covoiturage
 - Liaison pour mode actif
 - Principe de desserte par la route et modes actifs
 - Principe de desserte par voie douce
- 2) Environnement et Paysage**
- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
 - alignement d'arbre
 - Aménagement paysager
 - Cœur d'îlot vert
 - Lisière ville/agriculture
 - Lisière ville/forêt
 - Verger ou jardin
- 3) Aménagement et forme urbaine**
- Espace public
 - Gabarit de construction type maison mitoyennes
 - Gabarit de construction type habitat collectif
- 4) Affectation**
- Habitat principalement
 - Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : le nord-est de l'OAP se trouve en lisière d'un réservoir de biodiversité d'intérêt SCOT
- Sous-trame prairiale** : l'OAP compte plusieurs parcelles de prairie identifiées comme éléments constitutifs de la sous-trame prairiale
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : l'OAP est située en zone thermophile (données du SCOT et du PNRL)
- Sous-trame de nature urbaine** : les parties Ouest et Sud de l'OAP correspondent à des friches et jardins identifiées comme zones de nature urbaine
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Localisation de l'OAP

L'OAP est située sur le périmètre de la ZNIEFF de type I « Le Grand Fouillot et Bois le Roi à Marbache ».

Contraintes paysagères

- Veiller à préserver les éléments de structure paysagère (arbres isolés, pérennité des boisements à proximité qui ponctuent le paysage)
- Traiter l'interface forestière / frange urbaine pour valoriser les points de vues



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Lisière ville/forêt à maintenir/préserver avec étagement → Maintien d'une bande enherbée



Schéma des préconisations écologiques

- Périmètre de l'OAP
- Lisière étagée à maintenir/restaurer

Pour la prise en compte du paysage

- Gestion des vues : Conservation de la vue sur le clocher de l'église et la forêt domaniale de l'Avant-Garde > Hauteur des bâtiments à limiter pour ne pas nuire aux vues depuis les chemins de randonnées (Circuit de la Vierge de Belleville, le grand tour de Marbache depuis la forêt « Entre Deux Chemins »).

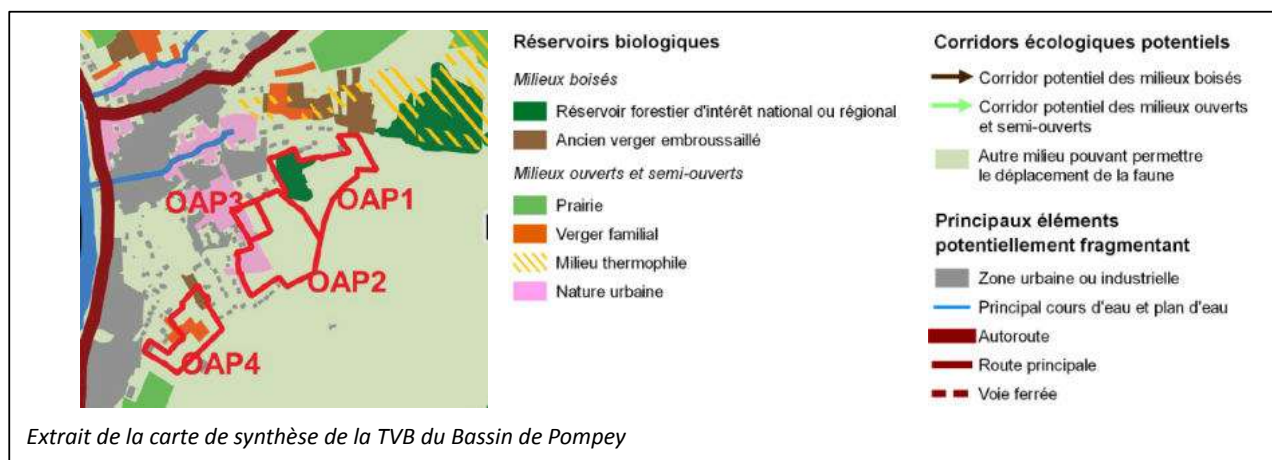
Action 14a du Plan Paysage : « Visibilité et attractivité des domaines forestiers »
Confortement et meilleure promotion du réseau récréatif existant

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY - OAP 1



Plan de l'OAP 1 sur MILLERY

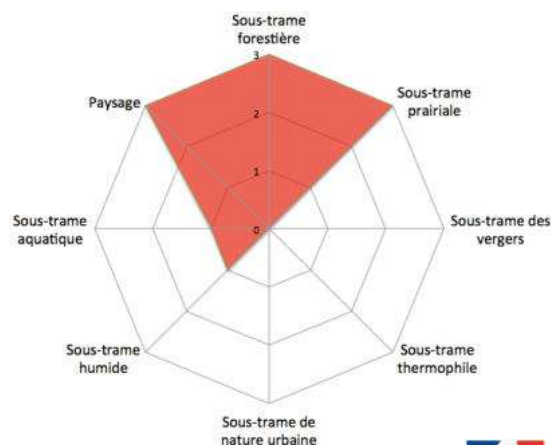
Légende

- Perimetre_OAP**
- Périmètre OAP confirmée
 - en attente d'information supplémentaire
- 1) Mobilité**
- Disque de valorisation des axes de transports
 - Station de mobilité: bus
 - Aire de covoiturage
 - Liaison pour mode actif
 - Principe de desserte par la route et modes actifs
 - Principe de desserte par voie douce
- 2) Environnement et Paysage**
- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
 - alignement d'arbre
 - Aménagement paysager
 - Coeur d'îlot vert
 - Lisière ville/agriculture
 - Lisière ville/forêt
 - Verger ou jardin
- 3) Aménagement et forme urbaine**
- Espace public
 - Gabarit de construction type maison mitoyennes
- 4) Affectation**
- Habitat principalement
 - Équipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : la partie Nord-Ouest de l'OAP se situe au niveau d'un réservoir de biodiversité d'intérêt SCoT
- Sous-trame prairiale** : l'OAP est occupée au Nord-Est par une prairie identifiée comme réservoir local de biodiversité et appartenant à un corridor écologique identifié comme à restaurer
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : un petit secteur au Nord-Est de l'OAP est située en ZPH
- Sous-trame aquatique** : non concernée (ruisseau de Vaux à proximité)

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface et la co visibilité agricole/frange urbaine pour valoriser les silhouettes villageoises
- Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à l'espace agricole



Cf. Annexe Fiche 1 : Traitement de la limite agricole – urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides (ZPH) dans la partie Nord-Est
- Maintien d'une liaison écologique avec les milieux prairiaux situés au nord de l'OAP 1 et au sud de l'OAP 2 : Création d'une large haie d'essences locales, en évitant un effet trop linéaire, en bordures Nord-Ouest, Est et Sud de la zone (avec maintien de la haie existante à l'Est)
- Clôtures perméables à la petite faune (clôtures démarant à 20 cm du sol)
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de période de la reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)



Schéma des préconisations écologiques

- Périmètre de l'OAP
- Préservation de la haie existante
- Plantation d'une large haie d'essences locales
- <-> Liaisons écologiques à maintenir

Pour la prise en compte du paysage

- Traitement de la limite urbaine/agricole (cf. annexe prescription paysagère)
 - > Réduction de l'impact visuel depuis les points hauts (chemin de randonnée) et notamment depuis le Bois du Chapitre

Action 13a du Plan Paysage : Opération d'amélioration des <lisières (qualités et reculs)

Gestion / implantation : Commune / Intercommunalité aux vues des enjeux écologiques

Avis sur l'aménagement de l'OAP

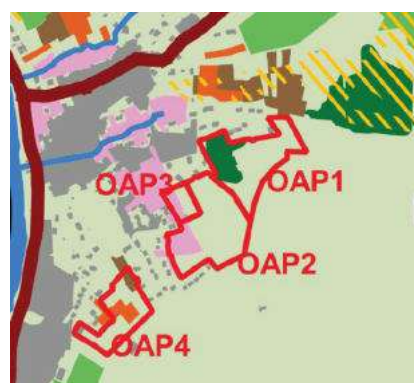
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis DEFAVORABLE car secteur important pour la sous-trame de vergers et pour les espèces animales (principalement avifaune) inféodées aux haies et fourrés.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY - OAP 2



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

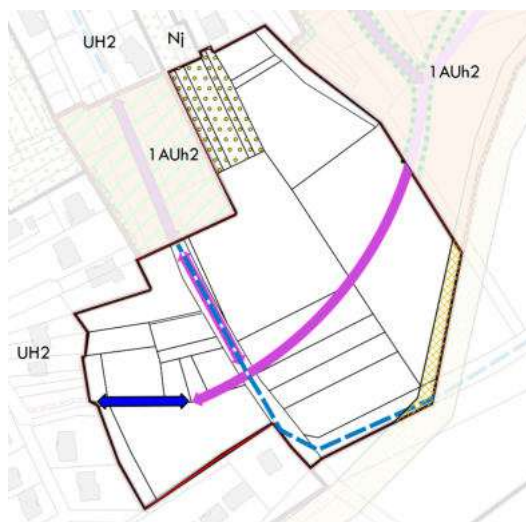
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 2 sur MILLERY

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

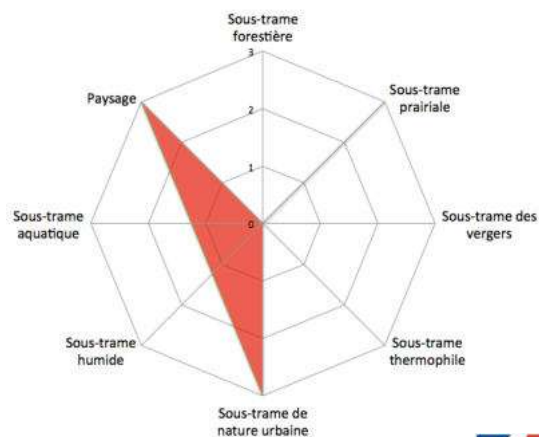
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée
- **Sous-trame prairiale** : l'OAP compte plusieurs parcelles de prairie appartenant à un corridor écologique identifié comme à restaurer
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : la partie Ouest de l'OAP est occupée par une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface et la co visibilité agricole/frange urbaine pour valoriser les silhouettes villageoises
- Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à l'espace agricole



Cf. Annexe Fiche 1 : Traitement de la limite agricole – urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Maintien d'une liaison écologique avec les milieux prairiaux situés au nord de l'OAP 1 et au sud de l'OAP 2 : Création d'une large haie d'essence locale, en évitant un effet trop linéaire, en bordures Nord-Ouest, Est et Sud de la zone (avec maintien de la haie existante à l'Est)
- Clôtures perméables à la petite faune (clôtures démarant à 20 cm du sol)
- L'OAP prévoit déjà le maintien du fourré (zone de nature urbaine) en zone de verger ou jardin.



- Périmètre de l'OAP
- Boisement conservé lors de l'aménagement
- Préservation de la haie existante
- Plantation d'une large haie d'essences locales
- ◀▶ Liaisons écologiques à maintenir

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Traitement de la limite urbaine/agricole (cf. annexe prescription paysagère)
 - > Réduction de l'impact visuel depuis les points hauts (chemin de randonnée) et notamment depuis le Bois du Chapitre
- Valorisation et utilisation des cheminements et la voirie existante afin de réduire le morcellement des parcelles agricoles > Traitement paysager le long des voiries dès que la largeur y est suffisante (implantation de couvre sol, arbuste bocager ou arbre d'essence locale)

Action 13a du Plan Paysage : Opération d'amélioration des lisières (qualités et reculs)

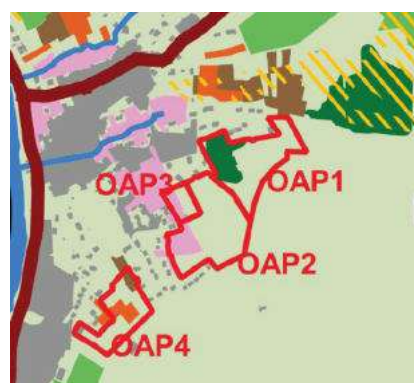
Action 13b du Plan Paysage : Reconstitution d'espaces « tampon » entre les nouvelles zone bâties et les milieux agricoles péri-urbains (couronnes arborées, haies,...)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY - OAP 3



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 3 sur MILLERY

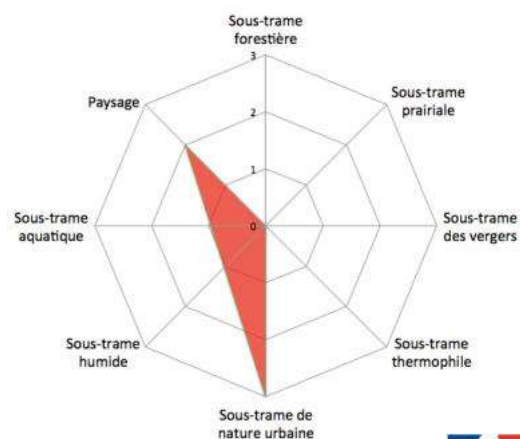
Légende

- Perimetre_OAP
- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire
- 1) Mobilité**
 - Disque de valorisation des axes de transports
 - Station de mobilité: bus
 - Aire de covoiturage
 - Liaison pour mode actif
 - Principe de desserte par la route et modes actifs
 - Principe de desserte par voie douce
- 2) Environnement et Paysage**
 - Bord à eau urbain d'interface ville/eau
 - alignement d'arbre
 - Aménagement paysager
 - Coeur d'îlot vert
 - Lisière ville/agriculture
 - Lisière ville/forêt
 - Verger ou jardin
- 3) Aménagement et forme urbaine**
 - Espace public
 - Gabarit de construction type maison mitoyennes
- 4) Affectation**
 - Habitat principalement
 - Équipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée
- **Sous-trame prairiale** : non concernée
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : le périmètre de l'OAP correspond à une friche (ancien verger) identifiée comme zone de nature urbaine
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface et la co visibilité agricole/frange urbaine pour valoriser les silhouettes villageoises
- Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à l'espace agricole



Cf. Annexe Fiche 5 : Aménagement paysager d'accompagnement de voirie

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Clôtures perméables à la petite faune (clôtures démarquant à 20 cm du sol)
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

- Prescription paysagère d'accompagnement de voirie (cf. annexe des prescriptions paysagères)
- Accompagnement de la lisière entre le bâti via une trame végétale diversifiée (haie libre, haie taillée, bosquets, arbres fruitiers)

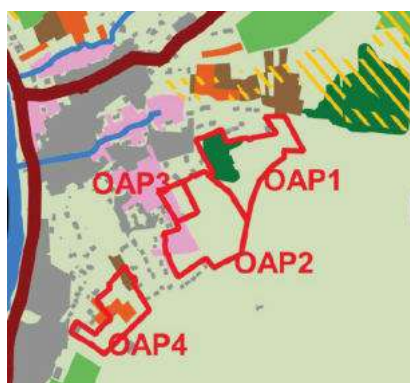
Action 13b du Plan Paysage :
Reconstitution d'espaces « tampon »
entre les nouvelles zone bâties et les
milieux agricoles péri-urbains
(couronnes arborées, haies,...)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY - OAP 4



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

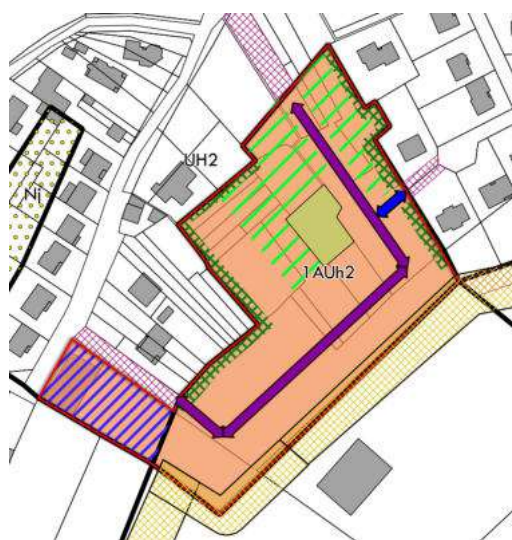
Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 4 sur MILLERY

Légende

- Périmètre OAP
- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Cœur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé
- Gabarit de construction type maison mitoyennes
- Gabarit de construction type habitat collectif

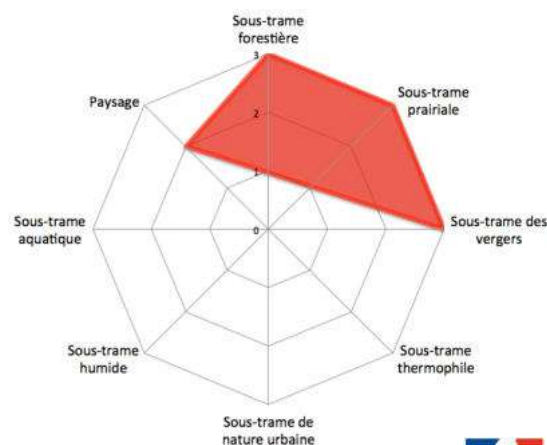
4) Affectation

- Habitat principalement
- Equipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : l'extrémité nord de l'OAP se trouve au niveau d'un réservoir de biodiversité d'intérêt local moyen (bosquet correspondant à un ancien verger)
- **Sous-trame prairiale** : l'OAP compte plusieurs parcelles de prairie (plantées de vergers) appartenant à un corridor écologique identifié comme à restaurer
- **Sous-trame vergers** : près de la moitié de la surface de l'OAP correspond à des vergers identifiés comme réservoir d'intérêt local supérieur
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Accompagner l'expansion urbaine via le traitement de l'interface et agricole/frange urbaine pour **valoriser les transitions**



Cf. Annexe Fiche 1 : Traitement de la limite agricole – urbaine ; Fiche 12 : Palette végétale locale

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Création d'une haie d'essences locales (éventuellement en mélange avec des fruitiers) en bordures Sud-Est de la zone pour faire le lien avec les parcelles adjacentes > Maintien/rétablissement d'un corridor
- Conservation d'une parcelle de verger au centre de l'OAP, dans la zone prévue pour un espace public (verger pédagogique, avec éventuellement installation de nichoirs)
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)
- Clôtures perméables à la petite faune (clôtures démarant à 20 cm du sol)



- Périmètre de l'OAP
- Verger à préserver
- Plantation d'une large haie d'essences locales
- ↔ Liaisons écologiques à maintenir

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Accompagnement de la lisière entre le bâti via une trame végétale diversifiée (haie libre, haie taillée, bosquets, arbres fruitiers)
- Traitement de la limite urbain/agricole > Réduction de l'impact visuel depuis les points hauts (chemin de randonnée) et notamment depuis le Bois du Chapitre

Action 13b du Plan Paysage :
Reconstitution d'espaces « tampon »
entre les nouvelles zone bâties et les
milieux agricoles péri-urbains
(couronnes arborées, haies,...)

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis **DEFAVORABLE**, sauf si conservation de la parcelle de verger ou, à défaut, replantation de fruitiers en compensation des arbres supprimés.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY - OAP 5 modifiée



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé

4) Affectation

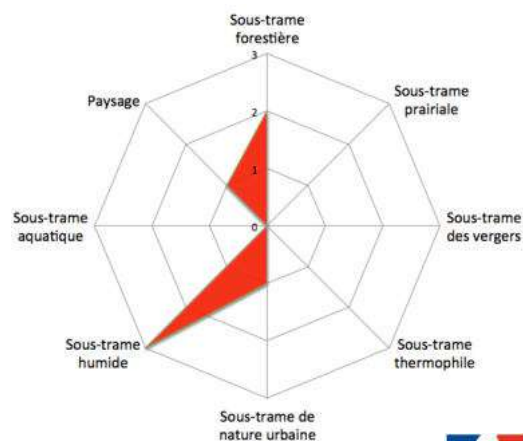
- Activité principalement

Plan de l'OAP 5 *modifiée* sur MILLERY

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : la ripisylve du ruisseau des Trois Valets borde la pointe Nord de l'OAP
- Sous-trame prairiale** : la pointe Nord de l'OAP est occupée par une prairie permanente
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : réservoir de biodiversité des milieux thermophiles sur le coteau boisé au-dessus de l'OAP
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- Sous-trame humide** : l'OAP est située en limite d'une vaste ZPH
- Sous-trame aquatique** : ruisseau des Trois Valets en bordure nord de l'OAP

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Veiller à la qualité architecturale du bâti industriel/artisanal qui constituera des repères paysagers forts depuis les axes de découverte (D40 et A31)
- Maîtriser la perception des îlots industriels par la qualité de composition paysagère



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préservation du petit tronçon de ripisylve et recul de 15 m par rapport au ruisseau des trois Valets (bande enherbée)
- Gestion des eaux de ruissellement : noue végétalisée dans la partie basse de la zone
- Clôtures perméables à la petite faune (clôtures démarrant à 20 cm du sol)
- Plantation d'une haie d'essence locale en bordure Nord-Ouest de la zone, en évitant un effet trop linéaire, pour jouer un rôle de zone tampon pour la parcelle de prairie humide en aval de l'OAP



- Périmètre de l'OAP
- Ripisylve à préserver
- Mise en place d'une noue végétalisée
- Plantation d'une haie

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

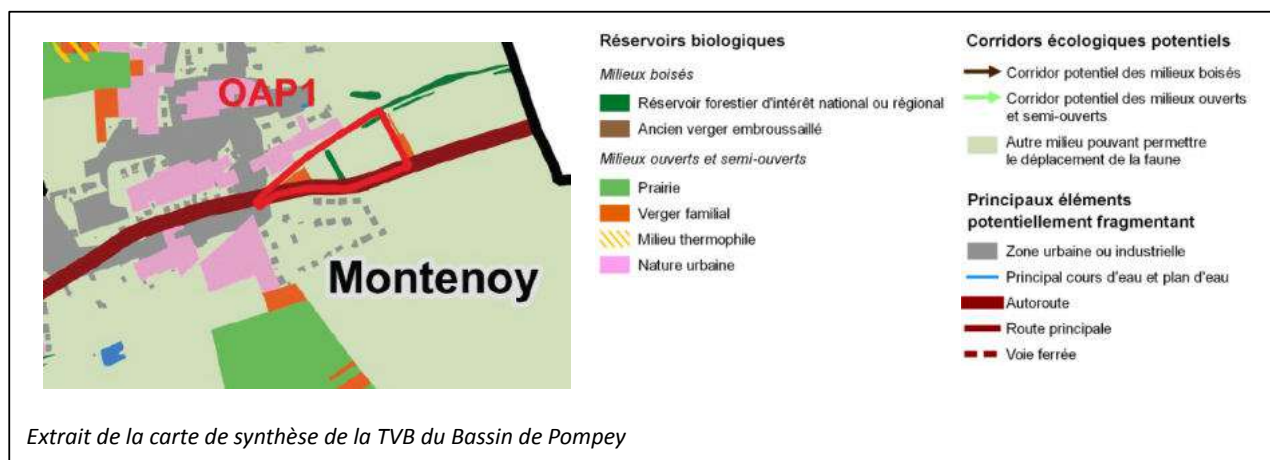
- Gestion des vues : le(s) futur(s) bâtiment(s) seront visibles depuis l'autoroute, et depuis la D40B > Mise en place d'une végétation locale au port libre le long de la parcelle

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

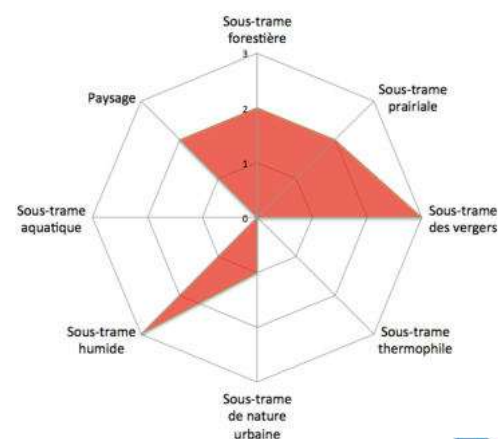
MONTENOY - OAP 1



Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : présence d'une parcelle linéaire de fourré (ancien verger) et d'une haie discontinue en bordure de la voie verte.
- Sous-trame prairiale** : la majeure partie de l'OAP correspond à une prairie identifiée comme élément de la sous-trame prairiale.
- Sous-trame vergers** : l'OAP intègre un réservoir d'intérêt local supérieur (verger familial) en pointe ouest.
- Sous-trame thermophile** : non concernée.
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- Sous-trame humide** : l'OAP est située entièrement en ZPH.
- Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Espace fortement perçu car en entrée de village.
- Insertion des usages dans son environnement proche > gestion des accès et des perceptions visuelles.



Cf. Annexe Fiche 3 : Traitement des entrées d'agglomération et Fiche 6 : Parking paysager

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire Zones Potentiellement Humides (ZPH).
- Prairies identifiées comme éléments constitutifs de la sous-trame prairiale (enjeu moyen).
- Conservation/confortement des fruitiers existants lors de l'aménagement de l'espace public dans la pointe Ouest.
- Plantation d'une haie d'essences locales en lisière des espaces agricoles (liaison avec la parcelle de verger), en évitant un effet trop linéaire, et conservation de la haie en bordure de la voie verte au nord-est de l'OAP.



Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Insertion paysagère des futurs bâtiments vis-à-vis de l'image de l'entrée de ville via la mise en place d'aménagement qualitatif et végétal à l'Est, le long de la départementale D90.
- Intégration de l'espace de mobilité dans le paysage et limitation de l'imperméabilisation des sols.
- Conservation du petit verger existant (zone tampon avec l'espace agricole).

Action 27 du Plan Paysage
« Qualification des entrées et des façades villageoises. »
Aménagements qualitatifs selon l'importance des sites et besoins.

Avis sur l'aménagement de l'OAP

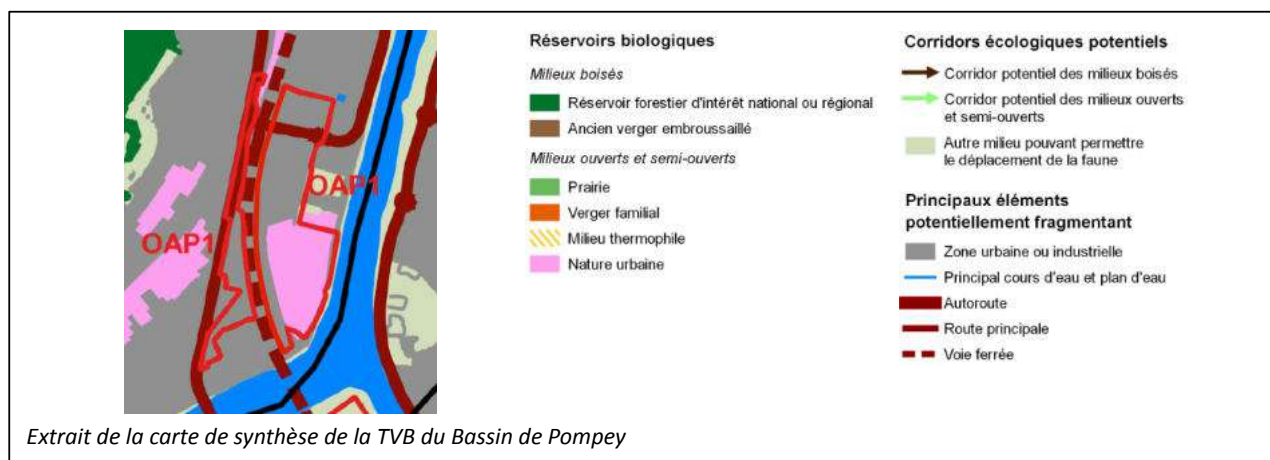
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

POMPEY - OAP 1 modifiée



Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Emplacement réservé
- Marge de recul par rapport aux voies

4) Affectation

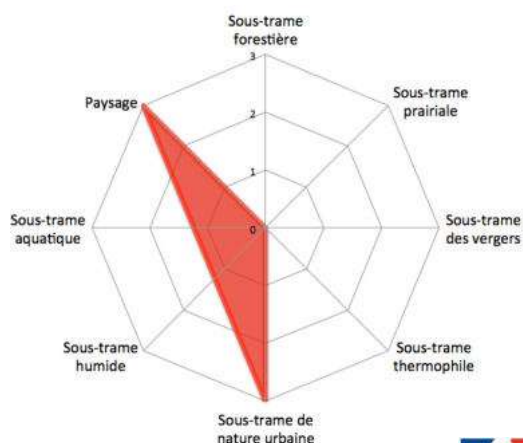
- Activité principalement

Plan de l'OAP 1 **modifiée** sur POMPEY

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est en partie occupée par un espace vert public
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Valoriser les vues (silo, grand paysage, Moselle)
- Intégration paysagère des projets de développement économique de la voie d'eau (futur pôle nautique)



Cf. Annexe des prescriptions paysagères

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de tenir compte de la pollution des sols pour le choix des espèces végétales plantées sur le site : espèces tolérantes aux métaux lourds (comme les fougères et les saxifrages, par exemple), voire espèces dépolluantes (comme la Moutarde noire, le Peuplier noir, l'Érable plane, etc.)

Pour la prise en compte du paysage

- Accompagnement des franges du site et des différentes activités via une trame végétale diversifiée (haie libre, haie taillée, bosquets, arbres fruitiers) pour maîtriser la perception future des aménagements
- Prise en compte de la proximité avec la Moselle et la présence du cheminement pour les modes doux > Retourner les bâtiments ou les vocations du site vers l'eau et mailler le site par des cheminements doux

Action 5b du Plan paysage :
« Intégration paysagère des projets de développement économique de la voie d'eau »

Action 4 du Plan paysage :
« Confortement de la plaisance et de l'attractivité nautique »

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

SAIZERAIS - Nouvelle OAP 1



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Légende

Perimetre_OAP
 Périmètre OAP confirmée
 en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports
 Station de mobilité: bus
 Aire de covoiturage
 Liaison pour mode actif
 Principe de desserte par la route et modes actifs
 Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

*** Bord à eau urbain d'interface ville/eau
 alignement d'arbre
 Aménagement paysager
 Cœur d'îlot vert
 Lisière ville/agriculture
 Lisière ville/forêt
 Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

Espace public
 Emplacement réservé
 Gabarit de construction type maison mitoyenne
 Gabarit de construction type habitat collectif

4) Affectation

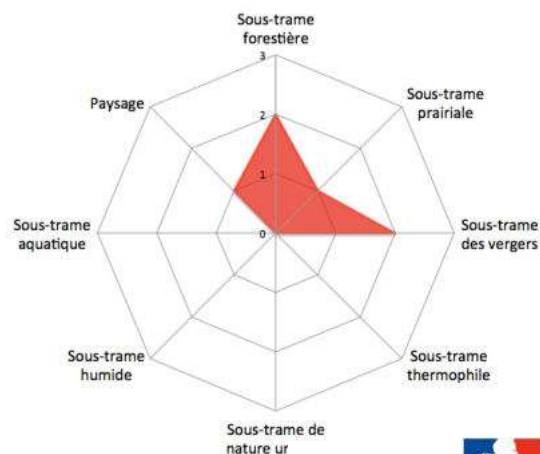
Habitat principalement
 Equipement principalement

Plan de l'OAP sur SAIZERAIS

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : présence d'un alignement en bordure Est de la partie Sud de l'OAP
- **Sous-trame prairiale** :
 - prairie permanente en limite Nord de l'OAP,
 - partie de l'OAP au sud de la est occupée principalement par une prairie identifiée comme élément pouvant permettre le déplacement de la faune
- **Sous-trame vergers** : présence d'un verger linéaire en bon état au sud-ouest de la zone
- **Sous-trame thermophile** : non concernée
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Intégrer les bâtiments (implantation, intégration dans la pente)
- S'appuyer sur les trames végétales existantes en régénérant ou conservant les haies
- Valoriser les points de vue



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préservation de l'alignement de fruitiers
- Classement en zone N de la bande de prairie située entre l'alignement de fruitiers et la limite de l'OAP
- Si débroussaillage du talus au Sud-Est : à réaliser entre mi-août et mars (en dehors de période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)



- Périmètre de l'OAP
- Alignement d'arbres à conserver
- Alignement de fruitiers à conserver

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de l'alignement d'arbres

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

SAIZERAIS - OAP 2



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey



Plan de l'OAP 2 sur SAIZERAIS

Légende

Perimetre_OAP

- Périmètre OAP confirmée
- en attente d'information supplémentaire

1) Mobilité

Disque de valorisation des axes de transports

- Station de mobilité: bus
- Aire de covoiturage
- Liaison pour mode actif
- Principe de desserte par la route et modes actifs
- Principe de desserte par voie douce

2) Environnement et Paysage

- Bord à eau urbain d'interface ville/eau
- alignement d'arbre
- Aménagement paysager
- Coeur d'îlot vert
- Lisière ville/agriculture
- Lisière ville/forêt
- Verger ou jardin

3) Aménagement et forme urbaine

- Espace public
- Gabarit de construction type maison mitoyennes

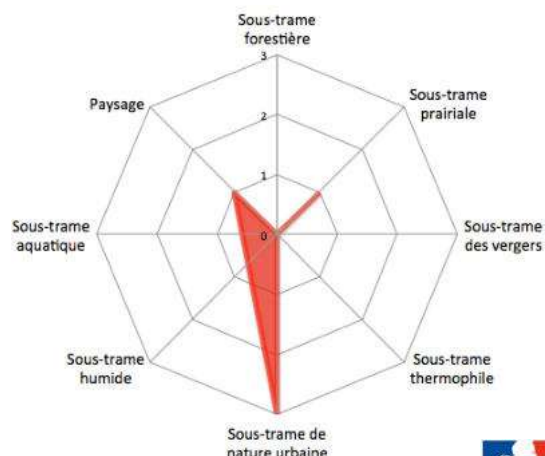
4) Affectation

- Habitat principalement
- Équipement principalement

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée
- Sous-trame prairiale** : l'OAP est située à proximité d'un réservoir prairial d'intérêt local
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : l'OAP est en partie occupée par une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver le petit patrimoine (murets)
- Traiter l'interface agricole/frange urbaine



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Utilisation d'essences locales pour les haies en bordure de parcelle, ou éventuellement des alignements de fruitiers pour faire le lien avec les parcelles de vergers à l'Ouest.

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de l'identité de la commune via la mise en place de muret en délimitation de parcelle **côté rue**
- Mettre en place une végétation locale en bordure de parcelle pour l'insertion paysagère (cf. liste des essences locales)

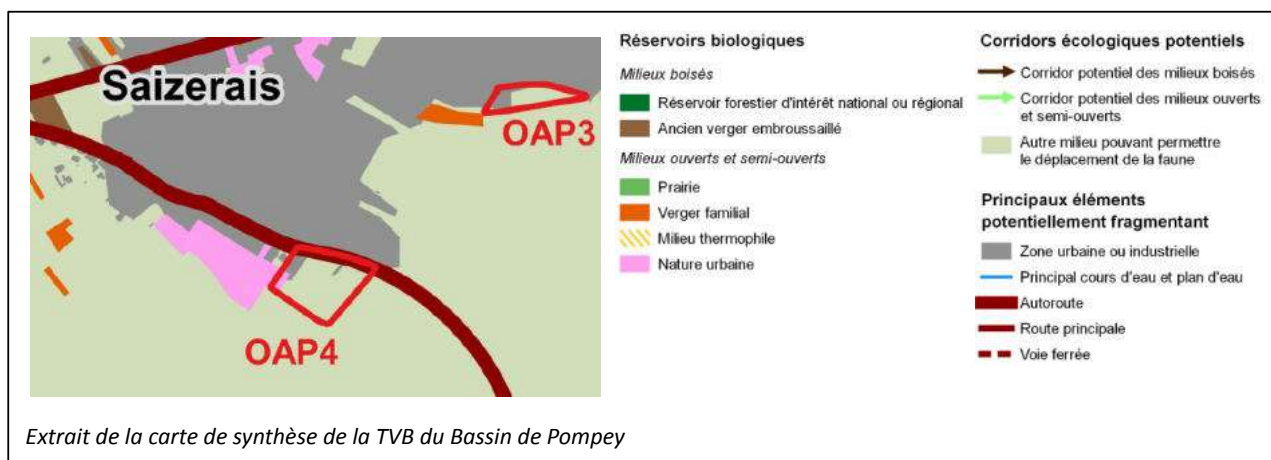
Cf. Annexe Fiche 12 : Palette végétale locale

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis **FAVORABLE** si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

SAIZERAIS - OAP 4



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

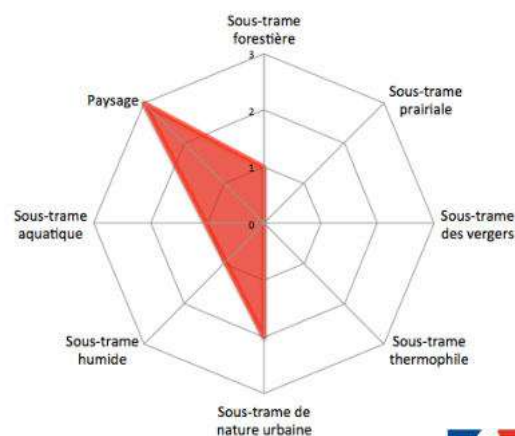


Plan de l'OAP 4 sur SAIZERAIS

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : non concernée (mais alignement d'arbres en bordure de la parcelle, au Nord)
- Sous-trame prairiale** : non concernée
- Sous-trame vergers** : non concernée
- Sous-trame thermophile** : non concernée
- Sous-trame de nature urbaine** : une petite parcelle au Sud-Ouest de l'OAP est occupée par une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- Sous-trame humide** : non concernée
- Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Traiter l'interface agricole/urbaine
- Valoriser les vues des axes de découvertes
- Accompagner l'entrée de ville
- Assurer la pérennité des arbres d'alignement



Cf. Annexe Fiche3 : Traitement des entrées d'agglomération

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation de l'alignement d'arbres

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de l'alignement d'arbres le long de la rue de Liverdun
- Conservation de la perspective vers le grand paysage
- Traitement de l'entrée de ville de manière qualitative

Action 27 du Plan Paysage : Qualification des entrées et des façades villageoise



Schéma des préconisations paysagères

- Périmètre de l'OAP
- ▶ Perspective vers le grand paysage
- ▭ Conservation des arbres d'alignement

Avis sur l'aménagement de l'OAP

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

Fiches zones 2AU

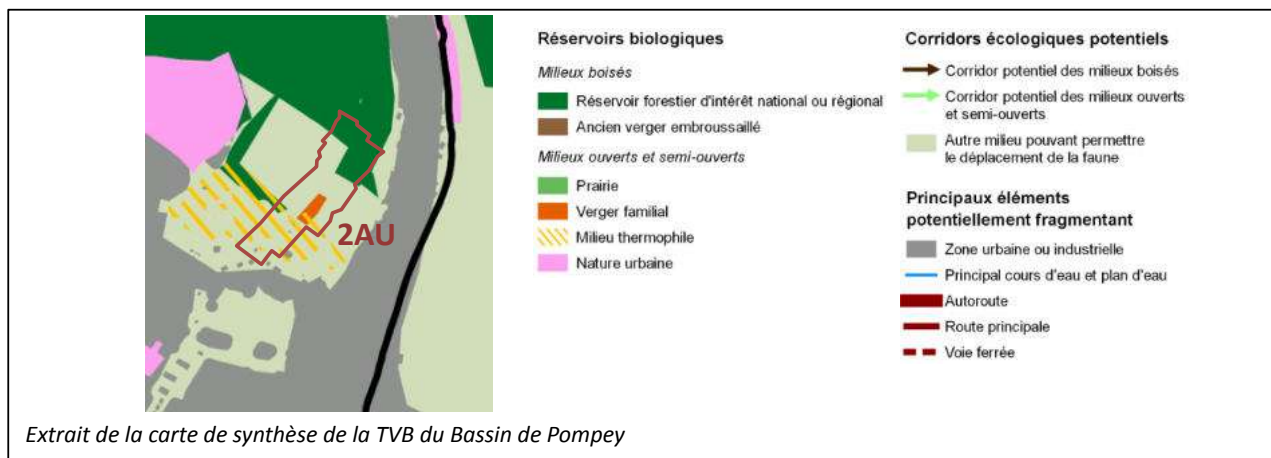
Description des zones 2AU

SOMMAIRE

Bouxières-aux-dames	3
Champigneules	7
Custines.....	9
Faulx.....	11
Frouard	19
Lay-Saint-Christophe.....	29
Liverdun	35
Malleloy	39
Marbache.....	43
Millery	47
Montenoy.....	51
Pompey	55
Saizerais.....	57

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

BOUXIERES-AUX-DAMES – zone 2AU



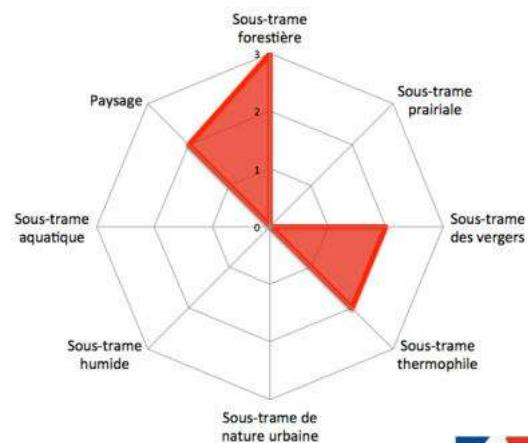
— Itinéraire de randonnée

Zone 2AU sur BOUXIERES-AUX-DAMES

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la majeure partie de la zone correspond à des fourrés et boisements, et la partie Nord se trouve au niveau d'un réservoir forestier d'intérêt régional.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : un réservoir d'intérêt local supérieur est situé au centre de la zone.
- **Sous-trame thermophile** : la partie Sud de la zone se trouve en zone thermophile (réservoir local d'intérêt élevé et moyen).
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues : projet visible depuis plusieurs points hauts : le plateau de Malzéville, le bois d'Eulmont
- Gestion des limites avec les espaces forestiers à travailler

Cf. Annexe Fiche 1 : Traitement de la limite forestière - urbaine

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Maintien/restauration d'une lisière en bon état à l'Ouest et au Nord
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte du passage d'un chemin de randonnée et du parcours de santé à proximité > création d'une liaison piétonne vers le sentier « Bois de Chavanois »

Action 14c du Plan paysage :
« Confortement des points d'entrée dans le réseau récréatif forestier »



- Périmètre de la zone 2AU
- Maintien/restauration de la lisière
- Itinéraire de randonnée
- ↗ Créer une liaison vers le parcours de santé et le sentier

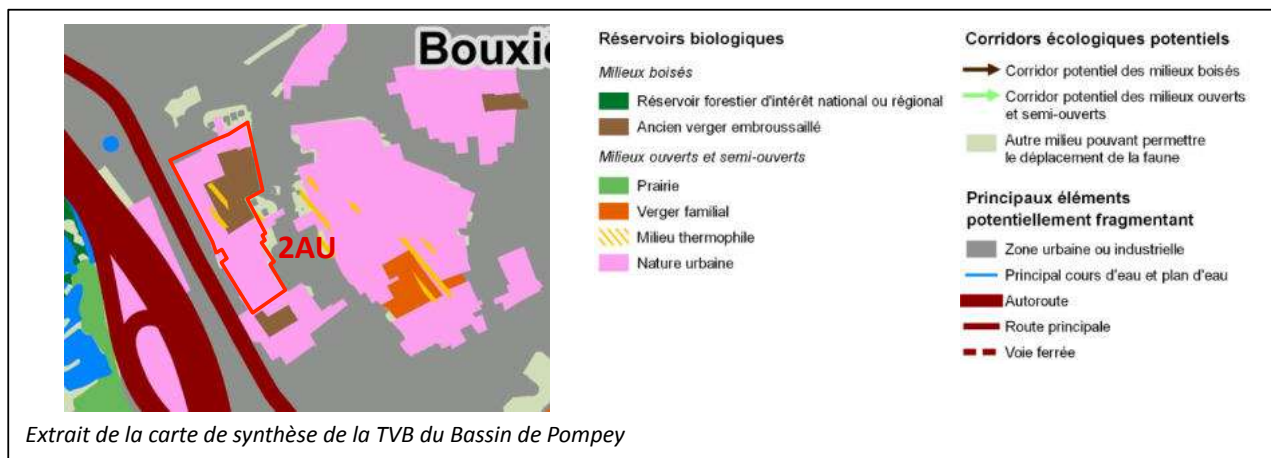
Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

BOUXIERES-AUX-DAMES – zone 2AU

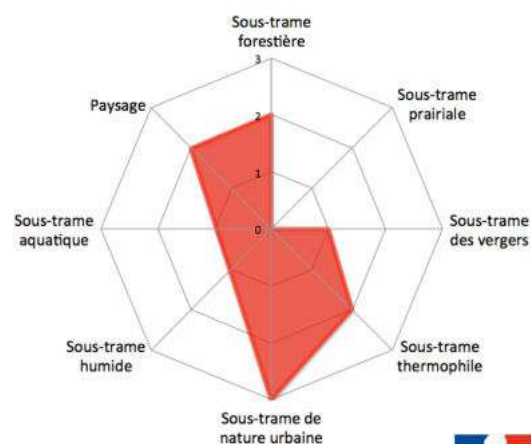


Zone 2AU sur BOUXIERES-AUX-DAMES

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : une partie de la zone est occupée par des fourrés et boisements, correspondant à des anciens vergers.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : des anciennes parcelles de vergers embroussaillés sont présentes sur la zone 2AU.
- **Sous-trame thermophile** : quelques secteurs thermophiles sont présents sur la zone.
- **Sous-trame de nature urbaine** : une grande partie de la zone est occupée par une zone de nature urbaine (bosquet en cœur d'îlot et ensembles de jardins et vergers).
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues : vue plongeante sur l'autoroute et les silos de Frouard



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Transition écologique avec les vergers et jardins conservés au sud de la zone 2AU
- Gestion des eaux de ruissellement > limitation des surfaces imperméabilisées
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

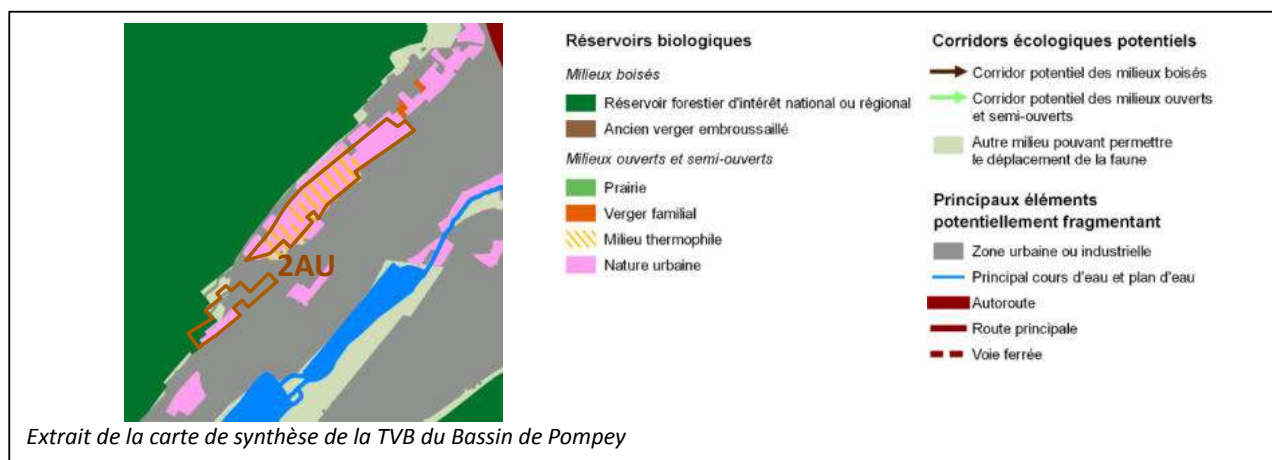
- Prise en compte du passage d'un chemin de randonnée et du parcours de santé à proximité > création d'une liaison piétonne vers le sentier « Bois de Chavanois »

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CHAMPIGNEULLES – zone 2AU



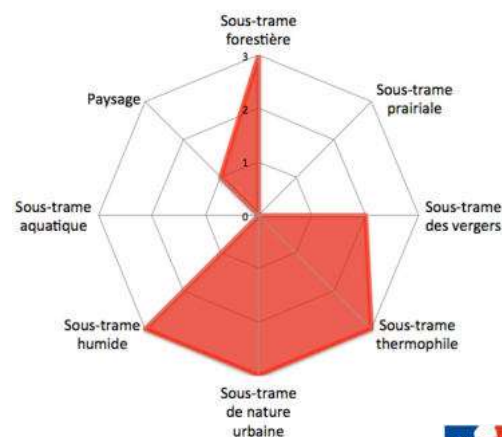
Zone 2AU sur CHAMPIGNEULLES

— Itinéraire de randonnée

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : la partie Sud de la zone 2AU est située en lisière du réservoir forestier d'intérêt régional de la Forêt de Haye.
- Sous-trame prairiale** : non concernée.
- Sous-trame vergers** : présence de quelques parcelles de vergers (réservoir d'intérêt local supérieur) dans la partie Nord de la zone.
- Sous-trame thermophile** : la zone 2AU est en partie en secteur thermophile (réservoir d'intérêt local élevé).
- Sous-trame de nature urbaine** : la majeure partie de la zone est occupée par des zones de nature urbaine (ensembles de jardins et vergers, milieux semi-ouverts et friches).
- Sous-trame humide** : une petite partie Sud de la zone 2AU se trouve dans la zone humide remarquable délimitée par le SDAGE Rhin-Meuse (correspondant à la ZNIEFF du Vallon de Bellefontaine)
- Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Visibilité depuis les points hauts de Maxéville

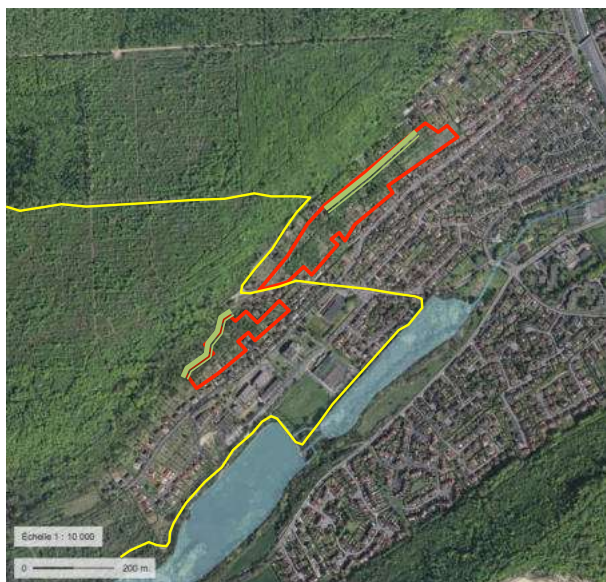
Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides dans la partie Sud de la zone
- Maintien/restauration d'une lisière en bon état à l'Ouest
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

- Gestion des vues depuis les coteaux
- Prise en compte du passage du chemin de randonnée (Circuit de Bellefontaine) > valoriser l'accès via une signalétique depuis les parcelles



- Périmètre de la zone 2AU
- Maintien/restauration de la lisière
- Itinéraire de randonnée

Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

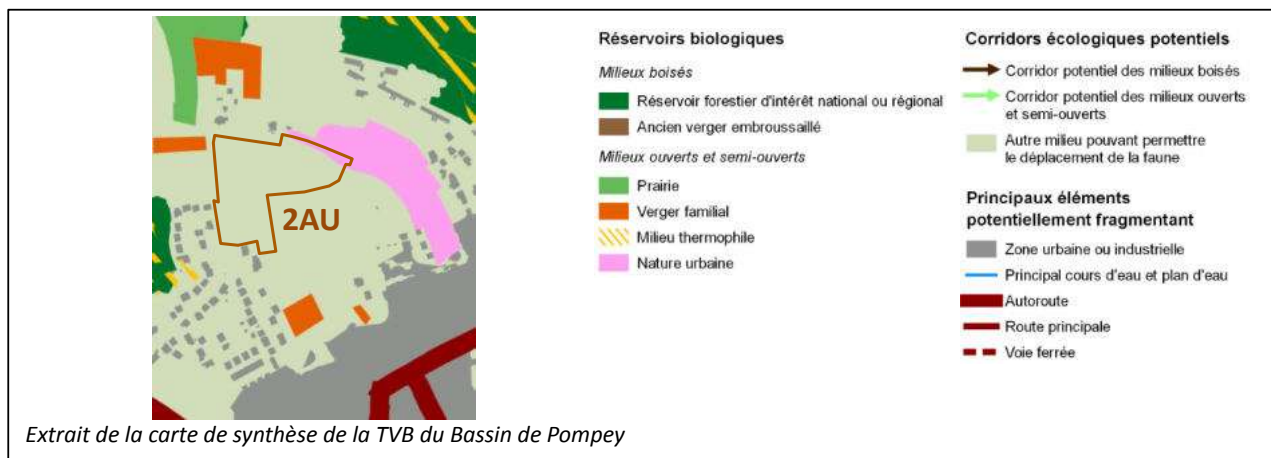
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

CUSTINES – zone 2AU

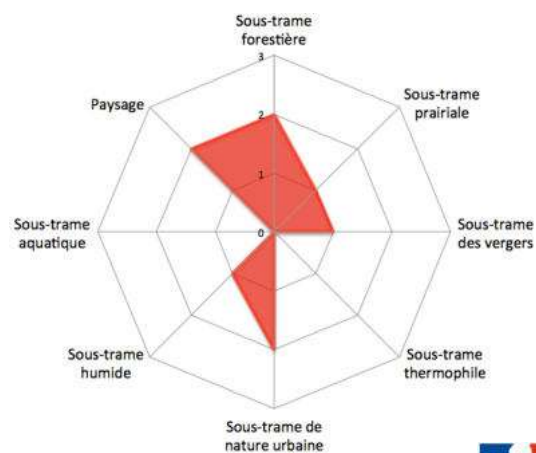


Zone 2AU sur CUSTINES

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : une partie de la zone correspond à des fourrés et boisements, et des réservoirs forestiers d'intérêts locaux sont situés à proximité à l'Ouest et au Nord-Est.
- **Sous-trame prairiale** : une partie de la zone est occupée par une prairie.
- **Sous-trame vergers** : un réservoir d'intérêt local supérieur est situé en bordure de la zone.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : la partie Nord-Est de la zone est située en limite d'une zone de nature urbaine (milieux semi-ouverts).
- **Sous-trame humide** : la partie Nord-Est de la zone est située en bordure d'une ZPH.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Soigner l'occupation du coteau : assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception > Préserver la trame boisée



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Réduction de la zone 2AU pour préserver une partie du milieu semi-ouvert situé en bordure de l'OAP 1
- Plantation d'une haie d'essence locale (arbusives et arborescentes) en bordures Ouest et Nord-Ouest de la zone 2AU pour restaurer la liaison écologique entre les deux réservoirs de biodiversité forestiers



Schéma des préconisations écologiques

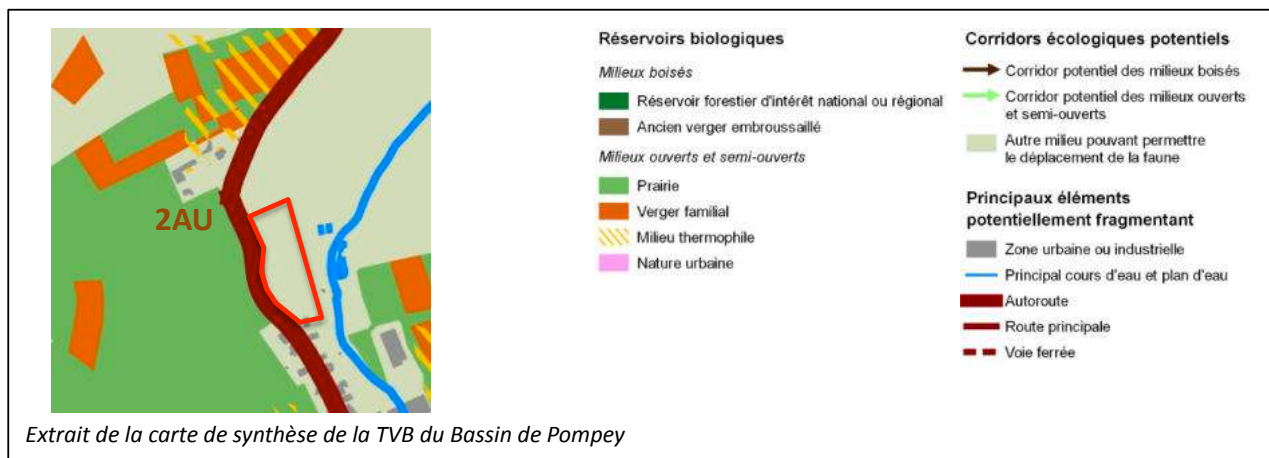
Pour la prise en compte du paysage

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX – zone 2AU (Est D90)



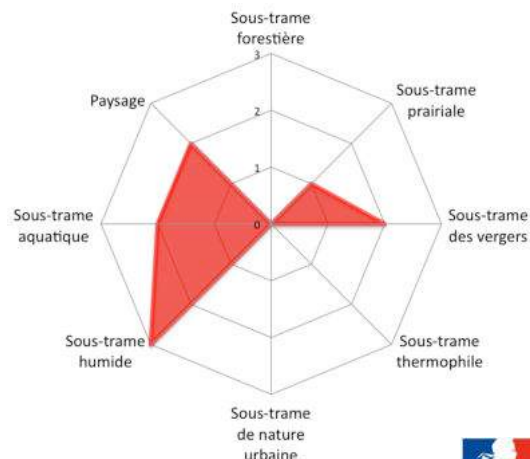
Zone 2AU sur FAULX

— Chemin de randonnée

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : la zone est située à proximité d'un réservoir SCoT.
- **Sous-trame vergers** : une partie de la zone contient un verger constituant un élément secondaire de la trame des vergers.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : la quasi-totalité de la zone est située en zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : la zone est située à proximité d'un cours d'eau.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver les éléments de structure paysagère



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préserver les vergers qui constituent des éléments de la trame des vergers
- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides car la zone 2AU est située en quasi-totalité sur une zone potentiellement humide



 Périmètre de la zone 2AU

 Verger à conserver/compenser

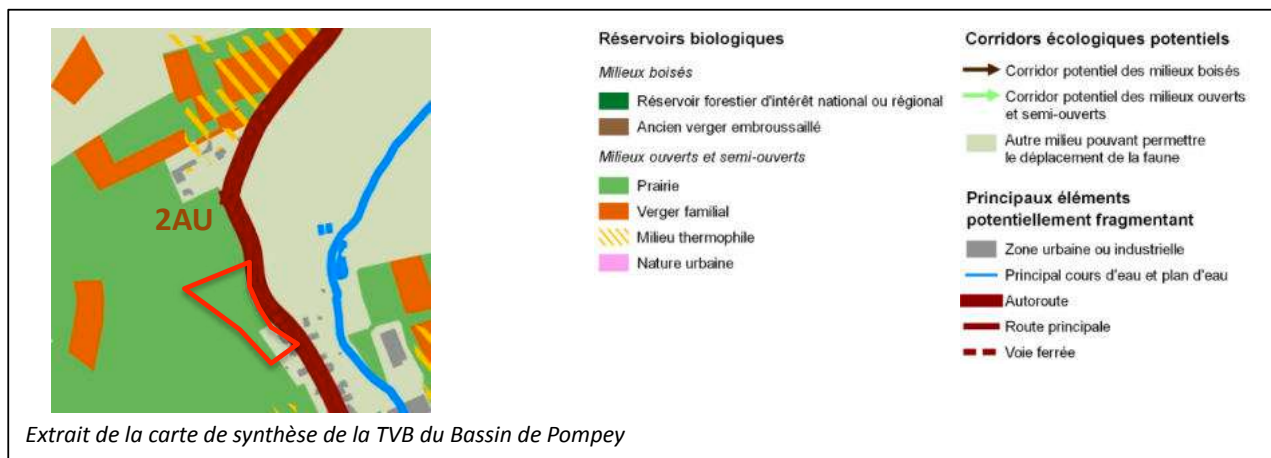
Schéma des préconisations écologiques

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis DEFAVORABLE car l'aménagement de cette zone entrainerait la suppression des vergers participant à la trame des vergers.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX – zone 2AU (Ouest D90)



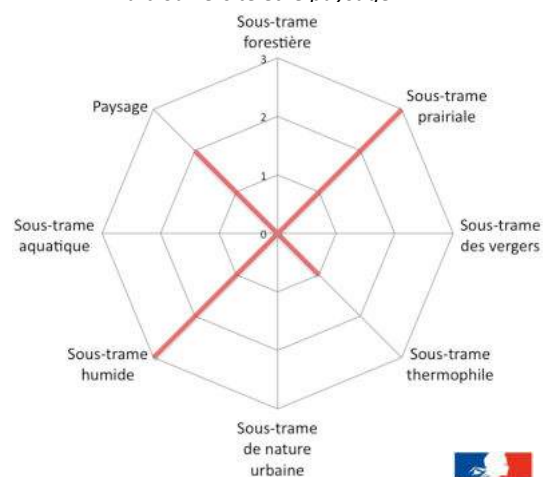
Zone 2AU sur FAULX

— Chemin de randonnée

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : la zone est située à proximité d'un réservoir SCoT.
- **Sous-trame vergers** : une partie de la zone contient un verger constituant un élément secondaire de la trame des vergers.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : la quasi-totalité de la zone est située en zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : la zone est située à proximité d'un cours d'eau.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver les éléments de structure paysagère



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préserver les prairies qui appartiennent à un réservoir SCoT
- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides car la zone 2AU est entièrement située sur une zone potentiellement humide



 Périmètre de la zone 2AU

 Prairies à conserver

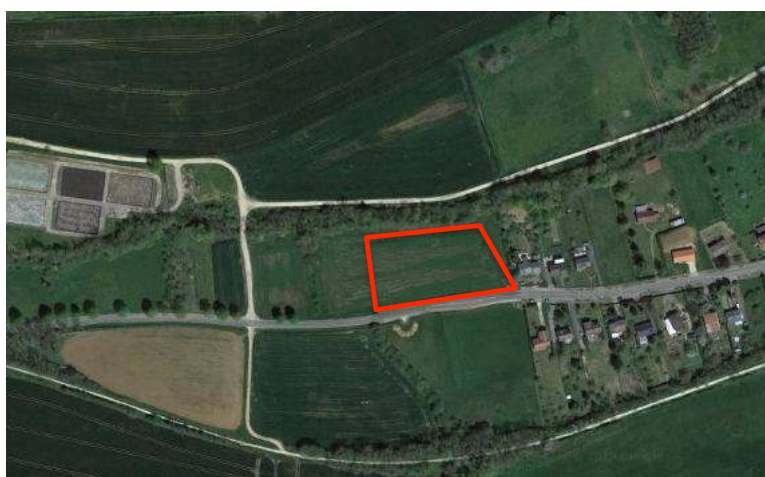
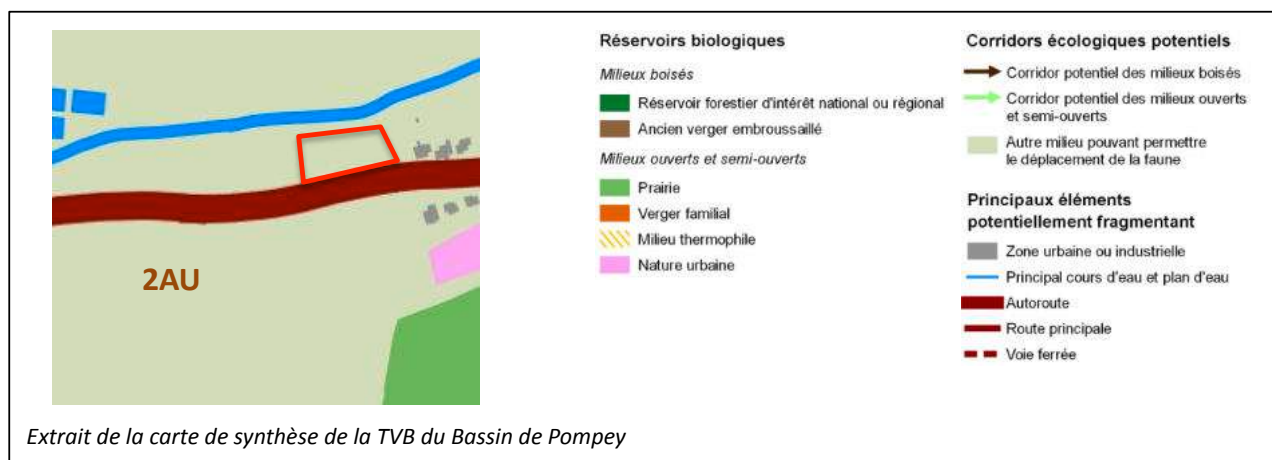
Schéma des préconisations écologiques

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis DEFAVORABLE car l'aménagement de cette zone, située en zone potentiellement humide, pourrait impacter un réservoir prairial SCoT.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX – zone 2AU (Nord D90)



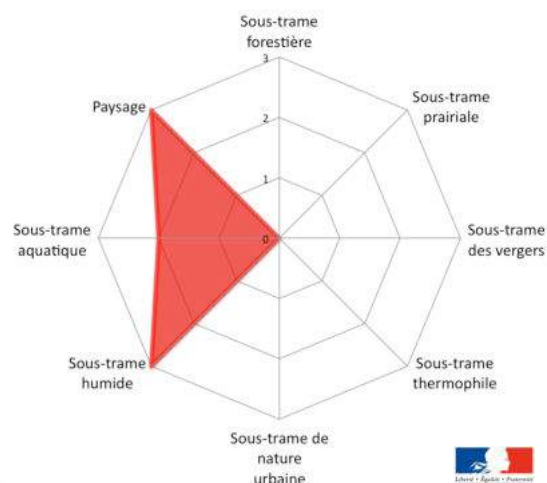
Zone 2AU sur FAULX

— Chemin de randonnée

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : la totalité de la zone est située en zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : la zone est située à proximité d'un cours d'eau (la Mauchère).

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides car la zone 2AU est entièrement située en zone humide potentielle.

Pour la prise en compte du paysage

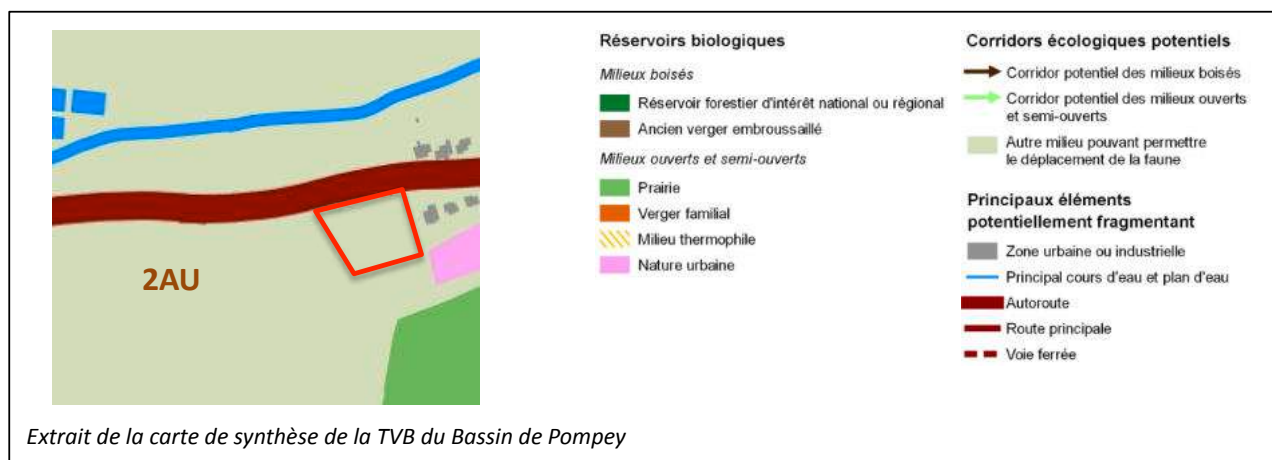
- Maintien d'un paysage ouvert pour garder la vue sur l'entrée de village

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si le diagnostic ne révèle pas la présence de zone humides réglementaires.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FAULX – zone 2AU (Sud D90)



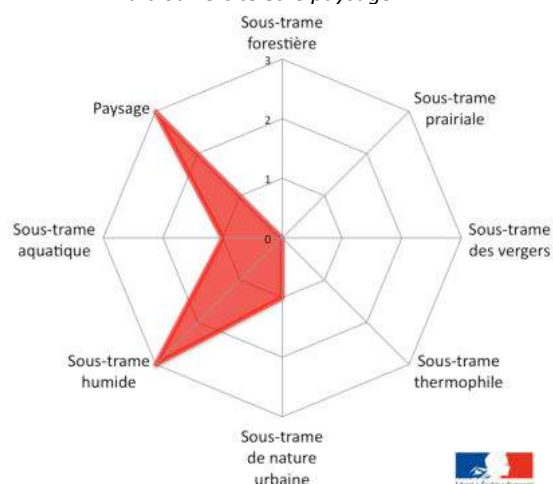
Zone 2AU sur FAULX

— Chemin de randonnée

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : la totalité de la zone est située en zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : la zone est située à moins de 50 mètres d'un cours d'eau intermittent.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides car la zone 2AU est entièrement située en zone humide potentielle.

Pour la prise en compte du paysage

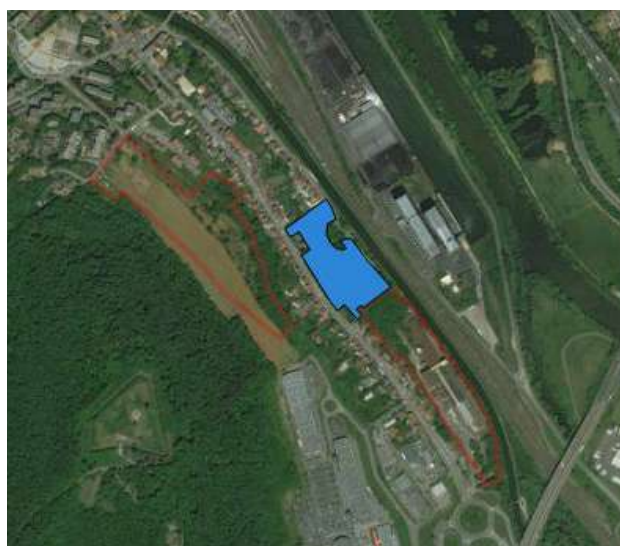
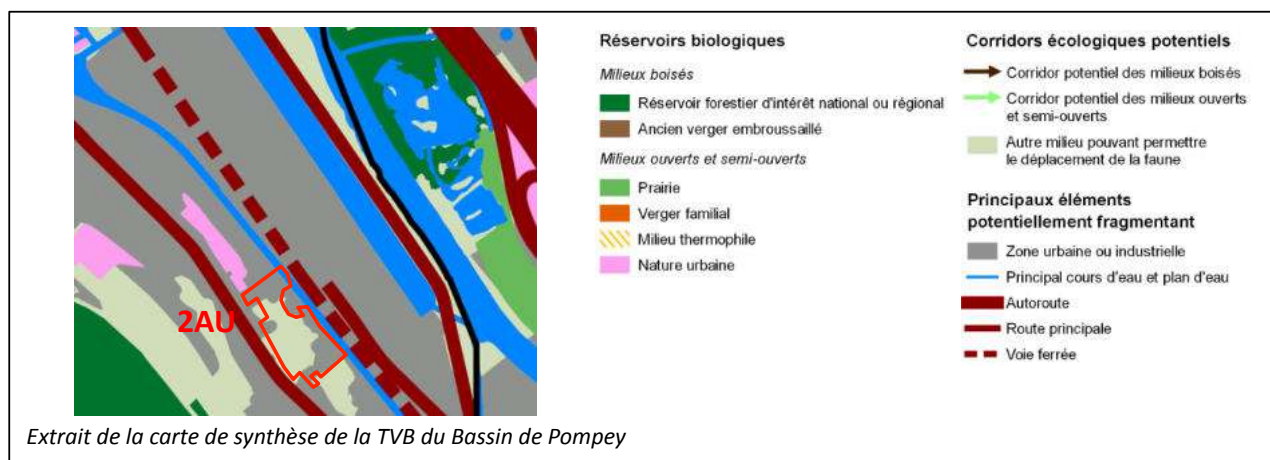
- Maintien d'un paysage ouvert pour garder la vue sur l'entrée de village

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si le diagnostic ne révèle pas la présence de zones humides réglementaires.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD – zone 2AU (Canal Nord)

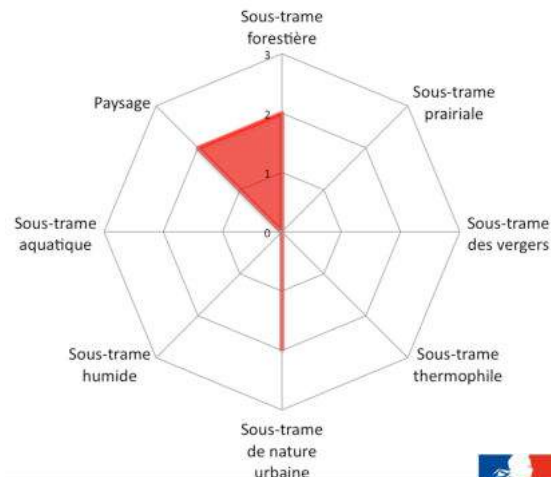


Zone 2AU sur FROUARD

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la majeure partie de la zone correspond à des fourrés et boisements rudéraux
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : une zone de nature urbaine des jardins et vergers est présente en bordure Nord de la zone 2AU.
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Contrecarrer l'uniformisation et la simplification du paysage. Le site est visible de loin.

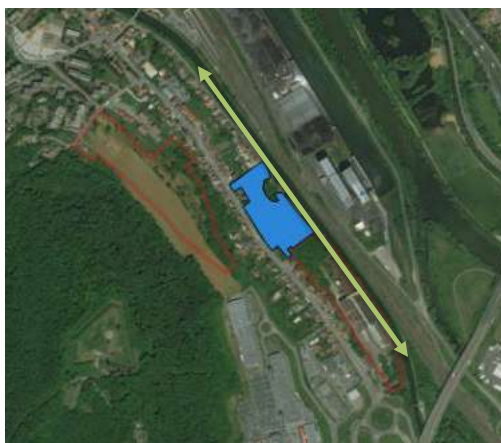
Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation de l'alignement d'arbres en bordure du canal
- Gestion des eaux : Limiter l'imperméabilisation

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la visibilité des bâtiments depuis les agglomérations notamment Bouxières-aux-Dames et les quartiers de Frouard (côté Bois de Momont)
- Passage du GR à proximité > conservation des chemins



■ Zone 2AU

↔ Conservation des chemins

Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD – zone 2AU (Canal Sud)



Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verge familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

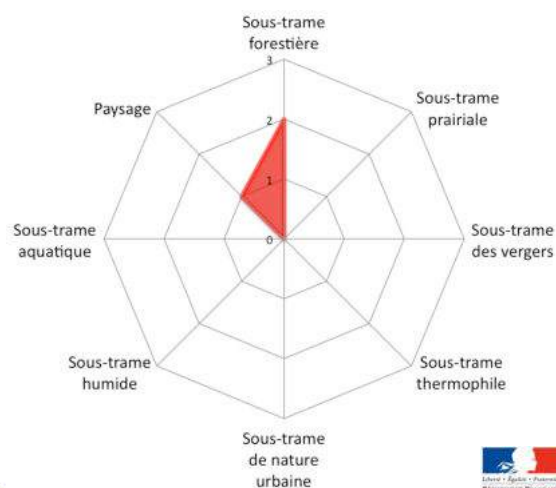


Zone 2AU sur FROUARD

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : la zone comporte un bosquet participant à la trame forestière.
- Sous-trame prairiale** : non concernée.
- Sous-trame vergers** : non concernée.
- Sous-trame thermophile** : non concernée.
- Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- Sous-trame humide** : non concernée.
- Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Contrecarrer l'uniformisation et la simplification du paysage. Le site est visible de loin.

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation de l'alignement d'arbres en bordure du canal
- Gestion des eaux : Limiter l'imperméabilisation
- Conserver le bosquet présent

Pour la prise en compte du paysage

- Prise en compte de la visibilité des bâtiments depuis les agglomérations notamment Bouxières-aux-Dames et les quartiers de Frouard (côté Bois de Momont)
- Passage du GR à proximité > conservation des chemins



- Périmètre de la zone 2AU
- ↔ Conservation des chemins

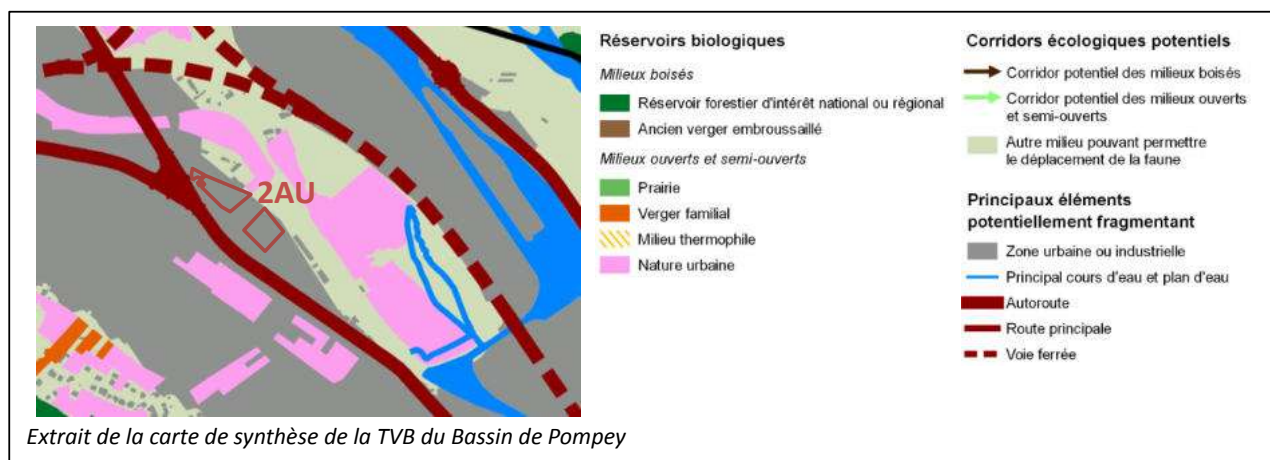
Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD – zone 2AU (Embanie)

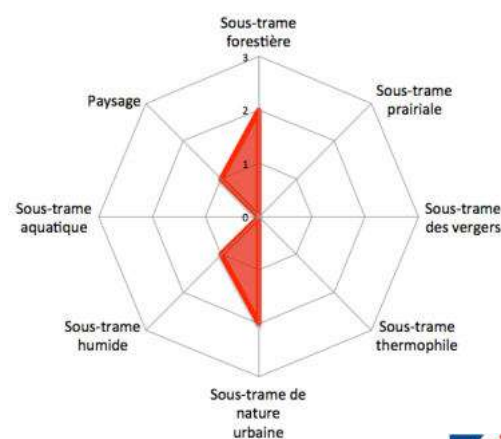


Zone 2AU sur FROUARD

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la partie Sud de la zone est occupée par un petit bosquet.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : le Nord-Est de la zone est en partie occupé par une zone de nature urbaine des jardins et vergers.
- **Sous-trame humide** : la zone est située en bordure d'une ZPH.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Mettre en valeur l'intersection via des traitements qualitatifs



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conservation d'une bande arborée en limite Sud de la zone 2AU, en bordure du centre Dekra
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation des arbres pour filtrer les vues sur les jardins familiaux



- Périmètre de la zone 2AU
- Conservation des arbres

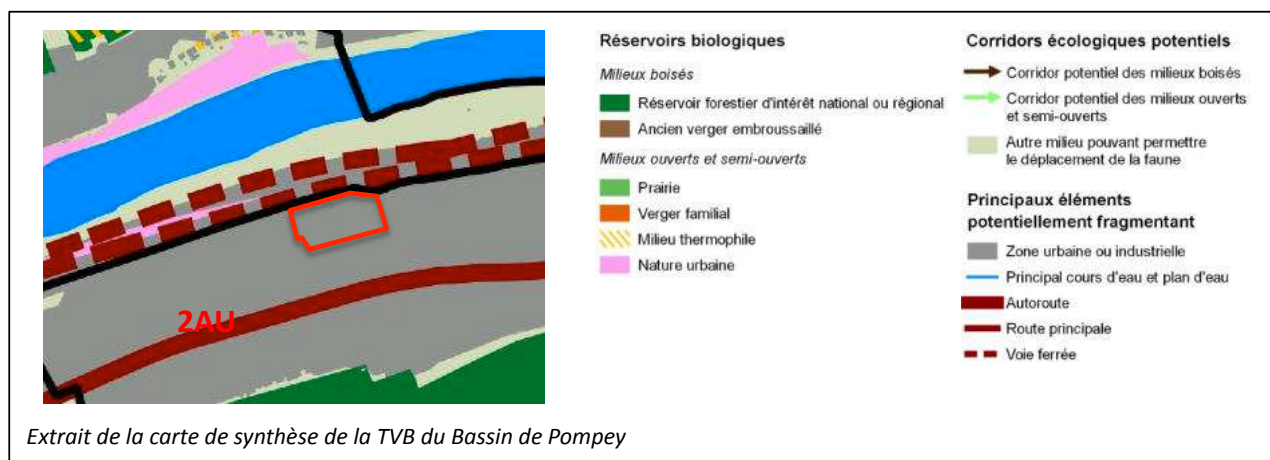
Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD – zone 2AU (le Douaire)

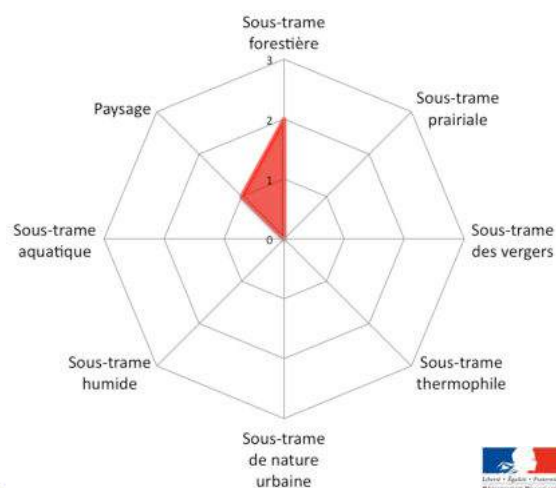


Zone 2AU sur FROUARD

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la zone comporte un bosquet participant à la trame forestière.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Contrecarrer l'uniformisation et la simplification du paysage.

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conserver la trame arborée, en particulier en bordure de la voie ferrée

Pour la prise en compte du paysage

- Conserver les arbres en bordure du chemin de fer



□ Périmètre de la zone 2AU

■ Arbres à conserver

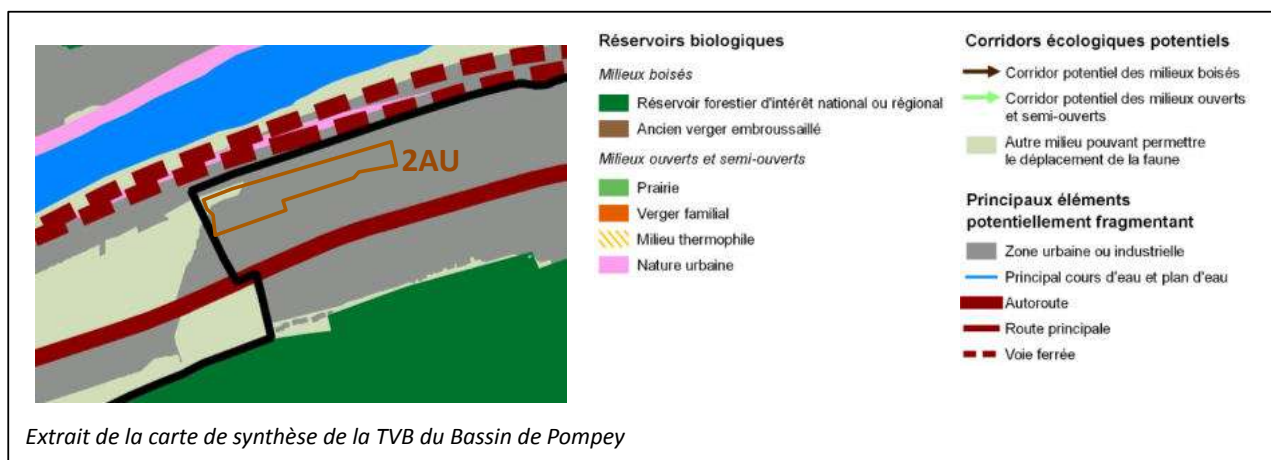
Schéma des préconisations écologiques

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

FROUARD – zone 2AU (Le Nid)

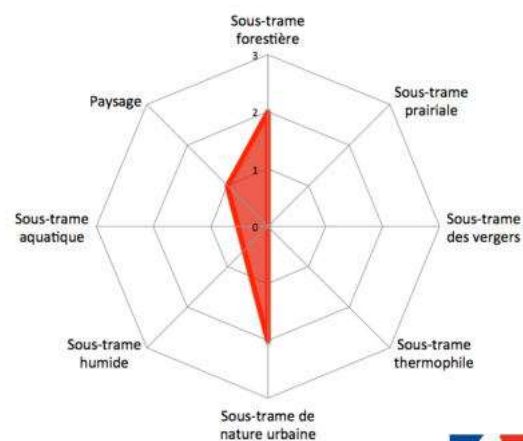


Zone 2AU sur FROUARD

Impacts sur les différentes sous-trames

- Sous-trame forestière** : la zone correspond principalement à des fourrés et boisements.
- Sous-trame prairiale** : non concernée.
- Sous-trame vergers** : non concernée.
- Sous-trame thermophile** : non concernée.
- Sous-trame de nature urbaine** : la partie Est de la zone est occupée par une friche arbustive, identifiée comme zone de nature urbaine.
- Sous-trame humide** : non concernée.
- Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver le petit patrimoine et la structure paysagère du quartier (murets autour des parcelles)



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)
- Maintien/restauration d'une lisière en bon état au nord de la zone 2AU, en contact avec le boisement bordant l'ancien canal



-  Périmètre de la zone 2AU
-  Maintien/restauration de la lisière

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

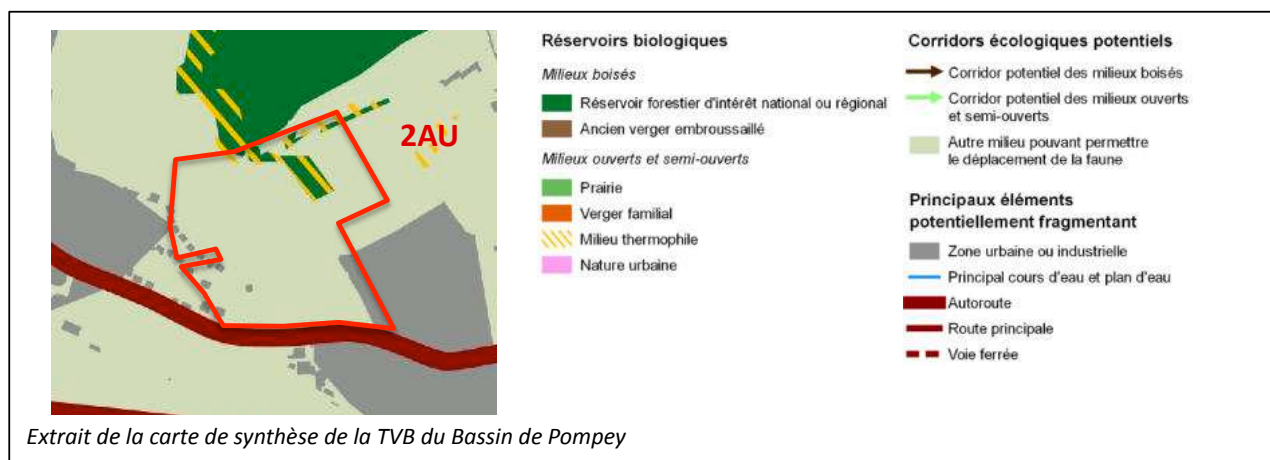
- Préservation des murets autour des parcelles

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CHRISTOPHE – zone 2AU (Les Corvées)

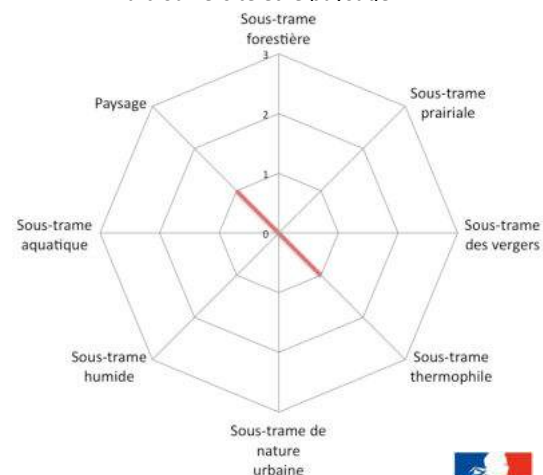


Zone 2AU sur LAY-ST-CHRISTOPHE

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : la zone est située à proximité de milieux thermophiles.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Conserver/Recréer une cohérence paysagère

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

Pas d'enjeu notable pour la TVB

Pour la prise en compte du paysage

- Zone arborée à prendre en compte dans le projet
- Mise en place de haies et plantation d'arbres en périphérie du site



- Périmètre de la zone 2AU
- Arbres à conserver

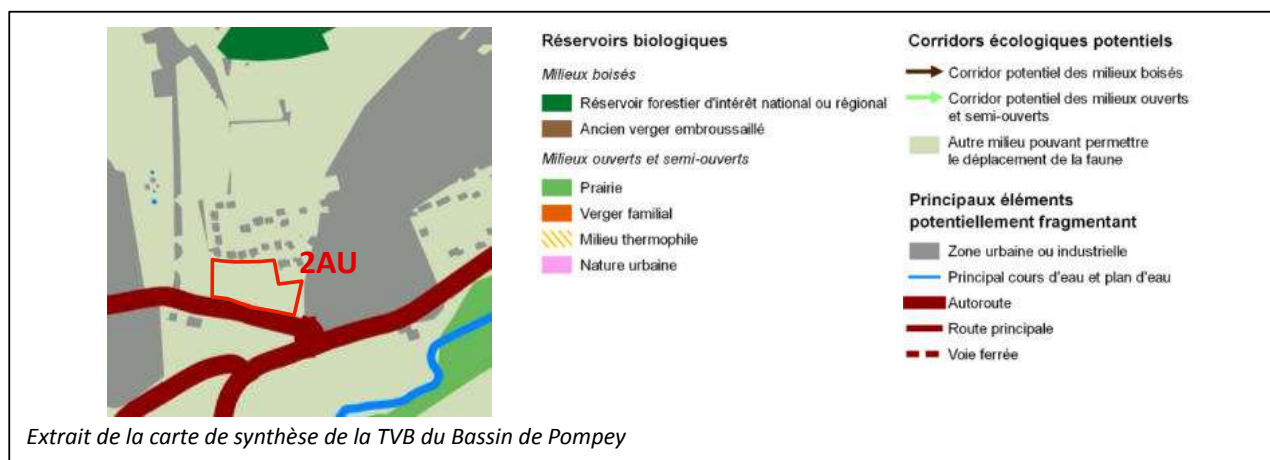
Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CHRISTOPHE – zone 2AU (Les Munières)

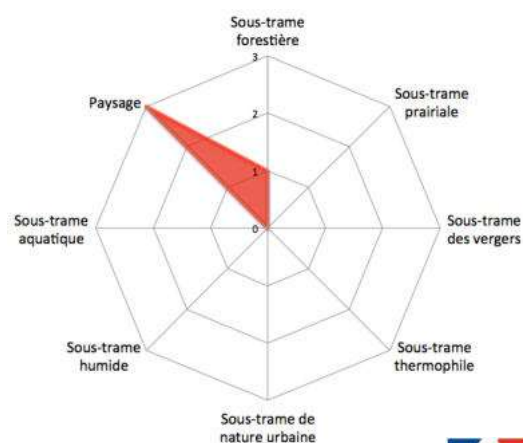


Zone 2AU sur LAY-ST-CHRISTOPHE

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : une haie arbustive est présente au Nord de la zone.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Conserver/Recréer une cohérence paysagère

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

Pas d'enjeux notables pour la TVB

Pour la prise en compte du paysage

- Conserver les arbres « tampons » au nord
- Traitement paysager du merlon > mise en place d'essences forestière en bordure de parcelle au Sud



- Périmètre de la zone 2AU
- Conserver les arbres
- Traitement paysager

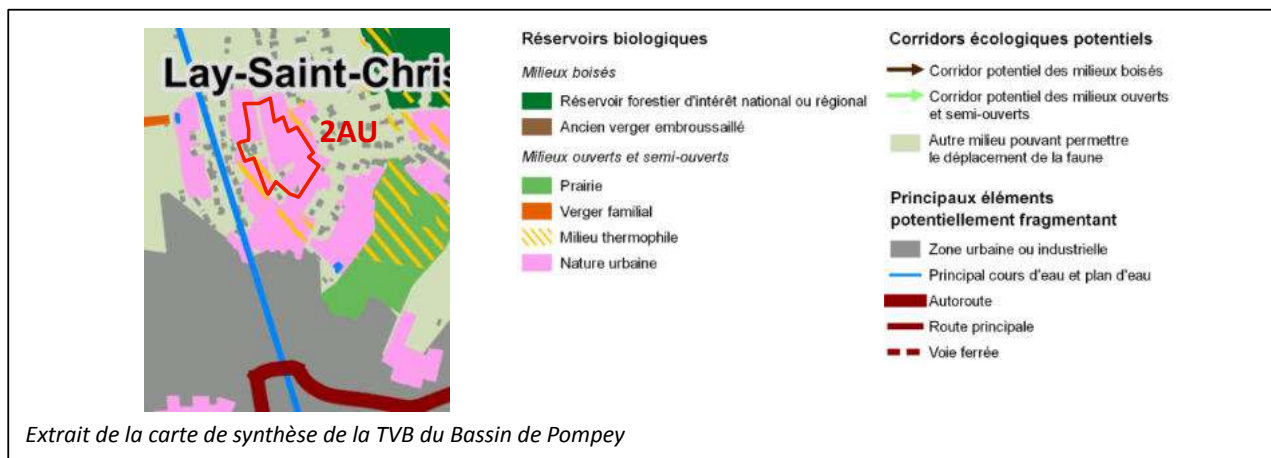
Schéma des préconisations paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LAY-ST-CRISTOPHE – zone 2AU



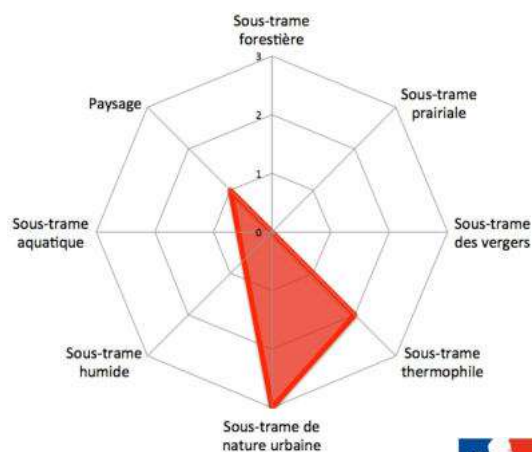
— Itinéraire de randonnée

Zone 2AU sur LAY-ST-CRISTOPHE

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée
- **Sous-trame prairiale** : non concernée
- **Sous-trame vergers** : non concernée
- **Sous-trame thermophile** : la partie Sud-Ouest de la zone est située au niveau d'un réservoir thermophile d'intérêt local moyen
- **Sous-trame de nature urbaine** : la zone 2AU est occupée en grande partie par des bosquets et ensembles de jardins et vergers identifiés comme appartenant à la trame de nature urbaine
- **Sous-trame humide** : non concernée
- **Sous-trame aquatique** : non concernée

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Gestion des eaux de ruissellement > limitation des surfaces imperméabilisées
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)

Pour la prise en compte du paysage

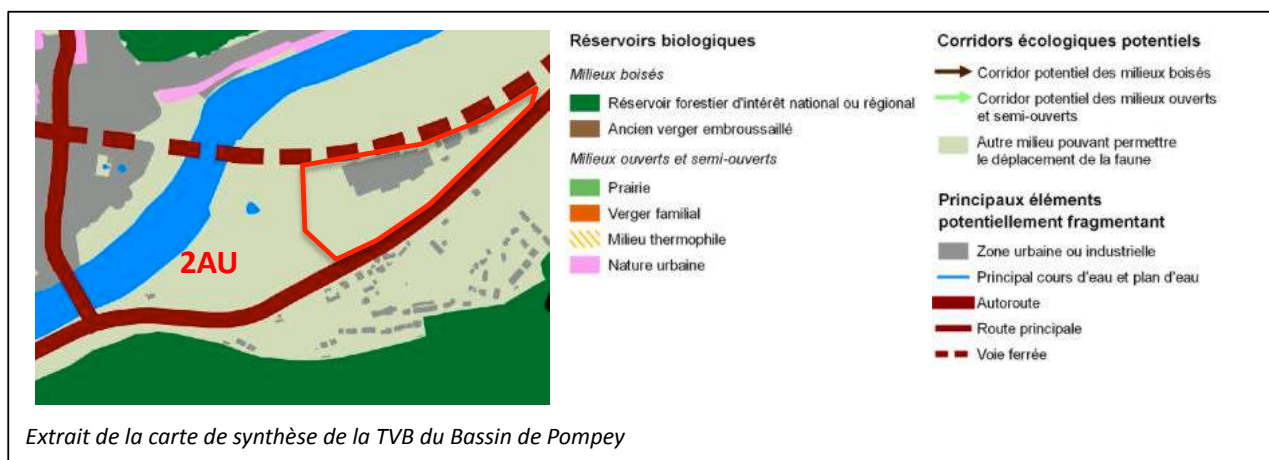
- Conservation de la vue sur le clocher d'église
- Conservation de la trame arborée tant que possible

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN – zone 2AU (La Goulotte)

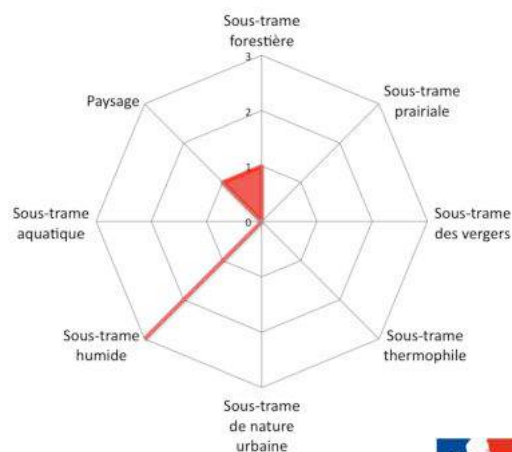


Zone 2AU sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la zone est située à proximité d'un bosquets.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : plus de la moitié de la zone est située en zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Conserver/Recréer une cohérence paysagère

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides dans la partie identifiée en ZPH au Nord-Est de la zone
- Limiter l'imperméabilisation
- Conserver la trame arborée au sud de la zone et le long de la route



- Périmètre de la zone 2AU
- Arbres à conserver

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

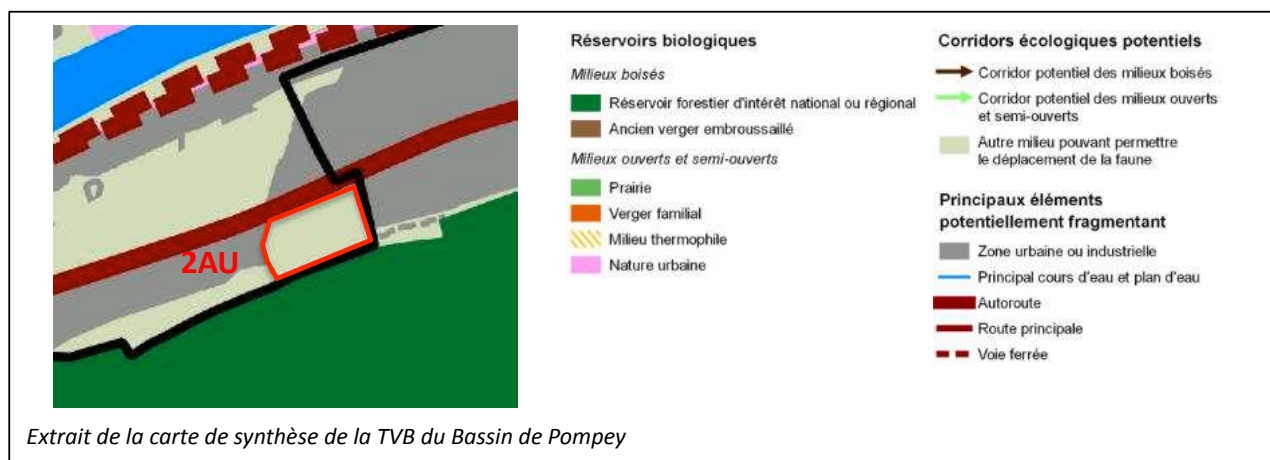
- Conservation des arbres au sud de la zone ou réalisation de nouvelles plantations

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations et si le diagnostic ne révèle pas la présence de zones humides réglementaires.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

LIVERDUN – zone 2AU (Le Nid)

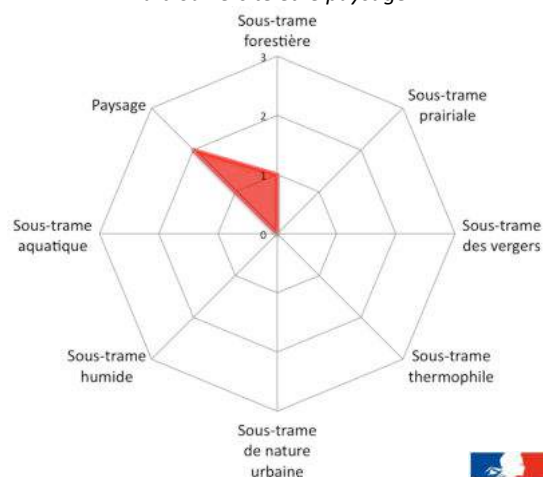


Zone 2AU sur LIVERDUN

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la zone est située à proximité d'un bosquets.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Prendre en compte la limite forestière/urbaine



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Conserver/Créer une bande enherbée en lisière de forêt (10m minimum)



-  Périmètre de la zone 2AU
-  Bande enherbée à créer

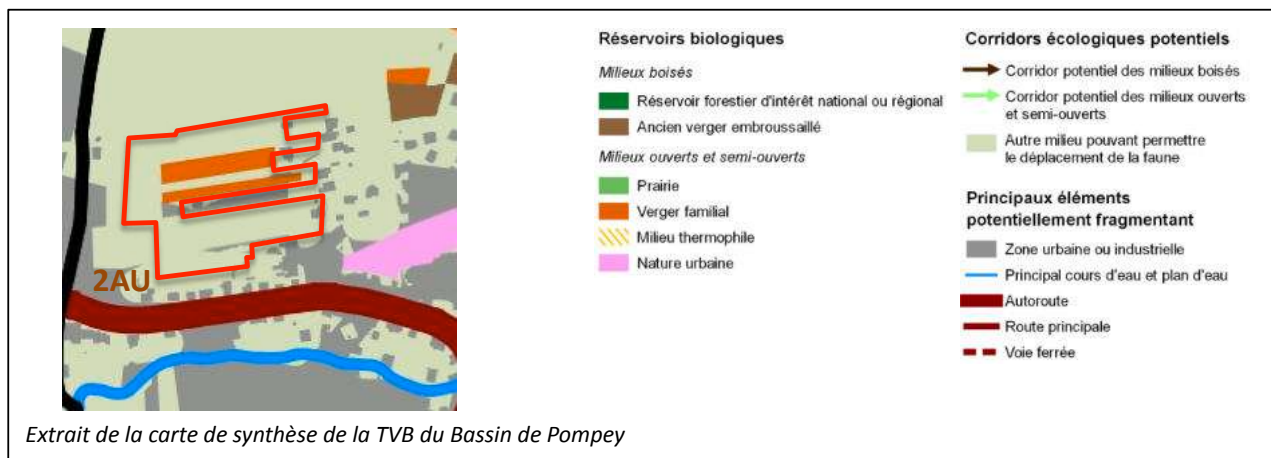
Schéma des préconisations écologiques

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MALLELOY – zone 2AU (Nord)



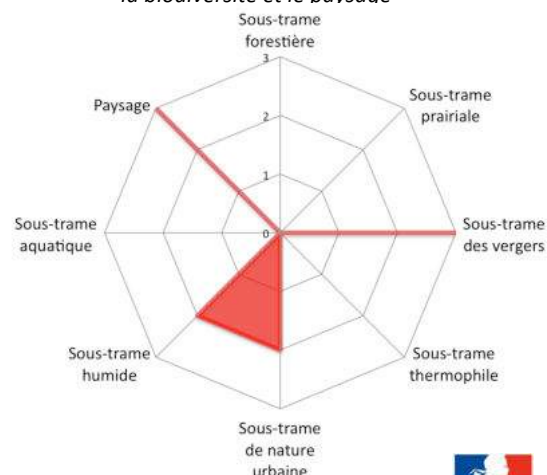
Zone 2AU sur MALLELOY

— Chemin de randonnée

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : la zone contient un réservoir SCot et un réservoir d'intérêt local supérieur.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : la zone contient des éléments de la sous-trame de nature urbaine (jardins, vergers).
- **Sous-trame humide** : la moitié de la zone est située en zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides car la zone 2AU est partiellement située en zone humide potentielle.
- Réduction de la zone 2AU pour préserver les vergers d'intérêt SCoT.
- Préserver les autres vergers présents sur la zone



 Périmètre de la zone 2AU

 Vergers à conserver

Pour la prise en compte du paysage

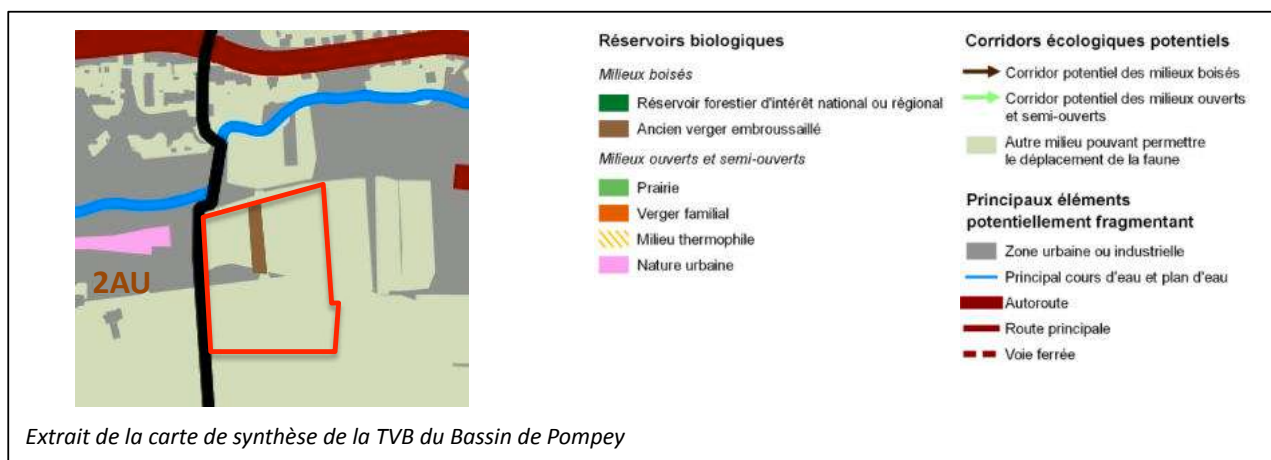
- Maintien d'un paysage ouvert pour conserver la vue

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations et si le diagnostic ne révèle pas la présence de zones humides réglementaires.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MALLELOY – zone 2AU (Sud)



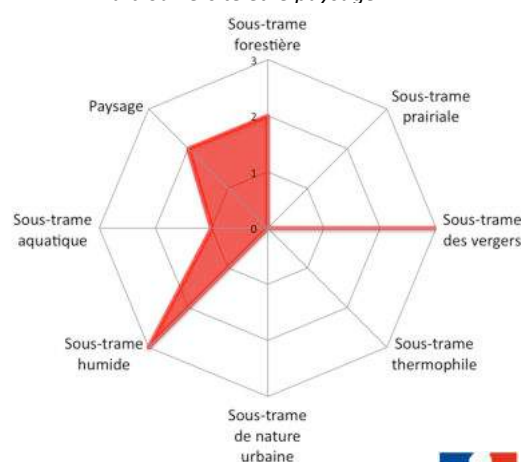
— Chemin de randonnée

Zone 2AU sur MALLELOY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la zone contient un réservoir forestier d'intérêt local moyen.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : la zone contient un verger d'intérêt local élevé.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : la zone est située en majeure partie sur une zone humide potentielle.
- **Sous-trame aquatique** : la zone est située à moins de 50m de la Mauchère.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



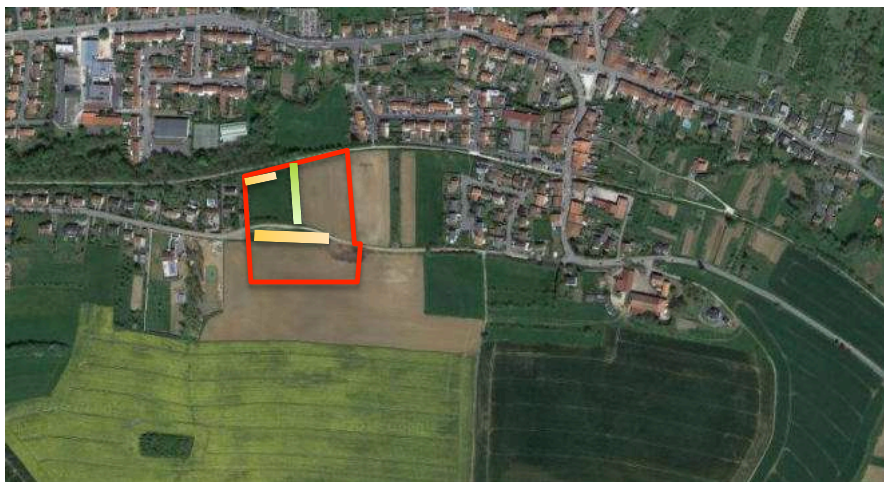
Contraintes paysagères

- Gestion des vues
- Préserver les éléments de structure paysagère (bosquets, vergers...)
- Préserver la trame arborée

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides car la zone 2AU est partiellement située en zone humide potentielle.
- Mise en place de mesures d'évitement/compensation/réduction si présence de zones humides réglementaires
- Préserver les vergers présents sur la zone
- Conserver la trame arborée



-  Périmètre de la zone 2AU
-  Vergers à conserver
-  Bosquets à conserver

Pour la prise en compte du paysage

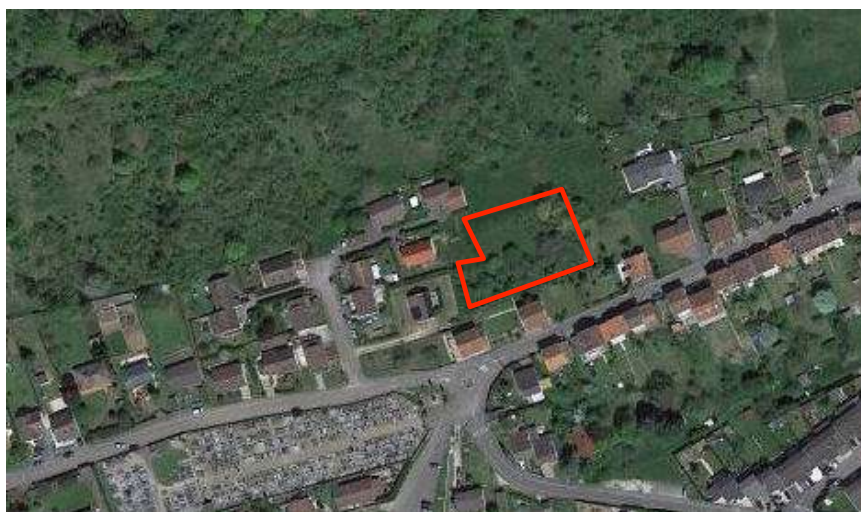
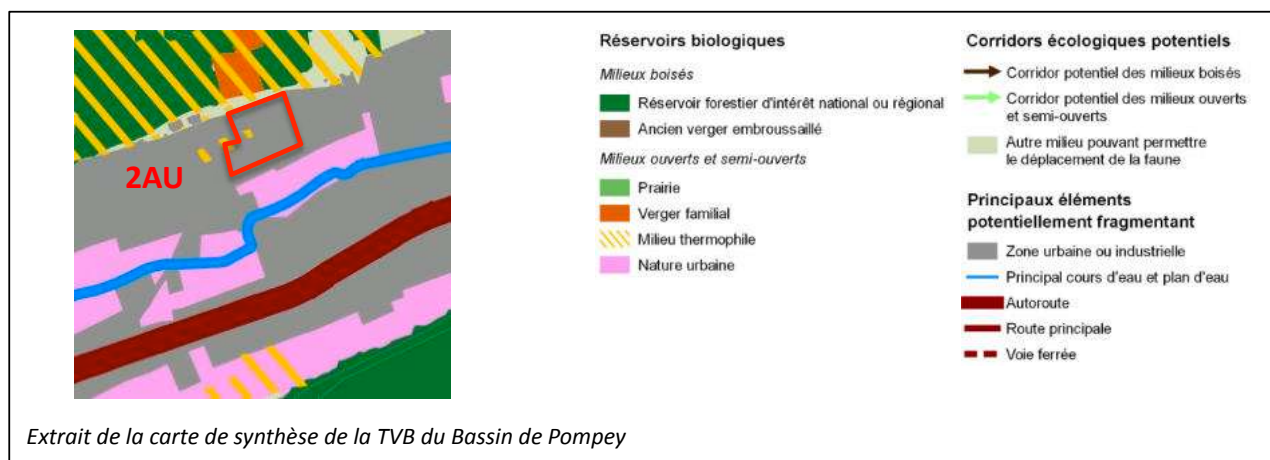
- Maintien d'un paysage ouvert pour conserver la vue

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MARBACHE – zone 2AU (Est)

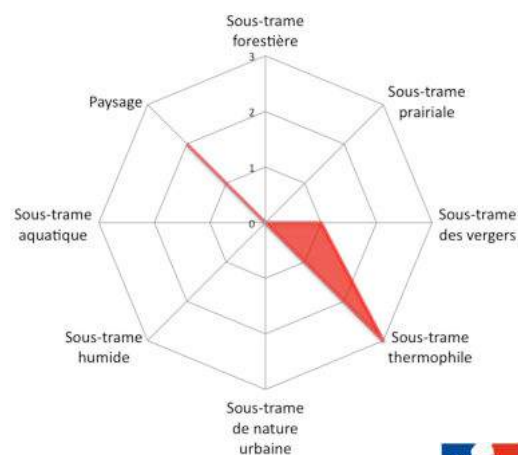


Zone 2AU sur MARBACHE

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : la zone est bordée de vergers d'intérêt local supérieur.
- **Sous-trame thermophile** : la zone contient des milieux thermophiles d'intérêt local élevé.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Localisation de l'OAP

L'OAP est située sur le périmètre de la ZNIEFF de type I « Le Grand Fouillot et Bois le Roi à Marbâche ».

Contraintes paysagères

- Prise en compte de la limite urbaine / forestière

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préserver la trame arborée
- Préserver les milieux thermophiles présents sur la zone



 Périmètre de la zone 2AU

 Milieux thermophiles à conserver

 Arbres à conserver

Pour la prise en compte du paysage

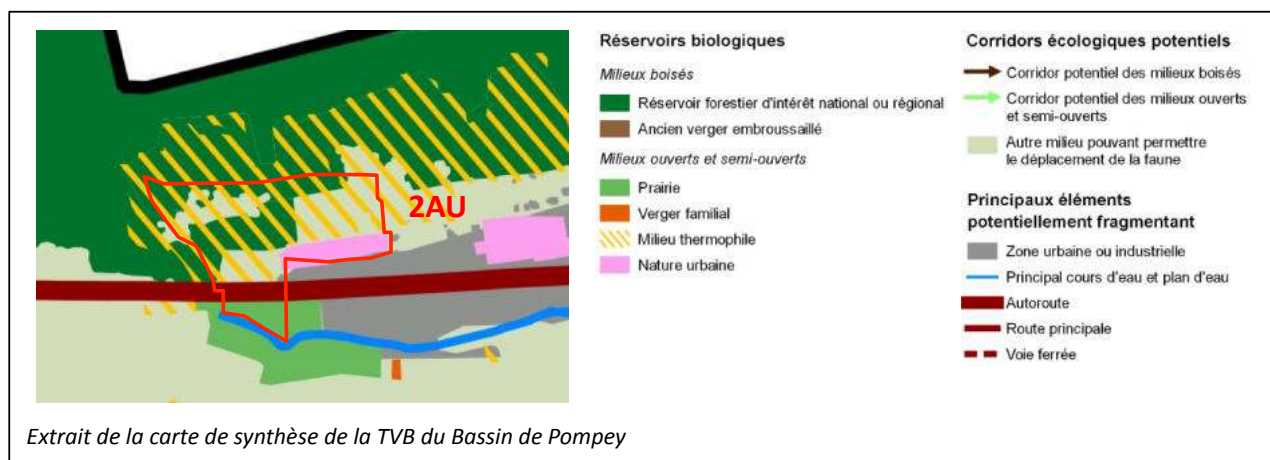
- Conservation des arbres au sud de la zone

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis DEFAVORABLE.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MARBACHE – zone 2AU (Ouest)

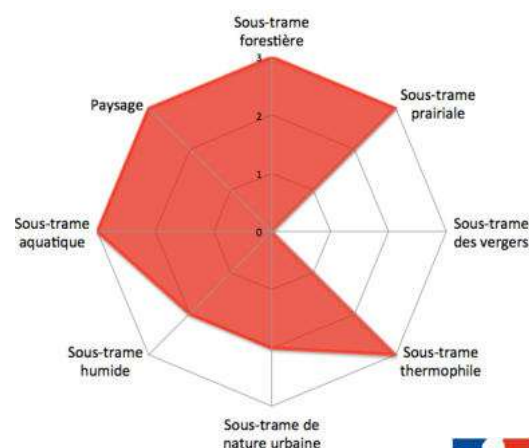


Zone 2AU sur MARBACHE

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : une partie de la zone correspond à des fourrés et boisements appartenant à un réservoir forestier d'intérêt local et se trouve en lisière d'un réservoir SCOT.
- **Sous-trame prairiale** : la pointe Sud de la zone est située dans un réservoir prairial d'intérêt local..
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : la quasi-totalité de la zone 2AU est située en zone thermophile (données du PNRL).
- **Sous-trame de nature urbaine** : une partie au Sud-Est de la zone est située en zone de nature urbaine (jardins et vergers et friche).
- **Sous-trame humide** : la partie située au Sud de la départementale est en ZPH.
- **Sous-trame aquatique** : la zone 2AU est limitée au Sud par le Rupt de Marbache

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Localisation de l'OAP

L'OAP est située sur le périmètre de la ZNIEFF de type I « Le Grand Fouillot et Bois le Roi à Marbâche ».

Contraintes paysagères

- Prise en compte de la limite urbaine / forestière
- Accompagnement qualitatif le long de la départementale afin d'améliorer l'entrée d'agglomération



Cf. Annexe Fiche 2 : Traitement de la limite forestière – urbaine et Fiche 3 : Traitement des entrées d'agglomération



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides dans la partie identifiée en ZPH au sud de la départementale
- Lisière ville/forêt à maintenir avec étagement > maintien d'une bande enherbée
- Préservation de la prairie dans la partie Sud de la zone 2AU, et de la ripisylve du Rupt de Marbache

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation du boisement à l'Ouest en limite urbaine / forestière
- Délimitation de la parcelle jusqu'à la route départementale > Maintien de l'espace tampon



- Périmètre de la zone 2AU
- Périmètre proposé
- Lisière étagée à maintenir/recréer

Schéma des préconisations écologiques et paysagères

Avis sur l'aménagement de la zone

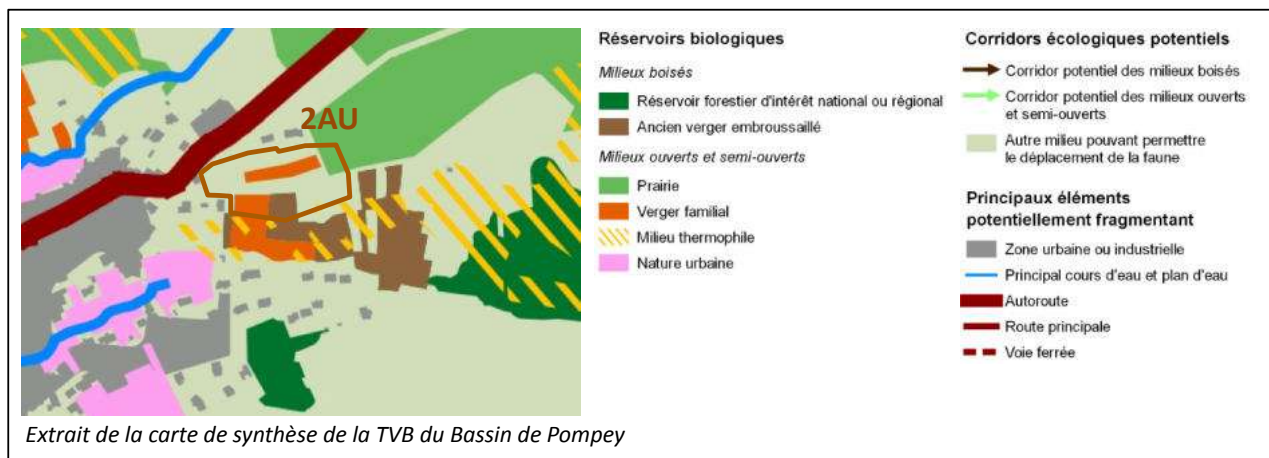
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY – zone 2AU (Nord)

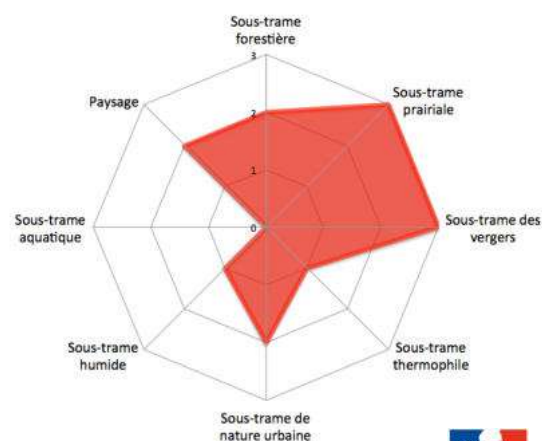


Zone 2AU sur MILLERY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : une partie de la zone 2AU correspond à un réservoir de biodiversité local d'intérêt moyen.
- **Sous-trame prairiale** : la partie Nord-Est de la zone 2AU appartient à un réservoir d'intérêt SCOT.
- **Sous-trame vergers** : un réservoir d'intérêt local supérieur et un réservoir d'intérêt local élevé sont situés dans la zone 2AU.
- **Sous-trame thermophile** : la zone 2AU est située en bordure d'un réservoir local des milieux thermophiles.
- **Sous-trame de nature urbaine** : la partie centrale de la zone 2AU est occupée par une zone de nature urbaine des jardins et vergers
- **Sous-trame humide** : la zone 2AU est située en bordure d'une ZPH.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- S'appuyer sur les trames bocagères existantes



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Parcelle de verger en bon état à conserver, ou, à défaut, replanter des fruitiers en compensation des arbres supprimés
- Réduction de la taille de la zone 2AU pour préserver le réservoir prairial d'intérêt SCoT
- Plantation d'une haie d'essence locale en bordure de la zone 2AU, en limite de la prairie
- Clôtures perméables à la faune (clôtures démarant à 20 cm du sol)
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)



- Périmètre de la zone 2AU
- Périmètre proposé
- Verger à conserver/compenser
- Haie à planter

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

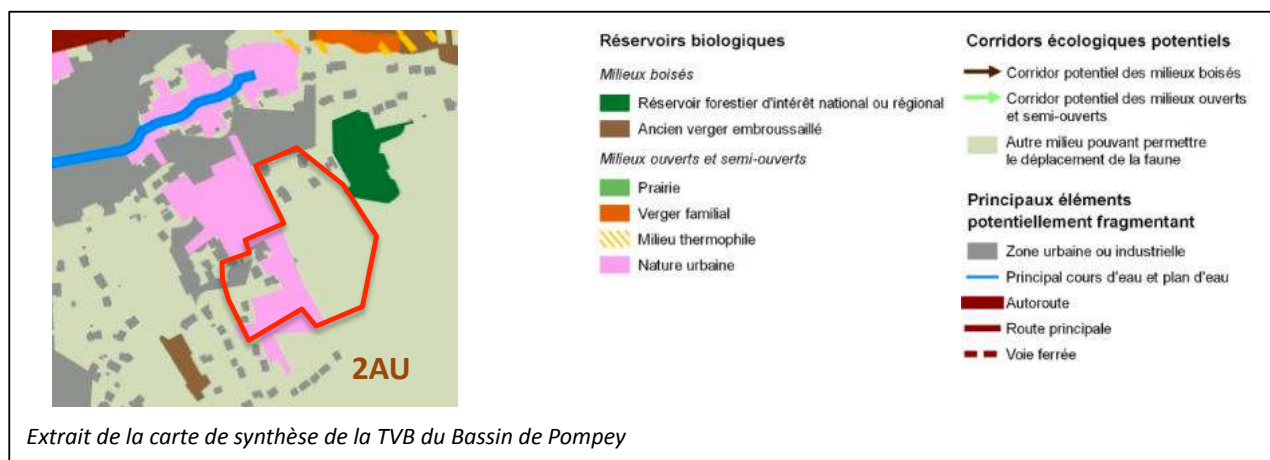
- Régénération des haies
- Intégration des bâtiments (intégration dans la pente, appui sur la trame végétale)

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MILLERY – zone 2AU (Sud)

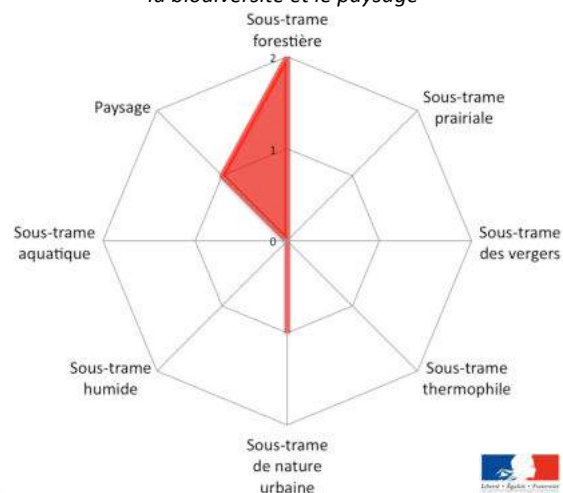


Zone 2AU sur MILLERY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : une partie de la zone correspond à un petit bosquet.
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : la zone est située à proximité d'éléments de la trame de nature urbaine.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- S'appuyer sur les trames bocagères existantes

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Prise en compte de la trame bocagère présente
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)



- Périmètre de la zone 2AU
- Bosquets à conserver
- Arbres à conserver

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

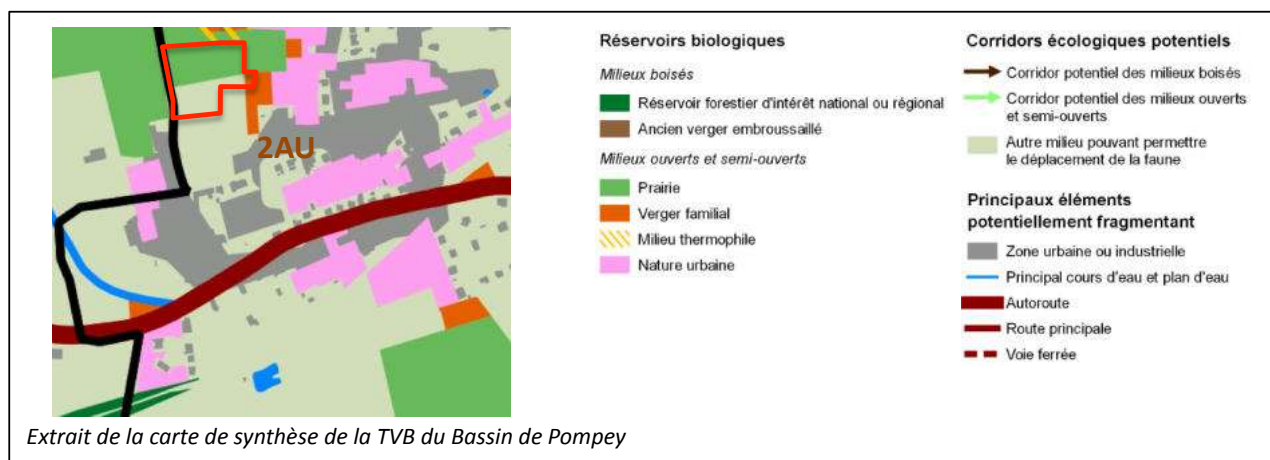
- Maintien des arbres structurant le paysage

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MONTENOY – zone 2AU (nord)

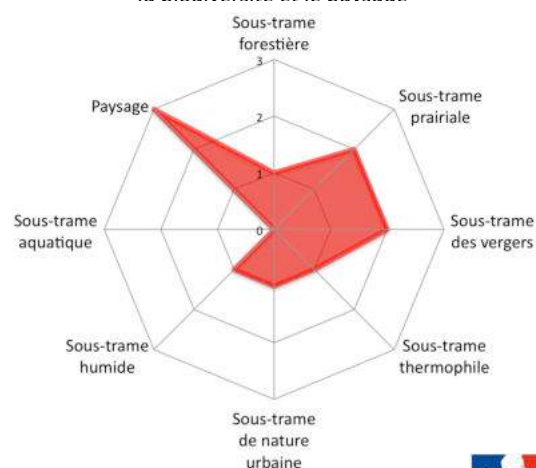


Zone 2AU sur MONTENOY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : la zone est située en partie sur un vaste réservoir d'intérêt local.
- **Sous-trame vergers** : une petite partie à l'Est de la zone se trouve au niveau d'un réservoir d'intérêt local supérieur (verger familial).
- **Sous-trame thermophile** : la zone se trouve à proximité d'un réservoir d'intérêt local élevé.
- **Sous-trame de nature urbaine** : la zone se trouve à proximité de réservoirs d'intérêt local supérieur.
- **Sous-trame humide** : une petite partie de la zone à l'Est appartient à une ZHP.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

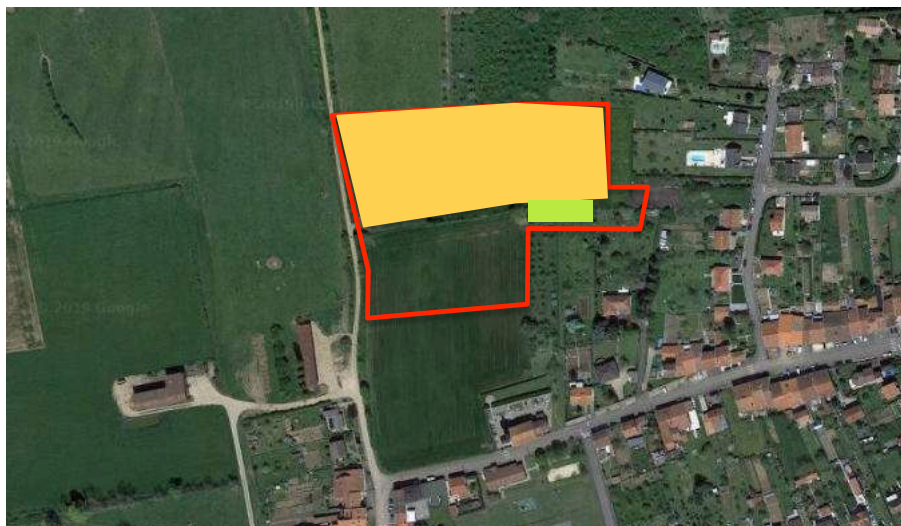
- Préserver les éléments de structure paysagère



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préservation du verger présent à l'Est de la zone
- Réduction de la zone 2AU à la partie Sud uniquement, pour préserver la prairie



-  Périmètre de la zone 2AU
-  Verger à conserver
-  Prairie à conserver

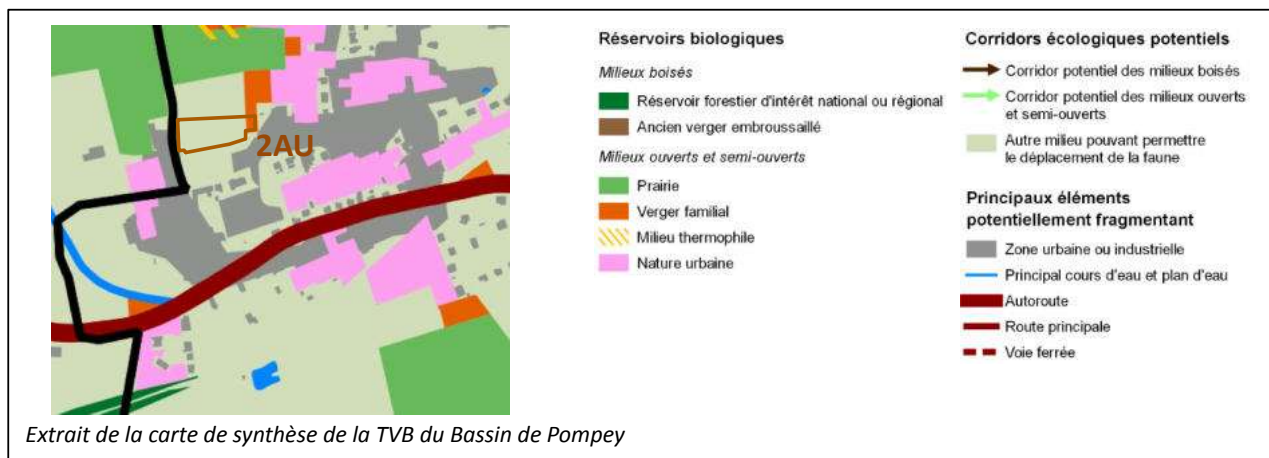
Schéma des préconisations écologiques

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis DEFAVORABLE si pas de réduction de la zone 2AU

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

MONTENOY – zone 2AU (sud)



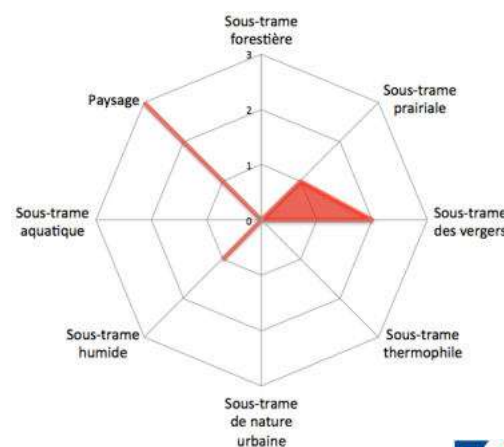
— Chemin de randonnée

Zone 2AU sur MONTENOY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : la zone est située à proximité d'un vaste réservoir d'intérêt local.
- **Sous-trame vergers** : la pointe Est de la zone se trouve au niveau d'un réservoir d'intérêt local supérieur (verger familial).
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : une petite bande au Sud de la zone appartient à une ZPH.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Préserver les éléments de structure paysagère



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préservation du verger présent à l'Est de la zone



-  Périmètre de la zone 2AU
-  Verger à conserver

Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

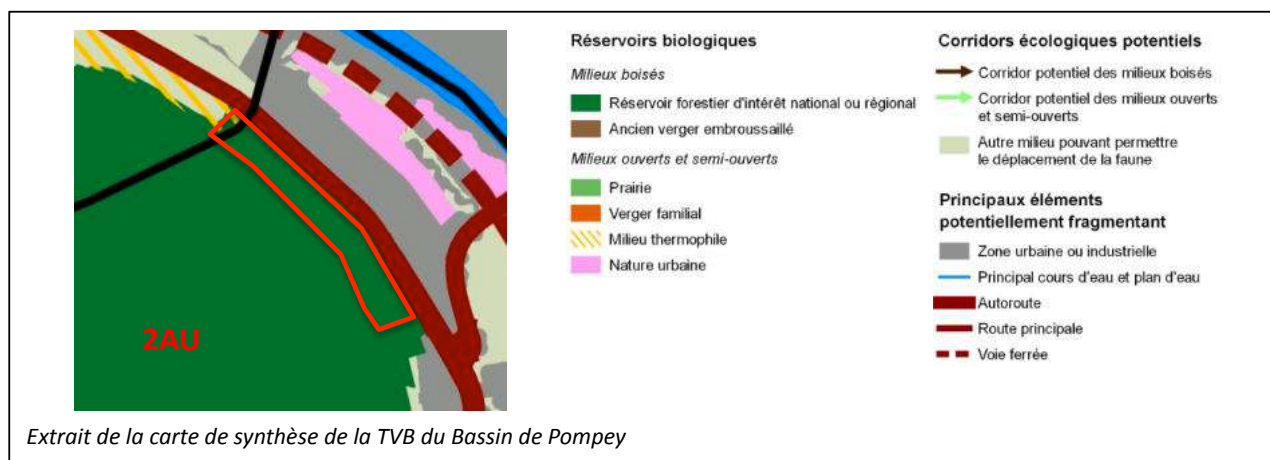
- Préservation de la trame bocagère à l'Ouest et du chemin de randonnée
- Conservation de l'ouverture sur le paysage au Nord de la parcelle
- Travail autour de la complémentarité entre le projet et le patrimoine à proximité (Eglise)

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

POMPEY – zone 2AU

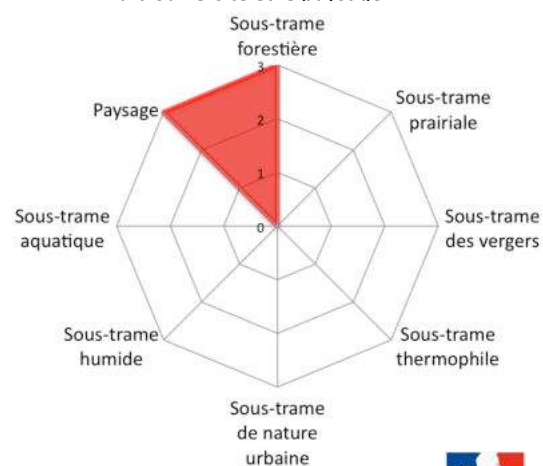


Zone 2AU sur MILLERY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : la zone est entièrement située sur un réservoir forestier d'intérêt local supérieur
- **Sous-trame prairiale** : non concernée.
- **Sous-trame vergers** : non concernée.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Prendre en compte la limite urbaine/forestière

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Préserver la lisière à deux strates
- Mettre en place une bande enherbée entre la zone forestière et la zone urbanisée



 Périmètre de la zone 2AU

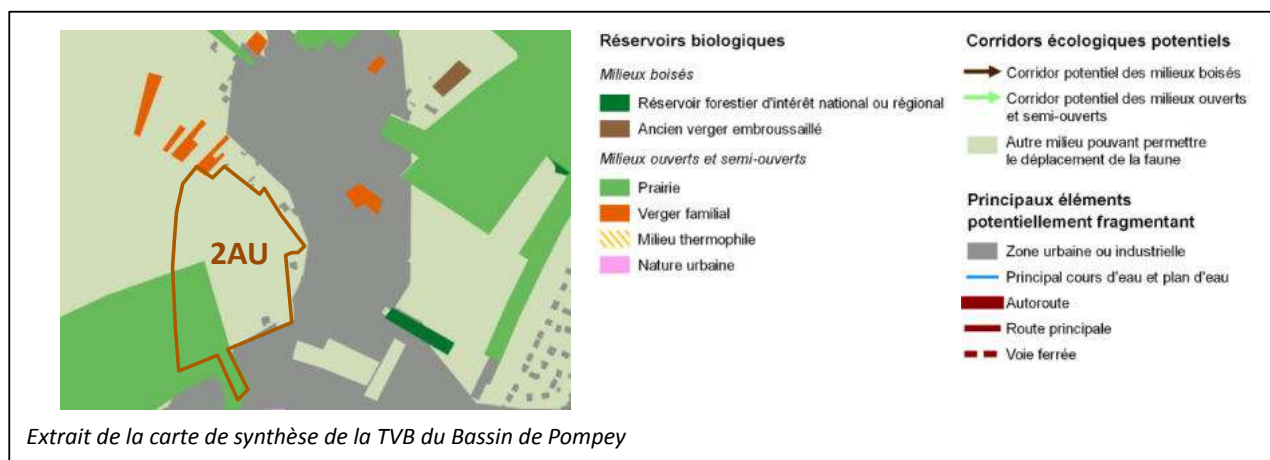
Schéma des préconisations écologiques

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis DEFAVORABLE car l'aménagement de cette zone implique l'altération d'un réservoir forestier.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

SAIZERAIS – zone 2AU (St Georges)

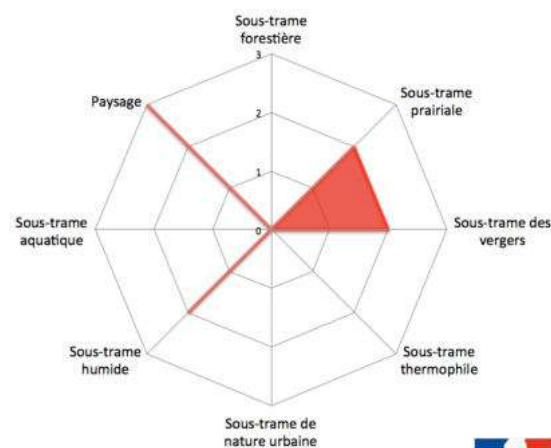


Zone 2AU sur SAIZERAIS

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : non concernée.
- **Sous-trame prairiale** : la partie Sud-Ouest de la zone est occupée par une prairie appartenant à un réservoir de biodiversité d'intérêt local.
- **Sous-trame vergers** : une petite parcelle de verger (réservoir d'intérêt local supérieur) est présente dans la zone.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : un secteur au Nord-Est de la zone correspond à une ZPH.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Gestion des vues
- Conservation du cheminement et des haies libres
- Traitement de la lisière agricole/urbaine à prévoir



Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Nécessité de réaliser un inventaire réglementaire des zones humides dans la partie identifiée en ZPH au Nord-Est de la zone
- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)
- Plantation de haies d'essences locales à la limite zone bâtie/zone agricole pour créer une zone tampon

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation de la vue vers l'Eglise
- Conservation des haies libres et implantation de haie bocagère (cf. annexe des préconisations paysagères)

Avis sur l'aménagement de la zone

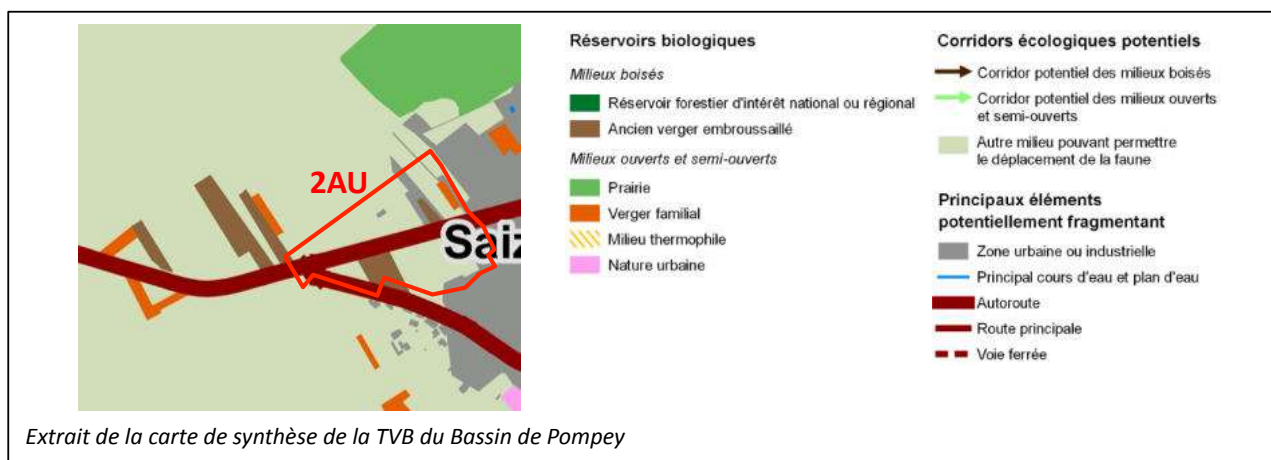
En cas de présence de zones humides réglementaires, il faudra privilégier un évitement de la zone ou au moins une réduction des surfaces consommées. Le cas échéant, il faudra proposer une compensation des zones imperméabilisées, en fonction de la surface de zone humide détruite.

(Exemple de mesure de compensation : restauration puis gestion écologique d'une autre zone humide située dans le même bassin versant).

Avis FAVORABLE si absence de consommation de zones humides réglementaires et respect des préconisations.

PRISE EN COMPTE DE LA TVB – BIODIVERSITE ET PAYSAGE

SAIZERAIS – zone 2AU (Le Chêne)

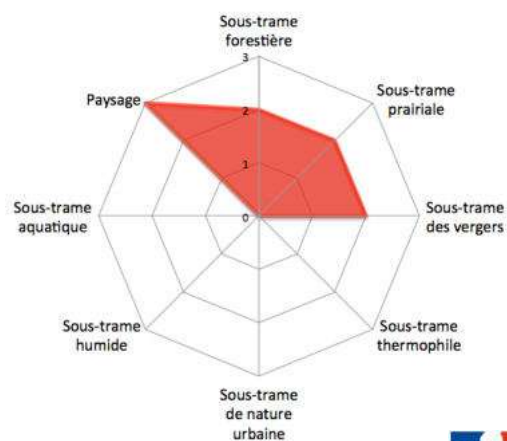


Zone 2AU sur MILLERY

Impacts sur les différentes sous-trames

- **Sous-trame forestière** : deux petites zones de fourrés (réservoir local d'intérêt moyen) correspondant à des anciens vergers sont présentes sur la zone 2A.
- **Sous-trame prairiale** : une partie de la zone est occupée par des prairies.
- **Sous-trame vergers** : une parcelle de verger (réservoir d'intérêt local supérieur) est présente sur la partie Est de la zone.
- **Sous-trame thermophile** : non concernée.
- **Sous-trame de nature urbaine** : non concernée.
- **Sous-trame humide** : non concernée.
- **Sous-trame aquatique** : non concernée.

Diagramme des impacts bruts de l'urbanisation sur la biodiversité et le paysage



Contraintes paysagères

- Mettre en valeur l'intersection via des traitements qualitatifs

Cf. Annexe Fiche 4 : Traitement des intersections

Préconisations

Pour la prise en compte de la TVB

- Débroussaillage entre mi-août et mars (en dehors de la période de reproduction des oiseaux susceptibles de nicher dans les fourrés)
- Plantation de haies d'essences locales à la limite zone bâtie/zone agricole pour créer une zone tampon
- Préservation de la parcelle de verger entretenue ou replantation de fruitiers en compensation



-  Périmètre de la zone 2AU
-  Verger à conserver ou compenser

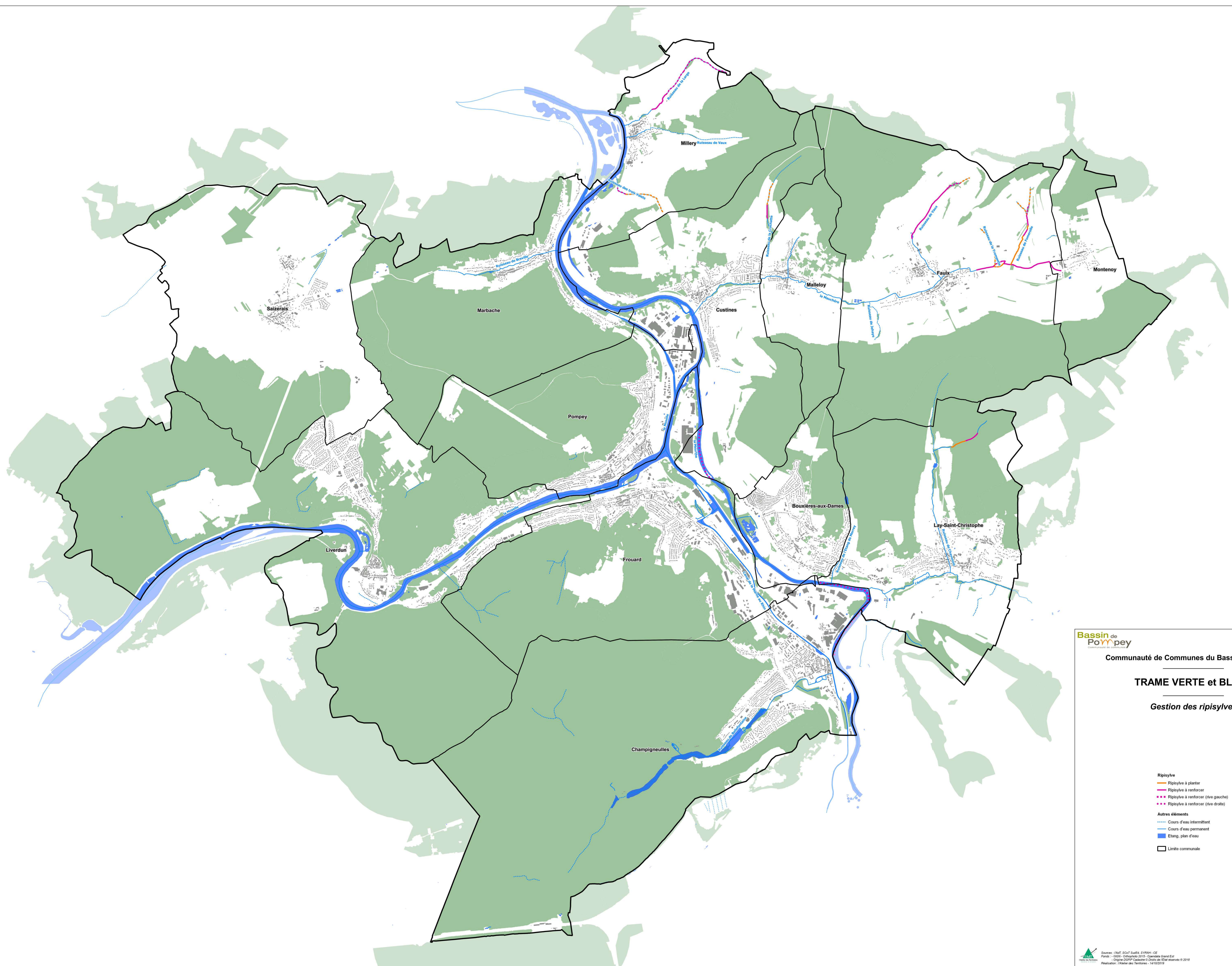
Schéma des préconisations écologiques

Pour la prise en compte du paysage

- Conservation du double alignement d'arbre le long de la route

Avis sur l'aménagement de la zone

Avis FAVORABLE si respect des préconisations.



Bassin de Pompey
Communauté de Communes du Bassin de Pompey

TRAME VERTE et BLEUE

Gestion des ripisylves

- Ripisylve**
- Ripisylve à planter
 - Ripisylve à renforcer
 - Ripisylve à renforcer (rive gauche)
 - Ripisylve à renforcer (rive droite)
- Autres éléments**
- Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau permanent
 - Etang, plan d'eau
 - Limite communale

Fiches actions Trame Verte et Bleue

SOMMAIRE

<u>Action n°1</u> : Planter et entretenir les haies.....	3
<u>Action n°2</u> : Instaurer, préserver et valoriser la nature en ville	5
<u>Action n°3</u> : Maintenir et valoriser les vergers.....	7
<u>Action n°4</u> : Restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	9
<u>Action n°5</u> : Créer, restaurer et entretenir les mares.....	11
<u>Action n°6</u> : Adapter la gestion des lisières	13
<u>Action n°7</u> : Animer, former, sensibiliser, connaître.....	15
<u>Action n°8</u> : Assurer les continuités écologiques en milieu ouvert.....	17
<u>Action n°9</u> : Préserver et restaurer les zones humides	19
<u>Action n°10</u> : Limiter l'imperméabilisation/l'artificialisation des sols	21
<u>Action n°11</u> : Préserver les prairies	23

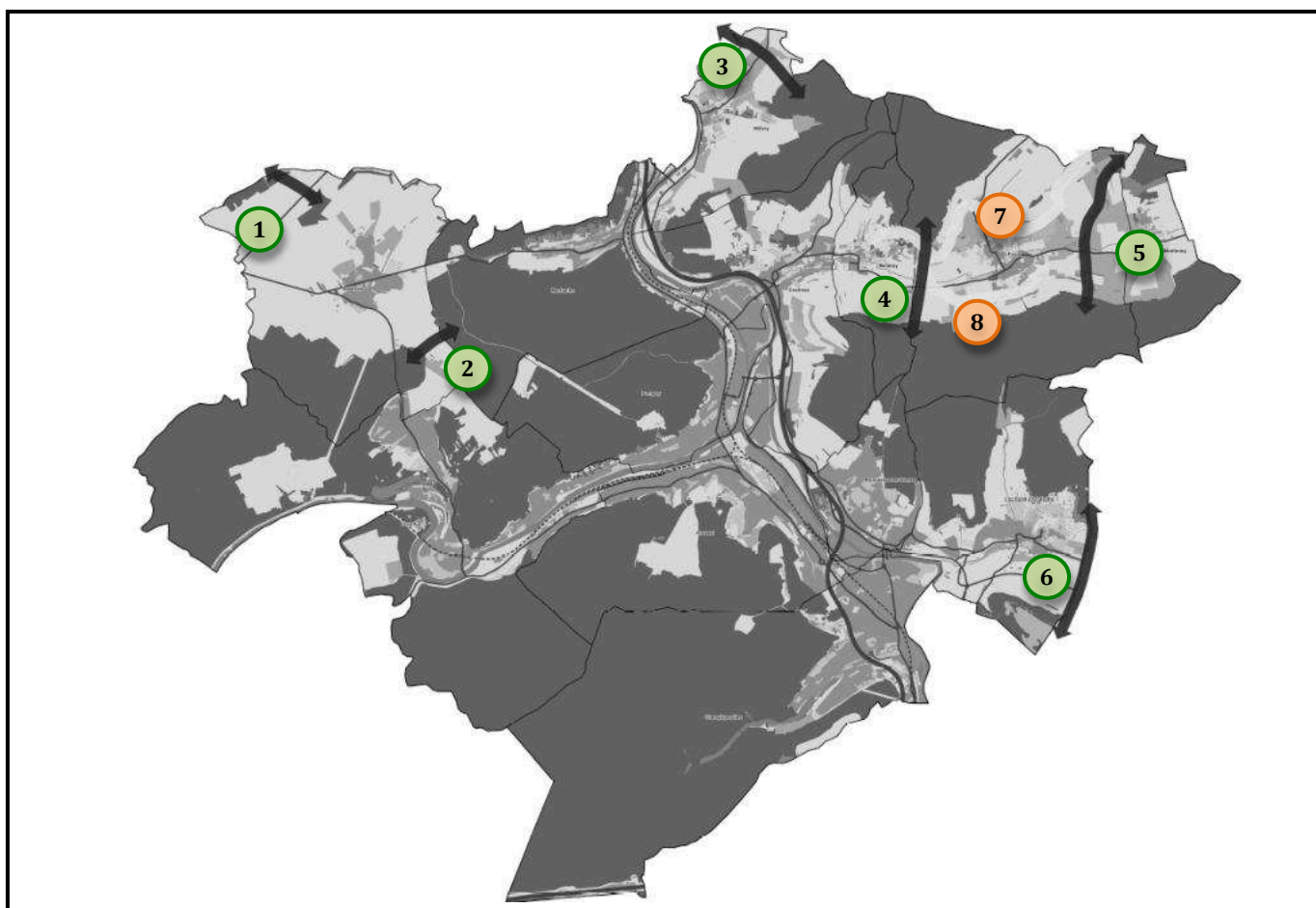
Planter et entretenir les haies

Corridors concernés : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux forestiers, milieux ouverts

Territoire du Bassin de Pompey

Les haies peuvent permettre d'améliorer la fonctionnalité des corridors non ou partiellement fonctionnels, dont la continuité est rompue par la présence de milieux peu favorables au déplacement des espèces. C'est le cas des corridors de milieux ouverts sur le territoire du Bassin de Pompey.



Description / Mise en œuvre

L'action consiste à planter et entretenir des haies bocagères au niveau des continuités écologiques afin d'améliorer la fonctionnalité des corridors pour la petite et la moyenne faune.

Les haies déjà existantes et les haies qui seront plantées nécessitent un entretien adapté afin de concilier l'usage des haies avec la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques.

. Communes concernées par cette action :

- Malleloy, Faulx,

Objectifs

- Accroître la connectivité entre les habitats en renforçant et en valorisant les corridors,
- Limiter la destruction des haies.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de Communes
DREAL Grand Est
Chambre d'agriculture / Agriculteurs
Fédération Départementale de chasse
ACCA

Remarques :

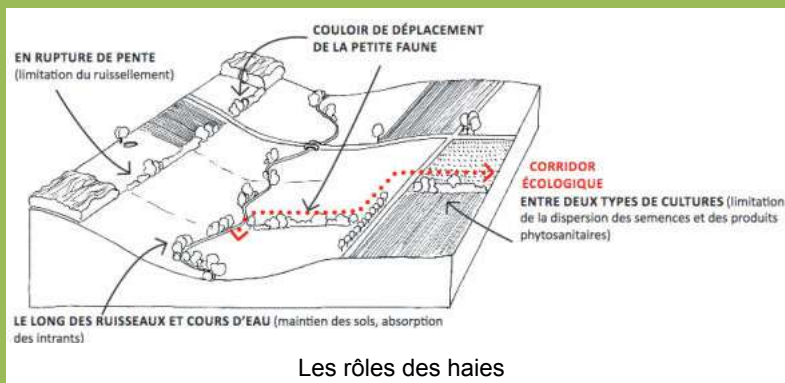
La préservation des haies passe également par leur identification dans le PLUi.

Rôles des haies :

En plus de servir de support au déplacement des espèces, les haies constituent des lieux de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces.

Elles structurent le paysage, protègent du vent (le bétail, les cultures, les bâtiments), permettent de réguler le régime des eaux, en favorisant son infiltration et en limitant l'érosion, et limitent le transfert des polluants aux cours d'eau. Elles peuvent également fournir de l'énergie et des matériaux.

Le réseau de haies existant doit également être rendu plus fonctionnel pour le déplacement de la faune en adaptant leur structure, la diversité d'essences et leur hauteur.



Les rôles des haies

Plantation :

Le type de haie implanté sera déterminé en fonction de la localisation du site d'implantation de la haie, de l'emprise au sol. Une bande d'au moins 4 mètres sera consacrée à la haie, idéalement associée à une bande enherbée. Les haies recherchées seront préférentiellement pluristratifiées et plantées sur deux rangs avec un intervalle minimal de 50 cm.



Types de haies à planter suivant le contexte

Contraintes particulières :

L'implantation de la haie doit être réfléchie et pérenne. Différents facteurs sont à prendre en compte pour la réussite du projet :

- Les essences locales doivent être privilégiées, et le choix devra être fait en fonction des conditions climatiques et de la nature du sol. (exemples : aubépine monogyne et épineuse, cornouiller sanguin ; noisetier, sureau noir, charme, frêne élevé, chêne pédonculés et sessile, érable et également fusain, cornouiller mâle, alisier blanc, alisier torminal sur milieu plus calcaire.)
- Les plantations doivent également prendre en compte le passage des engins agricoles (gabarit à respecter) et l'entrée des parcelles.
- La période idéale de plantation s'étend de novembre à mi-mars, c'est à dire avant la reprise de la végétation. Il est impératif de planter en dehors des périodes de gel.
- La sensibilisation et l'implication des acteurs sont primordiales.
- La protection des jeunes plants contre la dent des chevreuils.

Entretien des haies

Sans intervention, une haie tendra à s'élargir naturellement. Il est donc indispensable d'en prévoir l'entretien. Celui-ci dépendra des objectifs fixés en termes de production et du type de haie souhaitée.

Type de matériel	Epareuse	Lamier à couteaux	Lamier à scies circulaires
Diamètre des branches	< 1 cm (pousses de l'année)	Jusqu'à 3 cm (bois jeune)	Entre 3 et environ 10 cm
Fréquence possible d'intervention	Tous les ans	Tous les ans ou tous les deux ans	Tous les 3 à 5 ans, reprise de haies non taillées depuis plusieurs années

Il est primordial d'adapter le matériel à la situation afin d'éviter le déchiquetage et la lacération des branches qui conduiront à une dégradation voire à la mort des végétaux.

Sources : Conseil départemental des Vosges

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :
- les plantations devront être réalisées sur des parcelles communales, la maîtrise du foncier est l'une des clefs de la mise en place de cette action.

Indicateurs de suivi :

- Linéaire de haies plantées et/ou entretenu,
- Amélioration de la fonctionnalité des corridors.

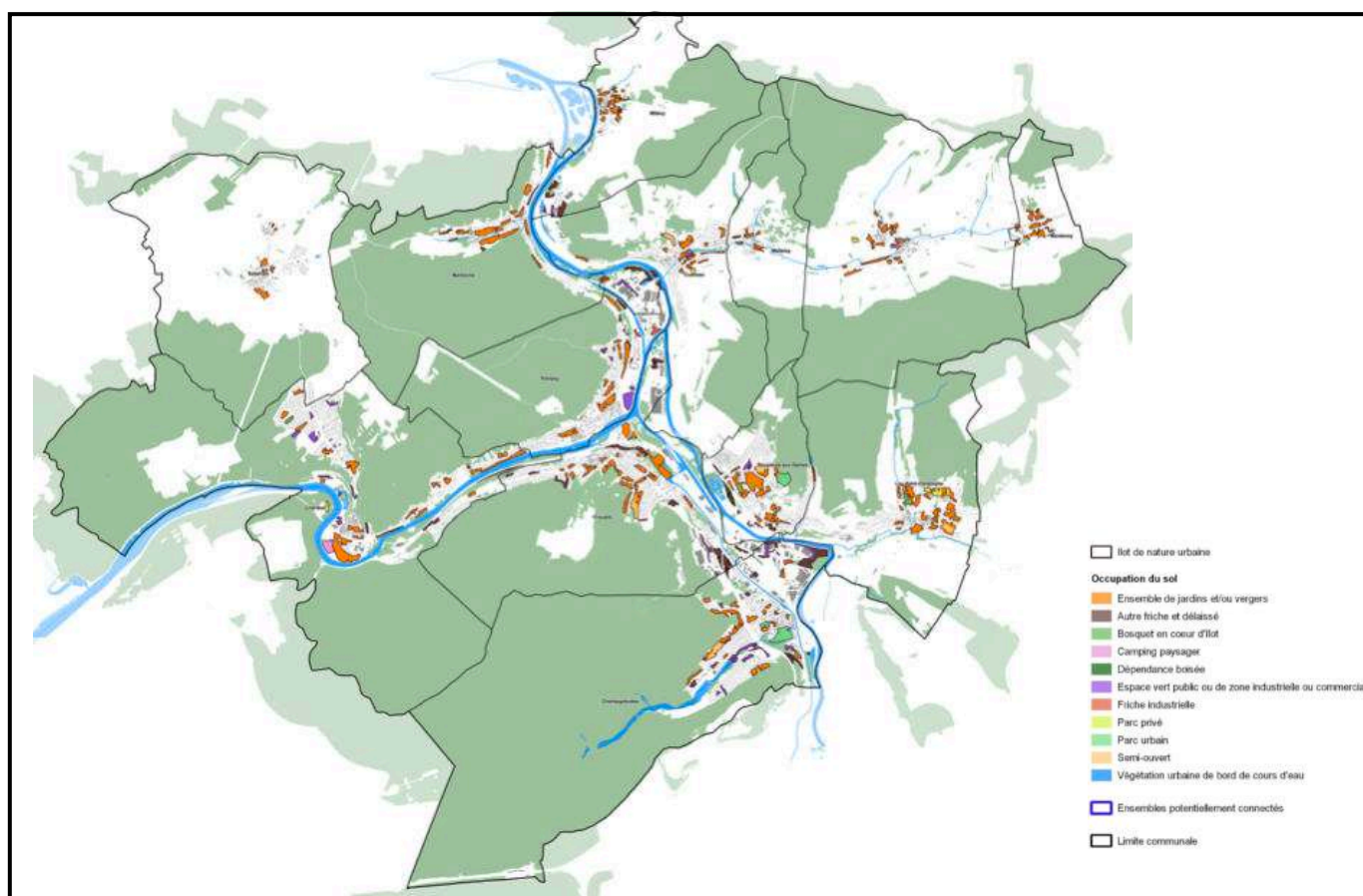
Instaurer, préserver et valoriser la nature en ville

Territoire du Bassin de Pompey

Corridors concernés : 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux urbains, milieux ouverts.

La nature en ville est un concept récent qui permet de concilier urbanisation et préservation de la nature. Elle prend en compte la faune et la flore sauvages qui vivent indépendamment de l'homme, bien qu'à proximité de celui-ci. Elle constitue un atout majeur à la fois pour l'homme, pour l'environnement et pour l'économie.



Description / Mise en œuvre

Elle apparaît sous différentes formes : parcs, jardins, squares, espaces verts, jardins partagés, potagers urbains, cimetières, friches, espaces hors-sol (toitures, murs, jardinières...), pieds d'arbres, terrains de sports, voiries...

L'action consiste à créer et entretenir des espaces verts au sein des villes afin de faciliter la vie et les déplacements des espèces en milieu urbain (corridors écologiques de la trame urbaine).

Les différents jardins et espaces verts nécessitent un entretien adapté afin de préserver la biodiversité qui s'y trouve.

Communes concernées par cette action :

- Toutes les communes du territoire.

Objectifs

- Accroître la connectivité des habitats en renforçant et valorisant les corridors.
- Préserver la biodiversité en milieu urbain

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
Communes
Bureau d'études en urbanisme, environnement
Associations

Remarques :

Cf fiche 1 « Planter et entretenir les haies », fiche 3 « Maintenir et valoriser les vergers », fiche 7 « Animer, former, sensibiliser, connaître »

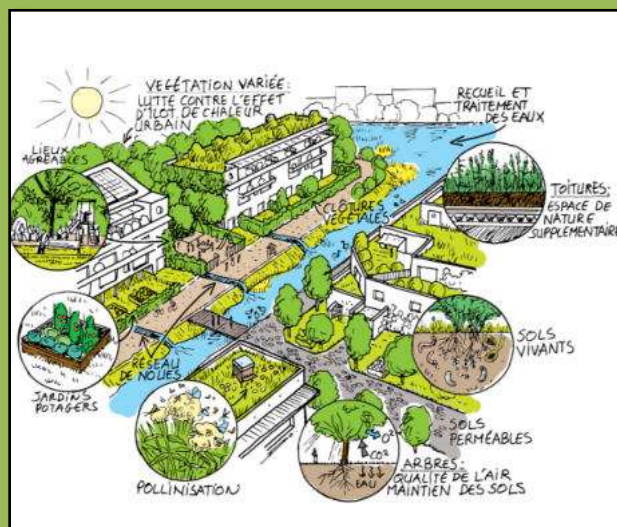
La nature en ville concerne la faune et la flore sauvages qui vivent à proximité de l'homme mais indépendamment de celui-ci. Elle apporte divers bienfaits comme un cadre de vie plus apaisant et plus sain et rend plusieurs services écologiques comme une meilleure régulation des températures dans la ville, une maîtrise du risque inondation ou encore la conservation de la biodiversité

Instaurer la nature en ville :

Les espaces verts sont en général utilisés pour améliorer l'esthétique des villes ou pour les loisirs. On les retrouve sous différentes formes comme les parcs, les promenades, les jardins partagés, les jardins publics/ particuliers ou encore les bordures de chaussées.

Au delà des services écologiques qu'elle rend, la nature en ville renforce les liens sociaux, par le biais des jardins partagés ou des promenades, et permet d'entretenir le rapport de l'homme à la nature.

De plus, favoriser la plantation d'arbres, notamment en bordure de chaussées, facilite l'infiltration des eaux pluviales et limite les effets de l'imperméabilisation.



Préserver la nature en ville :



La préservation de la nature en ville, dépend essentiellement des méthodes d'entretien des espaces verts et des jardins. Elle passe par la mise en place de fauches tardives, l'adaptation de la coupe des arbres, la limitation de la coupe des haies ou encore la réduction des produits phytosanitaires. L'ensemble de ces gestes est valable aussi bien pour l'entretien des espaces verts publics que pour les jardins de particuliers et peut justifier la mise en place d'un « guide de bonnes pratiques ». De plus, la réduction de l'éclairage nocturne participe également à la préservation de la biodiversité en milieu urbain.

Valoriser la nature en ville :

La valorisation de la nature en milieu urbain auprès du grand public est nécessaire afin de le sensibiliser et de l'informer de l'intérêt et des bienfaits qu'apporte la nature en ville. Cela peut se faire sous forme d'animations pédagogiques, de sorties scolaires, d'expositions, d'affiches et panneaux, d'interventions dans les écoles, de formations auprès des techniciens de mairie...

Par ailleurs, le « guide des bonnes pratiques » permettrait également de sensibiliser et d'informer les particuliers.

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

- Les espaces verts devront être entretenus de façon raisonnée et les périodes de coupe devront être respectées.

Indicateurs de suivi :

- Espaces verts créés et/ou entretenus
- Classement des éléments du paysage important pour la fonctionnalité de la TVB

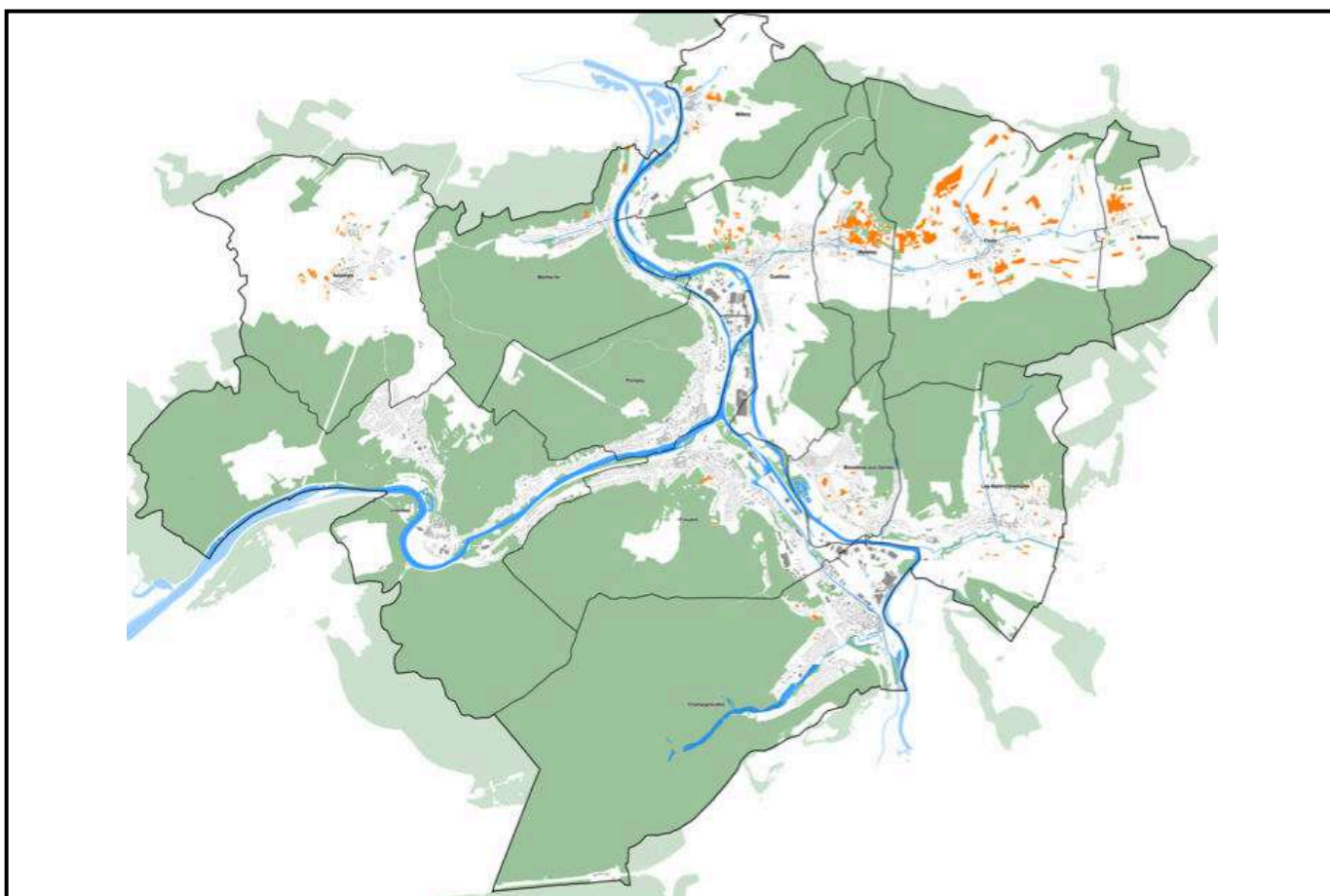
Maintenir et valoriser les Vergers

Territoire du Bassin de Pompey

Corridors concernés : 4, 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux ouverts et semi-ouverts

Le territoire du Bassin de Pompey possède encore une surface importante de vergers en ceinture des villages, notamment au Nord-Est et au Sud-Est.



Description / Mise en œuvre

La préservation des vergers sur le territoire du Bassin de Pompey est nécessaire pour assurer les continuités écologiques.

Élément concerné par cette action :

- Les vergers
- Les Grand ensembles de vergers
- Corridors forestiers 4, 5 et 6 et corridors milieux ouverts 7 et 8.

Objectifs

- Maintenir et reconstituer les vergers sur le territoire dans un objectif écologique, paysager et social.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
Associations du territoire

Remarques :

Cf fiche n°2 « Instaurer, préserver et valoriser la nature en ville ».

Cf fiche n°7 « Animer, former, sensibiliser, connaître ».

Les verges sont des éléments essentiels pour assurer la fonctionnalité des corridors écologiques de milieux ouverts et doivent donc être préservés. Ceux-ci apportent des bienfaits aussi bien d'un point de vue environnemental, que d'un point de vue économique et social. Ce sont des éléments forts de la nature de proximité dite « ordinaire ». En effet, la présence d'arbres et d'herbe, de fleurs et de fruits, de branches mortes et de cavités font des vergers des réservoirs de biodiversité dans les trames agricoles, vertes et urbaines, favorisant le déplacement des espèces.

Eléments de nature en ville :

Localisés généralement en périphérie des fermes, villages et hameaux, les vergers sont généralement pris en compte dans les plans d'aménagement urbain. Ils constituent alors un espace de nature en ville de grand intérêt, assurant diverses fonctions : espaces de loisirs ou de détente, d'ombrage, de gourmandise et de biodiversité.

Espaces agro-environnementaux :

Entièrement issus de la main de l'homme, la plupart des vergers sont exploités au profit de l'agriculture et l'herbe y est souvent pâturée, voire fauchée. Les arbres constituent une contrainte qui nécessite une exploitation plus extensive de ces surfaces plantées, mais ils sont surtout un atout environnemental indéniable. Le verger est donc un espace de nature agro-environnemental.



Espaces de lien social :

Les vergers constituent un patrimoine à conserver, aux variétés anciennes, et sont symboliques pour les populations locales et rurales. La préservation d'un patrimoine paysager et naturel, la recherche de produits locaux authentiques et de saisons, le regain d'intérêt pour la production domestique de fruits de qualité, sont autant de valeurs que les néo-ruraux et les urbains recherchent et défendent. Le verger est donc un élément de rencontre de ces deux types de populations autour d'actions de formations ou festives, ou simplement lors d'une cueillette dans le coin d'un verger.



Espaces pédagogiques multifacettes :

Les vergers sont des supports pédagogiques et font l'objet d'animations diverses pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable et pour un public varié, allant des écoles maternelles aux propriétaires. Ces animations peuvent se dérouler sous forme de sorties pédagogiques sur des Espaces Naturels Sensibles ou lors d'interventions ou de formations. Les arbres, les fruits et l'herbe permettent d'aborder divers thèmes, tels que le paysage, les corridors, la biodiversité, le patrimoine culturel, les traditions culinaires...



Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :
- Coût financier important : demandes de subventions

Indicateurs de suivi :

- Nombres de vergers préservés,
- Nombre de journées d'animation et de formation organisées.

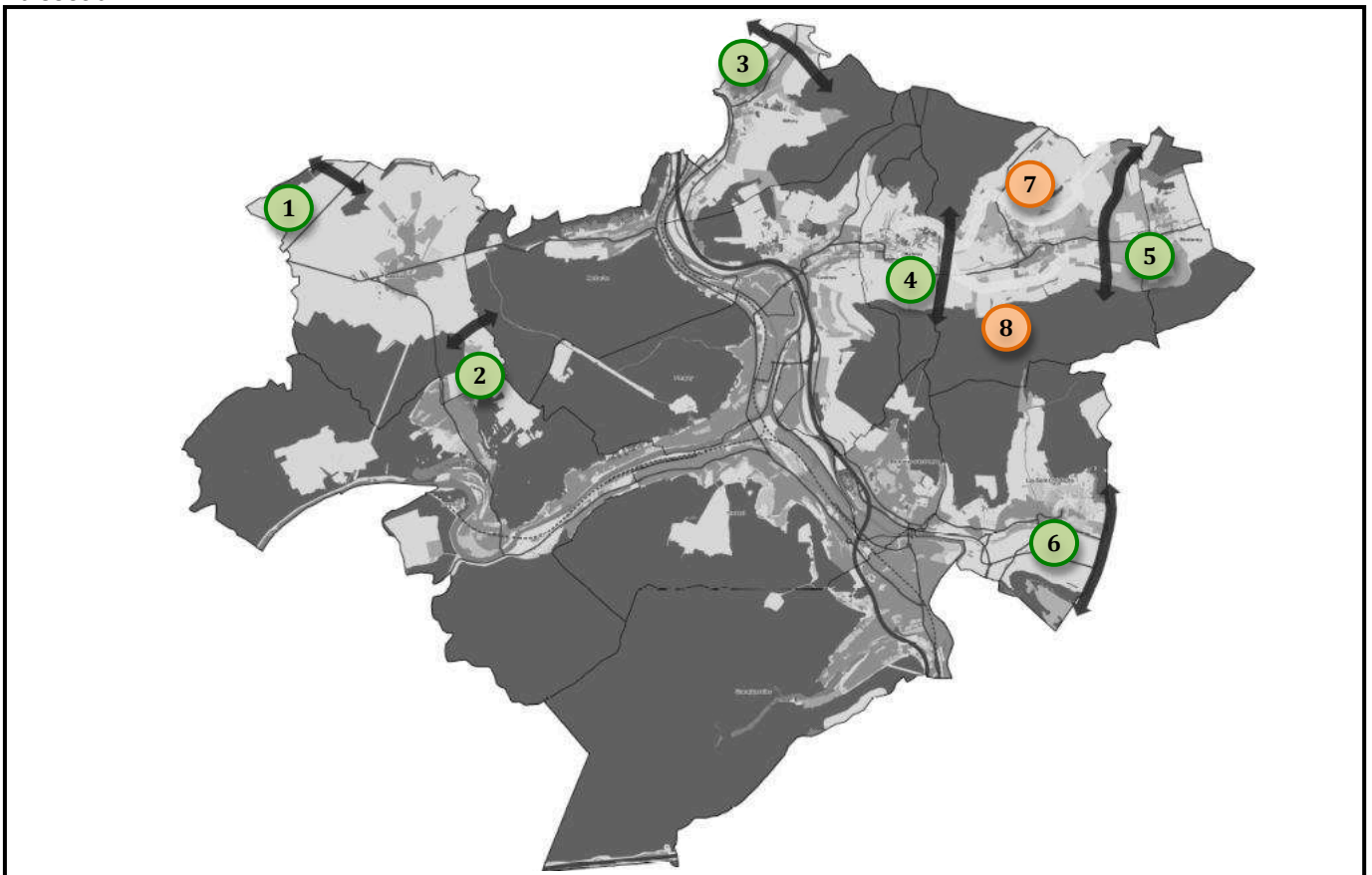
Restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Corridors concernés : 4, 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux forestiers, milieux ouverts, milieux aquatiques et humides.

Territoire du Bassin de Pompey

Le territoire du Bassin de Pompey est drainé par 2 principaux cours d'eau : la Meurthe qui se jète dans la Moselle navigable. Le ruisseau de la Mauchère vient alimenter la Moselle, en aval de sa confluence avec la Meurthe. Celui-ci ne présente pas d'obstacle à l'écoulement, à l'exception de celui sur la commune de Faulx, en amont du ruisseau.



Description / Mise en œuvre

Les berges de cours d'eau, lorsqu'elles sont végétalisées constituent des corridors de choix pour les espèces et d'autant plus lorsqu'elles sont occupées par une ripisylve de qualité. La renaturation des cours d'eau sert à rétablir ou maintenir les fonctions écologiques des cours d'eau, en tenant compte de la sécurité des personnes et des biens.

Communes concernées par cette action :

- Montenois, Faulx, Malleloy, Custines

Objectifs

- Améliorer l'hydromorphologie et le déplacement de la faune aquatique et des sédiments,
- Assurer la continuité terrestre au niveau des rives

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de Communes
DREAL Grand Est / Fédération de pêche
Agence de l'eau Rhin Meuse
ONEMA / CEN Lorraine

Remarques :

Aucun programme de restauration des cours d'eau n'existe sur le Bassin de Pompey.

Pendant longtemps, seules les questions économiques et sécuritaires ont été prises en compte en matière d'aménagement des cours d'eau. Cette perception a conduit au redressement, à la canalisation et à la couverture de très nombreux tronçons de rivières et ruisseaux et à la mise en place d'obstacles à l'écoulement.

La restauration vise à rendre aux cours d'eau une bonne qualité de l'eau, un débit, un tracé et des berges proches de l'état naturel et à retrouver des biotopes abritant une faune et une flore diversifiées.

Les mesures prises pour améliorer la qualité écologique des cours d'eau peuvent concerner la **gestion du lit mineur** et la **gestion des berges**.

Gestion du lit mineur :

- Diversification des faciès morphologiques et d'écoulement, reméandrage, Un lit plus large offre par exemple la possibilité à de nombreuses niches écologiques de se développer au gré des changements saisonniers de débits.
- Aménagement des ouvrages : effacement, modification et/ou équipement des obstacles à l'écoulement afin de restaurer la continuité hydraulique et écologique,
- Amélioration de l'hydrologie : modification des prises d'eau et restitution d'eau.



Exemple de mise en place de gestion du lit mineur

Gestion des berges :

- Restauration/entretien de la ripisylve existante
Pour l'entretien des berges et de la ripisylve il faut privilégier les techniques douces, coordonnées, concertées : élaguer, recéper selon les besoins, abattre uniquement les espèces à enracinement traçant se développant en bas de berge (peupliers, saules pleureurs...)
- Plantation des berges
Il faut favoriser les espèces efficaces dans la consolidation des berges, favoriser la diversité des espèces et des classes d'âge et supprimer progressivement les arbres inadaptés aux berges.
- Protection des berges



Exemple de renaturation d'un cours d'eau



Schéma présentant la renaturation d'un fossé

Préconisations :

- Toutes ces solutions doivent être étudiées globalement, à une échelle suffisante pour prendre en compte les impacts possibles et les effets cumulés et pour organiser la concertation globale.
- La définition des travaux doit se faire en concertation avec les acteurs locaux.
- La restauration des cours d'eau doit passer par des entreprises spécialisées pour la réalisation des travaux.

Sources : Illustration : Commune de Domazan

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :
- Action encadrée par la loi : Loi sur l'eau, Code de l'environnement.

Indicateurs de suivi :

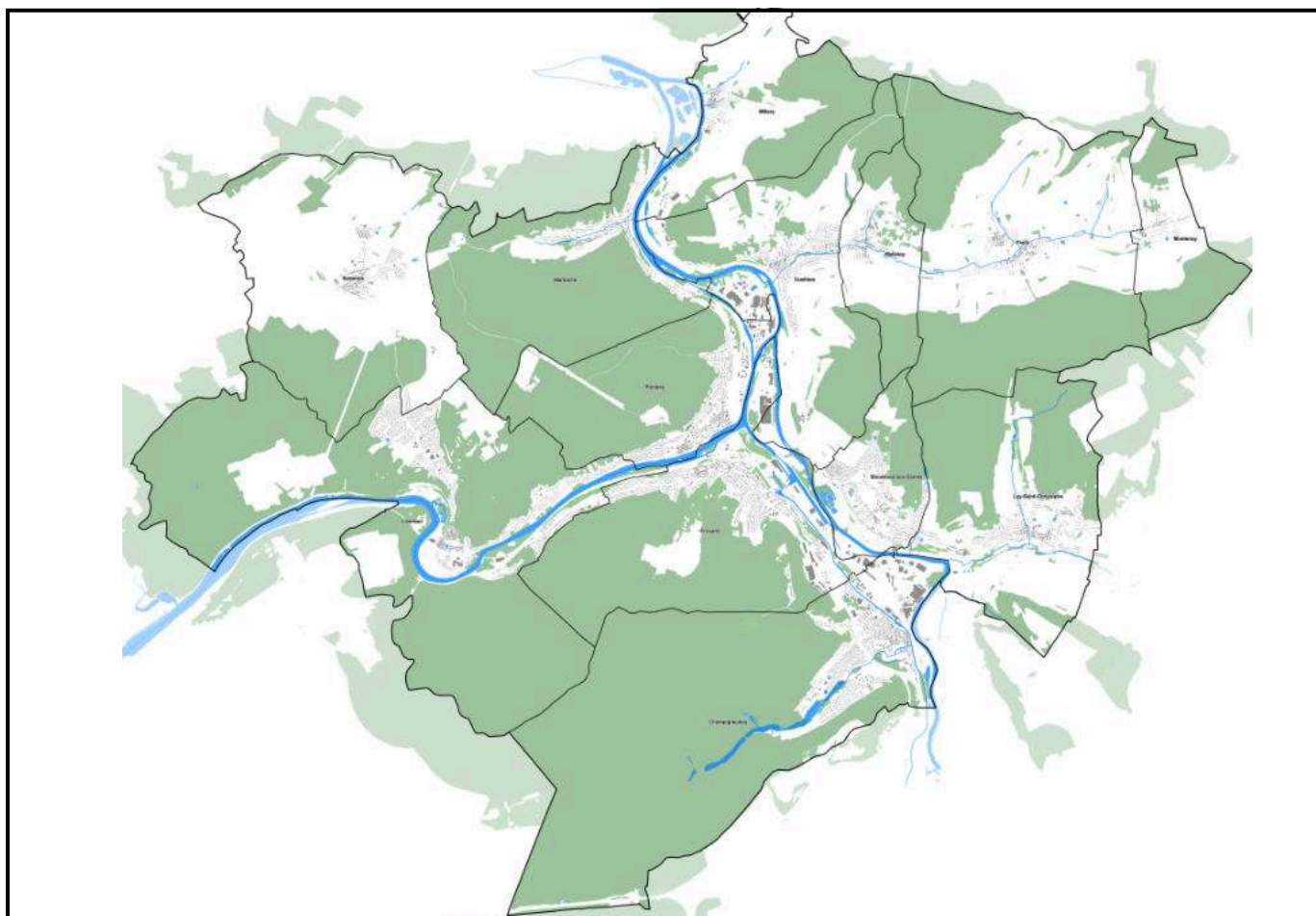
- Nombre de passages aménagés,
- Suivi de la mortalité,
- Suivi de l'utilisation des passages par la faune.

Créer, restaurer et entretenir les mares

**Territoire du
Bassin de Pompey**

Sous-trame(s) : Milieux humides et aquatiques

Les mares ne représentent qu'une très faible superficie du territoire, mais elles possèdent une importance majeure pour les écosystèmes en tant que corridors écologique ou habitat



Description / Mise en œuvre

De par leur diversité et leurs spécificités, les mares abritent toute une faune et une flore particulièrement riches. Elles offrent donc refuge, lieu de reproduction, d'alimentation et bien entendu un lieu de vie à de nombreuses espèces. La valeur écologique des mares isolées est aussi importante que les réseaux des mares. Ainsi, les mares isolées servent de refuge pour de nombreuses espèces, et particulièrement en contexte urbain ou d'agriculture intensive.

Les éléments concernés par cette action sont :

- Les mares et plans d'eau
- L'ensemble des zones humides

Objectifs

- Préserver et gérer les mares existantes,
- Restaurer les mares dégradées,
- Renforcer le réseau de mares.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
DREAL Grand Est
Agence de l'eau Rhin Meuse
ONEMA / CEN Lorraine
Chambre d'agriculture / Fédération de pêche

Remarques :

Les mares peuvent être intégrées et identifiées dans le PLUi en les classant en élément remarquable du paysage ou en insérant un zonage spécifique.

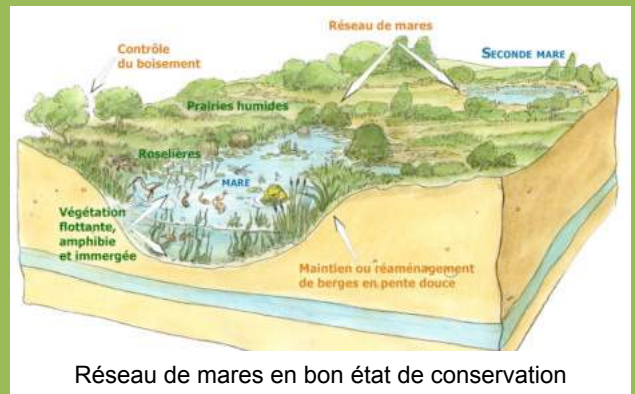
Lieux potentiels de mise en place :

- La solution la plus économique et efficace est la réhabilitation d'un site d'anciennes mares comblées dont la situation géographique permet de capter les eaux de ruissellement et de disposer d'un substrat imperméable.
- Le projet de mare se situera dans l'idéal à proximité d'autres éléments aquatiques ou humides existants (mares, plans d'eau, cours d'eau, etc.) ou complémentaires (milieux forestiers, prairies) et se situera sur un point topographique bas afin d'assurer son maintien en eau.

Remarques :

Il faut veiller à ne pas porter préjudice à des espèces protégées ou à un site d'intérêt.

La mare ne doit pas être installée dans le lit mineur d'un cours d'eau.

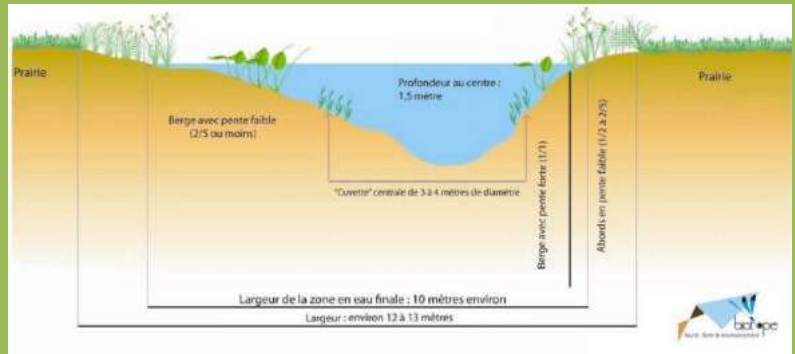


Réseau de mares en bon état de conservation

Création de mare :

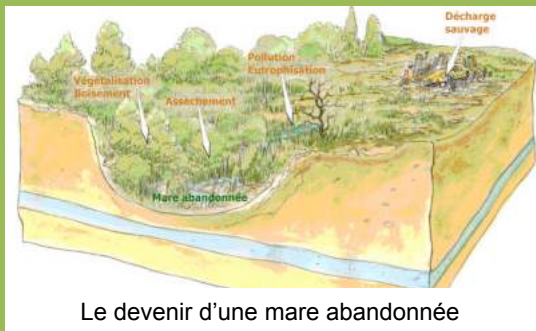
Les berges doivent posséder des pentes douces, le fond sera hétérogène en profondeur avec une zone profonde d'au moins 80 cm sans dépasser les 150 cm. Il est préférable de donner un contour irrégulier et courbe à la mare afin de diversifier les micro-habitats.

Pour l'étanchéité il est recommandé d'avoir recours à des argiles si le sol ne présente pas de caractère imperméable.



Le remplissage de la mare se fera avec de l'eau de pluie et de ruissellement. La végétalisation se fera de préférence de façon spontanée et aucun poisson n'y sera introduit.

Entretien et restauration de mare :



Le devenir d'une mare abandonnée

remise en lumière de la mare.

Associées à des panneaux d'information, les mares créées ou restaurées peuvent jouer le rôle de mares pédagogiques à destination du grand public et servir de support à des sorties de découverte de la nature.

Illustrations : Thierry Cardinet – ORB Centre-Val de Loire / Biotope – Photographie : L'Atelier des Territoires

Un entretien des mares est nécessaire pour éviter que ces mares ne disparaissent par atterrissement. L'intervention sur les mares se fera de préférence entre septembre et décembre (période la moins dérangeante pour la faune). L'entretien vise à ralentir le phénomène de comblement par le contrôle de la végétation et le ralentissement de l'envasement afin de maintenir l'ensoleillement de la mare et la présence de zones d'eau libre. Après plusieurs années sans entretien, il est possible de restaurer les mares qui se sont refermées. Le curage partiel ou total permet de retrouver des zones en eau libre. Ces travaux sont associés à des travaux de



Mare après restauration

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

- Tenir compte de la réglementation en vigueur,
- Réaliser les projets en concertation avec les acteurs.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de mares créées/restaurées,
- Suivi des espèces (amphibiens, odonates, flore),
- Nombre de mares où la reproduction d'amphibiens a été contactée.



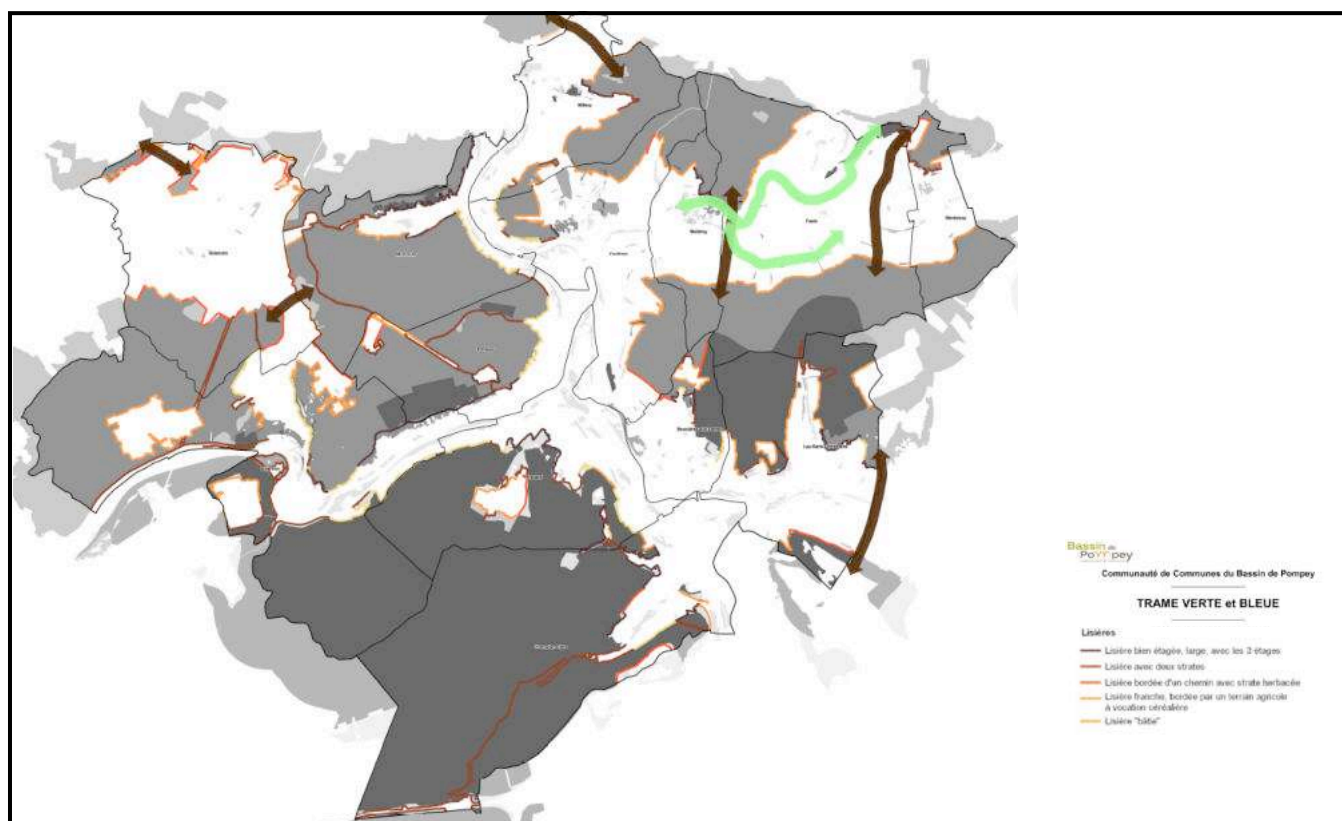
Territoire du Bassin de Pompey

Adapter la gestion des lisières de forêts

Corridors concernés : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Sous-trame(s) : Milieux forestiers (f), milieux ouverts (o)

Le territoire du Bassin de Pompey est composé majoritairement de massifs forestiers. De ce fait, les lisières occupent une place importante dans le maintien ou la restauration des continuités écologiques. Leur entretien est donc primordial et doit être adapté.



Description / Mise en œuvre

L'action consiste entretenir les lisières des entités forestières présentes sur le territoire du Bassin de Pompey et à mettre en place des plans de gestion durables afin de maintenir les lisières étagées au niveau des continuités écologiques.

Le plan de gestion devra fournir un entretien adapté à la dynamique des lisières concernées et devra permettre de maintenir les trois strates végétales d'une lisière étagée.

Communes concernées par cette action :

Saizerais, Millery, Malleloy, Faulx, Lay-Saint-Christophe

Objectifs

- Accroître la connectivité entre les différents milieux
- Maintenir une diversité d'habitats dans le but de préserver la biodiversité présente dans ces écotones.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
DREAL Grand Est
ONF

Remarques :

Les lisières de forêts correspondent à la zone transitoire entre un milieu ouvert et un milieu forestier. Lorsqu'elle contient différentes strates végétatives, cette zone, dite « étagée », constitue un refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales et présente donc un grand intérêt écologique. Chaque lisière possède sa propre dynamique. Leur entretien doit donc être adapté et faire l'objet d'un plan de gestion, afin de préserver leur intérêt écologique.

Entretien de l'ourlet herbacé :

L'ourlet herbeux est une zone de transition entre la forêt et le milieu agricole, utilisée comme refuge hivernal par de nombreuses espèces. Il doit être fauché périodiquement par tronçons tous les 2 à 3 ans et le plus tard possible (au plus tôt mi-juin). Le produit de la coupe devra être évacué.



Le fauchage a pour buts d'éviter l'embroussaillage, de réduire la quantité de substances nutritives et de favoriser la diversité des espèces, et il peut être remplacé par un pâturage extensif ou combiné à un pâturage automnal.

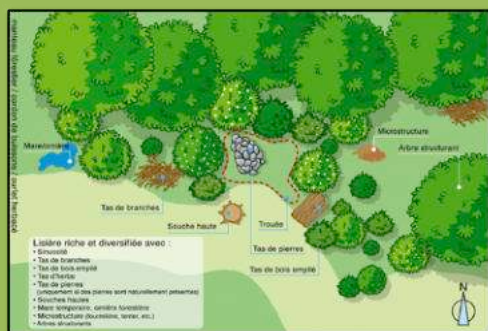
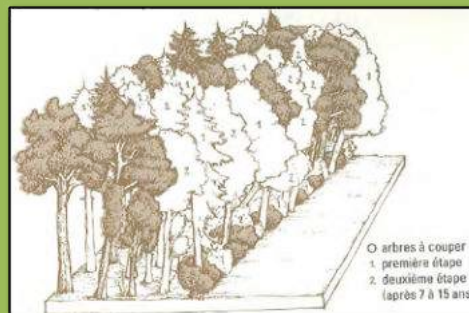


Entretien ceinture buissonnante :

La ceinture de buissons doit être périodiquement rabattue pour rajeunir les buissons (rejets de souches), recéper les plus vigoureux, favoriser la diversité des essences et de la structure, diminuer l'ombrage porté sur l'ourlet herbacé et favoriser une étroite imbrication avec ce dernier.

Entretien manteau forestier :

Afin de maintenir une diversité végétale au sein de la lisière, le manteau forestier doit être éclairci à l'aide d'interventions jardinatoires ciblées. Ces interventions se déclinent en deux étapes (intervalle de 7 à 15 ans entre les deux étapes) qui consistent à enlever des arbres isolés ou en groupe sur une largeur de 2 à 10m. Dans un premier temps, il faut éliminer les arbres dominants (type hêtres, frênes, épicéas, sapins) pour diminuer l'ombre au sol. Dans un second temps, il faut maintenir et favoriser les essences de lumière (chênes, érables...). Les buissons, en particulier les épineux, sont favorisés dans le but d'élargir la largeur potentielle de la lisière vers l'intérieur de la forêt. Il est également possible de créer des poches d'une largeur de 10 à 40m et d'une profondeur de 5 à 15m réparties sur toute la longueur de la lisière, qui doit mesurer au moins 100m.



Petites structures :

Les arbres abattus, les tas de branches et de pierres, les arbres dominants du paysage ou encore les arbres dépérissants ou morts sont des petites structures importantes qui enrichissent les lisières. Eliminer la végétation sur de petites surfaces et maintenir un ensoleillement aussi intense que possible permet de les maintenir.

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

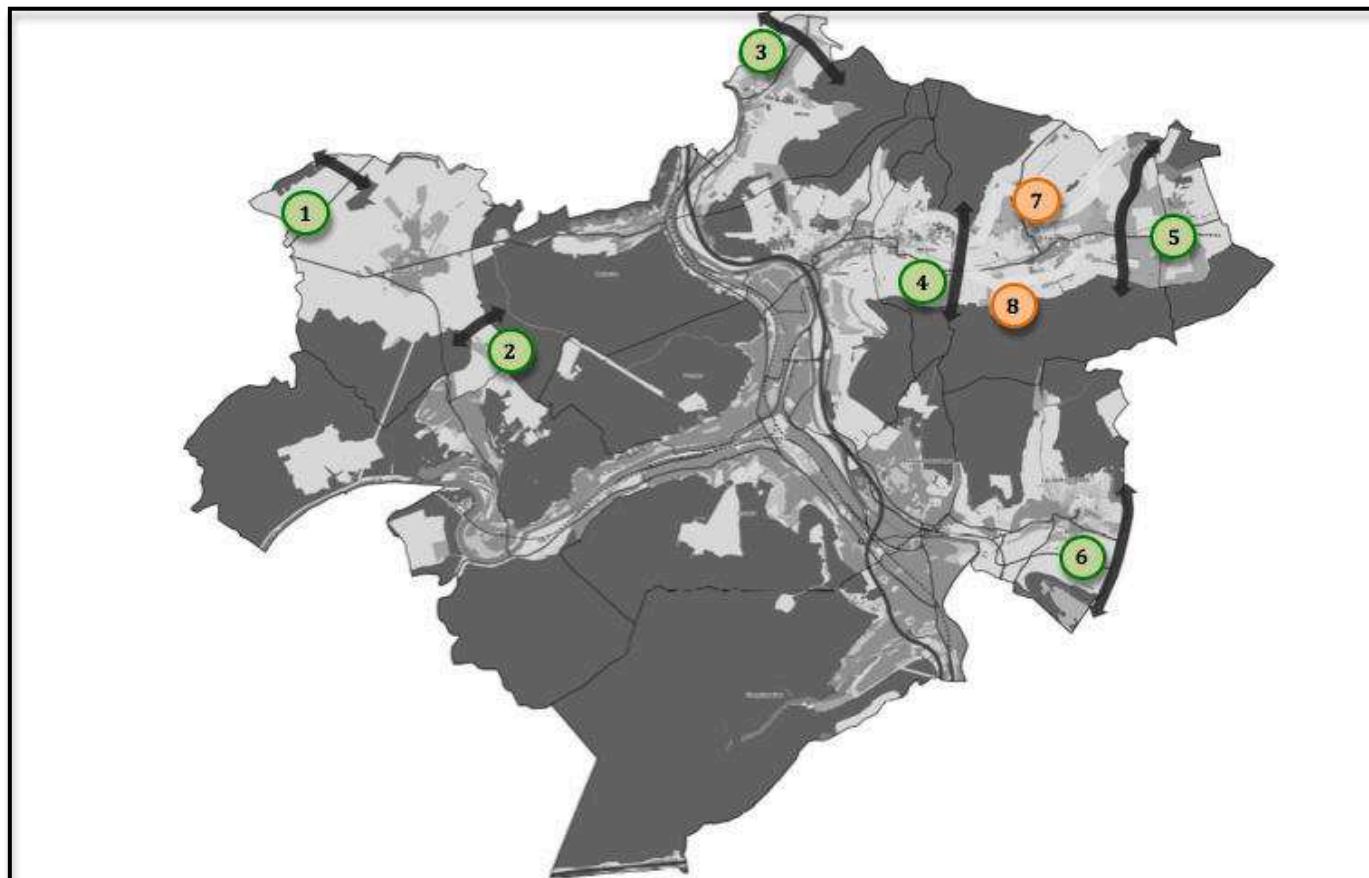
Indicateurs de suivi :

Suivi faunistique et floristique des lisières

Animer, former, sensibiliser, connaître

Concerne l'ensemble du territoire

**Territoire du
Bassin de Pompey**



Description / Mise en œuvre

La Trame verte et Bleue est un outil qui permet de créer une dynamique territoriale en faveur de la biodiversité en impliquant habitants, élus et acteurs du territoire. Cette dynamique peut être lancée à travers la sensibilisation, l'animation et la formation. La connaissance du territoire, des espèces et des milieux présents permet également de mieux préserver la biodiversité et la Trame verte et bleue.

Communes concernées par cette action :

- Toutes les communes du territoire

Objectifs

- valoriser les autres actions mises en place sur le territoire,
- intégrer la population et les acteurs dans la démarche Trame verte et bleue.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
CPIE Nancy-Champenoux
Agence de l'eau Rhin-Meuse
CEN Lorraine
Les associations locales

Remarques :

C'est un élément important de la traduction de la TVB sur le territoire, car les actions sont parfois incomprises par la population.

Animer :

- Mise en place d'ateliers de découverte de la nature pour le jeune public mais également pour les adultes.
- Créer des animations autour des actions mises en place : restauration ou création de mare, gestion des vergers, préservation des zones humides ...

Former :

- Inciter et soutenir les communes dans les démarches de gestion raisonnée des espaces publics, et de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts, formation des gestionnaires des espaces verts,
- Formations destinées au grand public sur les thèmes de la Trame verte et bleue : entretien des haies, création d'une haie, taille des arbres et soin des vergers, création de mare, favoriser la biodiversité dans son jardin...

Sensibiliser :

La sensibilisation des habitants et des acteurs aux actions mises en place sur le territoire est très souvent un facteur important de la réussite de celles-ci.

- Au sein des communes, définir des actions en faveur de la biodiversité à mettre en place, pour ensuite sur cette base, sensibiliser les habitants et acteurs du territoire : conservation des arbres morts ou dépérissant (en compatibilité avec les impératifs de sécurité du public), maintien du bois mort, pose de nichoirs et de refuges à insectes, mise en défens de berges des mares et plans d'eau, préservation physique d'entités, suppression ou adaptation des clôtures afin de les rendre perméable à la petite faune (taille de maille, ouverture d'un passage, surélévation à 10 cm du sol), ...
- Sensibiliser les habitants et les agents des communes aux gestes favorables à la biodiversité : réduction de l'usage des pesticides, création de haies et de prairies naturelles, utilisation d'espèces locales,... Inciter les propriétaires à utiliser des espèces locales et à éviter les espèces exotiques envahissantes ou des essences non adaptées au climat et aux sols du territoire.
- Création d'outils de communication, pose de panneaux informatifs à destination des riverains et usagers.

Connaître le territoire :

- Promouvoir les inventaires participatifs à l'échelle du territoire,



Programme de science participative en faveur des amphibiens et leurs milieux - CPIE Nancy Champenoux

- Réaliser des inventaires sur des zones intéressantes du territoire par le biais d'associations ou de bureaux d'études spécialisés.

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

- Cette action repose notamment sur le volontariat et la motivation des habitants et des élus et l'envie de créer une réelle dynamique.

Indicateurs de suivi :

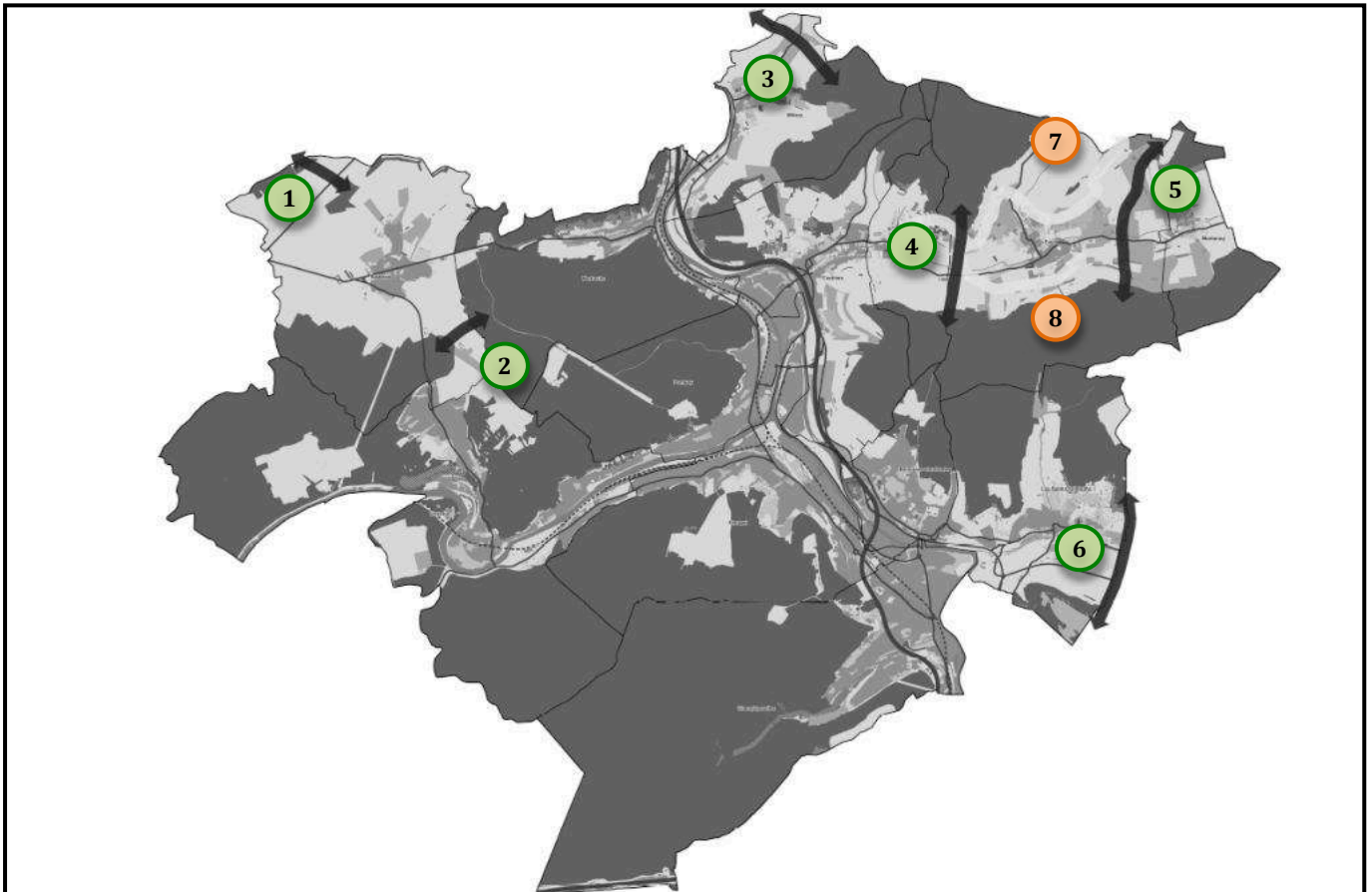
- Nombre de formations réalisées,
- Nombres d'animations réalisées,
- Nombres d'actions de sensibilisation,
- Etudes menées sur le territoire

Assurer les continuités écologiques en milieu ouvert

Corridors concernés : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux forestiers, milieux ouverts

Les grands espaces cultivés peuvent représenter un frein au déplacement de la faune. C'est notamment le cas sur certains corridors du Bassin de Pompey.



Description / Mise en œuvre

Les « bordures de champ » désignent l'espace qui s'étend entre la zone travaillée et tout autre milieu, une route, un chemin, un cours d'eau, un bosquet ou une autre parcelle. Elles peuvent se présenter sous différentes formes et plusieurs types de couverts (haies, broussailles, strate herbacée...).

Elles constituent un milieu biologiquement riche et actif qui permet à de nombreux organismes végétaux et animaux de « boucler » leurs cycles biologiques et d'exercer des effets positifs sur les parcelles.

Communes concernées par cette action sont :

- Saizerais, Millery, Malleloy, Faulx, Monteno, Lay-Saint-Christophe.

Objectifs

- Améliorer la continuité écologique dans les zones de cultures en proposant des habitats relais facilitant le déplacement des espèces et leur offrant refuge et ressources.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
Conseil Départemental Service route et Service milieu naturel
Chambre d'agriculture / Structures agricoles collectives / Exploitants agricoles

Remarques :

Le facteur important de réussite de l'action est la communication et la sensibilisation des acteurs (cf Fiche n°7).

Le broyage systématique de la végétation, réalisé précocement et/ou répété plusieurs fois dans l'année, aboutit à une banalisation du milieu. De plus, les résidus de broyage laissés sur place tendent à enrichir le sol et faire disparaître les plantes caractéristiques des sols pauvres. L'entretien chimique des bordures de champs élimine la plupart des espèces végétales et donc les espèces animales associées, favorise aussi la flore compétitive et adventice mais peut aussi entraîner une pollution de l'eau et une érosion due à la mise à nu du sol.

Une bordure de champs bien gérée et favorable à la biodiversité l'est aussi d'un point de vue agronomique puisqu'elle abrite de nombreux insectes auxiliaires, pollinisateurs, carabes... une gestion adaptée permet de limiter le développement des adventices, au profit d'espèces végétales plus «prairiales» ou «forestières» qui ne coloniseront pas la culture.



Délimitations des bordures



Bordure de parcelle sur le Bassin de Pompey

Gestion préconisée : (Tous ces éléments sont à adapter localement avec les acteurs)

- Adapter les périodes d'entretien et minimiser les interventions : prendre en compte la floraison et la reproduction de la faune, préférer la fin de l'été ou l'automne ;
- Bannir l'entretien chimique des bords de champs et des chemins ;
- Eviter le broyage systématique de la végétation des chemins et des bas-côtés afin d'apporter un couvert et de la nourriture supplémentaire ;
- Réfléchir à la mise en place d'une gestion différenciée :
 - Identifier les secteurs d'intérêt : abords de réservoirs ou corridor écologique, affleurements calcaires, flore thermophile, talus, fossé, pente, largeur de foncier importante...
 - Régler la hauteur de coupe à 10-15 cm au minimum (régler au maximum les roues, patins et hauteur de coupe, ajouter des semelles de rehausse ou roues d'appui),
 - Si le matériel est disponible, préférer la fauche avec exportation afin de favoriser une flore autre qu'adventice (les produits de coupe peuvent être valorisés en compost ou en méthanisation)
- Eviter la mise à nu du sol par entretien chimique, décapage, ou encore dérive d'herbicide (permet également de limiter les adventices annuelles des cultures très compétitives et indésirables) ;
- Créer ou remettre en état des bordures enherbées sur au moins 2 mètres de large au niveau des chemins ruraux ;
- Encourager l'adoption de pratiques agricoles spécifiques (limitation des intrants, etc.) aux marges des grands espaces cultivés, notamment au contact des pelouses calcicoles ;



Les enjeux liés aux bordures de champs

Communication, sensibilisation et formation

Sensibilisation des agriculteurs au moyen des panneaux de communication : distribution sous forme de brochure ou exposition physique dans les coopératives.

Cette étape de communication pourrait être accompagnée d'une formation des exploitants agricoles, en salle et/ou directement sur site.

Illustrations : Association française d'agronomie – L'Atelier des Territoires

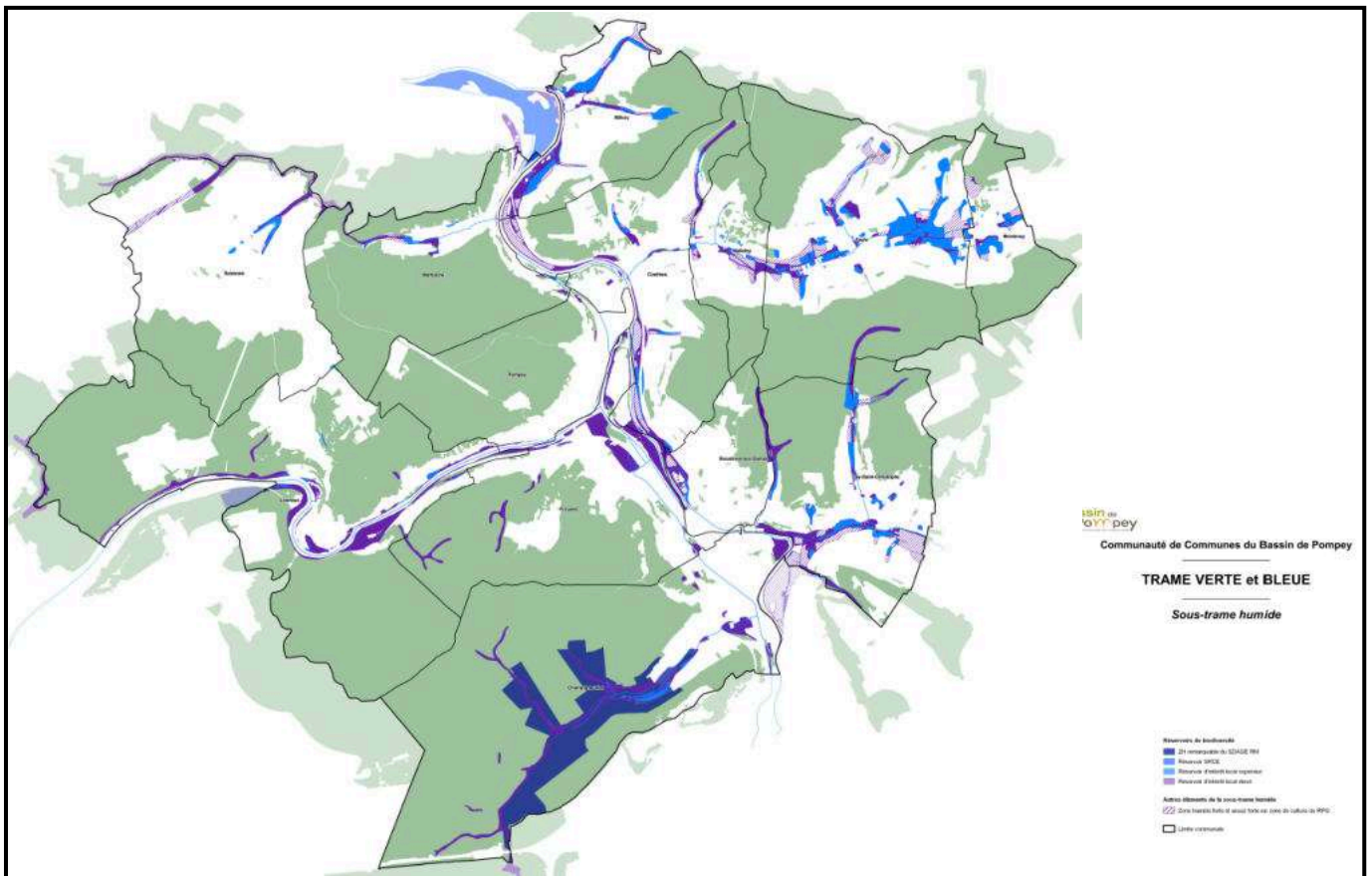
Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

Indicateurs de suivi :

- Suivi faunistique et floristique des bordures de champs,
- Linéaire de bordure géré.

Territoire du Bassin de Pompey

Les zones humides qui présente un intérêt pour la biodiversité sont nombreuses sur le territoire du Bassin de Pompey. Elles sont principalement situées en bordure des cours d'eau (Moselle, Meurthe, ruisseau de la Mauchère, ruisseau de Bellefontaine).



Les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde. Elles sont le berceau de la diversité biologique et fournissent l'eau et la productivité primaire dont un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés) dépendent pour leur survie. Les zones humides du Bassin de Pompey ont été inventoriées au sein d'une étude spécifique, il s'agit maintenant dans le cadre de la TVB de les protéger par une maîtrise foncière publique, de sensibiliser les différents acteurs et si besoin de restaurer ces zones.

- L'ensemble des zones humides du territoire

- Préserver les zones humides
- Restaurer les zones humides

Communauté de communes
DREAL Grand Est
Agence de l'eau Rhin Meuse
Département 54

Sensibilisation : cf fiche 10 « Animation, formation et sensibilisation ».

Les zones humides localisées souvent en fond de vallées, jouent un rôle hydrologique et écologique important au sein d'un territoire.

Les causes de dégradations des zones humides sont multiples

- Drainage, mise en culture : au cours des dernières années les zones humides ont payé un lourd tribut à l'intensification des pratiques agricoles.
- Comblement, remblaiement : l'urbanisation détruit et fractionne les milieux humides.
- Boisements : les boisements de résineux déstructurent le sol et ceux de peupliers sont de gros consommateurs d'eau et appauvrissent le milieu.
- Déprise agricole : soustraits au pâturage extensif, certains milieux évoluent vers la forêt asséchant progressivement la zone.
- Prélèvements abusifs : les prélèvements d'eau accrus en raison des besoins croissants (industrie, eau potable, agriculture), abaissent le niveau des nappes et assèchent les milieux.
- Pollutions : les produits phytosanitaires, les rejets industriels sont autant de sources de pollution qui participent à la dégradation des zones humides

Qu'est ce qu'une zone humide ?

D'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les zones humides sont « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

Cependant, au niveau local, il est possible d'intervenir à différents niveaux pour préserver, restaurer ou entretenir les zones humides du territoire.

- Sensibilisation des agriculteurs et du grand public aux enjeux liés aux zones humides, à leur localisation, et à leur préservation. Les sites préservés peuvent être valorisés auprès de la population locale, dans le cadre d'une démarche d'information et de sensibilisation des usagers (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, promeneurs), des scolaires... Des réunions de sensibilisation peuvent être organisées, une plaquette peut être réalisée...

Concernant les agriculteurs, il faut veiller à ne pas modifier le fonctionnement hydrologique de la zone humide (pas de remblais, ni de drains, maintenir les zones d'entrée et de sortie d'eau) et veiller à maintenir une couverture végétale continue (pas d'ouverture massive). La gestion extensive des prairies et pâture est préconisée.



Panneau de sensibilisation sur le Bassin de Pompey

- Maîtriser le foncier : la collectivité peut acquérir, si elle le souhaite, les parcelles concernées ou bien s'assurer d'une maîtrise d'usage, garantie par une convention de gestion avec le propriétaire ou un bail emphytéotique. L'acquisition foncière des zones humides peut être réalisée par divers organismes privés ou publics et par différents moyens : l'achat à l'amiable, l'échange ou le droit de préemption.
- Adapter les outils réglementaires : prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme. Parmi les autres mesures possibles on peut citer la mise en place d'un arrêté instaurant un périmètre de protection du captage des eaux, l'interdiction de drainage ou de boisement ou la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).
- Restaurer les zones humides : les zones humides dégradées peuvent être restaurées afin de rétablir leur fonctionnement (suppression de réseau de drainage, reconversion de cultures en prairies et mise en place de zones tampon, évacuation de remblais, réhabilitation de décharges sauvages, suppression de rejets). Dans certains cas, la modification des modes de gestion peut suffire.

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :
- Les travaux sur les cours d'eau nécessitent des études techniques.

Indicateurs de suivi :

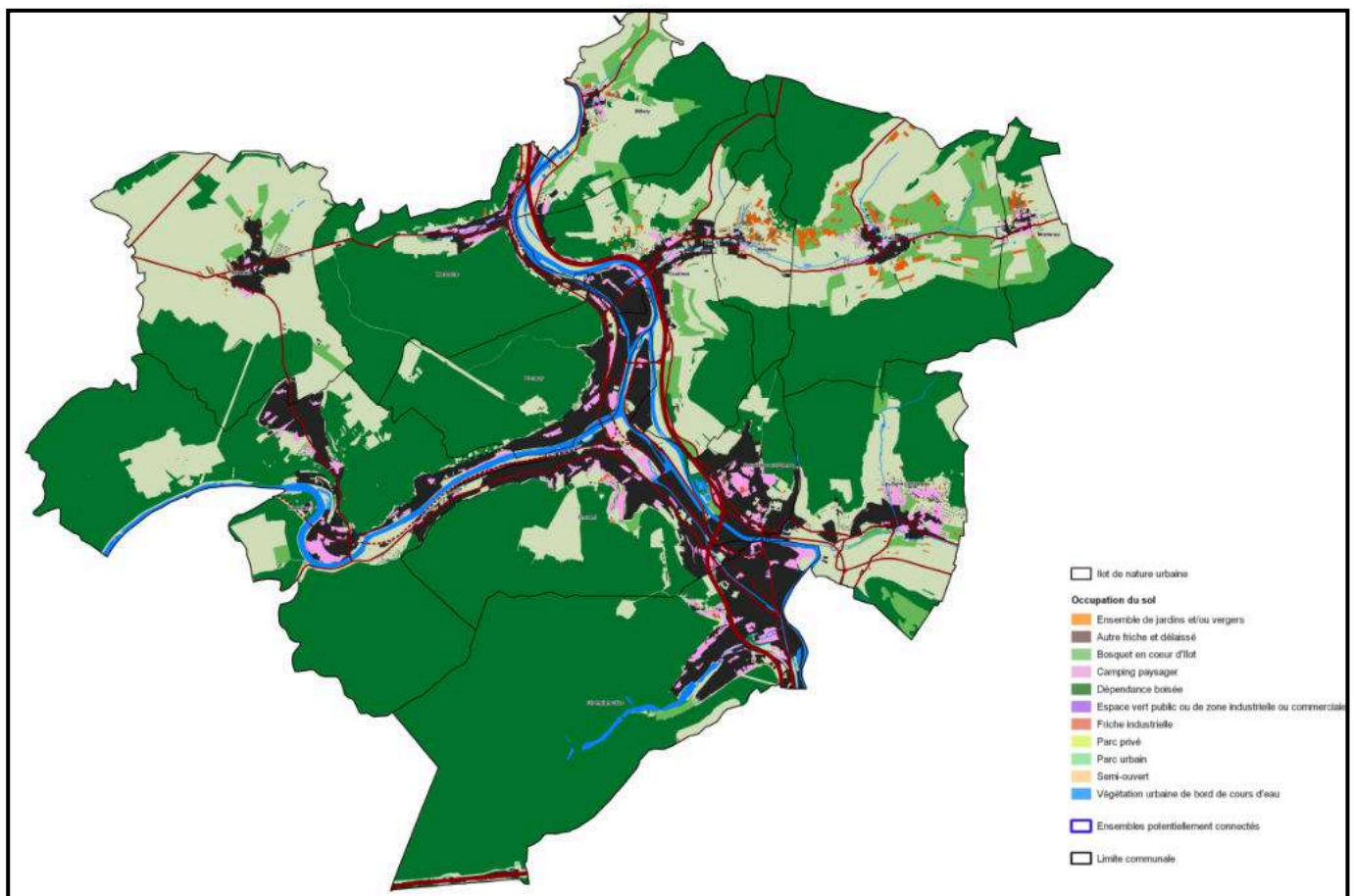
- Nombres de mares préservées
- Changement des pratiques agricoles

Limiter l'imperméabilisation / l'artificialisation des sols

Corridors concernés : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux forestiers (f), milieux ouverts (o)

L'occupation des sols est un élément essentiel de la Trame Verte et Bleue puisqu'elle conditionne les déplacements des espèces et détermine le degré de fonctionnalité des corridors écologiques.



Description / Mise en œuvre

L'action consiste à limiter l'imperméabilisation/l'artificialisation des sols en limitant l'expansion des zones urbaines. Il s'agit de protéger les espaces naturels ou, le cas échéant, de compenser ou de réduire l'impact de l'imperméabilisation, dans le but de préserver les fonctions hydrologiques et écologiques des écosystèmes.

Communes concernées par cette action :

- Saizerais, Millery, Malleloy, Faulx, Montenois, Lay-Saint-Christophe

Objectifs

- Limiter la fragmentation des habitats
- Préserver/améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
DREAL Grand Est

Remarques :

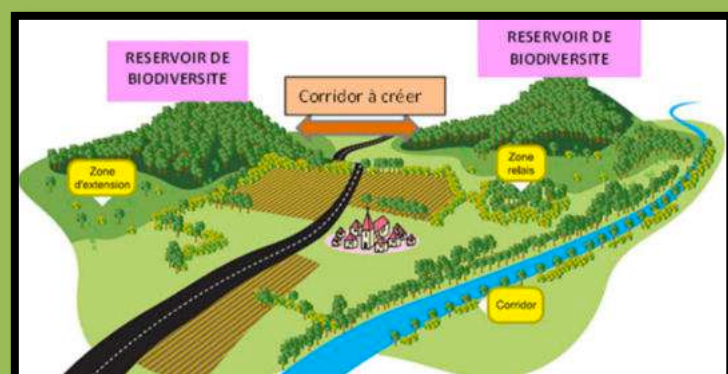
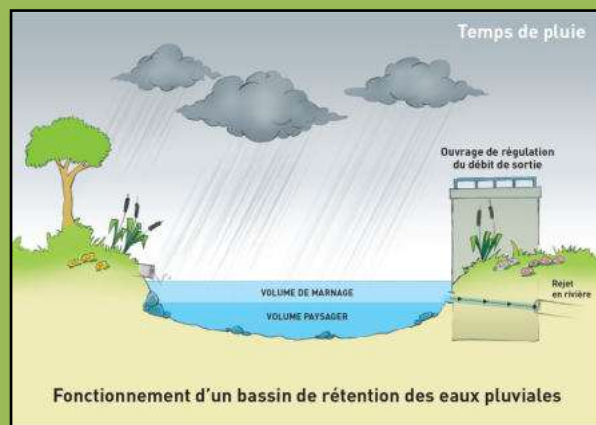
L'imperméabilisation des sols correspond au recouvrement d'une parcelle de terre et de son sol par un matériau artificiel imperméable comme l'asphalte ou le béton. Ce phénomène, fortement utilisé dans l'aménagement du territoire, en particulier lors de l'expansion de zones urbaines, apparaît comme un des principaux processus de dégradation des sols.

L'artificialisation des sols participe également à la destruction des milieux naturels et des habitats, et à la fragmentation du paysage.

Destruction des milieux naturels et des habitats :

Les sols jouent un rôle déterminant dans la filtration de l'eau et la régulation du débit des eaux qui alimentent les aquifères. L'imperméabilisation/l'artificialisation de ceux-ci empêche l'infiltration des eaux pluviales et les échanges gazeux avec le sol. Cela peut entraîner une modification de l'état écologique des bassins hydrographiques qui peut se répercuter sur les écosystèmes associés.

Par ailleurs, l'infiltration des eaux pluviales étant fortement réduite, voire impossible, il est nécessaire de collecter ces eaux via des installations artificielles (les bassins, par exemple), ce qui conduit à l'imperméabilisation d'autres zones.



La fragmentation des habitats est due à l'urbanisation, et donc à l'imperméabilisation, de zones naturelles via la construction de routes ou de bâtiments.

Exemples de bonnes pratiques :

Dans le cadre de l'expansion urbaine, l'imperméabilisation des sols est inévitable. Il est toutefois possible d'en minimiser les effets. Dans certains pays de l'Union Européenne (Autriche, Belgique, Luxembourg, Allemagne), des limites quantitatives annuelles d'artificialisation des terres ont été fixées, même si cela reste à titre indicatif. Il est cependant possible de définir localement des limites quantitatives dans des plans d'urbanisation et des règlements constituant des mesures contraignantes.

Par ailleurs, la mise en place de ceintures vertes autour des métropoles et des petites villes permet de lutter contre l'étalement urbain non contrôlé et donc limite l'imperméabilisation des sols.

La réhabilitation des friches industrielles dans le cadre de l'aménagement urbain est également un moyen pour éviter l'artificialisation de nouvelles parcelles et de revaloriser d'anciennes zones industrielles.

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

Indicateurs de suivi :

- Suivi faunistique et floristique des lisières

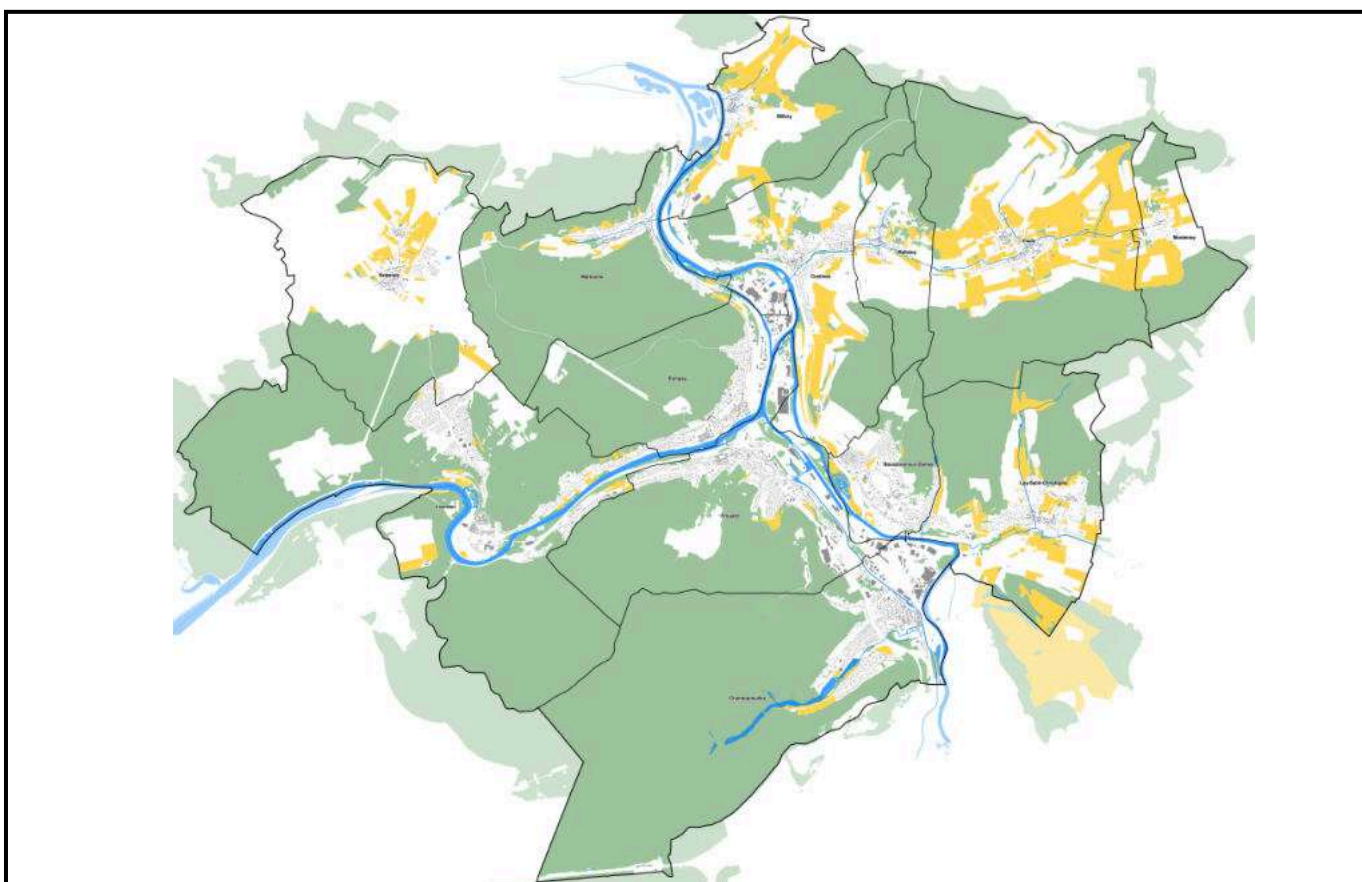
Territoire du Bassin de Pompey

Préserver les prairies

Corridors concernés : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Sous-trame(s) : Milieux forestiers (f), milieux ouverts (o)

Les prairies sont des milieux naturels ou semi-naturels essentiels pour la biodiversité, et pourtant en régression en France depuis 1960. Sur le territoire du Bassin de Pompey, majoritairement forestier, on recense quelques prairies présentant un intérêt écologique.



Description / Mise en œuvre

La préservation et le maintien de l'état de conservation des prairies sont principalement liés au mode de gestion et à l'entretien appliqués.

Il s'agit donc d'adapter la gestion et les techniques d'entretien (fauche, pâturage,...) en fonction du type de prairies afin de ne pas altérer les fonctions écologiques qu'elles remplissent.

Communes concernées par cette action :

- Saizerais, Millery, Malleloy, Faulx, Montenoy, Lay-Saint-Christophe

Objectifs

- Maintenir des réservoirs de biodiversité
- Maintenir une diversité d'habitats
- Favoriser les déplacements des espèces.

Partenaires techniques et financiers :

Communauté de communes
DREAL Grand Est
Agriculteurs

Remarques :

Les prairies correspondent à des milieux ouverts, caractérisés par une végétation principalement herbacée, à dominance de graminées et de légumineuses. Elles sont généralement destinées à la fauche ou au pâturage, deux techniques agricoles contribuant à leur entretien et empêchant la fermeture du milieu. Ces espaces ouverts constituent un refuge pour la faune et la flore locale.

Il existe plusieurs types de prairies (humides, mésophiles, permanentes...) qui répondent à différentes fonctions écologiques.

Depuis 1960, les prairies sont en régression sur le territoire métropolitain principalement à cause de l'augmentation des surfaces boisées (fermeture des milieux) et de la périurbanisation. D'autres pressions comme le drainage, la fertilisation ou encore la fauche précoce, viennent accentuer ce phénomène de régression.

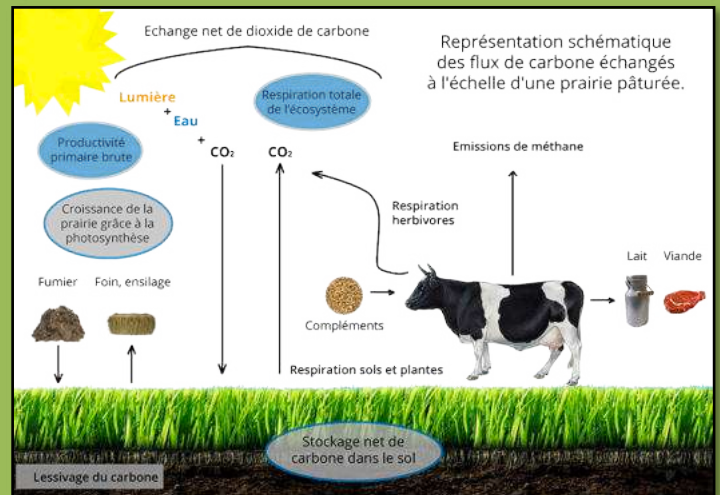
Le rôle écologique des prairies :

Les prairies sont des zones refuges pour diverses espèces animales (insectes, pollinisateurs, micromammifères, mammifères, oiseaux...) et végétales. Elles sont à la base de la chaîne alimentaire terrestre car elles constituent des espaces de nourriture et de chasse pour la plupart des groupes faunistiques comme les oiseaux, les chiroptères, les mammifères...

En agriculture, elles sont essentielles pour l'alimentation des animaux via la fauche ou le pâturage.

De par leur richesse végétale et via le processus de photosynthèse, les prairies sont capables de fixer de grandes quantités de carbone atmosphérique et participent donc à la régulation du climat.

En jouant le rôle d'éponge, elles permettent de réduire l'intensité des crues et des inondations, et de piéger les polluants grâce à la filtration de l'eau par la végétation et les sols.



Prairie sur le territoire du Bassin de Pompey

Gestion durable des prairies :

La gestion des prairies est un élément essentiel pour préserver leur intérêt écologique. Les pratiques agricoles actuelles participent à la dégradation de ces milieux, tandis qu'une déprise agricole entraînerait la recolonisation des espaces prairiaux par les espèces forestières et donc la fermeture progressive du milieu.

De ce fait, une agriculture douce à l'herbe, sans phytosanitaires et à fauche tardive ou à pâturage extensif semble être la combinaison idéale pour préserver les prairies et leurs fonctions écologiques.

Condition(s) d'exécution (réglementation / recommandation / préconisation / opportunités / obstacles) :

Indicateurs de suivi :

- Suivi faunistique et floristique des lisières

Fiches corridors Trame Verte et Bleue

SOMMAIRE

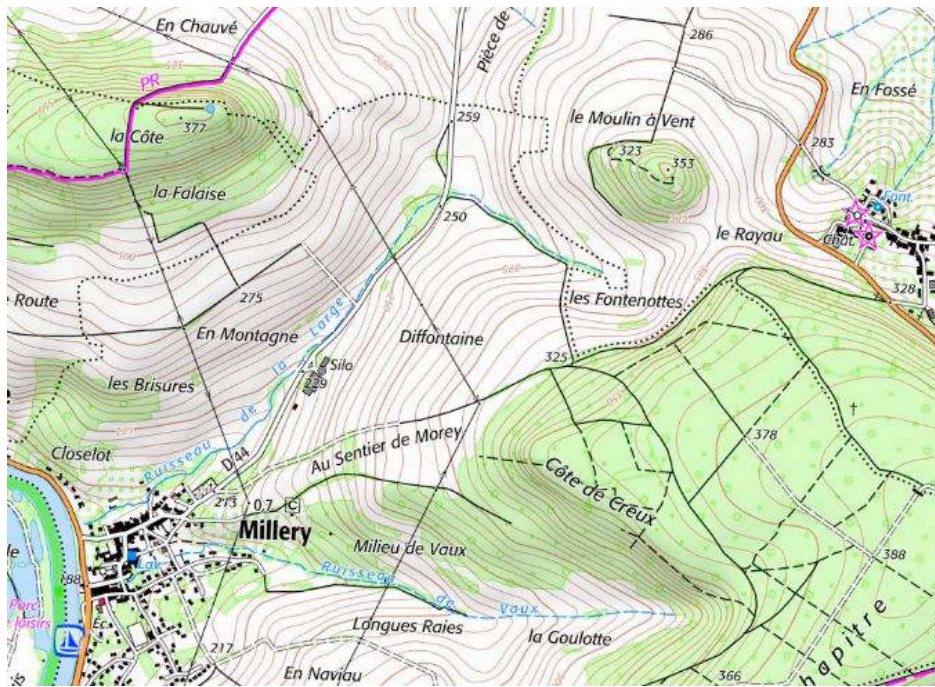
<u>Corridor forestier n°1 : Saizerais Nord</u>	3
<u>Corridor forestier n°2 : Saizerais Sud</u>	5
<u>Corridor forestier n°3 : Millery</u>	7
<u>Corridor forestier n°4 : Malleloy/Faulx</u>	9
<u>Corridor forestier n°5 : Faulx</u>	12
<u>Corridor forestier n°6 : Lay-Saint-Christophe</u>	15
<u>Corridor milieux ouverts n°7 : Malleloy/Faulx</u>	18
<u>Corridor milieux ouverts n°8 : Malleloy/Faulx</u>	20

Corridor forestier n° 1		Prioritaire
Sous-trame	Forestière	
Commune(s)	Saizerais	
Fonctionnalité	Corridor fonctionnel.	
Description	Ce corridor participe à la continuité forestière Nord-Ouest ⇔ Sud-Est en reliant deux réservoirs de biodiversité d'intérêt local : le Bois Communal de Villers-en-Haye et le bois Les Garennes. Ce corridor repose sur la faible distance séparant les deux réservoirs forestiers et sur la présence de petits boisements au nord-est du Bois Les Garennes et de la partie Sud du bois le Jolibois, qui les relient.	
Obstacles rencontrés	Le principal obstacle est la route qui traverse le corridor, entre les deux réservoirs forestiers. De plus, la zone agricole à traverser est actuellement occupée par des cultures intensives. C'est pourquoi les espèces sont susceptibles d'emprunter les petits boisements situés à l'Est du corridor.	
Cartes et Illustrations		

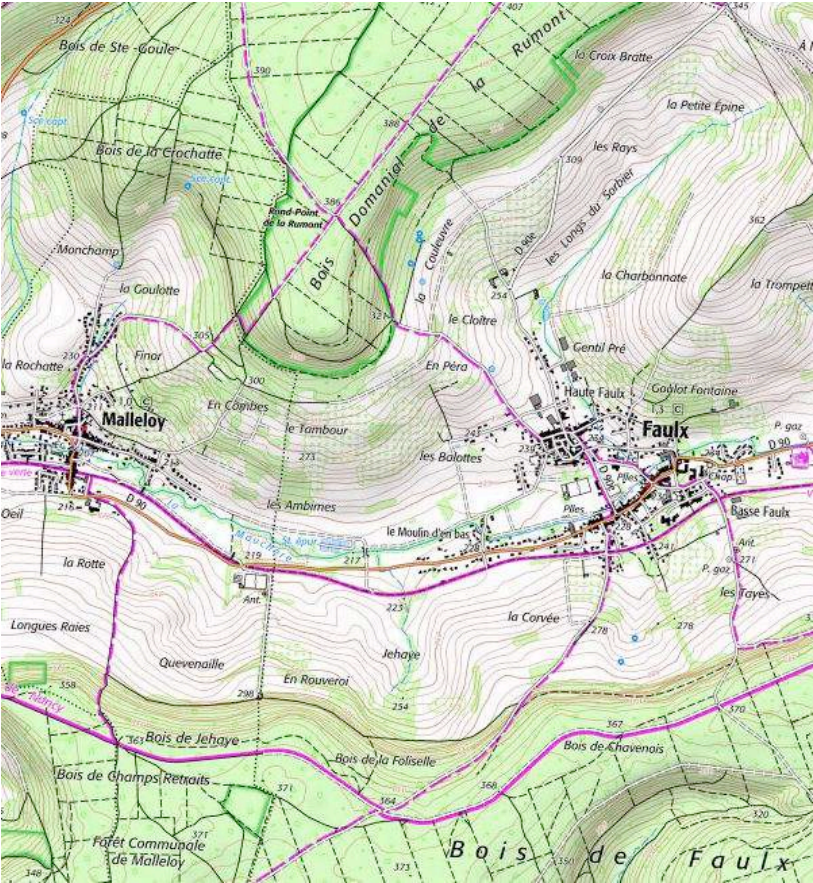
	Réservoirs biologiques <i>Milieux boisés</i> - Réservoir forestier d'intérêt national ou régional - Ancien verger embroussaillé <i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i> - Prairie - Verger familial - Nature urbaine Principaux éléments potentiellement fragmentant - Zone urbaine ou industrielle - Principal cours d'eau et plan d'eau - Autoroute - Route principale - Voie ferrée <i>Corridor forestier de Saizerais vue depuis la D611</i>
Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n°6 Les lisières sont des zones transitoires entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, qui constituent un refuge à préserver pour la faune et la flore. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces.

Corridor forestier n° 2		Prioritaire
Sous-trame	Forestière	
Commune(s)	Saizerais	
Fonctionnalité	Corridor fonctionnel pouvant être amélioré.	
Description	Ce corridor participe à la continuité forestière Est ⇔ Est en reliant deux réservoirs de biodiversité d'intérêt local : la Forêt Communale de Saizerais et le Bois des Hospices de Nancy. Ce corridor repose sur la présence de quelques prairies et sur la base de la faible distance séparant les deux réservoirs forestiers qu'il relie. Les prairies, bien que de faible qualité écologique (pâtures intensives) sont des milieux favorables au déplacement des espèces.	
Obstacles rencontrés	Le principal obstacle est la route qui traverse le réservoir forestier, quelques centaines de mètres à l'Est du corridor. De plus, la zone agricole à traverser est actuellement occupée par des cultures intensives. Il reste encore quelques parcelles de prairies, mais il s'agit de pâturages intensifs, peu favorables à la biodiversité. Il s'agit d'un milieu relais de faible intérêt pour la faune.	
Cartes et Illustrations	 The topographic map shows the Saizerais area with various geographical features. The forest corridor is highlighted in green, connecting the Forêt Communale de Saizerais to the Bois des Hospices de Nancy. The map includes labels for various locations such as Saizerais, Toulaire, la Champagne, and la Providence. It also shows the boundaries of the Parc Naturel Régional de Lorraine and the Forêt Communale de Saizerais.  The schematic map shows the Saizerais area with various geographical features. The forest corridor is highlighted in green, connecting the Forêt Communale de Saizerais to the Bois des Hospices de Nancy. The map includes labels for various locations such as Saizerais, Toulaire, la Champagne, and la Providence. It also shows the boundaries of the Parc Naturel Régional de Lorraine and the Forêt Communale de Saizerais. Réservoirs biologiques <i>Milieux boisés</i> - Réservoir forestier d'intérêt national ou régional - Ancien verger embroussaillé <i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i> - Prairie - Verger familial - Nature urbaine Principaux éléments potentiellement fragmentant - Zone urbaine ou industrielle - Principal cours d'eau et plan d'eau - Autoroute - Route principale - Voie ferrée	

	 <i>Corridor vu depuis la route menant à l'Ecurie de la Neyette</i>
Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n° 1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°6 Les lisières sont des zones transitoires entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, qui constituent un refuge à préserver pour la faune et la flore. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques. Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.

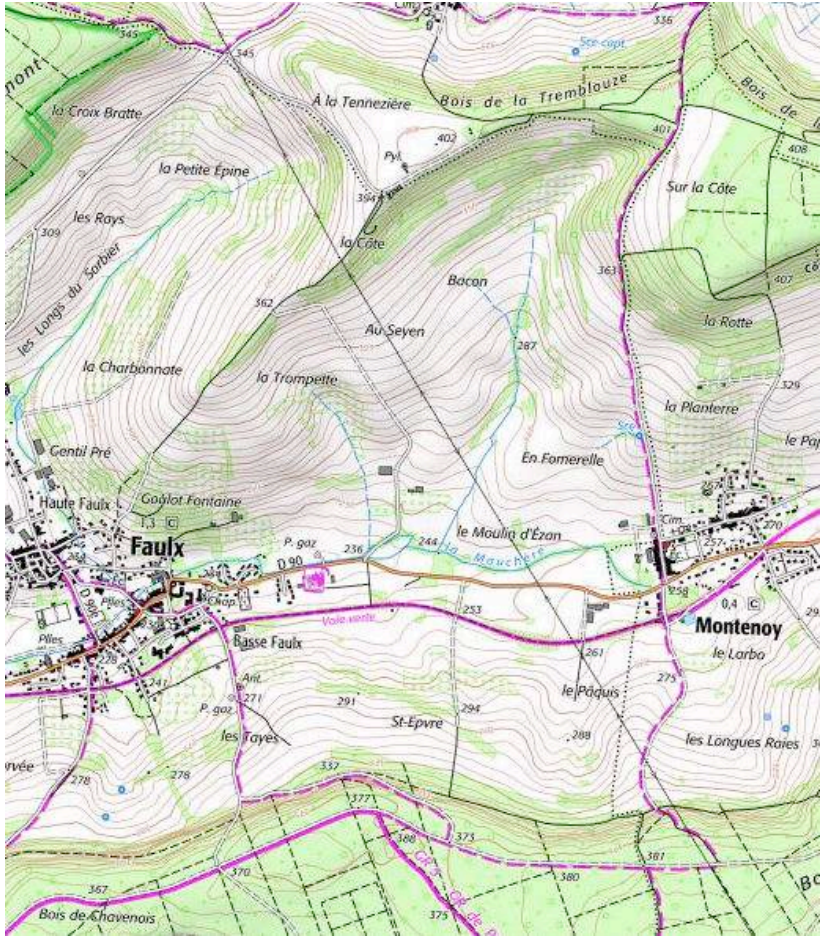
Corridor forestier n° 3		Prioritaire
Sous-trame	Forestière	
Commune(s)	Millery	
Fonctionnalité	Corridor fonctionnel pouvant être amélioré.	
Description	Ce corridor participe à la continuité forestière Nord-Ouest ⇔ Sud-Est en reliant deux réservoirs de biodiversité d'intérêt local : le Bois du Chapitre et le Bois de « la Côte ». La branche Sud-Ouest du corridor repose sur la présence de boisements et de vergers sur la butte témoin du « Moulin à Vent » et la ripisylve de la partie amont du ruisseau de la Large. Ces deux secteurs jouent un rôle de milieux relais. La branche Nord-Est repose sur la présence de petits bosquets et de parcelles de prairies au sein desquelles se trouvent quelques tronçons de haies. En dehors des cultures, les différents milieux présents au sein des deux parties du corridor sont favorables au déplacement des espèces.	
Obstacles rencontrés	Les principaux obstacles sont la route départementale et le ruisseau de la Large, qui traversent le corridor reliant les deux réservoirs forestiers.	
Cartes et Illustrations		

	<i>Corridor forestier vu de la route départementale D44</i>
Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n° 1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°6 Les lisières sont des zones transitoires entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, qui constituent un refuge à préserver pour la faune et la flore. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques. Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.

Corridor forestier n° 4		Prioritaire
Sous-trame	Forestière	
Commune(s)	Malleloy, Faulx	
Fonctionnalité	Corridor fonctionnel pouvant être amélioré.	
Description	Ce corridor participe à la continuité forestière Nord ⇔ Sud en reliant deux réservoirs de biodiversité d'intérêt local : le Bois domanial de la Rumont et le Bois de Faulx. Ce corridor repose sur un ensemble de vergers, de prairies et de bosquets, qui favorisent les déplacements des espèces et permettent de relier les deux réservoirs forestiers.	
Obstacles rencontrés	Les principaux obstacles sont la route départementale et la rivière de la Mauchère qui traversent le corridor. De plus, une voie verte traverse également le corridor, le long de la Mauchère et passe dans le réservoir de biodiversité du Bois Domanial de la Rumont. Enfin, le GR5 de Nancy traverse le Bois de Faulx et constitue un obstacle supplémentaire.	
Cartes et Illustrations		

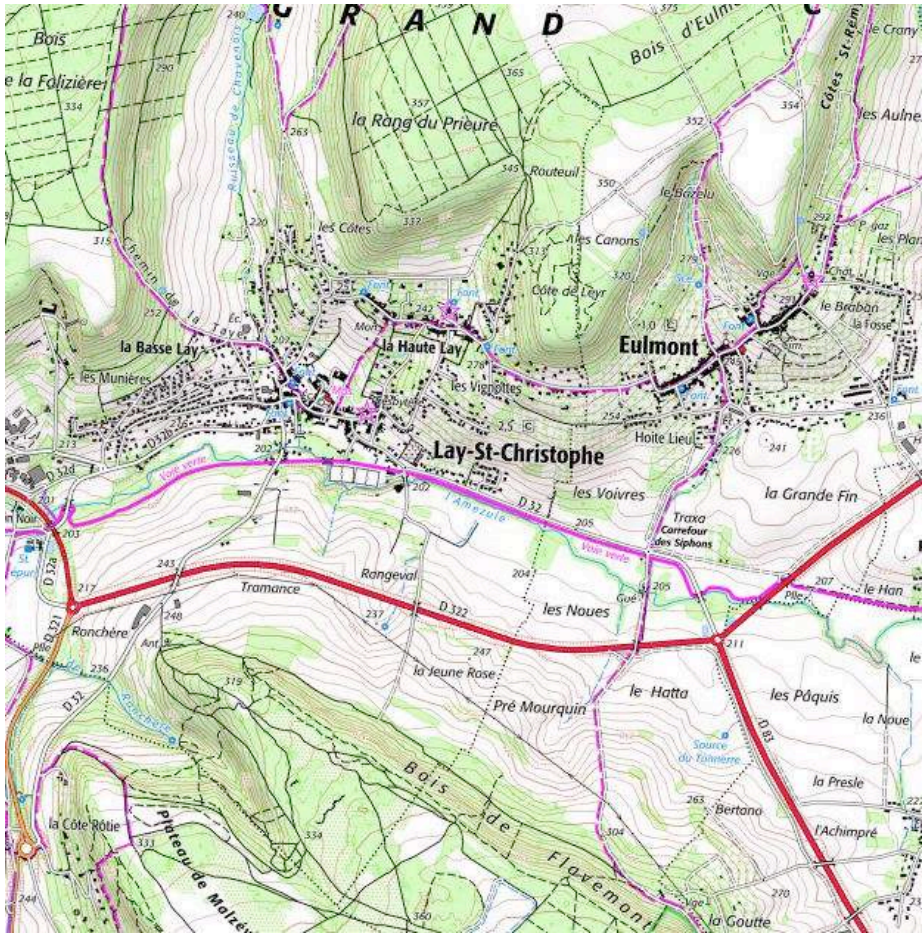
	Réservoirs biologiques <i>Milieux boisés</i> - Réservoir forestier d'intérêt national ou régional - Ancien verger embroussaillé <i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i> - Prairie - Verger familial - Nature urbaine Principaux éléments potentiellement fragmentant - Zone urbaine ou industrielle - Principal cours d'eau et plan d'eau - Autoroute - Route principale - Voie ferrée
Recommandations pour le maintien ou la restauration	<i>Corridor vu depuis la route menant à l'Ecurie de la Neyette</i> Action n°1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°2 Les zones urbanisées constituent des obstacles aux déplacements des espèces. Instaurer des espaces de nature en ville permet de former des milieux relais et facilitent le franchissement de la zone urbanisée par les espèces animales. Action n°3 Les vergers constituent des milieux relais qui favorisent les déplacements des espèces. Leur entretien permet de maintenir leur intérêt écologique. Action n°4 Les berges végétalisées des cours d'eau servent de milieu relais et participent aux continuités écologiques. Action n°6 Les lisières sont des zones transitoires entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, qui constituent un refuge à préserver pour la faune et la flore.

	Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques. Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.
--	--

Corridor forestier n° 5		Prioritaire
Sous-trame	Forestière	
Commune(s)	Faulx	
Fonctionnalité	Corridor fonctionnel.	
Description	Ce corridor participe à la continuité forestière Nord ⇔ Sud en reliant deux réservoirs de biodiversité d'intérêt local : le Bois de la Tremblouze et le Bois de Faulx. Ce corridor repose sur un ensemble de prairies et de vergers qui forment des milieux relais pour les espèces et favorisent leurs déplacements.	
Obstacles rencontrés	Les principaux obstacles sont la route départementale et la rivière de la Mauchère qui traversent le corridor. De plus, une voie verte traverse également le corridor, le long de la Mauchère et passe dans le réservoir de biodiversité du Bois Domanial de la Rumont. Enfin, le GR5 de Nancy traverse le Bois de Faulx et constitue un obstacle supplémentaire.	
Cartes et Illustrations		

	 Réservoirs biologiques <i>Milieux boisés</i> - Réservoir forestier d'intérêt national ou régional - Ancien verger embroussaillé <i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i> - Prairie - Verger familial - Nature urbaine Principaux éléments potentiellement fragmentant - Zone urbaine ou industrielle - Principal cours d'eau et plan d'eau - Autoroute - Route principale - Voie ferrée  <i>Vu depuis le chemin reliant la D90 et le chemin des Tuilliers</i>
Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n°1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°2 Les zones urbanisées constituent des obstacles aux déplacements des espèces. Instaurer des espaces de nature en ville permet de former des milieux relais et facilitent le franchissement de la zone urbanisée par les espèces animales. Action n°3 Les vergers constituent des milieux relais qui favorisent les déplacements des espèces. Leur entretien permet de maintenir leur intérêt écologique. Action n°4 Les berges végétalisées des cours d'eau servent de milieu relais et participent aux continuités écologiques. Action n°6 Les lisières sont des zones transitoires entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, qui constituent un refuge à préserver pour la faune et la flore. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques.

	Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.
--	---

Corridor forestier n° 6		Prioritaire
Sous-trame	Forestière	
Commune(s)	Lay-Saint-Christophe	
Fonctionnalité	Corridor peu fonctionnel à restaurer.	
Description	Ce corridor participe à la continuité forestière Nord ↔ Sud en reliant deux réservoirs de biodiversité d'intérêt national ou régional : le Grand Couronné et le Bois de Flavemont. Ce corridor repose sur un ensemble d'espaces de nature urbaine, ainsi que sur quelques prairies et vergers, qui forment des milieux relais pour les espèces et favorisent leurs déplacements à travers une zone urbanisée et les cultures.	
Obstacles rencontrés	Le principal obstacle est la commune de Lay-Saint-Christophe, qui sépare les deux réservoirs forestiers. D'autres entités, comme la route départementale, la voie verte ou les cultures, constituent également des obstacles importants.	
Cartes et Illustrations		

	Réservoirs biologiques <i>Milieux boisés</i> - Réservoir forestier d'intérêt national ou régional - Ancien verger embroussaillé <i>Milieux ouverts et semi-ouverts</i> - Prairie - Verger familial - Nature urbaine Principaux éléments potentiellement fragmentant - Zone urbaine ou industrielle - Principal cours d'eau et plan d'eau - Autoroute - Route principale - Voie ferrée <i>Vu du corridor depuis le chemin de la Jeune Rose</i>
Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n°1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°2 Les zones urbanisées constituent des obstacles aux déplacements des espèces. Instaurer des espaces de nature en ville permet de former des milieux relais et facilitent le franchissement de la zone urbanisée par les espèces animales. Action n°3 Les vergers constituent des milieux relais qui favorisent les déplacements des espèces. Leur entretien permet de maintenir leur intérêt écologique. Action n°4 Les berges végétalisées des cours d'eau servent de milieu relais et participent aux continuités écologiques. Action n°6 Les lisières sont des zones transitoires entre les milieux ouverts et les milieux forestiers, qui constituent un refuge à préserver pour la faune et la flore. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques.

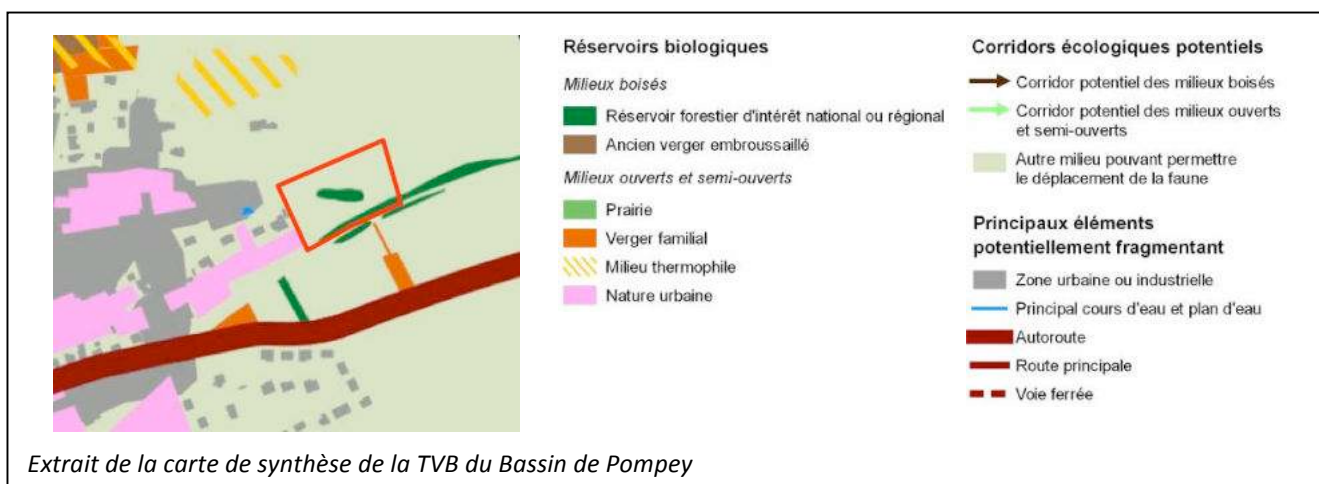
	Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.
--	---

Corridor prairial n° 7		Prioritaire
Sous-trame	Prairiale	
Commune(s)	Faulx, Malleloy	
Fonctionnalité	Corridor pas ou peu fonctionnel à restaurer.	
Description	Ce corridor participe à la continuité des milieux ouverts Ouest ⇔ Est en reliant des vergers d'intérêt régional à des prairies d'intérêt local. Ce corridor repose sur un ensemble de vergers, de prairies et d'espaces de nature urbaine, qui forment des milieux relais pour les espèces et favorisent leurs déplacements à travers une zone urbanisée et/ou cultivée.	
Obstacles rencontrés	Les principaux obstacles sont les zones urbanisées de Malleloy et de Haute-Faulx, ainsi que la route départementale D90E. D'autres entités, comme les grandes parcelles cultivées constituent un frein aux déplacements des espèces.	
Cartes et Illustrations	  <i>Vu du corridor depuis la D90E</i>	

Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n°1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°2 Les zones urbanisées constituent des obstacles aux déplacements des espèces. Instaurer des espaces de nature en ville permet de former des milieux relais et facilitent le franchissement de la zone urbanisée par les espèces animales. Action n°3 Les vergers constituent des milieux relais qui favorisent les déplacements des espèces. Leur entretien permet de maintenir leur intérêt écologique. Action n°4 Les berges végétalisées des cours d'eau servent de milieu relais et participent aux continuités écologiques. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques. Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.
--	--

Recommandations pour le maintien ou la restauration	Action n°1 La mise en place de haies et la restauration de bandes enherbées en bordure de culture pourront permettre de reconnecter le corridor en reconstituant des milieux relais. Action n°2 Les zones urbanisées constituent des obstacles aux déplacements des espèces. Instaurer des espaces de nature en ville permet de former des milieux relais et facilitent le franchissement de la zone urbanisée par les espèces animales. Action n°3 Les vergers constituent des milieux relais qui favorisent les déplacements des espèces. Leur entretien permet de maintenir leur intérêt écologique. Action n°4 Les berges végétalisées des cours d'eau servent de milieu relais et participent aux continuités écologiques. Action n°7 La sensibilisation des agriculteurs et autres acteurs locaux est essentielle pour restaurer ou maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques. Action n°8 La mise en place de haies, de bosquets, de bandes herbées... permet d'assurer et de renforcer les continuités écologiques en milieu ouvert. Action n°10 Limiter l'artificialisation permet de limiter la fragmentation des habitats et facilite ainsi le déplacement des espèces. Action n°11 Les prairies sont des milieux relais importants pour le déplacement des espèces animales. Leur restauration et leur préservation vont permettre de reconnecter des réservoirs de biodiversité.
--	--

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : MONTENOY

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

Le site est occupé par une prairie. Il est traversé d'Est en Ouest par un petit écoulement, qui semble busé en amont de la parcelle. Cet écoulement est bordé par quelques saules et divers arbustes, installés sur des ruines ou dépôts de matériaux. La parcelle est bordée au Sud par une haie arbustive, qui marque la limite avec la voie verte.

Sous-trames concernées : Prairiale et humide.

Situation : bas de versant exposé à l'Ouest.

Altitude : Max : 278 m ; min : 269 m.

Géologie : « Schistes carton » (grès argileux) du Toarcien inférieur.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	8h55 – 9h20
Conditions météo	8°C – Pluie, pas de vent

Milieux naturels :

- Pâturage humide (Code Corine : 37.24)
- Saules blancs en bord de fossé (Code Corine : 44.13)
- Haie (Code Corine : 84.2 x 31.811)
- Roncier (Code Corine : 31.831)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Le site est traversé d'Est en Ouest par un petit écoulement.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Prairie : Oseille à feuilles obtuses, Oseille commune, Renoncule âcre, Petite sanguisorbe, Cardamine des prés, Grand Plantain, Primevère officinale, Jonc diffus, etc.
- Le long de l'écoulement : Saule blanc, Noisetier, Prunellier, Ficaire, Carex (indéterminé), etc.
- Haie : Prunellier, Aubépine

Faune :

- Haie : Pie bavarde, Merle noir, Alouette des champs
- Haie : Fauvette à tête noire, Pinson des arbres

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore :

/

Faune :

- Haie : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Orvet fragile, Lézard des souches
- Le long de l'écoulement : Lézard vivipare

Type de sol présent :

Un sondage pédologique a été réalisé au niveau du point de la parcelle, au niveau d'une zone où les joncs sont abondants. Le type de sol observé est un Brunisol limono-argileux, faiblement rédoxique. Ce sol ne correspond pas à un sol de zone humide au sens réglementaire.

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

La haie arbustive qui borde la parcelle au Sud présente un intérêt fort pour la faune, principalement les oiseaux et les reptiles.

Remarques éventuelles :

Le petit écoulement ne présente que peu d'intérêt pour la biodiversité.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Alignement de saules et arbustes le long de l'écoulement



Photo 2 : Prairie et roncier



Photo 3 : Sondage pédologique (Brunisol limono-argileux, faiblement rédoxique)



Photo 4 : Écoulement et jeune cariçaie (au 1^{er} plan)



Photo 5 : Sortie de drain alimentant l'écoulement



Photo 6 : Haie bordant la parcelle au Sud

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

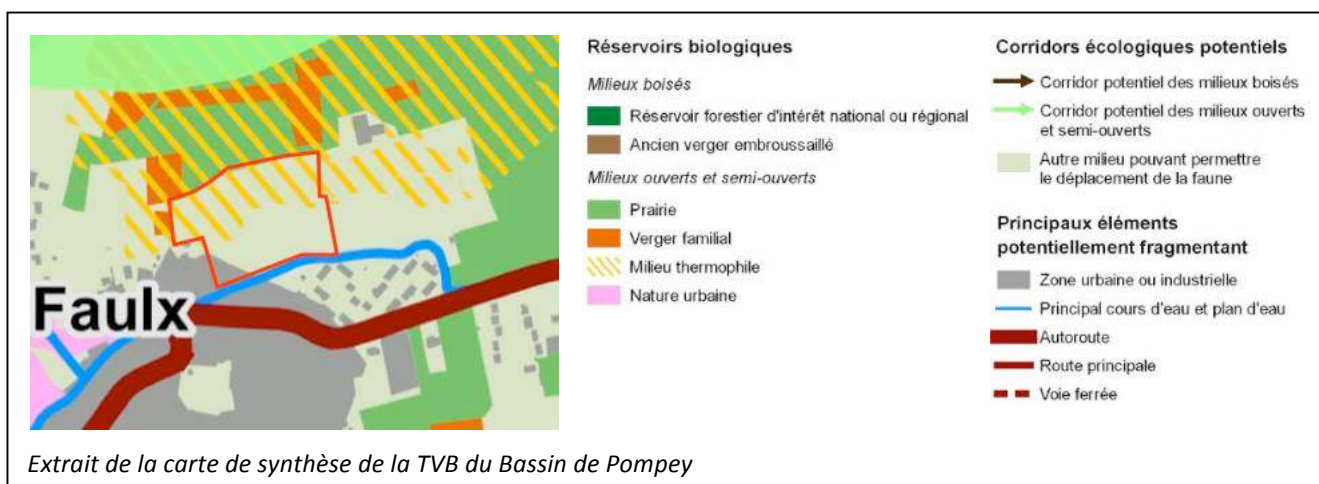
Carte des observations



Sondages pédologiques :

- Brunisol, faiblement rédoxique

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : FAULX

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

Le site est occupé en grande partie par une prairie pâturée. La partie haute, au Nord, et la partie Est sont occupées par un boisement rudéral. Au Sud, le site est bordé par la Mauchère et sa ripisylve. A noter également la présence d'un alignement d'Épicéas.

Sous-trames concernées : Forestière, prairiale, thermophile, aquatique et humide.

Situation : bas de versant exposé au Sud.

Altitude : Max : 253 m ; min : 231,5 m.

Géologie : « Grès médioliasique » (alternance de grès argileux et calcaire marneux) du Domérien supérieur, « Schistes carton » (grès argileux) du Toarcien inférieur en haut de versant et alluvions au niveau du vallon de la Mauchère.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	9h35 – 10h10
Conditions météo	9°C – Ciel couvert, pas de vent

Milieus naturels :

- Pâturage mésohygrophile (Code Corine : 37.2)
- Pâturage mésophile (Code Corine : 38.1)
- Fourré (Code Corine : 31.81)
- Chênaie-charmaie (Code Corine : 41.F1)
- Boisement rivulaire (Code Corine : 44.3 x 44.13)
- Alignement d'Épicéas (Code Corine : 84.1 x 83.3111)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Le site est bordé au Sud par la Mauchère.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Pâturage mésophile : Pâquerette, Renoncule âcre, Plantain lancéolé, Pissenlit, Trèfle rampant, etc.
- Pâturage mésohygrophile : Renoncule rampante, Trèfle rampant, Dactyle aggloméré, etc.
- Chênaie-charmaie : Aubépine monogyne, Charme commun, Érable sycomore, Lierre grimpant, Gui, Anémone sylvestre, Renoncule tête-d'or, Gouet tacheté, Laîche des bois, etc.

Faune :

- Chênaie-charmaie : Écureuil roux, Pinson des arbres, Troglydite mignon, Rouge-gorge familier, Pigeon ramier, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Grimpereau des jardins, etc.

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : /

Faune :

- Lisière : Orvet fragile, Lézard des souches

Type de sol présent :

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

La Chênaie-charmaie, bien que composée principalement d'arbres jeunes, présente un intérêt pour la faune.

Remarques éventuelles :

La partie basse du site est clôturée et n'a pas été prospectée.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Pâturage mésophile intensive à mi-pente



Photo 2 : Pâturage mésohygrophile (1^{er} plan) et petite parcelle de verger au sud du site



Photo 3 : Pâturage et alignement d'écéas en bordure de la Mauchère (vue depuis le haut du site)

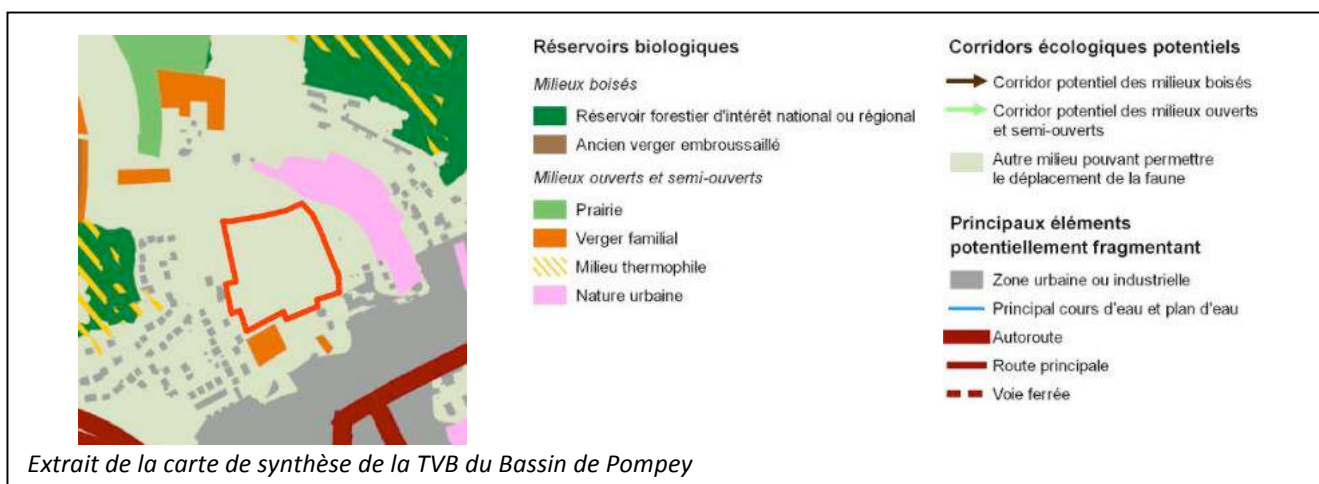


Photo 4 : Jeune chênaie-charmaie, dominée par le Charme



Photo 5 : Anémone sylvie

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : CUSTINES

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

La majeure partie du site (parties Est et Sud) a été récemment défrichée et la végétation ligneuse est actuellement remplacée par des friches herbacées. La partie Nord-Ouest est occupée par une prairie et un verger âgé. Les parcelles Est et Ouest sont séparées par un ancien chemin bordé par un muret et une haie.

Sous-trames concernées : Forestière, prairiale et nature urbaine.

Situation : versant exposé au Sud / Sud-Est.

Altitude : Max : 217 m ; min : 211 m.

Géologie : « Grès médioliasique » (alternance de grès argileux et calcaire marneux) du Domérien supérieur.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	10h25 – 11h25
Conditions météo	9°C - Ciel couvert, pas de vent

Milieux naturels :

- Friche (Code Corine : 87.1)
- Prairie (Code Corine : 38.2)
- Haie (Code Corine : 84.2 x 31.81)
- Verger de hautes tiges (Code Corine : 83.1)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Friche : Cardamine des prés, Stellaire holostée, Renoncule tête-d'or, Lamier pourpre, Armoise commune, Cirse vulgaire, Gaillet mou, Ficaire, Plantain lancéolé, Ronce, Cornouiller sanguin (jeune)
- Prairie : Renoncule rampante, Vulpin des prés, Renoncule âcre, Cardamine des prés, Colchique d'automne, Pissenlit, Primevère officinale, etc.
- Haie : Prunellier, Cornouiller sanguin, Lierre grimpant, Ronce, Petite Pervenche, etc.

Faune :

- Haie et verger : Rougequeue à front blanc, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe (3 espèces déterminantes de ZNIEFF en Lorraine), Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Rouge-gorge familier, Troglodyte mignon, Bondrée apivore (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine) (survol)

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : /

Faune : Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Léopard des murailles, Léopard des souches, Orvet fragile, Hérisson

- Verger : Écureuil roux, Chiroptère arboricoles

Type de sol présent :

Pas de réalisation de sondage pédologique : site hors ZPH.

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Une **grande partie du site** ayant déjà été **défrichée**, il n'a pas été possible de déterminer l'intérêt écologique de ces zones. La présence du **verger**, formé principalement d'arbres âgés, est favorable à une bonne diversité faunistique et présente un **intérêt fort en tant que milieu relais pour la trame verte**.

Remarques éventuelles :

Le site présente un enjeu paysager très fort, car il est visible depuis le centre-ville, mais aussi depuis l'A31.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Friche installée sur les zones où la végétation arbustive a été récemment supprimée



Photo 2 : Friche commençant à être recolonisée par les ronces



Photo 3 : Prairie et verger à l'Est du site



Photo 4 : Végétation prairiale

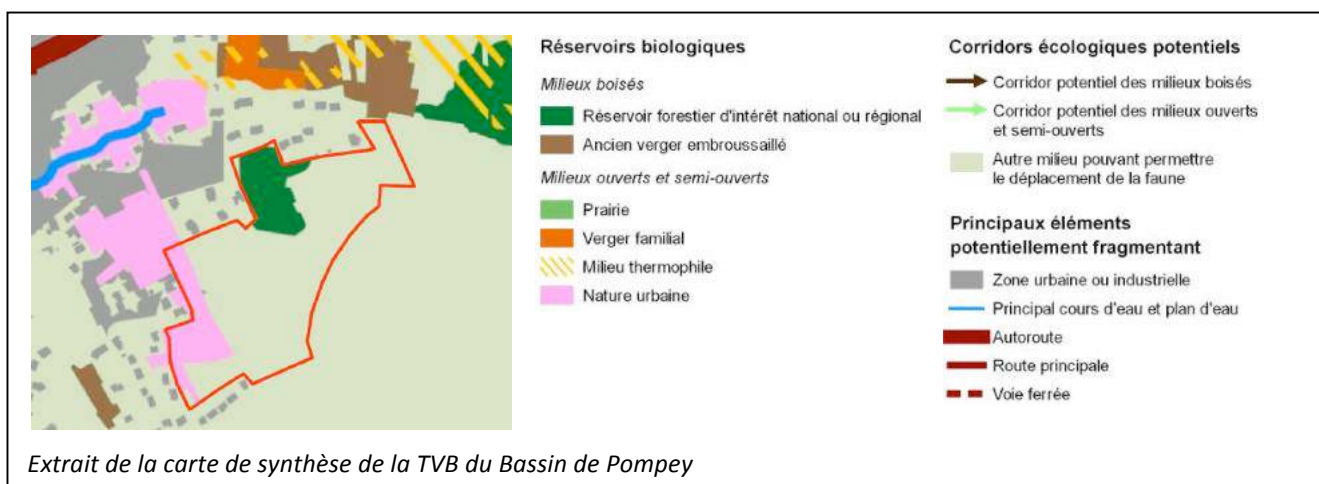


Photo 5 : Arbre à cavité (prunier âgé)



Photo 6 : Vue du centre-ville depuis le site

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : MILLERY – Blanche Pierre

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

Le site est vaste et occupé sur près de la moitié de sa surface par des parcelles agricoles (cultures et prairies). En se rapprochant des zones urbanisées, il y a présence de jardins et vergers, dont certains sont abandonnés et de fourrés.

A noter qu'une petite partie de la zone, au Nord, a été défrichée et adéjà fait l'objet de prospections archéologiques dans le cadre d'un projet d'aménagement (habitat).

Sous-trames concernées : Forestière, prairiale et humide

Situation : Versant orienté au Nord / Nord-Est

Altitude : Max : 216 m ; min : 209 m.

Géologie : « Schistes cartons » (argilites) du Toarcien inférieur et, en bas de versant, grès argileux du Domérien supérieur.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	13h00 – 14h20
Conditions météo	10°C – Ciel couvert, pas de vent

Milieux naturels :

- Prairie (Code Corine : 38.2) ; Prairie humide (Code Corine : 37.2)
- Jardins (Code Corine : 85.3)
- Vergers (Code Corine : 83.15) ; Vergers embroussaillés (Code Corine : 83.1x31.81)
- Friche (Code Corine : 87.1) ; Roncier (Code Corine : 31.831)
- Haie (Code Corine : 84.2 x 31.81)
- Culture (Code Corine : 82.1)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore : Corydale bulbeuse (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine) sur le talus en bordure de chemin, au Nord-Est du site

- Prairie : Fétuque rouge, Vulpin des prés, Dactyle aggloméré, Renoncule rampante, Renoncule âcre, Ficaire, Oseille commune, Pissenlit, Plantain lancéolé, Gaillet mou, Houlique laineuse, Ortie dioïque, etc.
- Présence de la Renouée du Japon (espèce exotique envahissante) en bordure du chemin agricole à l'Est du site (dans le virage)

Faune : Accenteur mouchet, Troglodyte mignon, Rouge-gorge familier, Fauvette à tête noire

- Verger : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe
- Roncier : Linotte mélodieuse (au moins 3 couples)

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : /

Faune :

- Verger et vieux arbres : Bruant jaune, chiroptères arboricoles
- Friche arbustive : Pie-grièche écorcheur
- Friche herbacée : Tarier pâtre
- Roncier : Muscardin (possibilité de nourrissage dans les vergers à proximité)
- Friches, jardins et vergers : Écureuil, Hérisson, Orvet fragile, Lézard des souches, etc.

Type de sol présent :

Sondage réalisé au nord-est du site : Brunisol limono-argileux, rédoxique en profondeur (non humide au sens réglementaire)

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Site très intéressant pour la biodiversité ordinaire, dont beaucoup d'espèces d'oiseaux communs, mais protégés.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Friche à orties et roncier



Photo 2 : Haie arbustive



Photo 3 : Verger



Photo 4 : Arbre à cavité au sein d'un ancien verger



Photo 5 : Ancien verger embroussaillé



Photo 6 : Prairie



Photo 7 : Jeunes pousses de Renouée du Japon



Photo 8 : Corydale solide

Carte des observations



Flore patrimoniale :

✿ Corydale bulbeuse

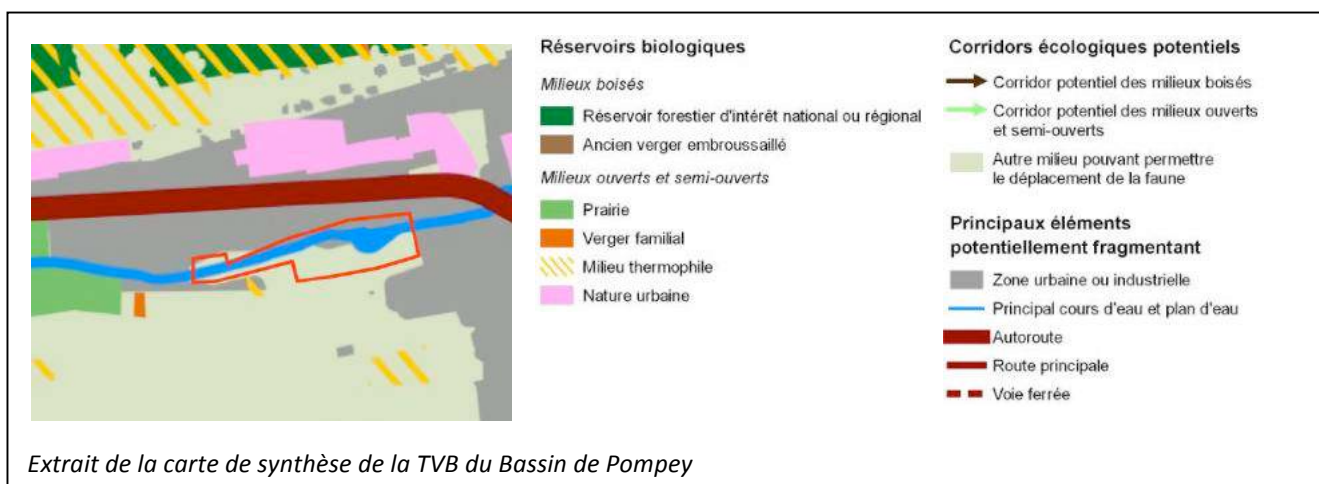
Flore invasive :

✿ Renouée du Japon

Sondages pédologiques :

■ Brunisol, rédoxique en profondeur

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : MARBACHE – Rupt de Marbache, étang de la Gargouillotte et leurs abords

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

Le site correspond Rupt de Marbache, étang de la Gargouillotte et leurs abords, occupés principalement par un boisement humide.

Sous-trames concernées : Humide et aquatique

Situation : Vallon et bas de versant orienté au Nord

Altitude : Max : 202 m ; min : 199 m.

Géologie : Alluvions des fonds de vallons et, sur le versant, calcaire argileux ferrugineux du Toarcien supérieur et de l'Aalénien.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	14h45 – 15h40
Conditions météo	10°C – Ciel couvert, pas de vent

Milieux naturels :

- Étang (Code Corine : 22.1)
- Végétation de bord de cours d'eau (Code Corine : 37.71) ; Roselière (Code Corine : 53.11) ; Cariçaie (Code Corine : 53.21)
- Aulnaie-frênaie rivulaire (Code Corine : 44.3)
- Saulaie rivulaire à Saule blanc (Code Corine : 44.13) ; Saulaie arbustive (Code Corine : 44.12)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Le site est traversé par le Rupt de Marbach, avec présence de l'Étang de la Gargouillotte à l'Est.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Boisement : Aulne glutineux, Peuplier, Érable sycomore et plane, Sureau noir, Anémone sylvie, Anémone fausse-renoncule, Ficaire, Fougère femelle, Moschatelline
- Berges de l'étang principal : Grande glycérie, Iris des marais, Petite Valériane, Reine des prés
- Petite mare : Berle à feuilles étroites

Faune :

Putois d'Europe (restes caractéristiques de repas), Crapaud commun (adulte mort + pontes), Pic épeichette, Verdier d'Europe, Fauvette à tête noire, Rouge-gorge familier, Pic vert, Mésange charbonnière et Mésange bleue, etc.

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : Corydale bulbeuse (*Corydalis cava*)

Faune :

- Étang : Grenouille verte, Triton palmé, Triton alpestre
- Bord d'étang et milieux humides : Odonates, Couleuvre à collier
- Friches herbacées : Lézard vivipare, Orvet fragile

Type de sol présent :

Rédoxisol réductique

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Le fond de vallon accueillant le Rupt de Marbach et l'étang de la Gargouillotte correspond à une zone humide avérée fonctionnelle, mais en état écologique moyen (boisement humide dégradé)

Ce secteur présente un **intérêt fort pour la trame bleue** et un **intérêt assez fort pour la trame verte**.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Espèces vernaies en sous-bois



Photo 2 : Ruisseau de Marbach



Photo 3 : Étang de la Gargouillotte



Photo 4 : Œufs juste éclos de Crapaud commun, au niveau de tiges de Grande Glycérie, en bord d'étang



Photo 5 : Petite mare en amont de l'étang



Photo 6 : Berle à feuilles étroites

Carte des observations



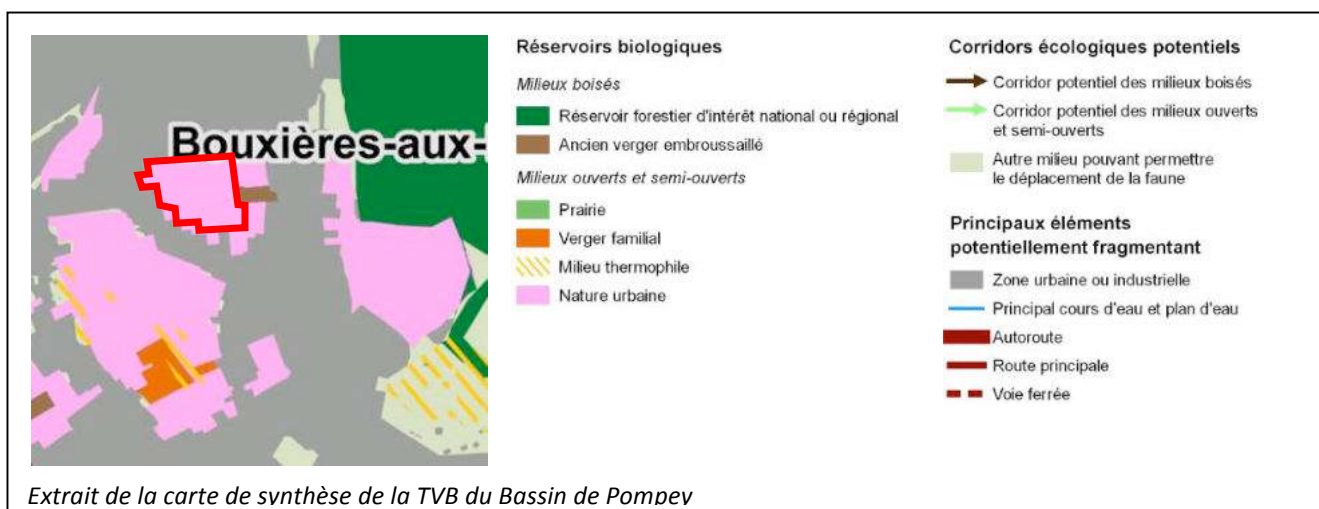
Faune terrestre patrimoniale :

★ Crapaud commun

Sondages pédologiques :

- Rédoxisol réductique

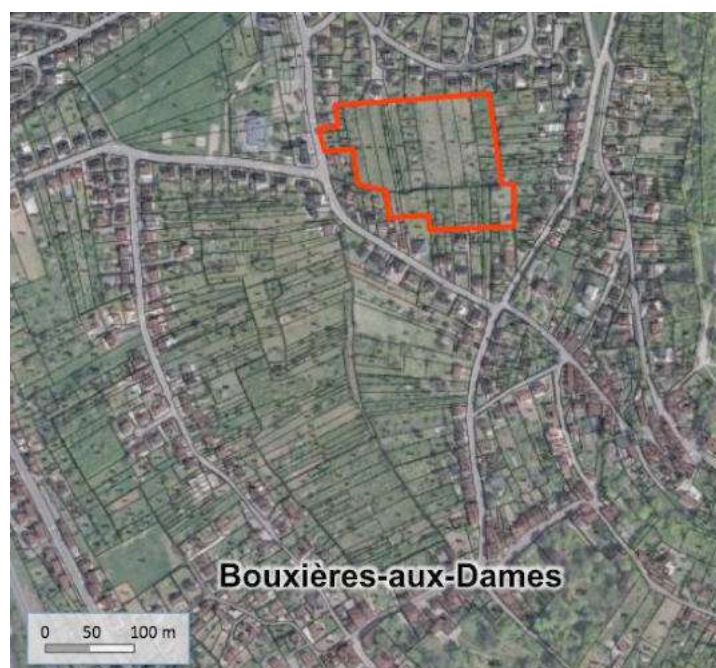
Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : BOUXIERES-AUX-DAMES

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

La majeure partie du site correspond à un ensemble de vergers et jardins, plus ou moins enfrichés. La parcelle située en bas de pente, à l'Ouest du site, est occupée par une friche arbustive.

Sous-trames concernées : Nature urbaine, vergers et forestière.

Situation : Versant exposé à l'Ouest.

Altitude : Max : 273 m ; min : 253 m.

Géologie : Grès argileux du Toarcien ; Calcaires ferrugineux de l'Aalénien en haut de versant.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	15h55 – 16h30
Conditions météo	10°C – Ciel couvert, pas de vent

Milieus naturels :

- Vergers (Code Corine : 83.1) ; Vergers embroussaillés (Code Corine : 83.1x31.81)
- Friche (Code Corine : 87.1) ; Friche arbustive (Code Corine : 87.1 x 31.81)
- Bosquet (Code Corine : 84.3)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Friche herbacée : Stellaire holostée, Lierre terrestre, Primevère officinale, Panais sauvage, Carotte sauvage, Origan commun, Millepertuis perfolié, Achillée millefeuille, Cirse des champs, Gaillet mou, Plantain lancéolé, Salsifis des prés, etc.

- Haie : Prunellier, Cornouiller sanguin, Lierre grimpant, Ronce, Clématite des haies, Viorne lantane, etc.

Faune : Haie et verger : Rougequeue à front blanc, (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine), Bruant jaune, Fauvette des jardins, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Rouge-gorge familier, Troglodyte mignon

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : Orchis bouc

Faune : Pie-grièche écorcheur, Chardonneret élégant, Léopard des murailles, Léopard des souches, Orvet fragile, Hérisson

- Verger : Écureuil roux, Chiroptère arboricoles

Type de sol présent :

Pas de réalisation de sondage pédologique : site hors ZPH.

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Site très intéressant pour la biodiversité ordinaire, dont beaucoup d'espèces d'oiseaux communs, mais protégés.

Remarques éventuelles :

Présence très ponctuelle du Buddleia au niveau de la friche à l'Ouest du site. Il s'agira de veiller à ne pas favoriser la propagation de cette espèce invasive lors d'éventuels travaux d'entretien ou d'aménagement.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Fourré à l'Ouest du site



Photo 2 : Friche herbacée



Photo 3 : Verger hautes tiges



Photo 4 : Friche herbacée (1^{er} plan) et ancien verger embroussaillé (2nd plan)

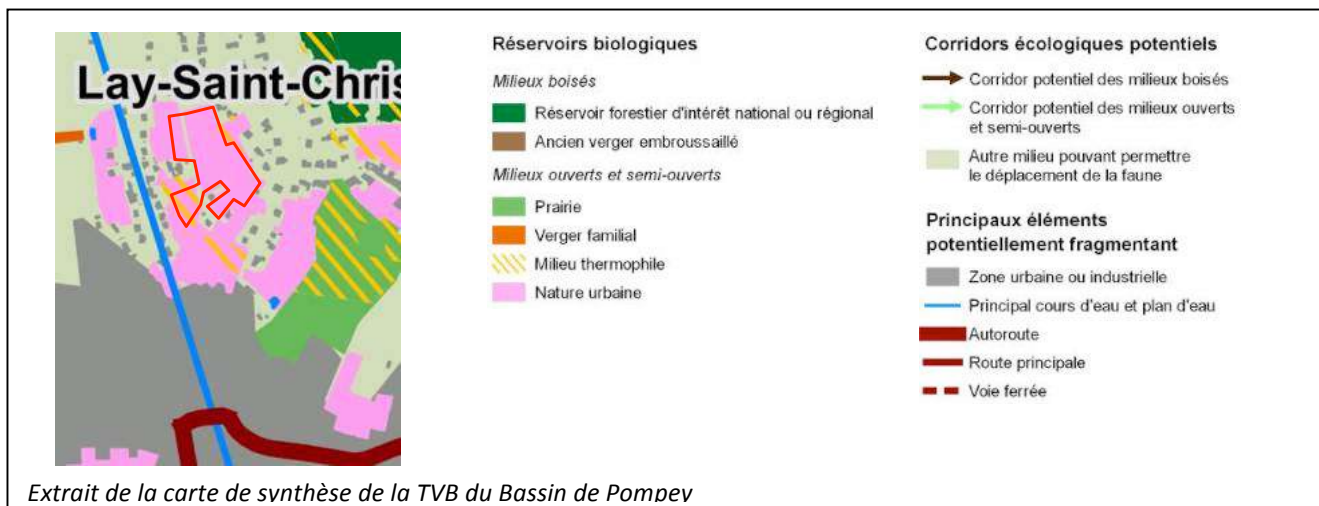


Photo 5 : Verger



Photo 6 : Arrières de jardins

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : LAY-SAINT-CHRISTOPHE – Les Grandes Vignes

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

La majeure partie du site correspond à un ensemble d'anciens jardins et vergers et de friches. Un bosquet rudéral est présent dans la partie Sud-Ouest de la zone, dans un secteur de forte pente et un jeune boisement est présent à l'Est.

Sous-trames concernées : Nature urbaine et thermophile

Situation : Sommet de butte, avec versant principal exposé au Sud-Est.

Altitude : Max : 250,5 m ; min : 225 m.

Géologie : Grès argileux du Toarcien.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	8 avril 2019
Horaires	16h40 – 17h15
Conditions météo	11°C – Ciel couvert, pas de vent

Milieus naturels :

- Vergers (Code Corine : 83.15) ; Vergers embroussaillés (Code Corine : 83.1x31.81)
- Friche herbacée (Code Corine : 87.1) ; Fourré pré-forestier (Code Corine : 31.811)
- Boisement rudéral (Code Corine : 41.F1)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Friche herbacée : Renoncule âcre, Origan vulgaire, Pissenlit, Cirse vulgaire, Gaillet mou, Ficaire, Plantain lancéolé, Carotte sauvage, Tanaïsie commune, etc.
- Fourré pré-forestier : Camérisier des haies, Troène commun, Aubépine épineuse, Sureau noir, Frêne commun, Viorne lantane, Pin sylvestre, Lierre grimpant, Clématite des haies, Anémone sylvie, etc.
- Boisement rudéral : Frêne commun, Robinier faux-acacia, Merisier, Lierre grimpant, Herbe-à-Robert, Gouet tacheté, Ortie dioïque, Gaillet gratteron, Benoîte commune, Chélidoine

Faune : Serin cini (espèce inscrite comme « vulnérable » sur la Liste rouge nationale), Verdier d'Europe (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine), Milan noir (vol), Mésange charbonnière, Pinson des arbres

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : /

Faune : Lézard des souches, Orvet fragile, Hérisson

Type de sol présent :

Pas de réalisation de sondage pédologique : site hors ZPH.

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Diversité faunistique modérée, malgré des milieux diversifiés. **Intérêt moyen pour la trame verte.**

Remarques éventuelles :

Observation d'un individu de Perruche à collier (espèce exotique envahissante)

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Friche herbacée et quelques vieux fruitiers au Nord-Ouest du site



Photo 2 : Fourré à Prunellier en limite Nord-Ouest du site



Photo 3 : Friche herbacée et arrière de jardin au Nord-Est du site



Photo 4 : Ancien jardin en friche (quelques plantes ornementales encore visibles)

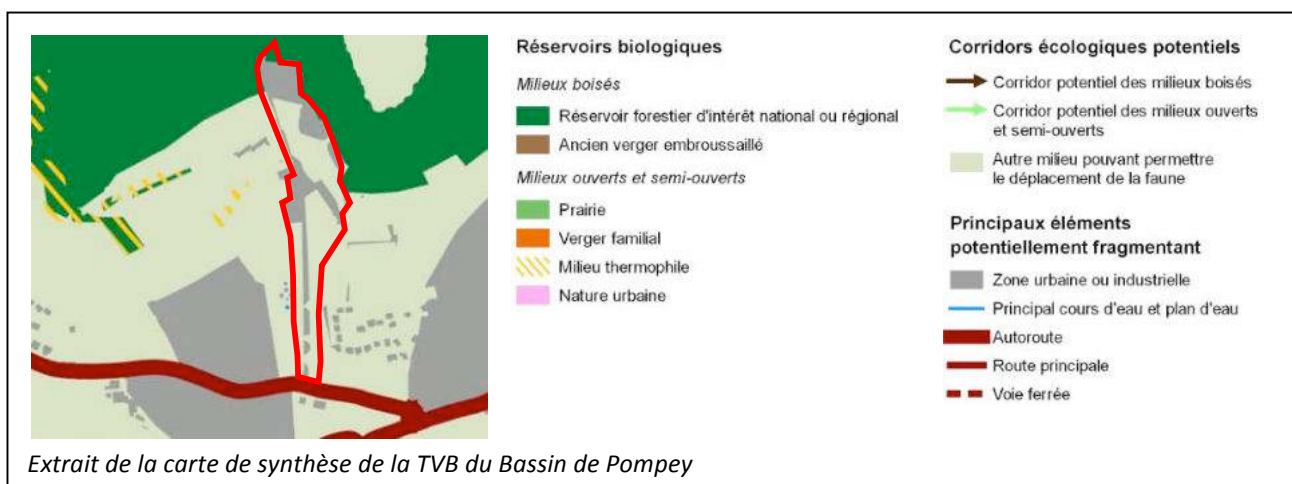


Photo 5 : Fourré pré-forestier, à l'Est du site



Photo 6 : Boisement rudéral, au Sud-Ouest du site

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : LAY-SAINT-CHRISTOPHE – Ancien centre Spillmann

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

La route d'accès est bordée par un double alignement de pruniers d'ornement. A l'Est, le site est occupé par des coteaux sur lesquels on retrouve la trace d'anciens jardins et vergers envahis par des fourrés. Quelques bâtiments abandonnés sont présents. A l'Ouest, se trouvent des prairies et vergers. Au Nord, le site, occupé par le bâtiment de l'ancien centre Spillmann, est en lisière du massif forestier.

Sous-trames concernées : Forestière et humide

Situation : Versant avec exposition Sud / Sud-Est. Pente forte dans les parties hautes du site, au Nord et au Nord-Est

Altitude : Max : 286 m ; min : 213 m.

Géologie : Versants : Grès argileux du Toarcien - Hauts de versants : Calcaires ferrugineux de l'Aalénien

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	9 avril 2019
Horaires	9h00 – 10h15
Conditions météo	10°C – Brouillard, pas de vent

Milieus naturels :

- Friche (Code Corine : 87.1) ; Fourrés (Code Corine : 31.81)
- Vergers (Code Corine : 83.15)
- Zone rudérale (anciens jardins) (Code Corine : 87.2)
- Lisière de Hêtraie-Chênaie mésoxérophile de plateau (Code Corine : 41.16)
- Zone marécageuse à joncs (Code Corine 37.2)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site, mais présence d'une petite zone de source.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Friche : Fétuque des prés, Ortie dioïque, Gaillet gratteron, Carotte sauvage, Origan vulgaire, Tanaisie commune, jeunes Cornouiller sanguin, Ronces
- Lisière et bordure de haies et alignements d'arbres : Violette des bois, Petite Pervenche, Fraisier des bois, Aigremoine eupatoire, Benoîte commune, Lierre terrestre, Potentille rampante, Ficaire
- Vergers : Fétuque des prés, Vulpin des prés, Cerfeuil des bois, Renoncule âcre,
- Zone de source, marécageuse : Jonc diffus, Menthe aquatique, Patience à feuilles obtuses

Faune : Sitelle torchepot, Roitelet à triple bandeau, Fauvette à tête noire, Mésange charbonnière, Pic épeiche, Pic vert, Verdier d'Europe (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine), Hirondelle rustique, Trogodyte mignon, Rougequeue noir, Chouette hulotte, Crapaud commun (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine), Chevreuil

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : Violette blanche, Epipactis pourpre

Faune : Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre, Pic mar, Pic noir, Chevêche (vergers et gros arbres), Orvet fragile, Couleuvre à collier, Lézard des souches, Lézard des murailles, chiroptères (vieux arbres et bâtiments), Hérisson, Écureuil, Blaireau, Renard, Muscardin, Loir (vieux greniers)

Type de sol présent :

- Rédoxisol (caractéristique de zone humide) près de la zone de source, à l'Est
- Brunisol rédoxique en profondeur (non caractéristique de zone humide) au Sud-Ouest, en bas de versant

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

De nombreuses espèces observées et une grande diversité faunistique et floristique potentielle grâce à la diversité des milieux. Site à **intérêt très fort pour la trame verte et bleue**.

Remarques éventuelles : /

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Tulipier au pied des escaliers menant à l'ancien centre Spillman



Photo 2 : Friche au Nord du site



Photo 3 : Boisement au Nord-Est du site



Photo 4 : Crapaud commun



Photo 5 : Muret de pierres sèches



Photo 6 : Zone de source

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

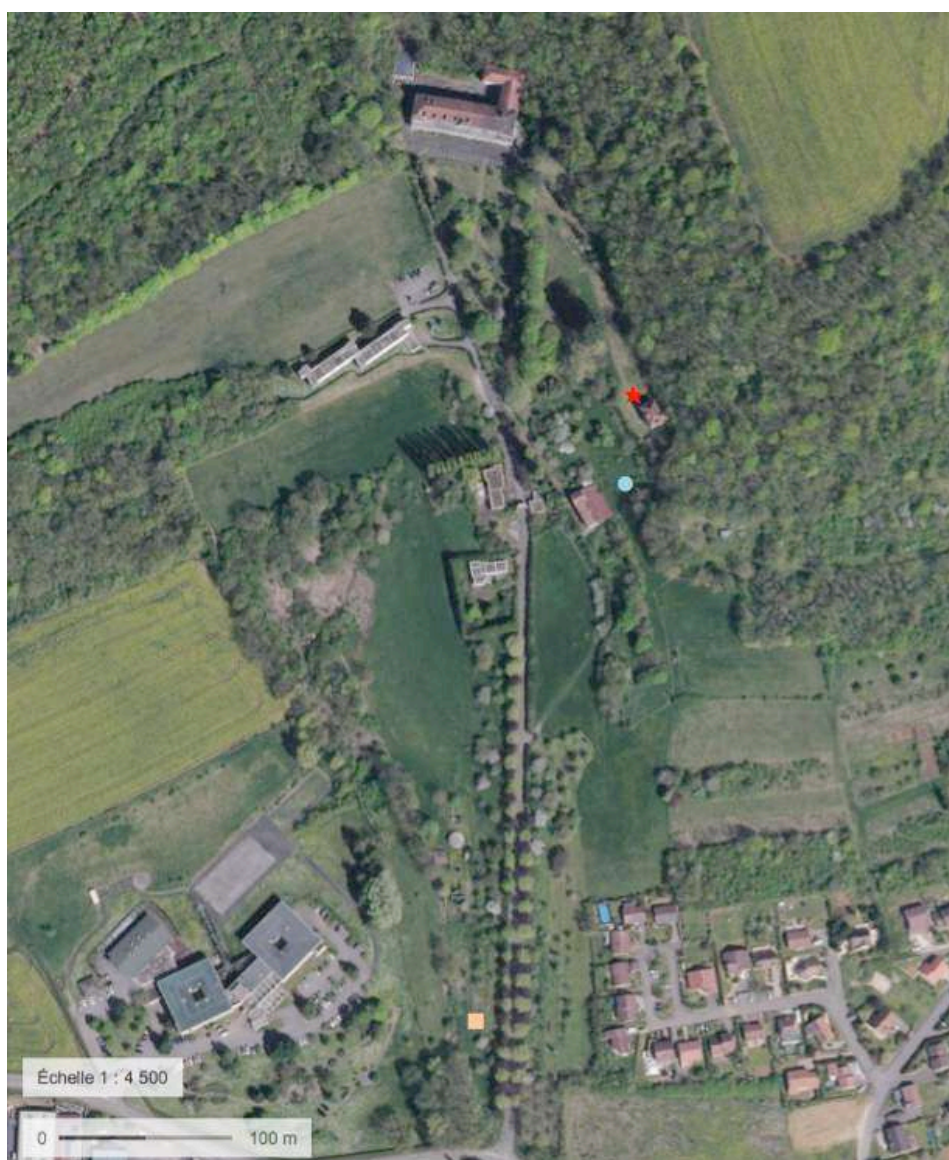


Photo 7 : Verger dans la partie Sud-Ouest du site



Photo 8 : Alignement de pruniers d'ornement

Carte des observations



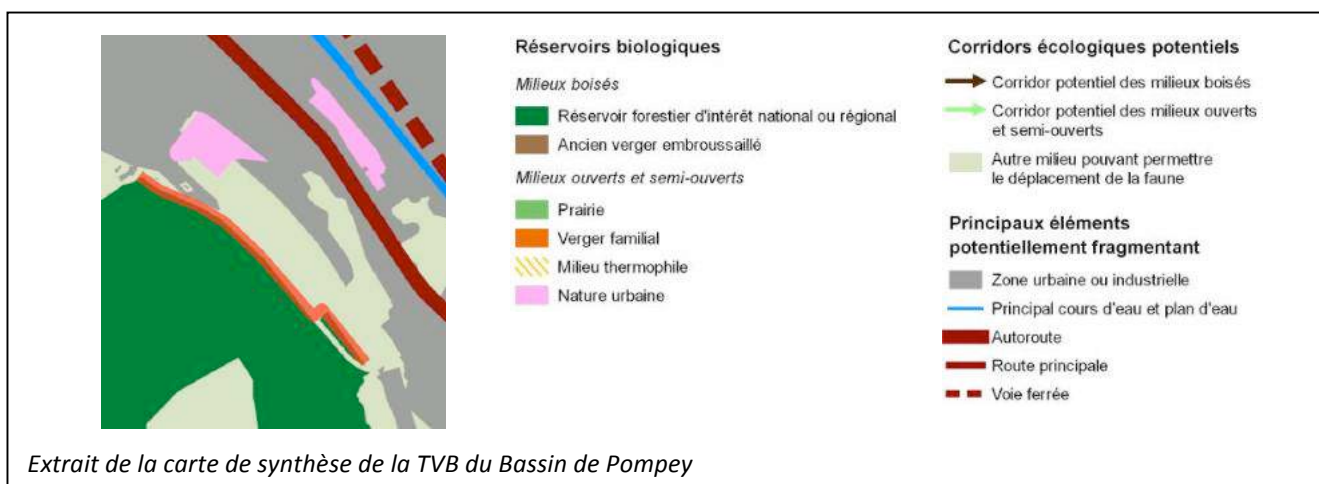
Faune terrestre patrimoniale :

- ★ Crapaud commun

Sondages pédologiques :

- Rédoxisol
- Brunisol, rédoxisol en profondeur

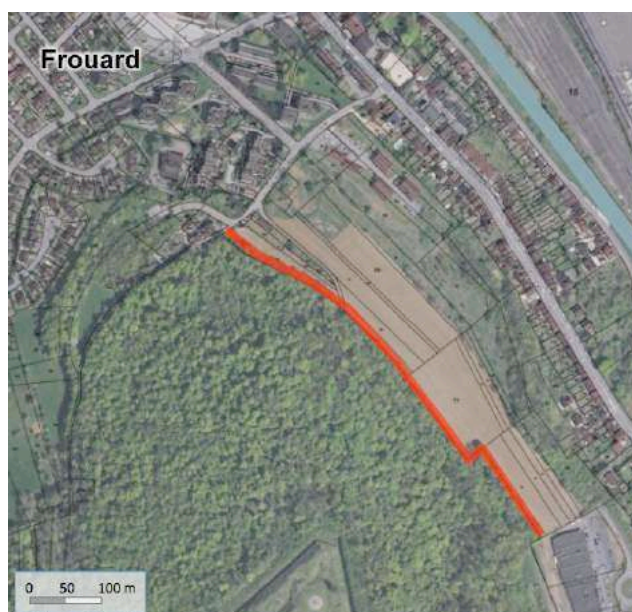
Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : FROUARD – Croix des Hussards

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

Le site correspond à un linéaire de lisière du Bois des Garces (massif de la Forêt de Haye), entre le quartier de la Penotte et la zone commerciale Grand Air. Dans le cadre des travaux d'aménagement en cours, la lisière a été récemment débroussaillée sur une bande d'environ 3 à 5 m de large, côté externe.

Sous-trames concernées : Forestière.

Situation : Mi-versant, exposé à l'Est

Altitude : Max : 251 m ; min : 242,5 m.

Géologie : Marnes et grès argileux du Toarcien moyen.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	9 avril 2019
Horaires	10h25 – 11h00
Conditions météo	11°C – Brouillard, pas de vent

Milieux naturels :

- Hêtraie-chênaie (Code Corine : 41.2)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore : Charme commun, Hêtre, Chêne sessile, Merisier, Groseiller à maquereaux, Lierre grimpant, Chèvrefeuille grimpant, Fraisier des bois, etc.

Faune : Pic épeiche, Pigeon ramier, Pinson des arbres

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : /

Faune : Écureuil roux, Blaireau, Lézard des souches

Type de sol présent :

Pas de réalisation de sondage pédologique : site hors ZPH.

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Actuellement, la lisière est très dégradée par les récents travaux de débroussaillages. Cette perturbation ne permet pas de constater l'intérêt écologique de la lisière. Toutefois, l'intérêt potentiel de ce milieu de transition est fort et il serait intéressant de restaurer une lisière fonctionnelle à l'issue des travaux d'aménagements, afin de rétablir sa fonction au sein de la Trame verte.

Remarques éventuelles : /

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Lisière dans la partie Sud du linéaire étudié



Photo 2 : Arbre à cavité (loge de pic)

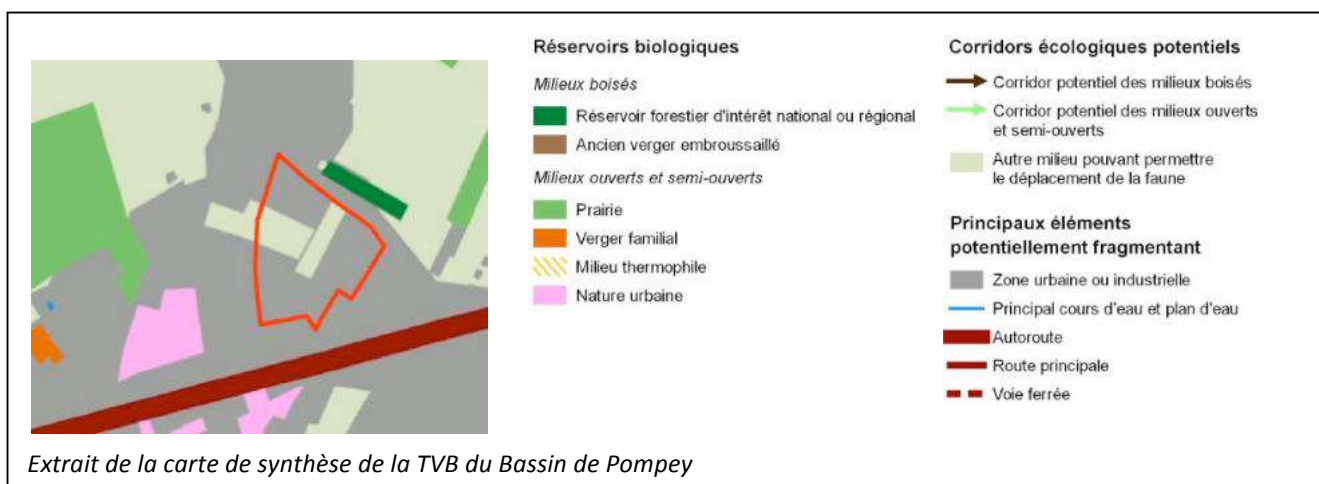


Photo 3 : Lisière dans la partie Nord du linéaire



Photo 4 : Broyat et résidus de coupes issus du débroussaillage de la partie externe de la lisière

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : SAIZERAIS

Carte de localisation :



Description sommaire du site :

Le site est principalement occupé par des prairies. Il est traversé du Nord au Sud par une haie arbustive et bordée au Nord par une haie composée d'arbustes et de fruitiers âgés. Une petite parcelle de verger est présente au Sud-Est.

Sous-trames concernées : Prairiale et vergers

Situation : Sommet de butte, avec versant principal exposé au Sud-Est.

Altitude : Max : 254,5 m ; min : 240 m.

Géologie : Calcaire du Bajocien (calcaire alternant avec des marnes)

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	9 avril 2019
Horaires	11h15 – 11h50
Conditions météo	11° - Ciel gris, pas de vent

Milieus naturels :

- Prairies (Code Corine : 38.2)
- Verger (Code Corine : 83.15)
- Friche (Code Corine : 87.1)
- Haie (Code Corine : 84.2 x 31.81)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Haies : Prunellier, Aubépine épineuse, Lamier blanc, Lierre terrestre
- Prairies : Carotte sauvage, Pissenlit, Gaillet mou, Gaillet vrai, Marguerite, Sauge des prés, Knautie des champs, Centaurée gr. jacée, Petite Pimprenelle, Tabouret des champs
- Friche : Lamier pourpre, Bourse-à-Pasteur, Cornouiller sanguin (jeune), Violette odorante

Faune : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Milan noir (vol) (3 espèces déterminantes de ZNIEFF en Lorraine), Bruant jaune, Fauvette des jardins, Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, Rougequeue noir, Linotte mélodieuse, Mésange charbonnière, Mésange bleue

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : /

Faune : Orvet fragile, Léopard des murailles, Léopard des souches, Tarier pâle, Hérisson

Type de sol présent :

Pas de réalisation de sondage pédologique : site hors ZPH.

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Les milieux variés présents sur ce site sont favorables à la présence potentielle d'une grande diversité d'espèces, principalement communes. Ce site présente un **intérêt fort pour la trame verte**.

Remarques éventuelles :

Site présentant un intérêt paysager fort.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Prairie



Photo 2 : Haie arbustive



Photo 3 : Verger



Photo 4 : Arbustes formant une haie incluant un ancien alignement de fruitiers

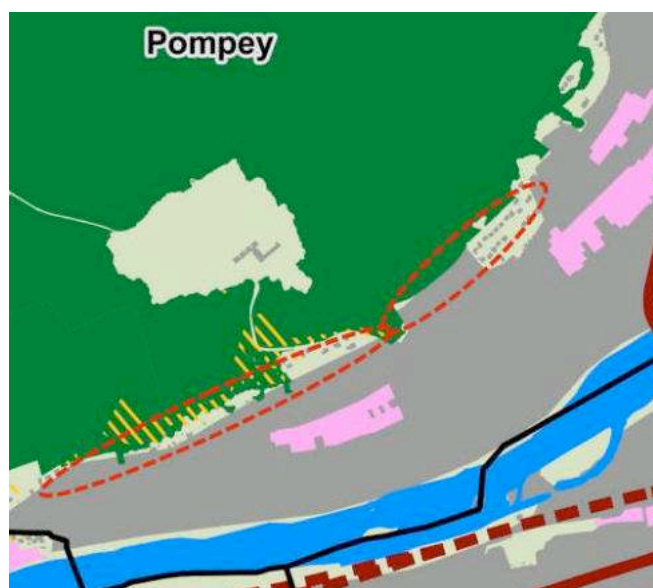


Photo 5 : Arrière de jardin



Photo 6 : Prairie avec quelques fruitiers

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Extrait de la carte de synthèse de la TVB du Bassin de Pompey

Réservoirs biologiques

Milieux boisés

- Réservoir forestier d'intérêt national ou régional
- Ancien verger embroussaillé

Milieux ouverts et semi-ouverts

- Prairie
- Verger familial
- Milieu thermophile
- Nature urbaine

Corridors écologiques potentiels

- Corridor potentiel des milieux boisés
- Corridor potentiel des milieux ouverts et semi-ouverts
- Autre milieu pouvant permettre le déplacement de la faune

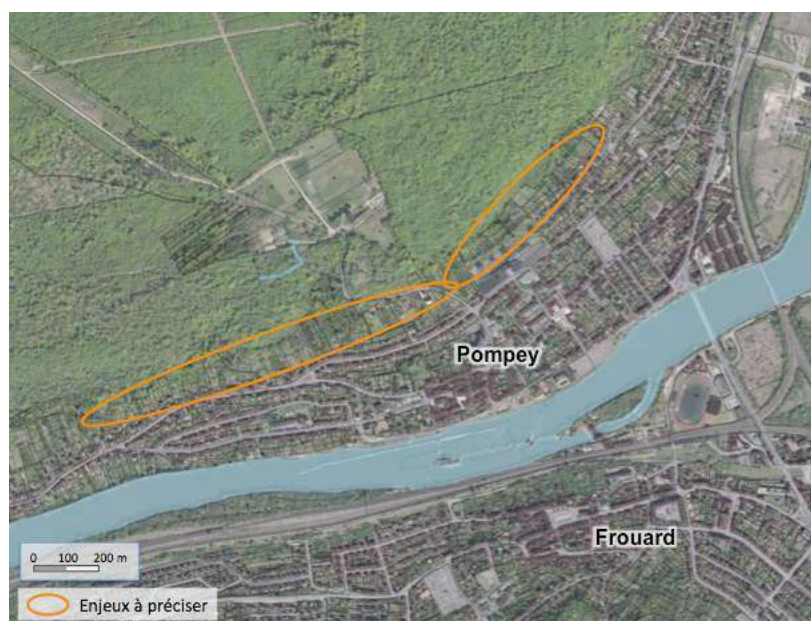
Principaux éléments potentiellement fragmentant

- Zone urbaine ou industrielle
- Principal cours d'eau et plan d'eau
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée

Présentation générale :

Commune et secteur : POMPEY

Carte de localisation :



Description sommaire du site : Le secteur étudié correspond à la zone de parcelles de jardins et vergers, plus ou moins embroussaillées, progressivement colonisée par la forêt en bordure du massif forestier (Forêt Domaniale de l'Avant-Garde et Forêt Communale de Pompey).

Sous-trames concernées : Forestière, vergers, thermophile et nature urbaine.

Situation : Versant orienté au Sud / Sud-Est

Altitude : Max : 285 m ; min : 230 m.

Géologie : Les formations principales sont les calcaires oolithiques et à Polypiers du Bajocien, avec, en partie basse du secteur étudié, le "calcaire" oolithique ferrugineux (« minette ») de l'Aalénien.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	9 avril 2019
Horaires	13h00 – 14h00
Conditions météo	13°C – Nuageux, pas de vent

Milieus naturels :

- Vergers (Code Corine : 83.15) ; Jardins (Code Corine : 85.3)
- Vergers embroussaillés (Code Corine : 83.1x31.81)
- Friches (Code Corine : 87.1)
- Fourrés et accrues forestières (Code Corine : 31.81)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Pas de cours d'eau au sein de ce site.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Friches : Carotte sauvage, Pissenlit, Gaillet mou, Centaurée gr. jacée, Petite Pimprenelle, Panais sauvage, Origan commun, Ortie dioïque, Tanaisie commune, Cerfeuil des bois, Lamier pourpre, Lamier blanc
- Accrues forestières : Charme, Frêne commun, Troène d'Europe, Viorne lantane, Noisetier, Chèvrefeuille des haies, Lierre grimpant, Petite Pervenche, Violette des bois, Hellébore fétide, Lierre terrestre, etc.

Faune : Verdier d'Europe et Rougequeue à front blanc (2 espèces déterminantes de ZNIEFF en Lorraine), Accenteur mouchet, Troglodyte mignon, Rouge-gorge familier, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Pic vert, Pic épeiche, Mésange charbonnière et Mésange bleue, Rougequeue noir, Buse variable (en vol)

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore : Pyrole à feuilles rondes, Daphné lauréole

Faune : Pie-grièche-écorcheur, Lézard des murailles, Lézard des souches, Orvet fragile, Hérisson, Écureuil roux

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

La variété de milieux et les nombreuses zones de transition entre milieux ouverts, semi-ouverts et forestiers présentent un **intérêt très fort pour la trame verte**.

Reportage photographique



Photo 1 : Sente entre les anciens vergers et la lisière forestière



Photo 2 : Ancien jardin en friche

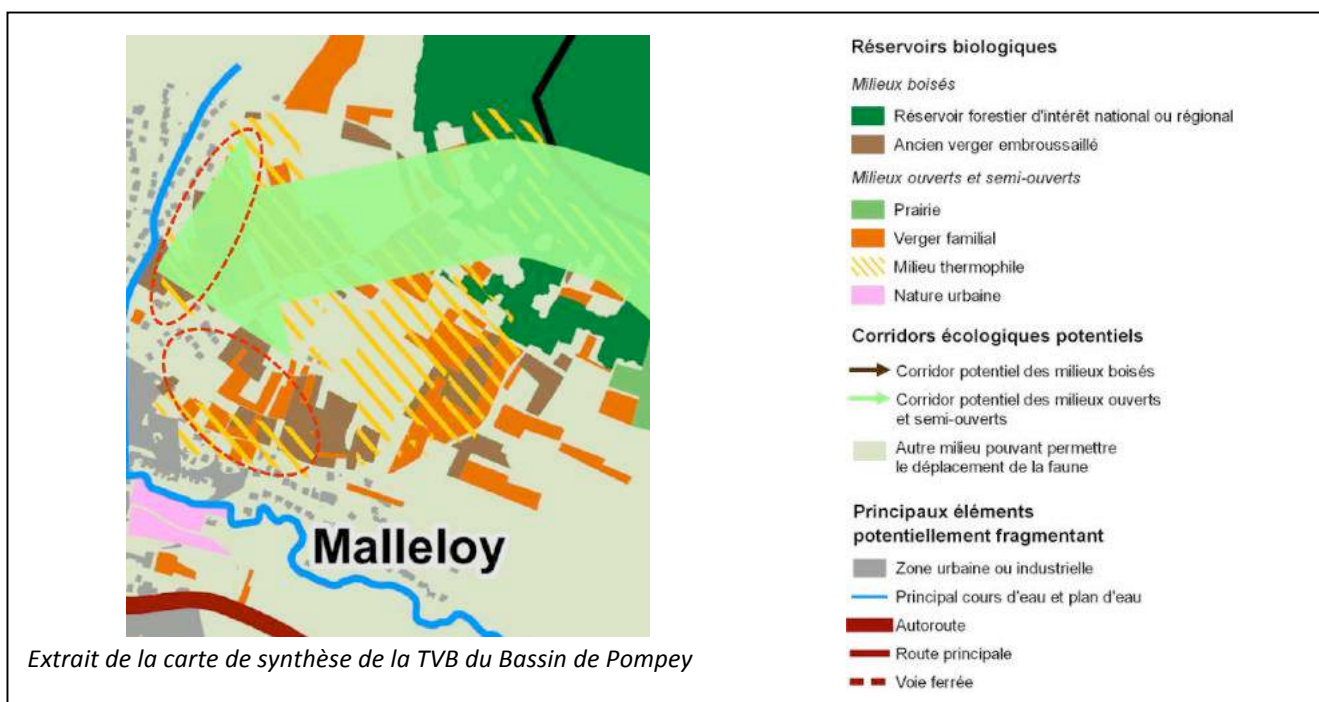


Photo 3 : Ancien verger en friche



Photo 4 : Accrue forestière

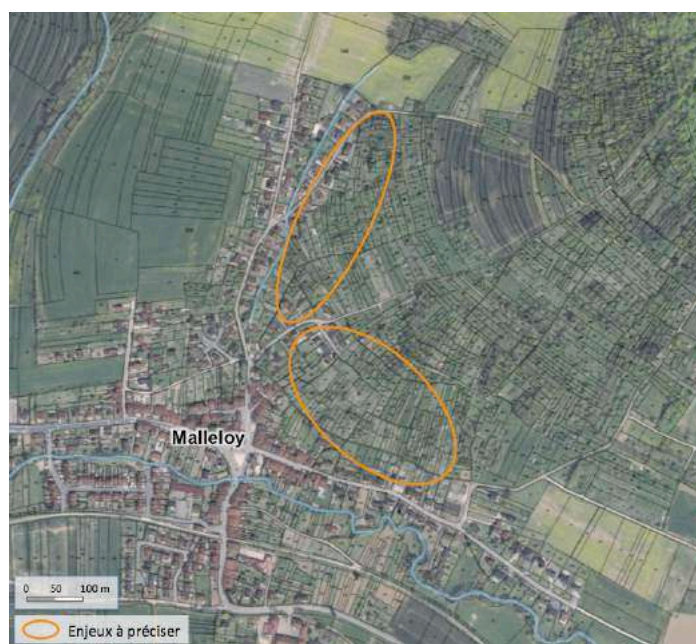
Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : **MALLELOY**

Carte de localisation :



Description sommaire du site : Le secteur étudié est un vaste ensemble de vergers, prairies, haies et fourrés, situé sur les coteaux au-dessus du village de Malleloy.

Sous-trames concernées : Vergers et forêts.

Situation : versants exposés à l'Ouest, au Sud-Ouest et au Sud.

Altitude : Max : 258,5 m ; min : 214,5 m.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	9 avril 2019
Horaires	14h20 – 15h20
Conditions météo	14°C, alternance de pluie et soleil, pas de vent

Milieus naturels :

- Pâturage mésophile (Code Corine : 38.1) ; Prairie mésophiles (Code Corine : 38.2)
- Haie (Code Corine : 84.2 x 31.81)
- Vergers (Code Corine : 83.15) ; Vergers embroussaillés (Code Corine : 83.1x31.81)
- Friche (Code Corine : 87.1)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Aucun cours d'eau n'est présent dans le secteur considéré.

Espèces végétales et animales observées :

Flore :

- Espèces prairiales de milieux secs : Primevère officinale, Colchique d'automne, Carotte sauvage, Origan commun, Millepertuis perfolié, Sauge des prés, Achillée millefeuille, Trèfle des prés, etc
- Espèces de lisières : Petite Pervenche, Stellaire holostée, Alliaire officinale, Cerfeuil des bois

Faune : Verdier d'Europe (espèce déterminante de ZNIEFF en Lorraine), Accenteur mouchet, Troglodyte mignon, Rouge-gorge familier, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Fauvette à tête noire, Pic vert, Mésange charbonnière et Mésange bleue, Rougequeue noir, Aurore, Citron

Espèces végétales et animales remarquables potentiellement présentes :

Flore :

- Prairies sèches gérées par fauche extensive : Orchis pyramidal, Ophrys abeille, Ophrys bourdon
- Lisières : Céphalanthère rouge

Faune : Lézard des murailles, Lézard des souches, Orvet fragile

- Prairies thermophiles : entomofaune variée, mais espèces communes
- Vergers hautes tiges et embroussaillés : Chiroptères arboricoles, Chevêche, Écureuil roux

Intérêt constaté du site pour la TVB et/ou les zones humides :

Les nombreux vergers, plus ou moins régulièrement entretenus et les prairies présentent un **intérêt fort pour la trame verte**.

Remarques éventuelles : /

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Prairie à Colchique d'automne



Photo 2 : Verger

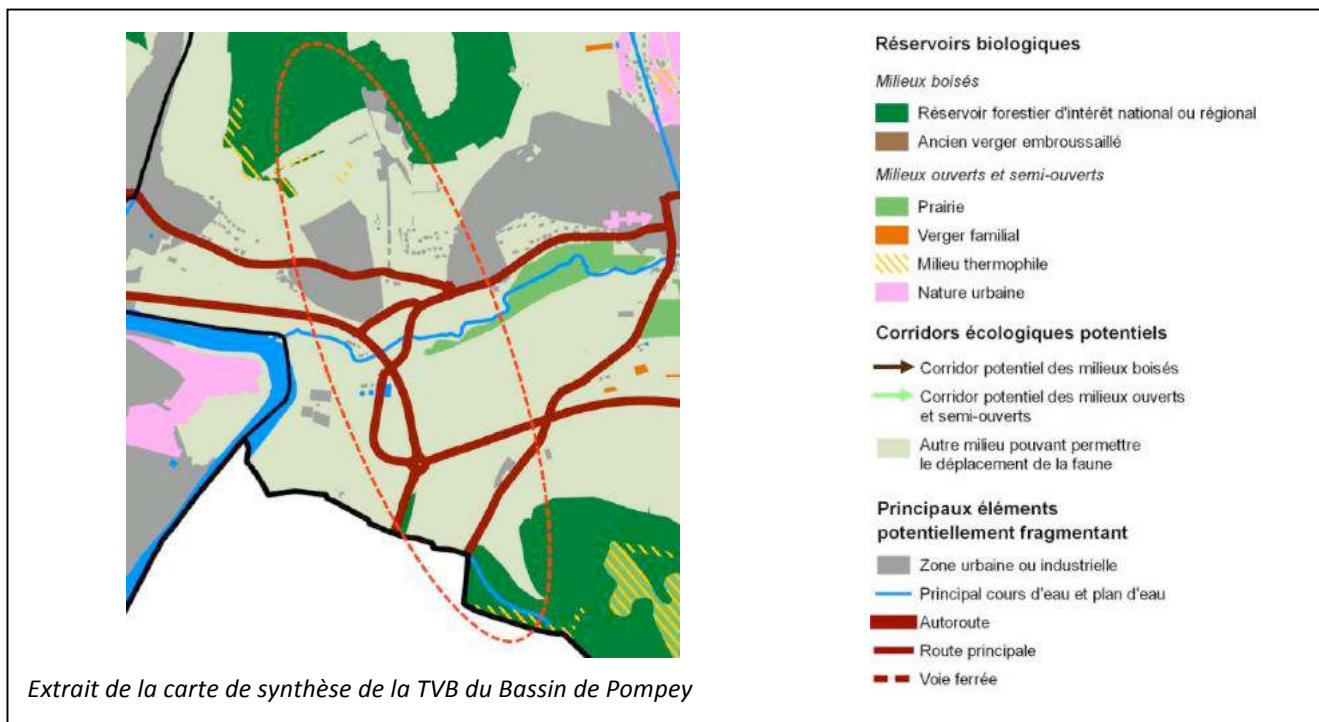


Photo 3 : Verger de hautes tiges (1^{er} plan) et fourré (2nd plan)



Photo 4 : Prairie, haies et fourrés

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons



Présentation générale :

Commune et secteur : LAY-SAINT-CHRISTOPHE

Carte de localisation :



Description sommaire du site : Le vaste secteur étudié correspond à une zone où a été identifié, par le SRCE de Lorraine, un corridor écologique potentiel entre le Bois de Flavemeont (sur un coteau du Plateau de Malzéville) et le Bois de Falizière (en traversant notamment la vallée de l'Amezule et la RD322).

Sous-trames concernées : Forestière et thermophile

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Synthèse de la visite réalisée par l'AdT en avril 2019 :

Observateur	Emilie VINCENT et Jordan BOMKE
Date de la visite	9 avril 2019
Horaires	15h30 – 16h30
Conditions météo	14°C – Ciel gris, pas de vent

Milieus naturels :

- Pâturage humide (Code Corine : 37.2) ; Prairie mésophytophile (Code Corine : 38.2)
- Culture (Code Corine : 37.71)
- Végétation de bord de cours d'eau (Code Corine : 37.71)
- Aulnaie-frênaie rivulaire (Code Corine : 44.3)
- Saulaie arbustive (Code Corine : 44.12)

Cours d'eau et milieux aquatiques :

Le secteur étudié est traversé par l'Ameule.

Éléments potentiellement favorables au déplacement de la faune terrestre :

- Ripisylve du Ruisseau de Ronchère
- Boisements linéaires bordant la RD321
- Franchissement de l'Ameule : soit en suivant directement le Chemin du Moulin Noir, bordé de petits bosquets, après traversée de la RD32a, soit en suivant la voie verte sous la RD32a, avant de rejoindre le Chemin du Moulin Noir.
- Prairies et bosquets à l'ouest de la Z.A du Serroir et du Centre de réadaptation

Obstacles au déplacement de la faune terrestre :

Les deux principaux obstacles au déplacement de la faune sont la RD322 et l'Ameule.

La traversée des champs et des RD32a et RD32d, sont également des éléments s'opposant au déplacement de la petite faune.

Conclusion :

Un corridor forestier peut potentiellement exister dans ce secteur, mais il est peu fonctionnel et ne pourrait concerner que les espèces à grande capacité de déplacement : Chiroptères, Renard, Chat forestier, Sanglier et Chevreuil.

Par contre, il semble très peu probable qu'il existe un corridor de la sous-trame thermophile. Les milieux relais sont inexistantes et les espèces de la sous-trame thermophile possèdent globalement une capacité de dispersion trop faible.

Étude TVB ZH sur la CCBP : Visite des sites échantillons

Reportage photographique



Photo 1 : Talus de la DR322 (voie de l'Amezule) difficilement franchissables par la faune



Photo 2 : Talus de la voie de l'Amezule (1^{er} plan) et bosquets et alignements d'arbres entre le village de Lay-St-Christophe et la Z.A du Serroir



Photo 3 : Bois au-dessus du lieu-dit « Ronchère », en haut de versant du Plateau de Malzéville

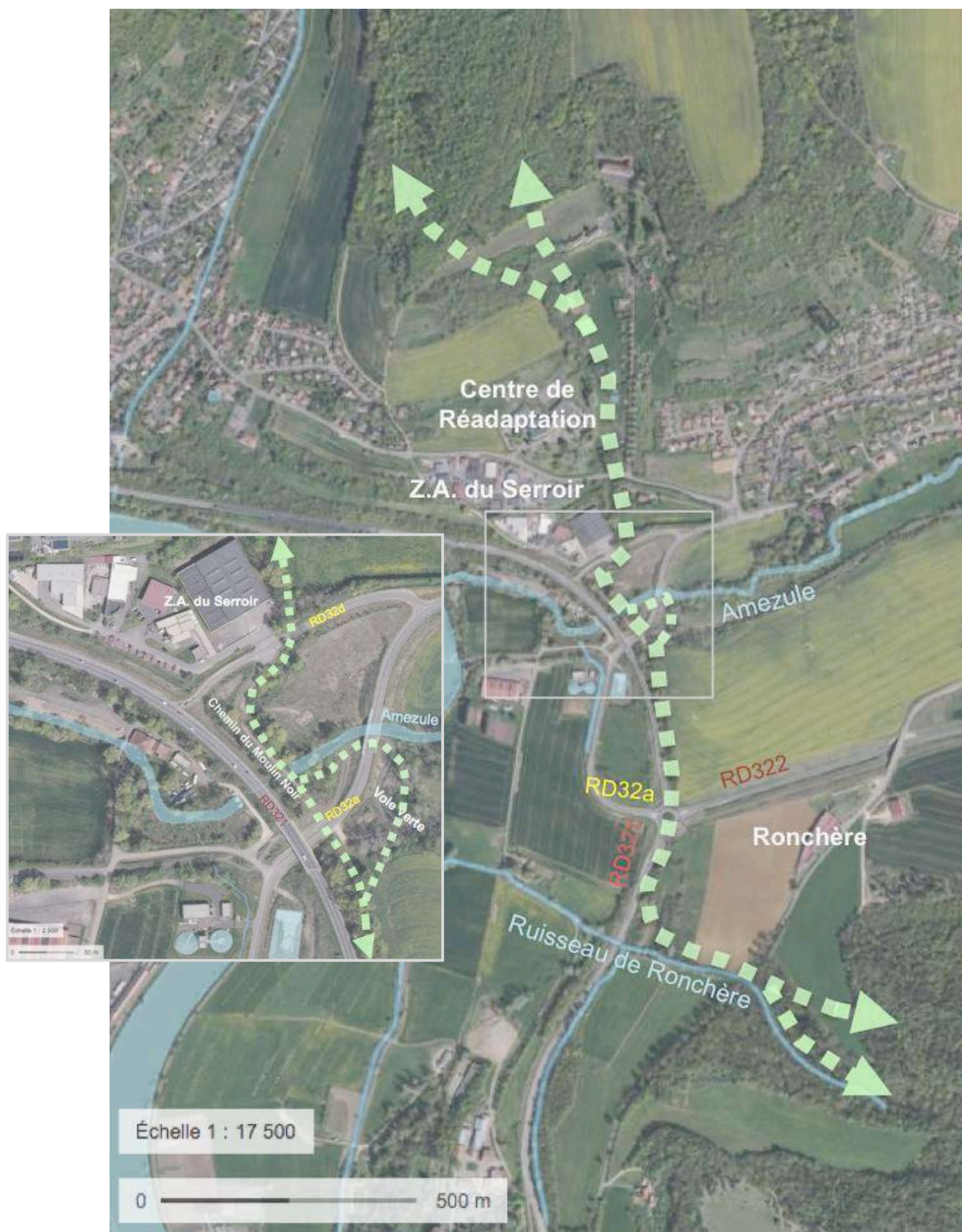


Photo 4 : Rond-point pouvant potentiellement permettre le passage de la faune



Photo 5 : Alignements d'arbres et bosquets situés entre le rond-point du carrefour RD322/RD321, RD32a) et le Bois de Falizères

Cartographie



AVANT - PROPOS

Les fiches suivantes ont pour objectif d'illustrer et de mettre en avant les principes d'aménagements paysagers. Leur mise en oeuvre permettront une meilleure intégration paysagère dans leur environnement proche et depuis les divers points de vue des communes du Bassin de Pompey.

Les principes énoncés ci-après sont généralisés dans le sens où chaque parcelle, et secteur à ses spécificités paysagères et sont à décliner pour chacune d'elles.

Ces fiches retracent les grandes thématiques paysagères «récurrentes» :

Fiche 1 : Traitement de la limite agricole - urbaine

Fiche 2 : Traitement de la limite forestière - urbaine

Fiche 3 : Traitement des entrées d'agglomération

Fiche 4 : Traitement des intersections

Fiche 5 : Aménagement paysager d'accompagnement de voirie

Fiche 6 : Parking paysager

Fiche 7 : Aménagement d'espace public et de cœur d'îlot vert

Fiche 8 : Haie bocagère

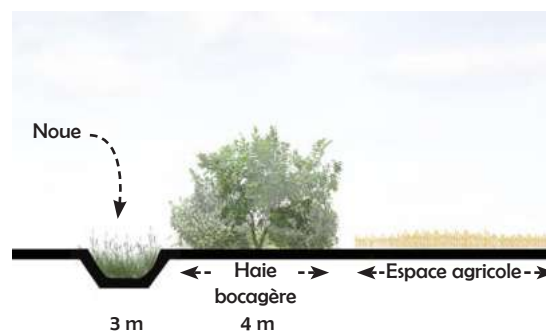
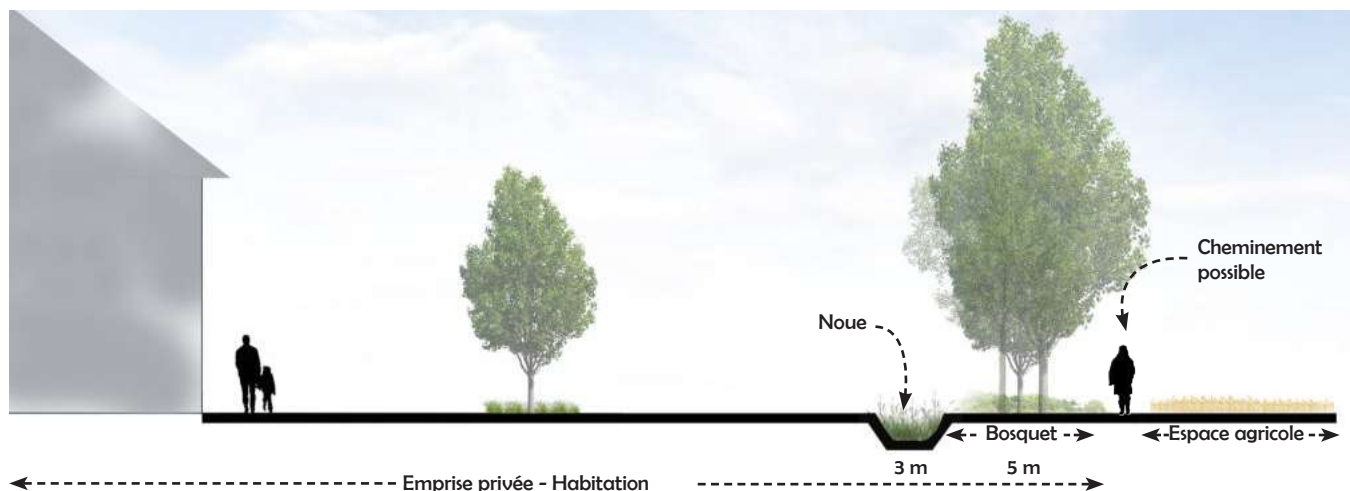
Fiche 9 : Gestion des limites de propriété avec accès

Fiche 10 : Merlon paysager / Aménagement paysager s'appuyant sur la topographie du site

Fiche 11 : Bord de canal, Moselle/Meurthe

Fiche 12 : Palette végétale locale





COUPE DE PRINCIPE PRESCRIPTIONS PAYSAGERES TRAITEMENT DE LA LIMITE URBAINE-AGRICOLE

Exemple d'essences (liste non exhaustive cf page suivante)

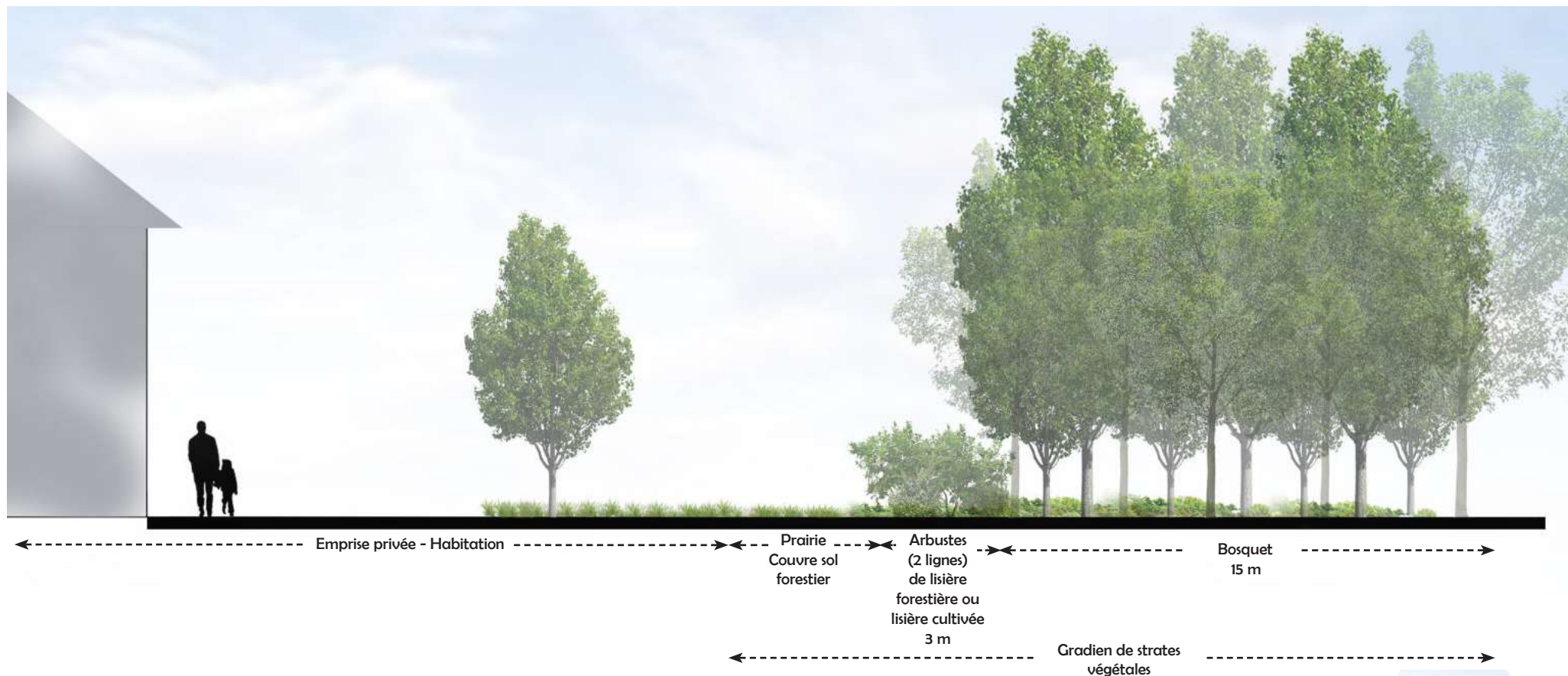
BOSQUET :

- Erable champêtre
- Bouleau verruqueux
- Orme
- Hêtre
- Sorbier
- Chêne pédonculé
- Alisier blanc

HAIE :

- Cornouiller blanc / mâle
- Eglantier
- Noisetier
- Pommier sauvage
- Sureau noir





COUPE DE PRINCIPE PRESCRIPTIONS PAYSAGERES TRAITEMENT DE LA LIMITE URBAINE / FORESTIERE

Implantation / gestion : En fonction de la localisation et de l'intérêt écologique, le traitement des franges sera réalisé par les communes ou par les propriétaires des parcelles

Exemple d'essences
(liste non exhaustive, cf page suivante)

Arbustes :

- Cornouiller mâle
- Sorbier des oiseleurs
- Eglantier

Lisière cultivée :

- Pommier sauvage
- Sureau noir
- Merisier
- Mûre
- Noisetier
- Framboisier



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES TRAITEMENT DES ENTREES D'AGGLOMERATION DE LA CCBP

Listing des communes comprenant des OAP en entrée (ou à proximité immédiate) d'agglomération

- MONTENOY (OAP 1)
- LIVERDUN (OAP 7)
- MILLERY (OAP 5)
- FAULX (OAP3)

E N J E U X

> Conforter la perception de l'entrée de ville

- via la mise en place d'un élément identitaire à la ville
- via un changement de revêtement de sol
- via un rétrécissement de la voirie

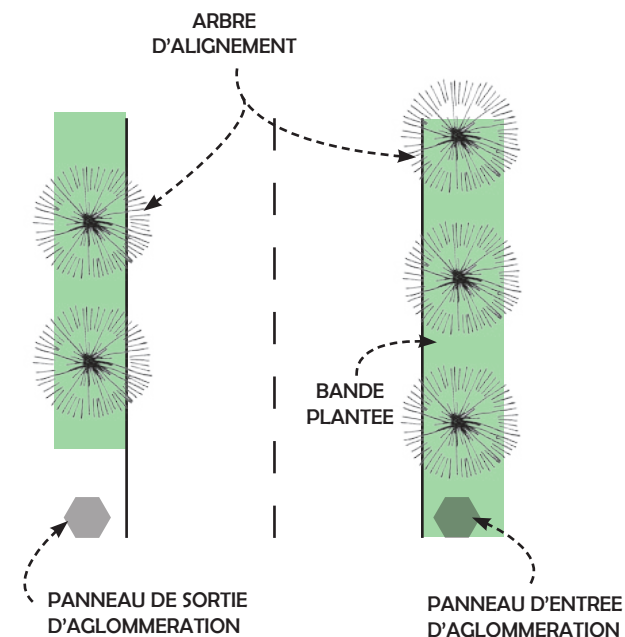
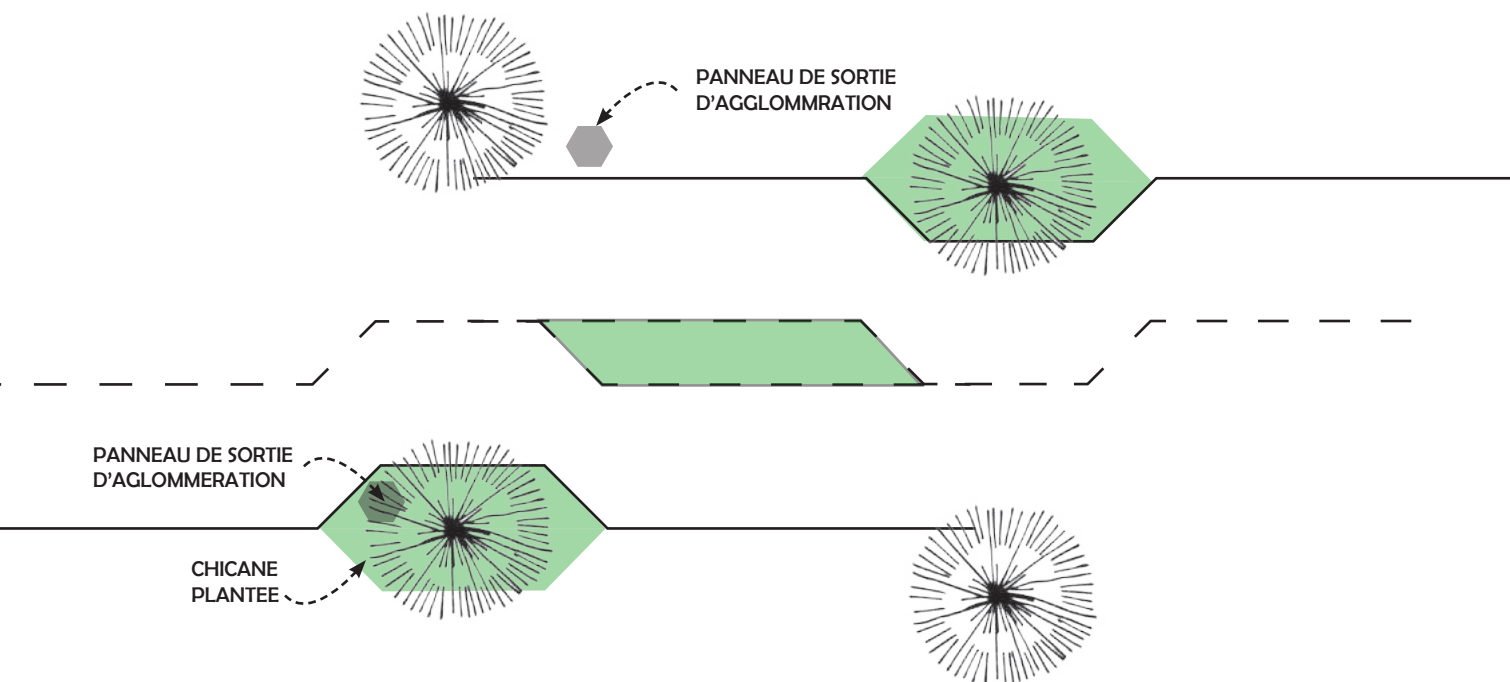
> Améliorer la qualité de l'entrée par un traitement paysager afin de faire ralentir les usagers

- Mise en place d'arbre d'alignement
- Création de chicane plantée

IMAGES DE REFERENCES



EXEMPLE D'ENTREE DE VILLE



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES TRAITEMENT DES INTERSECTIONS



- LIVERDUN (OAP 1)



- SAIZERAIS (2AU)



- LIVERDUN (OAP 7)

Quelques images de références
de mise en valeur : fresque,
aménagement paysager

E
N
J
E
U
X

- > Conforter l'insertion paysagère
du projet dans son environnement
proche
 - via la mise en place d'aménagement
paysager
 - via l'implantation d'arbre
- > Améliorer la qualité, l'esthétisme

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES COUPE DE PRINCIPE AMENAGEMENT PAYSAGER DE VOIRIE

Listing des communes concernées

- CHAMPIGNEULLES (OAP 3)
- CHAMPIGNEULLES (OAP 5)
- FAULX (OAP 1)
- BOUXIERES-AUX-DAMES (OAP1)

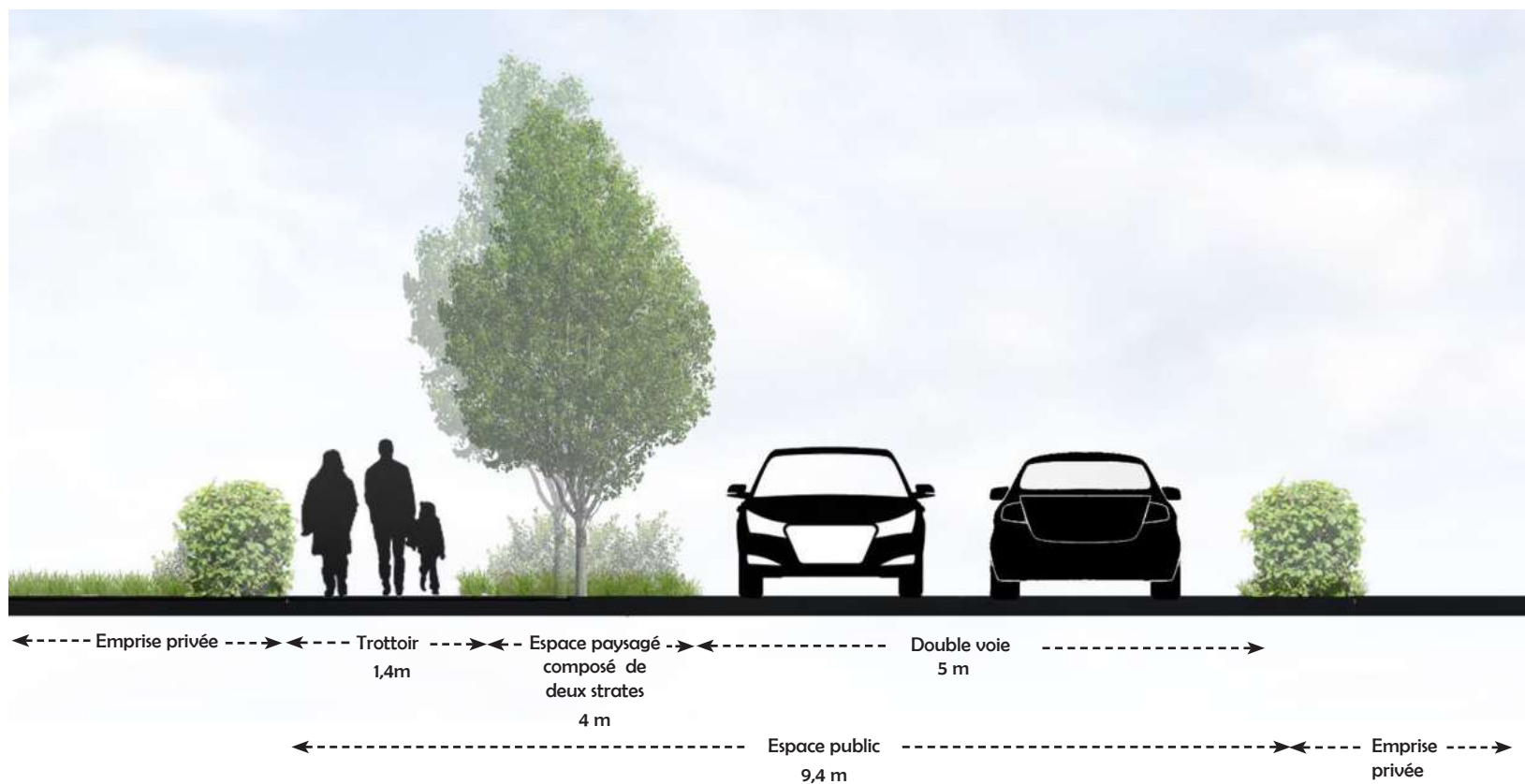
**E
N
J
E
U
X**

> Conforter l'insertion paysagère du projet dans son environnement proche

- via la mise en place d'aménagement paysager
- via l'implantation d'arbre

> Améliorer la qualité et la perméabilité des sols

- Réduire les matériaux imperméables
- Choisir des matériaux/végétaux durables et locaux



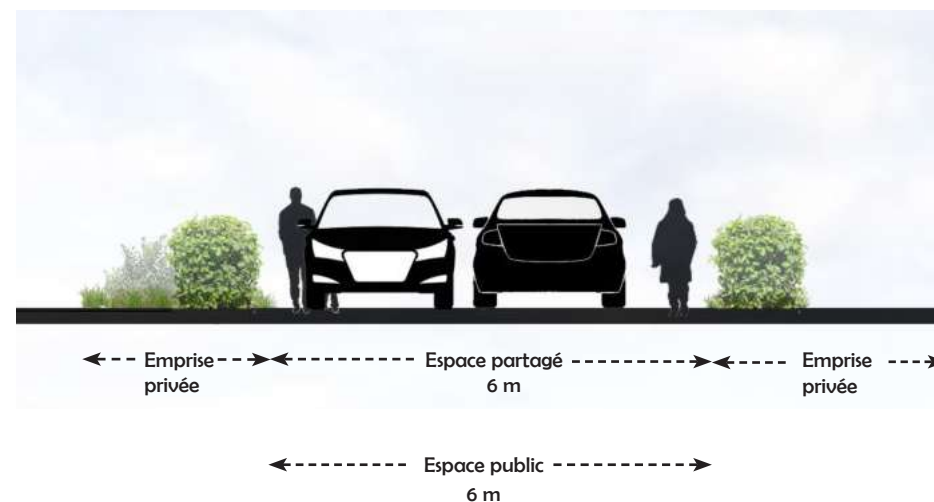
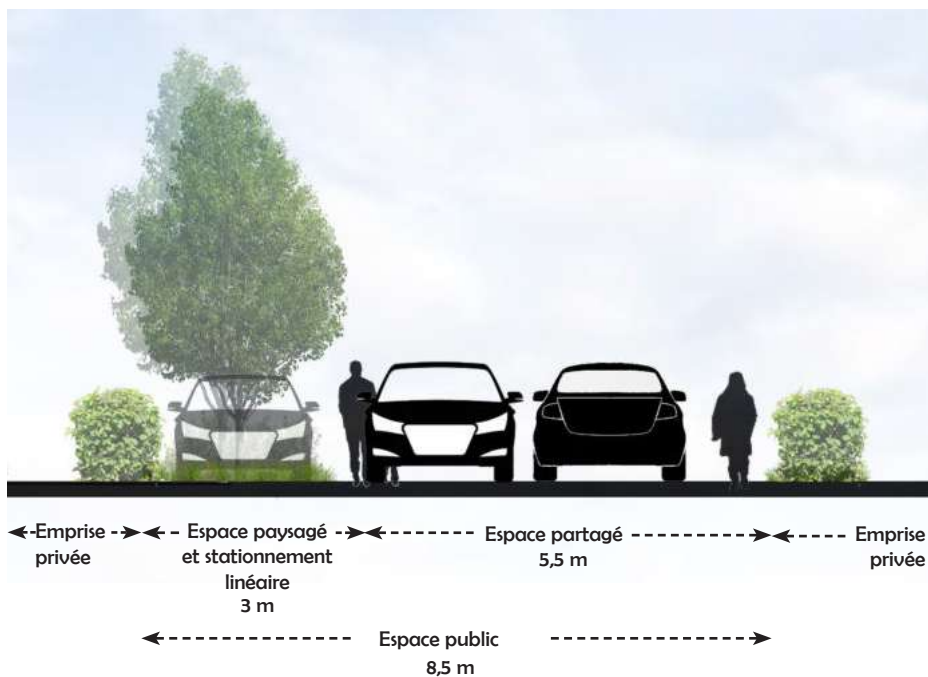
PRESCRIPTIONS PAYSAGERES COUPE DE PRINCIPE AMENAGEMENT PAYSAGER DE VOIRIE (SUITE)

Listing des communes concernées

- CHAMPIGNEULLES (OAP 3)
- CHAMPIGNEULLES (OAP 5)
- FAULX (OAP 1)
- BOUXIERES-AUX-DAMES (OAP1)

E N J E U X

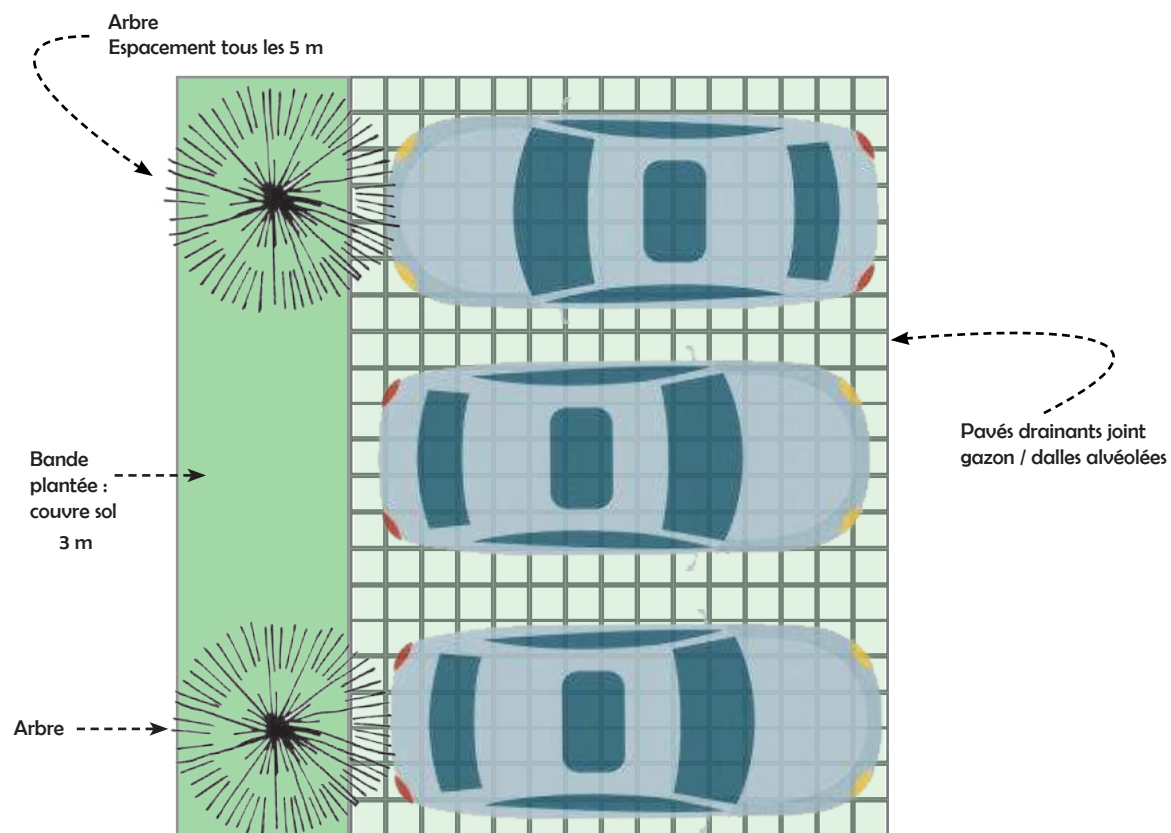
- > Conforter l'insertion paysagère du projet dans son environnement proche
 - via la mise en place d'aménagement paysager
 - via l'implantation d'arbre
- > Améliorer la qualité et la perméabilité des sols
 - Réduire les matériaux imperméables
 - Choisir des matériaux/végétaux durables et locaux



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES PARKING PAYSAGER

Listing des communes concernées

- FAULX (OAP 3)
- LIVERDUN (OAP 2)



**IMAGES DE
REFERENCES
PARKING PAYSAGER**

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS COEUR D'ILOTS VERTS

- Prise en compte des vues
- Mise en place d'une végétation adaptée au climat local
- Mise en place de matériaux locaux et durables afin d'obtenir une intégration paysagère du projet dans son environnement proche
- Implantation d'espaces de repos et de convivialité ombragés



IMAGES DE
REFERENCES
ESPACES PUBLICS



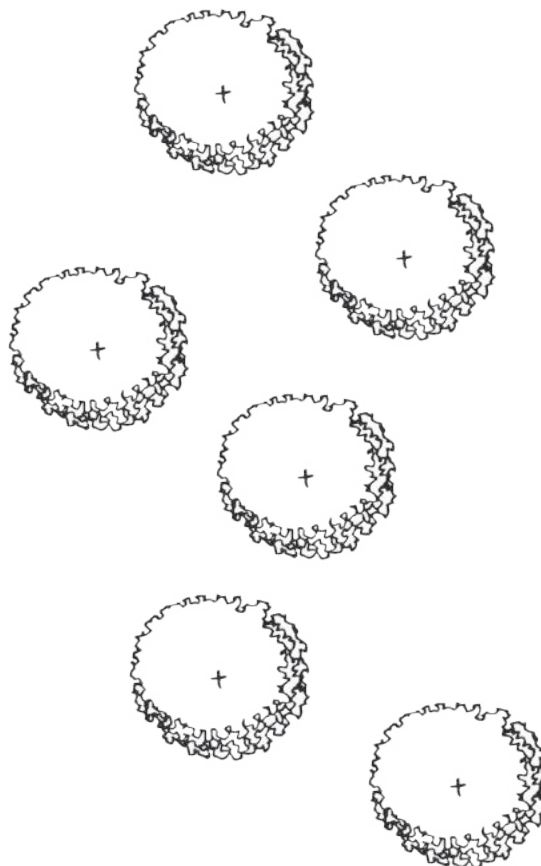
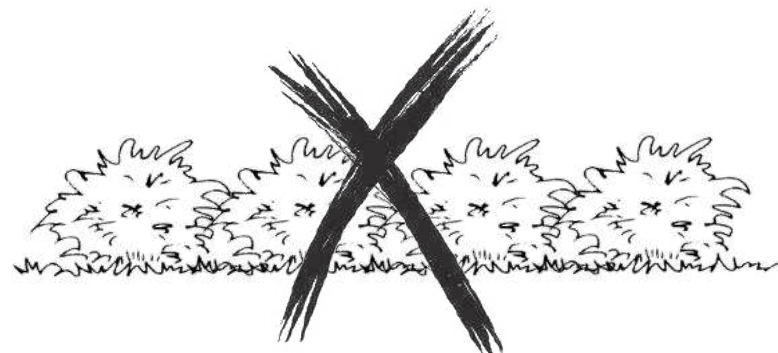
IMAGES DE
REFERENCES
COEUR D'ILOTS VERT



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Haie bocagère

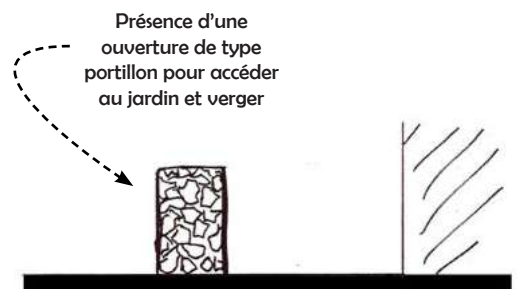
- Mise en place de haie non linéaire afin de conserver l'aspect naturel et non anthropique des haies > Amélioration de la perception paysagère depuis les points de vue et belvédère



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Gestion des limites de propriété avec accès avec jardins partagés, verger

- LIVERDUN (OAP 6)



Mur paysagé
H : 1 à 2 m



Haie libre (H : 2 m)



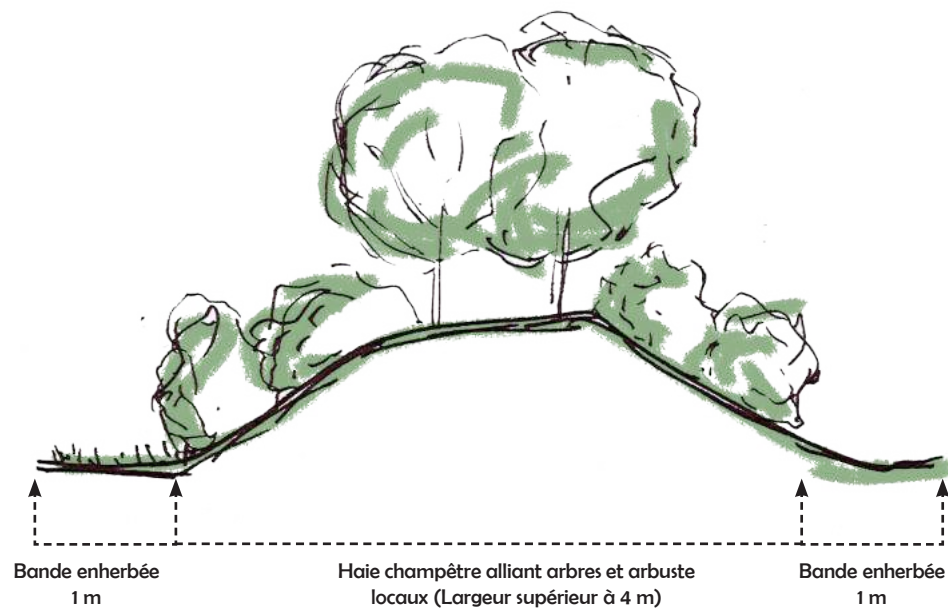
Muret paysagé et
massif arbustif
H : 0 à 1 m (muret)
H (végétale): 2m

IMAGES DE REFERENCES

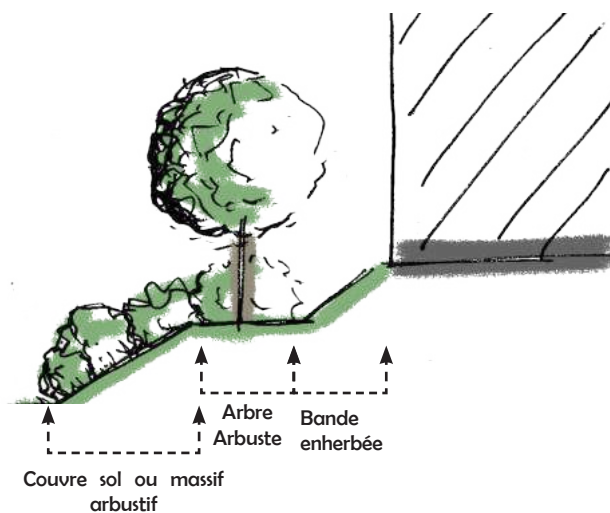


Implantation / gestion : les haies, murs, murets se trouvent sous emprise privé, l'entretien des éléments paysagers seront à la charge des propriétaires des parcelles

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES MERLON PAYSAGER



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES AMENAGEMENT PAYSAGER S'APPUYANT SUR LA TOPOGRAPHIE DU SITE



Listing des communes concernées
- LIVERDUN (OAP 2)
- LAY-ST-CHRISTOPHE (2AU)

- Prise en compte des vues > Structures/ éléments paysagers à conserver visuellement et au contraire à masquer
- Mise en place d'une végétation adaptée au climat local

IMAGES DE REFERENCES



Listing des communes concernées
- BOUXIERES-AUX-DAMES (OAP 1)
- BOUXIERES-AUX-DAMES (OAP 3)

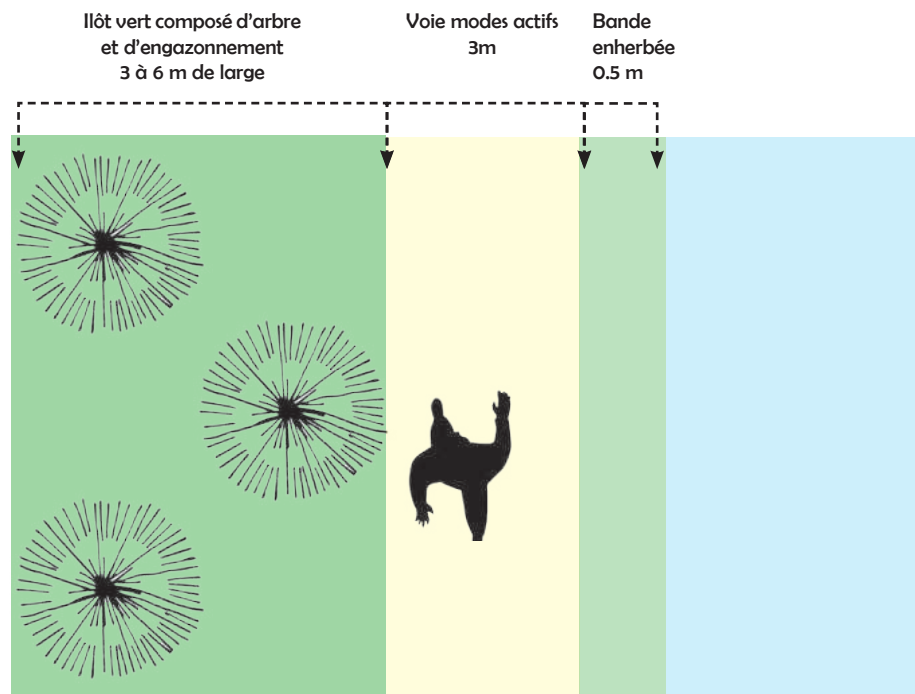
- S'appuyer sur la topographie existante permet d'interger les nouveaux bâtiments dans leur environnement proche et valoriser les perceptions au niveau des points vues

PRESCRIPTIONS PAYSAGERES BORD DE CANAL - MEURTHE/MOSELLE

Listing des communes concernées

- CHAMPIGNEULLES (OAP 1)
- FROUARD (OAP)
- POMPEY (OAP 1)

- Aménagement d'espace de repos paysager pour favoriser l'arrêt
- Mise en place de cheminement doux



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES PALETTE VEGETALE LOCALE

Fruitiers :

Sureau noir *Sambucus nigra*
 Poirier sauvage *Malus communis*
 Prunier domestique *Prunus domestica*
 Prunier Mirabelle de Nancy
 Prunellier/ épine noire *Prunus spinosa*
 Noisetier *Corylus avellana*
 Merisier *Prunus avium*
 Groseiller à maqueraux *Ribes uva-crispa*
 Groseiller rouge *Ribes rubrum*
 Cerisier à grappes *Prunus padus*

Arbres et Arbustes :

Alisier Blanc *Sorbus aria*
 Alisier torminal *Sorbus torminalis*
 Aulne glutineux *Alnus glutinosa*
 Bouleau pubescent *Betula pubescens*
 Bouleau verruqueux *Betula verrucosa*
 Bourdaine *Fragula alnus*
 Camérisier à balais *Lonicera xylosteum*
 Châtaignier *Castanea sativa*
 Charme *Carpinus betulus*
 Chêne pédonculé *Quercus robur*
 Cornouiller mâle *Cornus mas*
 Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*
 Eglantier *Rosa canina*
 Epine vinette *Berberis vulgaris*
 Erable champêtre *Acer campestre*
 Erable plane *Acer platanoides*

Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*
 Frêne commun *Fraxinus excelsior*
 Fusain d'Europe *Evonymus europaeus*
 Genet à balais *Cytisus scoparius*
 Genévrier *Juniperus communis*
 Hêtre *Fagus sylvatica*
 Houx *Ilex aquifolium*
 Lierre *Hedera helix*
 Néflier *Mespilus germanica*
 Nerprun purgatif *Rhamnus catharticus*
 Noyer commun *Juglans regia*
 Orme champêtre *Ulmus minor*
 Orme des montagnes *Ulmus glabra*
 Rosier pimprenelle *Rosa pimpinellifolia*
 Saule des vanniers *Salix viminalis*
 Saule marsault *Salix caprea*
 Saule pourpre *Salix purpurea*
 Saule blanc *Salix alba*
 Sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia*
 Sorbier domestique *Sorbus domestica*
 Sureau à grappes *Sambucus racemosa*
 Tilleul *Tilia cordata / platyphyllos*
 Tremble *Populus tremula*
 Troène *Ligustrum vulgare*
 Viorne mancienne *Viburnum lantana*
 Viorne obier *Viburnum opulus*